



**FRANKLIN
TEMPLETON**

Le présent prospectus daté du
25 janvier 2019 n'est valable
qu'accompagné de l'addendum daté
d'avril 2019.

Prospectus
25 janvier 2019

Franklin Templeton Investment Funds

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

DE DROIT LUXEMBOURGEOIS



FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 35 177

OFFRE

de catégories d'actions distinctes sans valeur nominale de Franklin Templeton Investment Funds (la « Société »), chacune liée à un des compartiments suivants (les « Compartiments ») de la Société, au prix d'offre publié pour les Actions du Compartiment concerné :

1. Franklin Asia Credit Fund
2. Franklin Biotechnology Discovery Fund
3. Franklin Brazil Opportunities Fund
4. Franklin Diversified Balanced Fund
5. Franklin Diversified Conservative Fund
6. Franklin Diversified Dynamic Fund
7. Franklin Emerging Markets Debt Opportunities Hard Currency Fund
8. Franklin Euro Government Bond Fund
9. Franklin Euro High Yield Fund
10. Franklin Euro Short Duration Bond Fund
11. Franklin Euro Short-Term Money Market Fund
12. Franklin European Corporate Bond Fund
13. Franklin European Dividend Fund
14. Franklin European Growth Fund
15. Franklin European Income Fund
16. Franklin European Small-Mid Cap Growth Fund
17. Franklin European Total Return Fund
18. Franklin Flexible Alpha Bond Fund
19. Franklin GCC Bond Fund
20. Franklin Global Aggregate Bond Fund
21. Franklin Global Aggregate Investment Grade Bond Fund
22. Franklin Global Convertible Securities Fund
23. Franklin Global Corporate Investment Grade Bond Fund
24. Franklin Global Fundamental Strategies Fund
25. Franklin Global Listed Infrastructure Fund
26. Franklin Global Multi-Asset Income Fund
27. Franklin Global Real Estate Fund
28. Franklin Global Small-Mid Cap Growth Fund
29. Franklin Gold and Precious Metals Fund
30. Franklin High Yield Fund
31. Franklin Income Fund
32. Franklin India Fund
33. Franklin Japan Fund
34. Franklin K2 Alternative Strategies Fund
35. Franklin K2 Global Macro Opportunities Fund
36. Franklin K2 Long Short Credit Fund
37. Franklin MENA Fund
38. Franklin Mutual European Fund
39. Franklin Mutual Global Discovery Fund
40. Franklin Mutual U.S. Value Fund (*anciennement dénommé Franklin Mutual Beacon Fund*)
41. Franklin Natural Resources Fund
42. Franklin NextStep Balanced Growth Fund
43. Franklin NextStep Conservative Fund
44. Franklin NextStep Dynamic Growth Fund
45. Franklin NextStep Growth Fund
46. Franklin NextStep Moderate Fund
47. Franklin NextStep Stable Growth Fund
48. Franklin Select U.S. Equity Fund (*anciennement dénommé Franklin U.S. Equity Fund*)
49. Franklin Strategic Income Fund
50. Franklin Technology Fund
51. Franklin U.S. Dollar Short-Term Money Market Fund
52. Franklin U.S. Government Fund
53. Franklin U.S. Low Duration Fund
54. Franklin U.S. Opportunities Fund
55. Franklin World Perspectives Fund
56. Templeton Africa Fund
57. Templeton Asian Bond Fund
58. Templeton Asian Growth Fund
59. Templeton Asian Smaller Companies Fund
60. Templeton BRIC Fund
61. Templeton China Fund
62. Templeton Eastern Europe Fund
63. Templeton Emerging Markets Balanced Fund
64. Templeton Emerging Markets Bond Fund
65. Templeton Emerging Markets Fund
66. Templeton Emerging Markets Local Currency Bond Fund
67. Templeton Emerging Markets Smaller Companies Fund
68. Templeton Euroland Fund
69. Templeton Frontier Markets Fund
70. Templeton Global Balanced Fund
71. Templeton Global Bond (Euro) Fund
72. Templeton Global Bond Fund
73. Templeton Global Climate Change Fund (*anciennement dénommé Templeton Global (Euro) Fund*)
74. Templeton Global Currency Fund
75. Templeton Global Equity Income Fund
76. Templeton Global Fund
77. Templeton Global High Yield Fund
78. Templeton Global Income Fund
79. Templeton Global Smaller Companies Fund
80. Templeton Global Total Return Fund
81. Templeton Growth (Euro) Fund
82. Templeton Latin America Fund
83. Templeton Thailand Fund

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS – INFORMATIONS IMPORTANTES

Si vous avez le moindre doute sur le contenu du présent prospectus (le « **Prospectus** »), nous vous invitons à consulter votre banque, votre courtier, votre avocat, votre comptable ou autre conseiller financier. Nul n'est autorisé à donner des informations autres que celles figurant dans le présent Prospectus ou dans l'un quelconque des documents mentionnés dans les présentes.

La Société

La Société a été constituée à Luxembourg sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois et possède le statut de *société d'investissement à capital variable* (« SICAV »).

La Société est inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectif conformément à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « Loi du 17 décembre 2010 »). La Société a le statut d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM ») conformément à la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009, telle que modifiée.

La Société a nommé Franklin Templeton International Services S.à r.l, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de Société de Gestion à l'effet de fournir à la Société des services de gestion de placements, d'administration et de commercialisation à la Société avec la possibilité de déléguer tout ou partie de ces services à des tiers.

La Société a obtenu l'autorisation de commercialisation de ses Actions dans divers pays européens (outre le Grand-Duché de Luxembourg) : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Chypre, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède. L'enregistrement des Actions de la Société dans ces pays ne requiert l'approbation ou le refus d'aucune autorité quant au caractère approprié ou exact du présent Prospectus ou des portefeuilles-titres détenus par la Société. Toute déclaration contraire n'est pas autorisée et est illégale.

La distribution du présent Prospectus et l'offre d'Actions peuvent être soumises à des restrictions dans certains autres pays. Il relève de la responsabilité de toute personne désirant souscrire des Actions conformément au présent Prospectus, de prendre connaissance de toutes les lois et réglementations applicables de tout pays concerné et de les respecter. L'attention des Investisseurs est également attirée sur le montant fixe qui peut être prélevé sur les opérations passées par les distributeurs, les agents payeurs locaux et les banques correspondantes établis dans certains pays comme l'Italie. Les souscripteurs d'Actions potentiels doivent prendre connaissance des dispositions légales applicables à toute demande de souscription et de tous impôts et taxes applicables dans leur pays de citoyenneté, de résidence ou de domicile.

La Société est un organisme de placement collectif reconnu aux termes de l'article 264 du *Financial Services Markets Act* de 2000 du Royaume-Uni.

La Société pourra faire une demande d'enregistrement des Actions de la Société dans divers pays à travers le monde.

La Société n'a aucune obligation, aucun prêt, emprunt ou endettement sous forme de dettes sous acceptation ou de crédits d'acceptation, d'engagements de crédit-bail hypothécaire, de garanties ou autres passifs éventuels importants.

La Société n'est pas enregistrée aux États-Unis en application de l'*Investment Company Act* de 1940. Les actions de la Société n'ont pas été enregistrées aux États-Unis en vertu du *Securities Act* de 1933. Les Actions proposées dans le cadre de la présente offre ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux États-Unis ou dans l'un quelconque de leurs territoires, possessions ou régions soumis à leur juridiction ni aux résidents de ceux-ci ou à leur intention, sauf conformément à une exemption des prescriptions d'enregistrement prévues en application du droit américain ou de toute loi, règle ou interprétation applicables. Les Ressortissants Américains ne sont pas habilités à investir dans la Société. Il sera demandé aux Investisseurs potentiels de déclarer qu'ils ne sont pas des Ressortissants Américains et qu'ils ne souscrivent pas d'Actions pour le compte d'un Ressortissant Américain. Sauf avis contraire donné par écrit à la Société, si un investisseur potentiel indique une adresse hors des États-Unis sur le formulaire de souscription en vue d'un Placement dans la Société, ledit investisseur sera réputé déclarer et garantir ainsi qu'il n'est pas un Ressortissant Américain et il continuera à ne pas être considéré comme tel tant que la Société ne sera pas informée d'un changement de statut à cet égard.

L'expression « Ressortissant Américain » désigne toute personne qui est un ressortissant américain au sens du Règlement S pris en application du *United States Securities Act* de 1933 ou selon la définition donnée par la *U.S.*

Commodity Futures Trading Commission, telle que cette définition peut être modifiée en tant que de besoin par toute loi, toute règle, tout règlement ou toute interprétation d'autorités judiciaires ou administratives.

La Société n'est enregistrée dans aucune juridiction provinciale ou territoriale au Canada et la commercialisation des Actions de la Société n'est autorisée dans aucune juridiction canadienne en vertu des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Les Actions faisant l'objet de la présente offre ne peuvent être proposées ou vendues directement ou indirectement dans aucune juridiction provinciale ou territoriale au Canada ni aux résidents d'une telle juridiction ou pour leur compte, à moins que le résident canadien ne soit et ne reste à tout moment au cours de son investissement, un « client autorisé » tel que ce terme est défini dans la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Il pourra être demandé aux Investisseurs potentiels de déclarer qu'ils ne sont pas des résidents canadiens et qu'ils ne font pas une demande de souscription d'Actions pour le compte de résidents canadiens. Si un Investisseur devient résident canadien après avoir acheté des Actions de la Société, il ne pourra plus acheter d'Actions supplémentaires de la Société.

Les déclarations contenues dans le présent Prospectus sont effectuées sur la base des lois et des pratiques actuellement en vigueur dans le Grand-Duché de Luxembourg et sont soumises aux modifications apportées à ces lois et à ces pratiques.

Le présent Prospectus ne constitue pas une offre à quiconque ni une sollicitation par quiconque dans un pays où une telle offre ou sollicitation ne serait pas légale ou dans lequel la personne faisant une telle offre ou sollicitation n'aurait pas qualité pour la faire.

Le cours des Actions de la Société et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse et il se peut qu'un Investisseur ne récupère pas le montant qu'il a investi. L'attention des Investisseurs est attirée en particulier sur le fait qu'un Placement dans la Société, tel que défini ci-après, peut entraîner des risques spécifiques, comme décrit plus précisément à la section « Considérations sur les risques ».

Les plus récents rapports annuels audités et semestriels non audités de la Société, qui sont disponibles sans frais et sur demande au siège social de la Société ou de la Société de Gestion, font partie intégrante du présent Prospectus.

Les Investisseurs qui souhaitent recevoir des informations complémentaires concernant la Société (y compris concernant les procédures relatives au traitement des réclamations, la stratégie mise en œuvre pour assurer l'exercice des droits de vote de la Société, la politique de passation d'ordres pour le compte de la Société auprès d'autres entités, la politique d'exécution au mieux ainsi que les dispositions relatives aux frais, commissions ou autres avantages non monétaires à l'égard de la gestion de portefeuille et de l'administration de la Société) ou qui souhaitent faire une réclamation concernant le fonctionnement de la société de la Société sont priés de contacter le service client de la Société de Gestion, 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg ou leur bureau de service local.

La Société et la Société de Gestion attirent l'attention des Investisseurs sur le fait qu'un Investisseur ne peut exercer intégralement ses droits attachés à sa qualité d'investisseur directement à l'égard de la Société, notamment le droit de participer aux assemblées générales, que s'il est inscrit en son propre nom au registre des Actionnaires de la Société.

Si un Investisseur investit dans la Société par le biais d'un intermédiaire qui investit dans la Société en son propre nom mais pour le compte de l'Investisseur, il peut ne pas toujours être possible pour l'Investisseur d'exercer certains de ses droits d'Actionnaire directement contre la Société. Il est recommandé aux Investisseurs de demander conseil quant à leurs droits. La Société de Gestion, agissant en qualité de distributeur principal de la Société (le « Distributeur Principal »), organisera et supervisera également la commercialisation et la distribution des Actions. Le Distributeur Principal peut engager des sous-distributeurs, des intermédiaires, des courtiers et/ou d'autres investisseurs professionnels (qui peuvent être des sociétés apparentées à Franklin Templeton Investments et peuvent percevoir une partie des frais de fonctionnement, frais de service ou autres frais similaires).

En outre, la Société de Gestion a décidé que, lorsque le contexte légal, réglementaire et/ou fiscal applicable à certains pays spécifiques dans lesquels les Actions de la Société sont ou seront offertes l'exigera, les missions d'organisation et de suivi de la commercialisation et de la distribution des Actions ou la distribution des Actions elle-même, confiées actuellement, à l'international, au Distributeur Principal, pourront être assignées à d'autres entités (qui peuvent être des sociétés apparentées à Franklin Templeton Investments) nommées directement par la Société de Gestion.

Sous réserve des stipulations des contrats conclus avec la Société de Gestion, ces autres entités peuvent à leur tour engager des sous-distributeurs, des intermédiaires, des courtiers et/ou des investisseurs professionnels (qui peuvent être des sociétés apparentées à Franklin Templeton Investments). Nonobstant ce qui précède, la Société de Gestion surveillera également la nomination et les activités des sous-distributeurs, des intermédiaires, des courtiers et/ou des investisseurs professionnels dans le cadre de son activité de Distributeur Principal.

Les distributeurs, sous-distributeurs, intermédiaires et Courtiers/Négociateurs engagés dans l'activité de commercialisation et de distribution des Actions doivent respecter et faire respecter tous les termes du présent Prospectus, y compris, le cas échéant, les termes des dispositions obligatoires des lois et réglementations luxembourgeoises relatives à la distribution des Actions. Ils doivent également respecter les termes de toutes les lois et réglementations qui leur sont applicables dans le pays où ils exercent leur activité, y compris, en particulier, les exigences pertinentes d'identification et de connaissance de leurs clients. Ils doivent s'abstenir d'agir d'une quelconque façon qui serait préjudiciable ou coûteuse pour la Société et/ou la Société de Gestion, en particulier qui soumettrait la Société et/ou la Société de Gestion à des obligations d'information réglementaire, fiscale ou déclarative auxquelles elles n'auraient autrement pas été soumises. Ils ne doivent pas se présenter comme représentant la Société.

Pour éviter toute ambiguïté, les Investisseurs souscrivant des Actions ou investissant par l'intermédiaire de ces autres entités (ou par l'intermédiaire de sous-distributeurs, d'intermédiaires, de courtiers et/ou d'investisseurs professionnels nommés par ces autres entités) ne se verront pas facturer des frais et commissions supplémentaires par la Société ou la Société de Gestion.

Toute mention dans le présent Prospectus du Distributeur Principal devra également être considérée comme une mention de ces autres entités nommées par la Société, le cas échéant.

Les Administrateurs de la Société, dont les noms figurent à la section « Informations administratives », répondent des informations contenues dans le présent Prospectus. À leur connaissance et en toute bonne foi (toutes les précautions raisonnables ayant été prises pour que ce soit le cas), les informations figurant dans le présent Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément susceptible d'altérer la nature de cette information. Le Conseil d'Administration en assume la responsabilité en conséquence.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de la gestion et de l'administration de la Société et a délégué la gestion et l'administration courantes à la Société de Gestion conformément aux Statuts et au contrat de prestation de services de la Société de Gestion.

Le Conseil d'Administration est responsable de la politique générale et des objectifs d'investissement, ainsi que de la gestion de la Société et de ses Compartiments. Le Conseil d'Administration peut autoriser à l'avenir la création de Compartiments supplémentaires ayant des objectifs d'investissement différents, sous réserve d'apporter des modifications au présent Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut décider d'offrir ou d'émettre dans tout Compartiment l'une quelconque des Catégories d'Actions existantes dont les clauses et conditions sont décrites plus précisément dans les sections « Catégories d'Actions » et « Frais de gestion », y compris les Catégories d'Actions en Devise Alternative, les Catégories d'Actions Couvertes ainsi que des Catégories d'Actions ayant des politiques de dividendes différentes. Les Investisseurs sont informés de l'émission de ces Actions lors de la publication de la Valeur Liquidative par Action de cette Catégorie d'Actions, comme décrit à la section « Publication des prix des Actions ».

Si la valeur totale des Actions d'un Compartiment est à un moment quelconque inférieure à 50 millions USD ou l'équivalent dans la devise du Compartiment concerné, si un changement dans la situation économique ou politique relative au Compartiment concerné justifie une telle liquidation ou s'il en va de l'intérêt des Actionnaires du Compartiment concerné, le Conseil d'Administration peut décider de racheter toutes les Actions en circulation de ce Compartiment. Les Investisseurs nominatifs seront notifiés par courrier de ce rachat. Le prix de rachat des Actions est basé sur la Valeur Liquidative par Action de ce Compartiment, déterminée lors de la réalisation de la totalité des actifs attribuables à ce Compartiment. Des détails complémentaires sont disponibles à l'Annexe D.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'interrompre, à tout moment et sans préavis, l'émission ou la cession d'Actions conformément au présent Prospectus.

Les Actions offertes ou émises dans les divers Compartiments, Catégories et devises sont décrites plus en détail à la section « Catégories d'Actions ».

L'actif de chaque Compartiment est destiné exclusivement à satisfaire les droits des Actionnaires et des créanciers qui découlent de la création, du fonctionnement ou de la liquidation du Compartiment concerné. Dans le cadre des relations entre les Actionnaires, chaque Compartiment sera considéré comme une entité distincte.

La détermination des prix des Actions de chaque Compartiment peut être suspendue pendant une période au cours de laquelle les opérations sur une bourse donnée sont considérablement limitées ou lorsqu'il existe d'autres circonstances spécifiques qui rendent impossible la cession ou la valorisation de l'un des placements de la Société (voir Annexe D). Aucune Action ne peut être émise, rachetée ou échangée pendant une période de suspension. Un avis de suspension sera publié, si nécessaire, dans les journaux que le Conseil d'Administration et/ou la Société de Gestion pourront choisir en tant que de besoin.

La distribution du présent Prospectus dans certains territoires peut nécessiter sa traduction dans les langues indiquées par les autorités de surveillance de ces territoires. En cas d'incohérence entre la version traduite et la version anglaise du présent Prospectus, la version anglaise fera foi.

Le Prospectus sera mis à jour en permanence et sera mis à disposition sur le site Internet: www.franklintempleton.lu ainsi que sur le site Internet des Distributeurs de Franklin Templeton Investments ou pourra être obtenu sans frais sur simple demande au siège social de la Société ou de la Société de Gestion.

SOMMAIRE

DÉFINITIONS	2
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	6
INFORMATIONS SUR LES COMPARTIMENTS, LEURS OBJECTIFS ET LEURS POLITIQUES D'INVESTISSEMENT	10
CONSIDÉRATIONS SUR LES RISQUES	79
SOCIÉTÉ DE GESTION	102
GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE	102
DÉPOSITAIRE	103
PUBLICATION DES COURS DES ACTIONS	104
INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LES INVESTISSEURS	104
CATÉGORIES D' ACTIONS	110
COMMENT ACHETER DES ACTIONS	116
COMMENT VENDRE DES ACTIONS	118
COMMENT ÉCHANGER DES ACTIONS	119
COMMENT TRANSFÉRER DES ACTIONS	122
POLITIQUE DE DIVIDENDES	123
RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION	124
FRAIS DE GESTION	124
AUTRES FRAIS DE LA SOCIÉTÉ	125
FRAIS DE SERVICE ET DE FONCTIONNEMENT	126
COMMISSIONS DE PERFORMANCE	126
RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	127
FISCALITÉ DE LA SOCIÉTÉ	128
RETENUE À LA SOURCE	128
FISCALITÉ DES INVESTISSEURS	128
FATCA	129
ASSEMBLÉES ET RAPPORTS	130
DROITS DE VOTE DES INVESTISSEURS	130
DOCUMENTS MIS À DISPOSITION POUR CONSULTATION	130
ANNEXE A HEURES LIMITES NORMALES DE RÉCEPTION DES ORDRES	131
ANNEXE B RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT	133
ANNEXE C INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	153
ANNEXE D DÉTERMINATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DES ACTIONS	154
ANNEXE E FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS COMMISSIONS, FRAIS ET DÉPENSES	158
ADDENDUM DATÉ D'AVRIL 2019 AU PROSPECTUS DATÉ DU 25 JANVIER 2019	163

DÉFINITIONS

« **ABCP** » papier commercial adossé à des actifs (asset backed commercial paper)

« **Actions de Capitalisation** » Action qui capitalise les revenus qui lui sont attribuables de manière à ce qu'ils soient reflétés dans l'augmentation de valeur de cette Action

« **Catégorie en Devise Alternative** » Catégorie d'Actions libellée dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment

« **Compartiment Alternatif** » les actifs d'un Compartiment Alternatif sont répartis entre des stratégies alternatives qui se rapportent généralement à des investissements dans des classes d'actifs non traditionnels ou des stratégies d'investissement non traditionnelles, notamment des stratégies longues-courtes sur actions, orientées événements, valeur relative, et macroéconomiques mondiales

« **Assemblée Générale Annuelle** » l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société

« **Statuts** » les statuts de la Société tels que modifiés

« **Compartiment Diversifié** » un Compartiment Diversifié (également dénommé compartiment mixte) investit habituellement dans plus d'un type d'actifs tels que des titres de capital ou des titres de créance (notamment des obligations). La part d'un Compartiment Diversifié dans chaque type d'actif (l'allocation d'actifs) peut être fixe pour certains Compartiments ou flexible pour d'autres. Dans le cas où l'allocation d'actifs est flexible, le Gestionnaire de Portefeuille procède à des corrections du montant investi dans chaque type d'actif selon son opinion quant à leurs perspectives d'évolution. S'il y est autorisé par sa politique d'investissement, un Compartiment Diversifié peut en tant que de besoin limiter son exposition à un seul type d'actifs en fonction des opportunités de marché.

« **Bond Connect** » est un système d'accès réciproque au marché qui permet aux investisseurs étrangers de négocier des obligations distribuées sur le China Interbank Bond Market (CIBM).

« **Conseil d'administration** » le conseil d'administration de la Société

« **Courtier/Négociateur** » intermédiaire ou conseiller financier

« **Jour Ouvré** » un jour au cours duquel les banques dans le(s) territoire(s) concerné(s) sont normalement ouvertes

« **Méthode des Engagements** » méthode servant à calculer le risque ou l'« Exposition Globale » par la prise en compte du risque de marché affectant les investissements détenus par un compartiment d'OPCVM. Elle tient compte notamment du risque associé aux instruments financiers dérivés détenus en convertissant ces derniers en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents de ces instruments financiers dérivés (parfois dénommée « exposition notionnelle »), après la mise en œuvre de mesures de compensation et de couverture selon lesquelles la valeur de marché des positions sur titres sous-jacents peut être compensée par d'autres engagements liés aux mêmes positions sous-jacents. L'Exposition Globale établie au moyen de l'Approche par les Engagements est exprimée en pourcentage absolu du total de l'actif net. En application de la législation luxembourgeoise, l'Exposition Globale liée aux seuls instruments financiers dérivés ne peut excéder 100 % du total de l'actif net, et l'Exposition Globale d'ensemble (en ce compris le risque de marché associé aux placements sous-jacents des compartiments, qui, par

définition, représente 100 % du total de l'actif net) ne peut excéder 200 % du total de l'actif net (à l'exclusion des 10 % qu'un OPCVM peut emprunter à titre temporaire pour se procurer des liquidités à court terme)

« **Société** » Franklin Templeton Investment Funds

« **Frais de Vente Différés Éventuels** » ou « **FVDE** » commission imposée au moment de la vente des actions, habituellement durant les premières années de détention

« **Avis d'Opéré** » voir la rubrique « Avis d'Opéré » à la section « Informations générales pour les Investisseurs »

« **Banque Correspondante** » banque qui, dans son pays, s'occupe d'affaires pour le compte d'une banque située dans un autre pays

« **Obligations Couvertes** » les Obligations Couvertes sont des titres de créance émis par des établissements et garantis par un panier d'actifs cantonné (le « panier de couverture » ou les « actifs de couverture ») sur lequel les détenteurs d'obligations ont un recours direct en tant créanciers privilégiés. Dans le même temps, les détenteurs d'obligations restent en droit de réclamer à l'entité émettrice ou à une entité affiliée de l'émetteur les éventuels soldes non entièrement réglés par la liquidation des actifs de couverture, ce qui leur donne en fait un double droit à réclamation ou un « double recours ».

« **CPF** » Central Provident Fund (Fonds Central de Prévoyance)

« **Conseil du CPF** » Conseil du Central Provident Fund, organisme officiel constitué à Singapour en vertu de la loi Central Provident Fund Act

« **Investisseur CPF** » acheteur d'Actions de la Société utilisant son épargne CPF, soumis aux conditions indiquées dans le prospectus de Singapour ainsi qu'aux conditions fixées le cas échéant par le Conseil du CPF

« **CSSF** » Commission de Surveillance du Secteur Financier - l'autorité de réglementation et de surveillance de la Société au Luxembourg

« **Délégué à la protection des données** » une personne nommée par la Société de Gestion en tant que délégué à la protection des données conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la Directive 95/46/CE

« **Heure Limite de Réception des Ordres** » l'heure limite avant laquelle les instructions concernant une opération doivent être reçues afin qu'elle soit traitée à la valeur liquidative du jour courant, comme décrit plus en détail à l'Annexe A du présent Prospectus

« **Jour de négociation** » tout Jour de Valorisation qui est aussi un Jour Ouvré. Les restrictions concernant les Jours de Négociation dans un quelconque territoire peuvent être obtenues sur demande.

« **Dépositaire** » J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., banque basée à Luxembourg, a été nommée par la Société banque dépositaire de la Société

« **Administrateurs** » les membres du Conseil d'Administration de la Société

« **Distributeur** » entité ou personne dûment désignée par la Société de Gestion, agissant en qualité de Distributeur Principal, pour distribuer ou prendre des dispositions pour la distribution des Actions

« **Actions de Distribution** » Action normalement assortie d'une distribution des revenus nets des placements, sauf stipulation contraire dans la politique du Compartiment concerné

« **État Éligible** » tout État membre de l'UE, tout membre de l'OCDE et tout autre État que le Conseil d'Administration juge approprié

« **Compartiment Actions** » l'actif d'un Compartiment Actions est principalement ou uniquement investi en ou exposé aux titres de capital émis par des sociétés cotées et négociées en Bourse (titres de capital). Les Compartiments Actions peuvent soit investir mondialement (Compartiments Actions mondiaux) ou se concentrer sur des pays spécifiques (Compartiments spécifiques à certains pays), des régions géographiques (Compartiments régionaux) ou des secteurs (Compartiments spécifiques à certains secteurs)

« **ETF** » Fonds négocié en bourse (Exchange Traded Fund)

« **UE** » l'Union européenne

« **Directive Européenne sur l'Épargne** » la directive 2003/48/CE sur la fiscalité de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 3 juin 2003, telle que modifiée

« **Niveau de Levier Attendu** » le Niveau de Levier Attendu est communiqué pour les Compartiments dont l'Exposition Globale est mesurée selon la Méthode de la Valeur à Risque (Value at Risk, ou VaR). Il ne constitue pas une limite réglementaire et ne doit être utilisé qu'à titre indicatif. Le niveau de levier d'un Compartiment peut à tout moment être inférieur ou supérieur à ce niveau attendu pour autant que le Compartiment en question reste conforme à son profil de risque et respecte sa limite de VaR relative. Le rapport annuel fera état du niveau de levier réel au cours de la période considérée et fournira des explications supplémentaires sur ce chiffre. Le levier est une mesure de l'utilisation globale des instruments dérivés, qui ne tient donc pas compte des autres actifs physiques directement détenus dans le portefeuille des Compartiments concernés. Le Niveau de Levier Attendu est mesuré par la Somme des Notionnels (voir la définition de la somme des notionnels).

« **FATCA** » le Foreign Account Tax Compliance Act

« **FCM** » Futures Commission Merchant, une personne ou une entreprise qui a les deux activités suivantes : 1) sollicite ou accepte des offres d'achat ou de vente de contrats à terme standardisés, des options sur contrats à terme standardisés, des contrats de change ou des swaps hors bourse et 2) accepte des fonds ou d'autres actifs de clients à l'appui de ces opérations

« **EFE** » un Établissement Financier Étranger tel que défini dans le FATCA

« **Compartiment Obligataire** » l'actif d'un Compartiment Obligataire est principalement ou uniquement investi en ou exposé aux titres de créance (notamment les obligations) assorties du versement d'un taux d'intérêt fixe ou variable et qui peuvent être émis par des sociétés, des États ou des autorités locales et/ou des organisations internationales soutenues par divers États (telles que la Banque Mondiale). Les Compartiments Obligataires peuvent investir mondialement ou se centrer sur une région géographique ou un pays et peuvent investir en obligations émises par différents types d'émetteurs ou se centrer sur un seul type d'émetteur (tel que des États).

« **Franklin Templeton Investments** » FRI ainsi que ses filiales et sociétés apparentées du monde entier

« **FRI** » Franklin Resources Inc., One Franklin Parkway, San Mateo, Californie, société holding regroupant diverses filiales qui sont dénommées ensemble Franklin Templeton Investments

« **Compartiment** » pool distinct d'actifs et de passifs au sein de la Société, qui se différencie principalement par sa politique et son objectif d'investissement spécifiques, tel que créé en tant que de besoin

« **Exposition Globale** » désigne une mesure de l'exposition d'un compartiment d'OPCVM au risque prenant en compte l'exposition au risque de marché des placements sous-jacents, ainsi que l'exposition au risque de marché croissant et l'effet de levier implicite associés aux instruments financiers dérivés éventuellement détenus par le portefeuille, le cas échéant. En application de la réglementation luxembourgeoise, les OPCVM sont tenus de mesurer cette exposition au risque au moyen soit de l'« Approche par les Engagements » soit de la « Méthode de la Valeur à Risque (VaR) » (voir la définition distincte de chacune de ces expressions).

« **Placement** » Actions détenues dans une Catégorie d'Actions unique au sein du Portefeuille d'un Investisseur

« **Investisseur Institutionnel** » tel que défini par les directives ou recommandations de l'autorité de surveillance financière luxembourgeoise compétente au sens de l'article 174 de la Loi du 17 décembre 2010. Veuillez vous reporter à la section « Catégories d'Actions » pour prendre connaissance de la liste des Investisseurs Institutionnels éligibles

« **Fonds d'investissement** » OPCVM ou autre OPC dans lequel les Compartiments peuvent investir, tel que déterminé dans les restrictions d'investissement décrites à l'Annexe B

« **Gestionnaires de Portefeuille** » les sociétés nommées par la Société de Gestion qui assurent la gestion quotidienne à l'égard de l'investissement et du réinvestissement de l'actif des Compartiments. Lorsque la Société de Gestion ne délègue pas ses fonctions de gestion à un ou plusieurs Compartiments, comme indiqué dans la section « Informations sur les Compartiments, leurs objectifs et leurs politiques d'investissement » du ou des Compartiments concernés, les mentions du Gestionnaire de Portefeuille s'entendent comme des mentions de la Société de Gestion (notamment en ce qui concerne les frais à percevoir par la Société de Gestion pour l'exécution des fonctions de gestion pour le ou les Compartiments concernés).

« **Investisseur** » un acquéreur d'Actions de la Société, directement ou par l'intermédiaire d'une structure Prête-nom

« **Portefeuille d'Investisseur** » ou parfois « **Portefeuille** » portefeuille de Placements au nom du/des Investisseur(s) nominatif(s)

« **Numéro de Portefeuille d'Investisseur** » numéro personnel attribué à un Portefeuille d'Investisseur dès l'acceptation d'une demande de souscription

« **Différentiel de taux d'intérêt** » ou « **DTI** » désigne la différence de taux d'intérêt entre deux devises similaires portant intérêt

« **Code ISIN** » identifiant international de titres qui désigne de façon unique un Compartiment / une Catégorie d'Actions

« **DICI** » Document d'Informations Clés pour l'Investisseur au sens de l'article 159 de la Loi du 17 décembre 2010

« **Loi du 17 décembre 2010** » loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée

« **Essentiellement** » veuillez vous reporter à la définition de « principalement » ci-dessous

« **Société de Gestion** » Franklin Templeton International Services S.à r.l ou, le cas échéant, les membres du conseil de gérance de la Société de Gestion

« **Valorisation au Prix du Marché** » l'évaluation des positions à des prix de clôture facilement disponibles qui sont obtenus de manière indépendante, notamment des cours de bourse, des prix écran ou des cotation de plusieurs courtiers indépendants de renom

« **Évaluation par référence à un Modèle** » toute évaluation par comparaison, extrapolée ou autrement calculée à partir d'une ou plusieurs données de marché

« **Règlement Fonds Monétaires** » ou « **RFM** » le règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds du marché monétaire, dans sa version en vigueur

« **Compartiment du Marché Monétaire** » un Compartiment éligible tant que fonds monétaire en vertu du Règlement Fonds Monétaires

« **Instruments du Marché Monétaire** » instruments tels que définis à l'article 2(1) de la directive OPCVM et tels que visés à l'article 3 de la directive de la Commission 2007/16/CE

« **Compartiment Multi-Actifs** » un Compartiment Multi-Actifs investit généralement dans plusieurs types d'actifs, dont, sans s'y limiter, des titres de capital, des titres de créance, des liquidités, de l'immobilier, des matières premières, etc. La proportion d'un Compartiment Multi-Actifs investie dans chaque type d'actif (l'allocation d'actifs) peut être fixe pour certains Compartiments ou flexible pour d'autres. Dans le cas où l'allocation d'actifs est flexible, le Gestionnaire de Portefeuille procède à des corrections du montant investi dans les différents types d'actif selon son opinion quant à leurs perspectives d'évolution.

« **Valeur Liquidative par Action** » ou « **VL** » la valeur par Action d'une quelconque Catégorie d'Actions déterminée conformément aux dispositions pertinentes sous le titre « Détermination de la Valeur Liquidative des Actions » ou, le cas échéant, comme prévu à la sous-section « Dispositions spécifiques relatives au calcul de la Valeur Liquidative par Action des Compartiments éligibles en tant que Compartiments du Marché Monétaire » de l'Annexe D

« **Prête-nom** » établissement qui achète et détient des Actions en son nom et pour le compte d'un Investisseur

« **OCDE** » Organisation de coopération et de développement économiques

« **Omnibus** » établissement qui détient des actifs sur un Portefeuille ou un placement pour un certain nombre d'Investisseurs sous-jacents

« **Actions au Porteur** » Actions qui historiquement ont été émises par la Société sous une forme non nominative. Le droit de propriété de ces Actions appartient au titulaire du certificat d'Actions au porteur. La Société n'émet plus d'Actions au porteur

« **Principalement** », ou « **essentiellement** » lorsque la politique d'investissement d'un Compartiment prévoit que les placements sont effectués « principalement » ou « essentiellement » dans un type particulier de titre ou dans un pays, une région ou un secteur d'activité particuliers, cela signifie de manière générale qu'au moins les deux tiers de l'actif net de ce Compartiment (sans qu'il soit tenu compte des actifs liquides accessoires) seront investis dans ce titre, ce pays, cette région ou ce secteur d'activité

« **Distributeur Principal** » la Société de Gestion agissant en qualité de distributeur principal de la Société

« **Obligations Protégées** » obligations qui sont légalement soumises à une surveillance publique spéciale visant à protéger les détenteurs d'obligations. En particulier, les sommes provenant de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la législation, dans des actifs qui, durant toute la période de validité des obligations, peuvent couvrir les créances résultant des obligations et qui, en cas de faillite de l'émetteur, seraient utilisés en priorité pour le remboursement du principal et le paiement des intérêts courus.

« **Achat** » lorsque le Prospectus mentionne « un achat » ou « comment acheter des actions », il fait généralement référence à une souscription d'Actions

« **Marché Réglementé** » un marché au sens du point 14) de l'article 4 de la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers ou un autre marché réglementé qui fonctionne régulièrement et est reconnu et ouvert au public dans un État Éligible

« **Échéance Résiduelle** » la longueur du temps restant (en jours) jusqu'à l'échéance légale d'un titre ou d'un actif

« **RMB** » la monnaie officielle de la Chine continentale qui désigne, selon le contexte, le yuan renminbi onshore (CNY) et/ou le yuan renminbi offshore (CNH)

« **Vente** » ou « **vendre** » lorsque le Prospectus mentionne « une vente » d'actions ou « comment vendre des actions », il fait généralement référence à un rachat d'Actions

« **SICAV** » *Société d'Investissement à Capital Variable*

« **Action** » Action de toute Catégorie d'Actions du capital de la Société

« **Catégorie d'Actions** » catégorie d'Actions dotée d'une structure de frais, d'une devise de libellé spécifiques ou de toute autre caractéristique spécifique

« **Actionnaire** » titulaire d'actions du capital de la Société

« **Compartiment Monétaire à Court Terme à Valeur Liquidative Variable** » un Compartiment du Marché Monétaire qui (i) investit dans des Instruments du Marché Monétaire visés à l'article 10 (1) du RFM, (ii) est soumis aux règles relatives au portefeuille figurant à l'article 24 du RFM et (iii) satisfait aux exigences spécifiques prévues aux articles 29, 30 et 33 (1) du RFM.

« **Somme des Notionnels** » mesure du niveau de levier calculée comme étant la somme des notionnels de tous les contrats financiers dérivés conclus par le Compartiment concerné, exprimée en pourcentage de la Valeur Liquidative dudit Compartiment. L'Exposition Globale des investissements sous-jacents (c'est-à-dire 100 % de l'Exposition Globale correspondant à l'actif net réel) n'est pas incluse dans le calcul, seule l'Exposition Globale supplémentaire provenant des contrats financiers dérivés étant prise en compte aux fins du calcul de la Somme des Notionnels

Cette méthodologie :

- ne fait pas de distinction entre les instruments financiers dérivés utilisés à des fins d'investissement ou de couverture. Par conséquent, les stratégies visant à réduire les risques contribueront à accroître le niveau de levier du Compartiment en question.
- permet de compenser des positions en instruments dérivés. Par conséquent, le report de positions en instruments dérivés et les stratégies combinant des positions acheteuses et vendeuses peuvent se traduire par une forte

hausse du niveau de levier alors qu'elles ne contribuent pas à accroître, ou seulement dans une mesure limitée, le risque global du Compartiment concerné.

- ne tient pas compte de la volatilité des actifs sous-jacents des instruments dérivés ou ne fait pas de distinction entre les actifs à court et à long terme.

- ne prend pas en considération le delta s'agissant des contrats d'option, de sorte qu'aucun ajustement n'est effectué pour tenir compte de la possibilité qu'une option soit exercée. Par conséquent, un Compartiment qui détient des contrats d'option hors du cours non susceptibles d'être exercés affichera le même niveau de levier qu'un Compartiment pour lequel la somme des notionnels est comparable et dont les contrats d'option sont dans le cours et susceptibles d'être exercés, même si l'effet de levier potentiel d'options hors du cours tend à augmenter lorsque le prix de l'actif sous-jacent se rapproche du prix d'exercice, puis à baisser si le sous-jacent continue de s'apprécier et que le contrat devient profondément dans le cours.

« **Pays Tiers** » pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui répondent aux critères de la qualité de crédit de la politique d'investissement des Compartiments éligibles en tant que Compartiments du Marché Monétaire

« **Versement Tiers** » versements reçus d'un tiers ou effectués envers un tiers autre que l'Investisseur nominatif

« **OPC** » ou « **autre OPC** » Organisme de Placement Collectif au sens de l'article 1er, paragraphe 2, points a) et b) de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009, telle que modifiée

« **OPCVM** » Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières agréé en application de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009, telle que modifiée

« **Directive OPCVM** » désigne la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) telle que modifiée par la directive 2014/91/UE

« **États-Unis d'Amérique** » ou « **US** » États-Unis

« **Jour de Valorisation** » ou « **Jour de Fixation des Cours** » tout jour au cours duquel la Bourse de New York (« NYSE ») est ouverte ou tout jour entier pendant lequel les banques de Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes (en dehors de toute suspension des négociations normales)

« **Valeur à Risque (VaR)** » méthode de mesure du risque ou de l'« Exposition Globale » reposant sur la Valeur à Risque, ou VaR, laquelle mesure la perte potentielle maximale pouvant être enregistrée pour un degré de confiance et une période donnés, dans des conditions normales de marché. La VaR peut être exprimée en termes absolus sous la forme d'un montant en devise propre à un portefeuille, ou en pourcentage lorsque le montant en devise est divisé par le total de l'actif net. La VaR peut aussi être exprimée en termes relatifs, auquel cas la VaR du Compartiment (en pourcentage) est divisée par la VaR de son indice de référence (également en pourcentage), ce qui donne un ratio appelé la VaR relative. En vertu de la législation luxembourgeoise, le plafond de VaR absolue est actuellement de 20 % du total de l'actif net et le plafond de VaR relative est actuellement le double - soit 200 % - de la VaR de l'indice de référence.

« **Durée de Vie Moyenne Pondérée** » La longueur de temps moyenne jusqu'à l'échéance légale de tous les actifs sous-jacents dans le Compartiment du Marché Monétaire reflétant les participations relatives dans chaque actif

« **Échéance Moyenne Pondérée** » la longueur de temps moyenne jusqu'à l'échéance légale ou, s'il est plus court, le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt en fonction d'un taux du marché monétaire, de tous les actifs sous-jacents dans le Compartiment du Marché Monétaire reflétant les participations relatives dans chaque actif

Toutes les mentions d'heures dans les présentes se réfèrent, sauf indication contraire, à l'heure de l'Europe centrale (CET).

Dans le cas où le contexte le permet, le singulier comprend le pluriel et vice-versa.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

PRÉSIDENT :

Gregory E. Johnson
Président-Directeur Général
FRANKLIN RESOURCES, INC.
One Franklin Parkway
San Mateo, CA 94403-1906
États-Unis d'Amérique

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Mark G. Holowesko
Président
HOLOWESKO PARTNERS LTD.
Shipston House
P.O. Box N -7776
West Bay Street, Lyford Cay
Nassau
Bahamas

James J.K. Hung
Président-Directeur Général
ASIA SECURITIES GLOBAL LTD.
2704, Block B, Parkway Court, No. 4
Parkway Road
Hong Kong

William Lockwood
Poste restante
Avenue du Général de Gaulle
57570 Cattenom
France

Jed A. Plafker
Président-Directeur Général
FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS
One Franklin Parkway
San Mateo, CA 94403-1906
États-Unis d'Amérique

SOCIÉTÉ DE GESTION

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL
SERVICES S.à r.l.
8A, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

CONSEIL DE GÉRANCE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Paul J. Brady
Gérant
FRANKLIN TEMPLETON GLOBAL INVESTORS
LIMITED
Cannon Place
78 Cannon Street
Londres EC4N 6HL
Royaume-Uni

Paul Collins
Senior Vice-President, Chef des marchés actions EMOA
FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT MANAGEMENT
LIMITED
5 Morrison Street
Edinburgh, EH3 8BH
Royaume-Uni

Kathleen M. Davidson
Directeur Administratif, Service consultatif international
FRANKLIN TEMPLETON GLOBAL INVESTORS
LIMITED
5 Morrison Street
Édimbourg EH3 8BH
Royaume-Uni

William Jackson
Administrateur
FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT MANAGEMENT
LIMITED
5 Morrison Street
Édimbourg EH3 8BH
Royaume-Uni

Julie Moret
Gérant, Risque d'investissement - ESG
FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT MANAGEMENT
LIMITED
Cannon Place
78 Cannon Street
Londres EC4N 6HL
Royaume-Uni

Alok Sethi
Vice-président exécutif
Technologie et exploitation
FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS
Dubai International Financial Centre
Gate Building, East Wing, Level 2
Boîte postale 506613
Dubai, Émirats Arabes Unis

Gwen Shaneyfelt
Senior Vice President, comptabilité et fiscalité mondiales
FRANKLIN TEMPLETON COMPANIES, LLC
One Franklin Parkway
San Mateo
CA 94403-1906
États-Unis d'Amérique

A. Craig Blair
Directeur opérationnel
FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES
S.à r.l.
8A, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Denise Voss
Directeur opérationnel
FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES
S.à r.l.
8A, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Directeurs opérationnels de la société de gestion :

A. Craig Blair
Directeur opérationnel
FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES
S.à r.l.
8A, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Mike Sommer
Directeur opérationnel
FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.à r.l.
8A, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Denise Voss
Directeur opérationnel
FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.à r.l.
8A, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE :

FRANKLIN ADVISERS, INC.

One Franklin Parkway
San Mateo, CA 94403-1906
États-Unis d'Amérique

FRANKLIN MUTUAL ADVISERS, LLC

101 John F. Kennedy Parkway
Short Hills, NJ 07078-2789
États-Unis d'Amérique

FRANKLIN TEMPLETON INSTITUTIONAL, LLC

280 Park Avenue,
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique

FRANKLIN TEMPLETON INVESTIMENTOS (Brasil) Ltda.

Avenue Brigadeiro Faria Lima 3311, 5o andar,
São Paulo 04538-133,
Brésil

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS (ASIA) LIMITED

17/F, Chater House
8 Connaught Road Central
Hong Kong

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS AUSTRALIA
LIMITED

Level 19, 101 Collins Street
Melbourne
VIC 3000
Australie

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS CORP.

200 King Street West, Suite 1500,
Toronto, Ontario M5H 3T4
Canada

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS (ME) LIMITED

The Gate, East Wing, Level 2
Dubai International Financial Centre
P.O. Box 506613, Dubaï
Émirats arabes unis

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT MANAGEMENT
LIMITED

Cannon Place
78 Cannon Street
Londres EC4N 6HL
Royaume-Uni

K2/D&S MANAGEMENT CO., L.L.C.

300 Atlantic Street, 12th Floor
Stamford, CT 06901
États-Unis d'Amérique

SUMITOMO MITSUI ASSET MANAGEMENT COMPANY
LIMITED

2-5-1 Atago Minato-ku
Tokyo 105-6228
Japon

TEMPLETON ASSET MANAGEMENT LTD.

7 Temasek Boulevard
#38-03 Suntec Tower One
Singapour 038987

TEMPLETON GLOBAL ADVISORS LIMITED

P.O. Box N-7759
Lyford Cay
Nassau
Bahamas

TEMPLETON INVESTMENT COUNSEL, LLC

300 S.E. 2nd Street
Fort Lauderdale, FL 33301
États-Unis d'Amérique

DISTRIBUTEUR PRINCIPAL :

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES
S.à r.l.

8A, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

DISTRIBUTEURS, REPRÉSENTANTS ET CONSULTANTS :

FRANKLIN TEMPLETON FRANCE S.A.

20, rue de la Paix
75002 Paris
France

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT MANAGEMENT
LIMITED

Cannon Place
78 Cannon Street
Londres EC4N 6HL
Royaume-Uni

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT SERVICES

GmbH
Mainzer Landstraße 16
60325 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT TRUST
MANAGEMENT CO, LTD.

3rd Floor, CCMM Building
12 Youido-Dong, Youngdungpo-Gu
Séoul
Corée 150-968

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS (ASIA)
LIMITED

17/F, Chater House
8 Connaught Road Central
Hong Kong

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES
S.A.R.L., SUCCURSALE ITALIENNE

Corso Italia, 1
20122 Milan
Italie

FRANKLIN/TEMPLETON SECURITIES INVESTMENT
CONSULTING (SINOAM) INC. (CONSULTANT)
8F, #87, Sec. 4
Chung Hsiao E. Road
Taipei
Taiwan, R.O.C.

FRANKLIN TEMPLETON SWITZERLAND LTD.
Stockerstrasse 38
8002 Zurich
Suisse

TEMPLETON ASSET MANAGEMENT LTD.
7 Temasek Boulevard
#38-03 Suntec Tower One
038987 Singapour

TEMPLETON GLOBAL ADVISORS LIMITED
P.O. Box N 7759
Lyford Cay
Nassau
Bahamas

DÉPOSITAIRE :

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.
European Bank & Business Centre
6C, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

RÉVISEUR D'ENTREPRISES :

PRICEWATERHOUSECOOPERS, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

CONSEILLERS JURIDIQUES :

ELVINGER HOSS PRUSSEN, société anonyme
2, Place Winston Churchill
B.P. 425
L-2014 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

AGENT INTRODUCTEUR :

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.
European Bank & Business Centre
6C, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

AGENTS PAYEURS LOCAUX :

Autriche :

UniCredit Bank Austria AG
Schottengasse 6-8
1010 Vienne

Belgique :

RBC Investor Services Belgium SA
20e étage, Immeuble Zenith
37, Boulevard du Roi Albert II
1030 Bruxelles

Chypre :

Bank of Cyprus Public Company Limited
4, Evrou Street,
2003 Strovolos, Nicosie

Cyprus Development Bank Public Company Ltd.
50, Arch. Makarios III Avenue,
1065 Nicosie, Chypre

Eurobank Cyprus Ltd
Banking Institution
41, Arch. Makarios III Avenue,
P.C. 1065 Nicosie, Chypre

et

Piraeus Bank (Cyprus) LTD
1 Spyrou Kyprianou
1065 Nicosie, Chypre

République tchèque :

Raiffeisenbank a.s.
Hvězdova 1716/2b
14078 Prague 4

Danemark :

Skandinaviska Enskilda Banken AB
GTS Custody Services
SEB Merchant Banking
Bernstorffsgade 50
1577 Copenhagen V

France :

CACEIS Bank
1-3, place Valhubert
75013 Paris

Allemagne :

J.P. Morgan AG
Jungthofstraße 14
60311 Francfort-sur-le-Main

Grèce :

Eurobank Ergasias S.A.
10, Stadiou Street
105 64 Athènes

Piraeus Bank S.A.
4, Amerikis Street
105 64 Athènes

HSBC Bank Plc, succursale grecque
109-111 Messoghion Ave.
115 26 Athènes

National Bank of Greece

86 Eolou street
10232 Athènes

Investment Bank of Greece S.A.
32 Aigialeias street and Paradissou
151 25 Maroussi

et

Alpha Bank S.A.
40 Stadiou Street
102 52 Athènes

Hongrie :

Raiffeisen Bank Zrt
Akadémia u.6.
1054 Budapest

Italie :

Allfunds Bank S.p.A.
Via Bocchetto, 6
20123 Milan

Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A
Piazza Salimbeni n.3
73100 Sienna

Banca Sella Holding S.p.A.
Piazza Gaudenzio Sella, 1
13900 Bielle

BNP Paribas Securities Services S.A.
Succursale milanaise
Piazza Lina Bo Bardi no. 3
20124 Milan

Cassa Centrale Banca – Credito Cooperativo
del Nord Est S.p.A.
Via Segantini 5
38122 Trento

CACEIS Bank, succursale italienne
Piazza Cavour 2
20121 Milan

Iccrea Banca S.p.A.
Via Lucrezia Romana,
41/47
00178, Rome

RBC Investor Services Bank S.A., succursale milanaise
Via Vittor Pisani, 26
20124 Milan

Société Générale Securities Services S.p.A.
Via Benigno Crespi 19/A, MAC2
20159 Milan

et

State Street Bank GmbH, succursale italienne
Via Ferrante Aporti 10
20125 Milan

Liechtenstein :
Liechtensteinische Landesbank AG
Städtle 44
Postfach 384
9490 Vaduz

Pologne :
Citibank Handlowy
Bank Handlowy w Warszawie Spółka Akcyjna
ul. Senatorska 16
00-923, Varsovie

Portugal :
Banco Comercial Português SA
Praça D. João I, 28
4000-295 Oporto

Slovénie :
Banka Intesa Sanpaolo d.d.
Pristaniska Ulica 14
6502 Koper Capodistria

Suisse :
BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich
Selnaustrasse 16
8002 Zurich

AGENTS DE SERVICES FINANCIERS LOCAUX :

Irlande :
J.P. Morgan Administration Services (Ireland) Limited
J.P. Morgan House
200 Capital Dock
79 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2, D02 RK57

Pays-Bas :
ING (Nederland) Trust
P.O. Box N 2838
Prinses Irenestraat 61
1000 CV Amsterdam Zuid

Suède :
SE Banken
Sergels Torg 2
10640 Stockholm

AGENT DES CRÉDITS :

Royaume-Uni :
FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT MANAGEMENT
LIMITED
Cannon Place
78 Cannon Street
Londres EC4N 6HL
Royaume-Uni

SIÈGE SOCIAL :

8A, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Coordonnées :

Tél : +352 46 66 67 212 Télécopieur : +352 46 66 76
E-mail: lucs@franklintempleton.com
Site Internet: <http://www.franklintempleton.lu>

INFORMATIONS SUR LES COMPARTIMENTS, LEURS OBJECTIFS ET LEURS POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

La Société cherche à offrir aux investisseurs un choix de Compartiments investissant dans une large gamme de valeurs mobilières et autres actifs éligibles dans le monde entier et comportant un éventail varié d'objectifs d'investissement, notamment la croissance du capital et la production de revenus. L'objectif d'ensemble de la Société est de chercher à minimiser l'exposition au risque d'investissement par le biais de la diversification et de faire bénéficier les Investisseurs de l'expertise en gestion de portefeuille des entités de Franklin Templeton Investments dont les méthodes de sélection des placements sont efficaces et éprouvées.

Comme décrit plus précisément à l'Annexe D, un Compartiment ne sera responsable que de ses propres actifs et passifs.

Dans les limites des restrictions d'investissement de la Société telles que décrites plus en détail à l'Annexe B, les Compartiments (à l'exception des Compartiments du Marché Monétaire soumis à des restrictions spécifiques détaillées à la section 5 de l'Annexe B) peuvent investir dans des titres vendus avant l'émission, prêter les titres de leur portefeuille et emprunter des fonds. Dans les mêmes limites, chaque Compartiment peut, dans le but de produire des capitaux ou des revenus supplémentaires ou de réduire les coûts ou les risques, (i) conclure, en tant qu'acheteur ou vendeur, des opérations de pension livrée facultatives ou non facultatives et (ii) effectuer des opérations de prêt de titres.

En outre, dans le respect des restrictions d'investissement, la Société peut, dans chaque Compartiment, investir en instruments financiers dérivés afin de gérer les portefeuilles de façon efficace (à l'exception des Compartiments du Marché Monétaire) et/ou pour se couvrir contre les risques de marché ou de change.

De plus, la Société peut chercher à protéger et à améliorer la valeur d'actif de ses différents Compartiments par des stratégies de couverture conformes aux objectifs d'investissement des Compartiments, en utilisant par exemple des options de change, des contrats à terme et des contrats à terme standardisés.

Dans la mesure permise par les lois et règlement applicables, le sous-jacent aux instruments financiers dérivés utilisés par les Compartiments à quelque fin que ce soit ne doit comprendre que des instruments éligibles, des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises dans lesquels les Compartiments peuvent investir conformément à leurs objectifs et politique d'investissement spécifiques et aux restrictions applicables.

Afin d'éviter toute ambiguïté, les Compartiments du Marché Monétaire peuvent investir dans des instruments financiers dérivés uniquement pour couvrir leurs risques de taux d'intérêt ou de change.

Lorsque la politique d'investissement d'un Compartiment prévoit que les placements sont effectués « principalement » ou « essentiellement » dans un type particulier de titre ou dans un pays, une région ou un secteur d'activité particuliers, cela signifie de manière générale qu'au moins les deux tiers de l'actif net de ce Compartiment (sans qu'il soit tenu compte des actifs liquides accessoires) seront investis dans ce titre, ce pays, cette région ou ce secteur d'activité.

Chaque Compartiment peut, de manière accessoire, détenir des actifs liquides lorsque le Gestionnaire de Portefeuille estime que ceux-ci offrent des opportunités

plus intéressantes ou comme mesure défensive temporaire pour faire face à des conditions de marché, à des conditions économiques, politiques ou autres difficiles, ou encore pour répondre aux besoins de liquidités, de rachats et d'investissements à court terme. Dans certaines circonstances de marché extraordinaires et uniquement de façon temporaire, la totalité de l'actif net d'un quelconque Compartiment peut être investie en actifs liquides, en tenant compte du principe de répartition des risques. Ces actifs peuvent être détenus sous la forme de dépôts en espèces ou d'Instruments du Marché Monétaire.

Si un Compartiment est autorisé à investir dans des *swaps* de rendement total ou d'autres instruments financiers dérivés présentant des caractéristiques similaires, les actifs sous-jacents et les stratégies d'investissement auxquels il s'exposera sont décrits dans la politique d'investissement du Compartiment concerné.

La Société de Gestion et les Gestionnaires de Portefeuille respectifs des Compartiments sont soumis aux objectifs et politiques d'investissement décrits ci-dessous.

FRANKLIN ASIA CREDIT FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif du Compartiment est de maximiser le rendement total par une combinaison de revenus d'intérêts et de gains en capital

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille composé de titres de créance à taux fixe et/ou variable émis ou garantis par des États (y compris des administrations et des organismes d'État), des sociétés et/ou des institutions financières qui sont soit (i) domiciliées dans des pays d'Asie qui sont inclus dans l'Indice de référence JP Morgan Asia Credit Index (« indice de référence JACI »), soit (ii) ayant des activités commerciales significatives dans les pays inclus dans l'indice de référence JACI. En conséquence, le Compartiment sera concentré sur une région (en l'occurrence, l'Asie). Les investissements du Compartiment peuvent occasionnellement être concentrés sur certains pays d'Asie comme la Chine continentale.

Les titres de créance peuvent comprendre des obligations, des « notes », des billets de trésorerie, des titres privilégiés (y compris des parts de fiducie privilégiées), des titres de capital conditionnels (jusqu'à 20 % de l'actif net du Compartiment), des obligations hybrides, des titres de placements privés et des obligations convertibles en actions ordinaires ou assorties de bons de souscription, ainsi que des obligations sécurisées et des émissions de sukuk. Les obligations hybrides et les titres de capital conditionnel qui ne sont pas inclus dans l'indice de référence JACI ne représenteront pas plus de 10 % de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment peut investir en titres de créance ayant une notation inférieure à *investment grade* (« haut rendement ») ou des titres non notés considérés comme ayant une notation inférieure à *investment grade* sous réserve qu'il n'investisse pas plus de 10 % de son actif net en titres émis ou garantis par un seul État ou émetteur lié à un État ayant une notation inférieure à *investment grade* au moment de l'achat. Le total des investissements en titres de créances à haut rendement de sociétés peut représenter une part importante du portefeuille du Compartiment. En outre, le Compartiment peut investir jusqu'à 5 % de son actif net en titres de créance sur lesquels

l'émetteur ne paye pas actuellement (au moment de l'achat) le principal ou les intérêts (titres de créance en défaut). Sous réserve des restrictions qui précèdent sur les titres de créance ayant une notation inférieure à *investment grade* ou en défaut, le Compartiment peut détenir, à titre accessoire, des titres de sociétés qui sont, ou sont sur le point d'être, impliquées dans des réorganisations ou des restructurations financières ou en faillite et il peut continuer à détenir des titres de créance après défaut de paiement par l'émetteur du principal ou des intérêts.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris ceux sur les titres d'État), ainsi que des options (y compris des *warrants*). Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des rendements négatifs sur une courbe de taux/duration, une devise ou un crédit spécifiques puisque, entre autres choses, le cours des instruments financiers dérivés dépend du cours de leurs instruments sous-jacents et que ces cours peuvent monter ou descendre.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts d'OPCVM et d'autres OPC de type ouvert ou fermé, qui peuvent inclure d'autres Compartiments de Franklin Templeton Investment Funds ainsi que des fonds négociés en Bourse.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un rendement total constitué de revenus d'intérêts et de gains en capital en investissant dans des titres de créance d'émetteurs situés à travers l'Asie
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents

- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc., Franklin Templeton Investment Management Limited et Franklin Templeton Institutional, LLC.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN BIOTECHNOLOGY DISCOVERY FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de capital de sociétés de biotechnologie et de sociétés de recherche (y compris les petites et moyennes entreprises) situées aux États-Unis et dans d'autres pays et, dans une moindre mesure, en titres de créance de tout type d'émetteurs du monde entier.

Dans le cadre des placements du Compartiment, société de biotechnologie s'entend d'une société qui, lors de son dernier exercice, a réalisé au moins 50 % de son bénéfice dans des activités de biotechnologie, ou dont au moins 50 % de l'actif net était consacré à de telles activités. Les activités de biotechnologie sont la recherche, le développement, la fabrication et la distribution de divers produits, services et processus biotechnologiques et biomédicaux. Ces activités peuvent englober des sociétés présentes dans la génomique, l'ingénierie génétique et la thérapie génique. Elles englobent également des sociétés présentes dans l'application et le développement des biotechnologies aux domaines tels que la Santé, les produits pharmaceutiques et l'agriculture.

Lorsqu'il investit en titres de créance, le Compartiment achète en général des titres bénéficiant de notations *investment grade* ou des titres non notés qu'il estime être de qualité comparable. Les titres bénéficiant de notations *investment grade* sont notés dans les quatre premières catégories de notation des agences de notation indépendantes telles que Standard & Poor's Corporation ou Moody's Investors Service, Inc.

Dans des conditions normales, le Compartiment prévoit d'investir une part plus importante de son actif net en titres américains qu'en titres d'un quelconque autre pays, bien qu'il se réserve la possibilité d'investir plus de 50 % de son actif net en titres non américains.

Le Gestionnaire de Portefeuille peut adopter provisoirement une position de trésorerie défensive lorsqu'il estime que les marchés financiers ou les économies des pays dans lesquels

le Compartiment investit font l'objet d'une volatilité excessive ou d'un recul général prolongé, ou d'autres conditions défavorables.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 22 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital
- effectuer un placement en valeurs de croissance dans le secteur des biotechnologies aux États-Unis et dans le monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des secteurs de la biotechnologie, des communications et des technologies
- Risque de contrepartie
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des valeurs *growth*
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des petites et moyennes entreprises

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN BRAZIL OPPORTUNITIES FUND

Classe d'actifs Compartiment Diversifié

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser le revenu tout en conservant des perspectives de gains en capital en investissant dans la gamme complète des opportunités d'investissement disponibles liées au Brésil, tout en visant un niveau moyen de distribution annuelle de 7 %. Il n'y a aucune garantie que le Compartiment atteindra son objectif.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant directement ou indirectement dans un portefeuille diversifié de valeurs mobilières liées au Brésil, composées de titres de capital ou de titres donnant accès au capital de sociétés de toute taille et de titres de créance (y compris les titres bénéficiant de notations *non-investment grade*) et d'obligations émises ou garanties par des États ou des entités publiques. Le Compartiment peut également investir en titres de créance

(y compris les titres bénéficiant de notations *non-investment grade*) de sociétés. Le Compartiment conserve la possibilité d'obtenir une exposition au Brésil en investissant dans des titres émis par des émetteurs non-brésiliens. Le Compartiment peut également investir en billets de trésorerie, certificats de dépôt, liquidités et Instruments du Marché Monétaire. Le Compartiment peut investir dans des liquidités si le Gestionnaire de Portefeuille estime que les liquidités offrent une meilleure valeur relative que les actifs brésiliens, lorsque le marché ou l'économie brésilienne connaît une volatilité excessive ou affiche dans la durée une tendance générale à la baisse et/ou afin d'ajuster son exposition à des classes d'actifs, des devises et/ou des secteurs de marché. La part de l'actif net du Compartiment allouée aux titres de capital ou de créance peut varier avec le temps selon l'analyse faite par le Gestionnaire de Portefeuille de l'attractivité relative de chaque Classe d'actifs, ce qui peut entraîner une prédominance des titres de capital ou des titres de créance. **Le Gestionnaire de Portefeuille peut décider d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du Compartiment dans des titres de créance émis ou garantis par l'État brésilien ou ses autorités locales, conformément aux exigences de diversification des risques applicables figurant à l'Annexe B « Restrictions d'investissement ».**

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* indexés sur l'inflation et les *swaps* de rendement total liés à des titres de capital et/ou à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés, ainsi que des options. L'utilisation de ces instruments financiers dérivés peut entraîner une exposition négative à une Classe d'actifs, courbe de taux/durée ou devise particulière.

Le Compartiment peut également investir en dérivés de crédit qui tirent leur valeur d'un autre indice, de titres ou de devise liés au Brésil.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- réaliser des gains en capital, obtenir des revenus ou des gains de change en investissant sur l'ensemble de la gamme d'opportunités d'investissement liées au Brésil
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des instruments financiers dérivés

- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque afférent à la concentration sur un seul pays
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque d'effet de levier important
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR est un indicateur mixte composé de l'indice MSCI Brazil Index (10 %) et de l'indice J.P. Morgan EMBI Brazil Plus Index (90 %).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment ne devrait pas excéder 600 %. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investimentos (Brasil) Ltda.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN DIVERSIFIED BALANCED FUND

Classe d'actifs Compartiment Multi-Actifs

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de produire une combinaison de revenus et de gains en capital à long terme, en recherchant un rendement annuel moyen supérieur de 3,5 % (net de frais) au taux interbancaire offert en euro (Euro Interbank Offered Rate ou EURIBOR) sur une période glissante de trois ans. Le Compartiment cherche à atteindre son objectif avec une volatilité annualisée se situant, dans des conditions normales de marché, dans une fourchette comprise entre 5 % et 8 %. Il ne peut y avoir aucune garantie que le Compartiment atteindra son objectif de rendement, ni que la volatilité restera dans la fourchette visée.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en gérant activement une exposition directe et indirecte aux titres de capital, aux titres à revenu fixe, aux organismes de placement collectif, à la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi qu'une exposition indirecte aux investissements « alternatifs ».

Le Compartiment investit directement ou indirectement (par le biais d'organismes de placements collectifs, d'instruments financiers dérivés et de produits structurés) dans des titres d'émetteurs de toute capitalisation boursière

situés partout dans le monde, y compris les Marchés Émergents. L'exposition nette à long terme maximale directe ou indirecte du Compartiment aux titres de capital ou donnant accès au capital est de 75 %. Le reste de l'actif net est normalement investi directement ou indirectement dans des titres de créance (y compris des titres de créance à faible notation et à notation *non-investment grade*, des titres de créance en défaut, des titres convertibles ou des titres convertibles conditionnels ainsi que des titres de créance de sociétés en difficulté) ainsi que, jusqu'à 10 %, dans des classes d'actifs « alternatives » telles que l'immobilier, les infrastructures et les matières premières. Les investissements en titres convertibles conditionnels sont limités à 5 % de l'actif net du Compartiment. L'exposition à des classes d'actifs comme les titres de capital sera déterminée sur une base nette, en prenant la valeur combinée des positions longues et courtes sur tous les marchés boursiers. L'exposition absolue brute aux titres de capital pourra par conséquent dépasser 75 %.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total sur indices liés aux titres de capital, aux titres à revenu fixe, aux devises ou aux matières premières), des contrats à terme, des contrats à terme standardisés (y compris des contrats à terme standardisés sur des indices de titres de capital ou des titres d'État), ainsi que des options (y compris des options d'achat couvertes). Dans ce contexte, le Compartiment peut rechercher une exposition, entre autres, aux matières premières ou à l'immobilier en recourant à des instruments financiers dérivés sur indices financiers éligibles. Le Compartiment peut également investir en titres, en produits structurés réglés en espèces ou en bons cotés dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre, un indice ou sur des devises de tout pays ou en tire sa valeur.

Les organismes de placement collectif dans lesquels le Compartiment peut investir (dans la limite de 10 % de l'actif net du Compartiment) peuvent être gérés par Franklin Templeton Investments ou d'autres gestionnaires de portefeuille.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Exposition aux swaps de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de *swaps* de rendement total (non financés) s'élève à 70 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 120 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs recherchant :

- des gains en capital à moyen et long terme et des revenus avec une volatilité modérée
- une approche relativement prudente des possibilités de croissance offertes par l'investissement dans des titres de capital, des titres de créance et des liquidités

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être

exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque d'exposition liée aux matières premières
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des titres de sociétés en difficulté
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque des Fonds d'Investissement
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des titres immobiliers
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR absolue).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 300 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton International Services S.à r.l.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN DIVERSIFIED CONSERVATIVE FUND

Classe d'actifs Compartiment Multi-Actifs

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de produire une combinaison de revenus et de gains en capital à long terme, en recherchant un rendement annuel moyen supérieur de 2 % (net de frais) au taux interbancaire offert en euro (Euro Interbank Offered Rate ou EURIBOR) sur une période glissante de trois ans. Le Compartiment cherche à atteindre son objectif avec une volatilité annualisée se situant, dans des conditions normales de marché, dans une fourchette comprise entre 3 % et 5 %. Il ne peut y avoir aucune garantie que le Compartiment atteindra son objectif de rendement, ni que la volatilité restera dans la fourchette visée.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en gérant activement une exposition directe et indirecte aux titres de capital, aux titres à revenu fixe, aux organismes de placement collectif, à la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi qu'une exposition indirecte aux investissements « alternatifs ».

Le Compartiment investit directement ou indirectement (par le biais d'organismes de placements collectifs, d'instruments financiers dérivés et de produits structurés) dans des titres d'émetteurs de toute capitalisation boursière situés partout dans le monde, y compris les Marchés Émergents. L'exposition nette à long terme maximale directe ou indirecte du Compartiment aux titres de capital ou donnant accès au capital est de 40 %. Le reste de l'actif net est normalement investi directement ou indirectement dans des titres de créance (y compris des titres de créance à faible notation et à notation *non-investment grade*, des titres de créance en défaut, des titres convertibles ou des titres convertibles conditionnels ainsi que des titres de créance de sociétés en difficulté) ainsi que, jusqu'à 10 %, dans des classes d'actifs « alternatives » telles que l'immobilier, les infrastructures et les matières premières. Les investissements en titres convertibles conditionnels sont limités à 5 % de l'actif net du Compartiment. L'exposition à des classes d'actifs comme les titres de capital sera déterminée sur une base nette, en prenant la valeur combinée des positions longues et courtes sur tous les marchés boursiers. L'exposition absolue brute aux titres de capital pourra par conséquent dépasser 40 %.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total sur indices liés aux titres de capital, aux titres à revenu fixe, aux devises ou aux matières premières), des contrats à terme, des contrats à terme standardisés (y compris des contrats à terme standardisés sur des indices de titres de capital ou des titres d'État), ainsi que des options (y compris des options d'achat couvertes). Dans ce contexte, le Compartiment peut rechercher une exposition, entre autres, aux matières premières ou à l'immobilier en recourant à des instruments financiers dérivés sur indices financiers éligibles. Le Compartiment peut également investir en titres, en produits structurés réglés en espèces ou en bons cotés dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre, un indice ou sur des devises de tout pays ou en tire sa valeur.

Les organismes de placement collectif dans lesquels le Compartiment peut investir (dans la limite de 10 % de l'actif net du Compartiment) peuvent être gérés par Franklin Templeton Investments ou d'autres gestionnaires de portefeuille.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Exposition aux swaps de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de *swaps* de rendement total (non financés) s'élève à 70 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 120 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs recherchant :

- des gains en capital à moyen terme et des revenus avec une volatilité modérée
- une exposition limitée aux possibilités de croissance offertes par l'investissement dans des titres de capital

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque d'exposition liée aux matières premières
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des titres de sociétés en difficulté
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque des Fonds d'Investissement
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des titres immobiliers
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR absolue).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 300 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton International Services S.à r.l.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN DIVERSIFIED DYNAMIC FUND

Classe d'actifs Compartiment Multi-Actifs

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de générer des gains en capital à long terme, en recherchant un rendement annuel moyen supérieur de 5 % (net de frais) au taux interbancaire offert en euro

(Euro Interbank Offered Rate ou EURIBOR) sur une période glissante de trois ans. Le Compartiment cherche à atteindre son objectif avec une volatilité annualisée se situant, dans des conditions normales de marché, dans une fourchette comprise entre 8 % et 11 %. Il ne peut y avoir aucune garantie que le Compartiment atteindra son objectif de rendement, ni que la volatilité restera dans la fourchette visée.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en gérant activement une exposition directe et indirecte aux titres de capital, aux titres à revenu fixe, aux organismes de placement collectif, à la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi qu'une exposition indirecte aux investissements « alternatifs ».

Le Compartiment investit directement ou indirectement (par le biais d'organismes de placements collectifs, d'instruments financiers dérivés et de produits structurés) dans des titres d'émetteurs de toute capitalisation boursière situés partout dans le monde, y compris les Marchés Émergents. L'exposition nette à long terme maximale directe ou indirecte du Compartiment aux titres de capital ou donnant accès au capital est de 100 %. Le reste de l'actif net est normalement investi directement ou indirectement dans des titres de créance (y compris des titres de créance à faible notation ou à notation *non-investment grade*, des titres de créance en défaut, et des titres convertibles ou titres convertibles conditionnels ainsi que des titres de créance de sociétés en difficulté) ainsi que, jusqu'à 10 %, dans des classes d'actifs « alternatives » telles que l'immobilier, les infrastructures et les matières premières. Les investissements en titres convertibles conditionnels sont limités à 5 % de l'actif net du Compartiment. L'exposition à des classes d'actifs comme les titres de capital sera déterminée sur une base nette, en prenant la valeur combinée des positions longues et courtes sur tous les marchés boursiers. L'exposition absolue brute aux titres de capital pourra par conséquent dépasser 100 %.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total sur indices liés aux titres de capital, aux titres à revenu fixe, aux devises ou aux matières premières), des contrats à terme, des contrats à terme standardisés (y compris des contrats à terme standardisés sur des indices de titres de capital ou des titres d'État), ainsi que des options (y compris des options d'achat couvertes). Dans ce contexte, le Compartiment peut rechercher une exposition, entre autres, aux matières premières ou à l'immobilier en recourant à des instruments financiers dérivés sur indices financiers éligibles. Le Compartiment peut également investir en titres, en produits structurés réglés en espèces ou en bons cotés dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre, un indice ou sur des devises de tout pays ou en tire sa valeur.

Les organismes de placement collectif dans lesquels le Compartiment peut investir (dans la limite de 10 % de l'actif net du Compartiment) peuvent être gérés par Franklin Templeton Investments ou d'autres gestionnaires de portefeuille.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Exposition aux *swaps* de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de *swaps* de rendement total (non financés) s'élève à 70 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 120 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs recherchant :

- un gain en capital à long terme
- un niveau de volatilité élevé pour maximiser les rendements à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque d'exposition liée aux matières premières
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des titres de sociétés en difficulté
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque des Fonds d'Investissement
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des titres immobiliers
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR absolue).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 300 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton International Services S.à r.l.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN EMERGING MARKETS DEBT OPPORTUNITIES HARD CURRENCY FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence USD

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de générer des revenus et des gains en capital à long terme.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance et d'obligations à taux fixe ou variable, émis par des États et des entités publiques, ainsi que par des entités supranationales créées ou soutenues par plusieurs États, et/ou par des émetteurs privés situés dans des pays de Marchés Émergents et/ou qui tirent une part importante de leur activité économique de pays en développement ou émergents, notamment de la Chine continentale. Ces titres seront libellés en devises fortes (c'est-à-dire en devises d'économies développées, y compris, mais sans s'y limiter, en EUR, en GBP, en USD, en JPY et en CHF).

Tous les investissements en titres de créance seront, au moment de l'achat, notés au minimum B moins par Standard & Poor's et/ou l'équivalent, s'ils sont notés par d'autres agences de notation. À cet égard, si deux notations différentes sont utilisées, seule la plus basse sera prise en compte et si trois notations différentes sont utilisées, la plus basse des deux meilleures notations sera prise en compte. S'ils ne sont pas notés, les titres doivent être déclarés comme étant d'une qualité comparable par le Gestionnaire de Portefeuille.

Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace de portefeuille. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaillance de crédit, les *swaps* de taux d'intérêt et/ou les *swaps* de devises), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés, ainsi que des options.

Le Compartiment peut également investir en *credit-linked notes* ou en produits structurés (tels que des obligations adossées à des garanties) dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre ou tire sa valeur d'un autre titre, ou est lié aux actifs ou à l'une des devises fortes susmentionnées.

Le Compartiment peut détenir à titre accessoire des titres de capital, y compris des warrants (résultant d'une opération de refinancement et/ou dans la mesure où ces titres résultent de la conversion d'obligations représentant le produit d'une restructuration ou d'une faillite), ainsi que des titres de créance ou des titres convertibles conditionnels de qualité inférieure à *investment grade* (les investissements dans des titres convertibles conditionnels ne dépasseront pas 5 % de l'actif net du Compartiment). Le Compartiment peut également investir en Instruments du Marché Monétaire et conclure des contrats de mise et/ou de prise en pension.

Exposition aux contrats de mise et/ou de prise en pension Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de contrats de mise et/ou de prise en pension s'élève à 7 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 15 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- générer des revenus et des gains en capital à long terme en investissant dans des titres de créance de marchés émergents, à l'exclusion des titres ayant une notation inférieure à B moins
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque d'ordre politique et économique
- Risque des opérations de mise et de prise en pension
- Risque des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de swap
- Risque des warrants

Levier L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN EURO GOVERNMENT BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts et de gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en obligations bénéficiant de notations *investment grade* émises par des États et des entités publiques, ainsi que par des entités supranationales situées à travers l'Union monétaire européenne (« pays de la zone euro »).

En outre, le Compartiment peut aussi, conformément aux restrictions d'investissement, investir en obligations émises par des États, des émetteurs supranationaux et des entités publiques du monde entier (y compris en titres bénéficiant de notations *non-investment grade*) dans une limite combinée de 15 % pour les placements en

titres émis par (i) des émetteurs non basés dans l'Union monétaire européenne et par (ii) des émetteurs bénéficiant de notations BB+ ou inférieures et Ba1 ou inférieures.

Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace de portefeuille. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés (i) sur des Marchés Réglementés, tels que les contrats à terme standardisés (y compris ceux sur les titres d'État), ainsi que les options ou (ii) de gré à gré, tels que les *swaps* et contrats à terme liés à des devises, des taux de change et des taux d'intérêt.

Ces obligations seront libellées ou couvertes en euro. Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- maximiser le rendement total constitué de revenus d'intérêts et de gains en capital en investissant en titres de créance émis par tout État membre de l'Union monétaire européenne et/ou tout émetteur public lié à tout État membre de l'Union monétaire européenne
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque de la dette souveraine

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN EURO HIGH YIELD FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de produire un niveau élevé de revenus courants. L'objectif d'investissement secondaire du Compartiment consiste à rechercher des gains en capital, mais uniquement lorsqu'ils sont compatibles avec l'objectif principal.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre ses objectifs en investissant principalement, soit directement, soit par le biais d'instruments financiers dérivés, en titres de créance à revenu fixe d'émetteurs européens ou non européens. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe, des contrats à terme, des contrats à terme standardisés, ainsi que des options sur ces contrats négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Le Compartiment investit principalement en titres de créance à taux fixe libellés en euro ou non libellés en euro mais couverts en euro bénéficiant de notations *non-investment grade* ou, s'ils ne sont pas notés, en titres équivalents. Les Gestionnaires de Portefeuille tentent d'éviter les risques excessifs en réalisant, de façon indépendante, des analyses de crédit sur les émetteurs et en diversifiant les placements du Compartiment entre différents émetteurs.

Étant donné que l'objectif d'investissement du Compartiment est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également, à titre provisoire et/ou accessoire, rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de titres libellés en euro tels que les titres d'État, les actions à dividende prioritaire, les actions ordinaires et autres titres donnant accès au capital, les *warrants* et les titres et obligations convertibles en actions ordinaires. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en dérivés de crédit, que le Gestionnaire de Portefeuille peut utiliser comme moyen d'investir plus rapidement et efficacement sur certains segments des marchés du haut rendement, des emprunts bancaires et des titres de créance bénéficiant de notations *investment grade*. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en titres en défaut.

La dénomination du Compartiment souligne le fait que la devise de référence du Compartiment est l'Euro, mais ne signifie pas nécessairement qu'une proportion particulière de son actif net investi est libellée en Euro.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un niveau élevé de revenus et, dans une moindre mesure, des gains en capital dans un Compartiment ayant l'euro pour devise de référence et investissant en titres à revenu fixe à haut rendement libellés en euro
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être

exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited et Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN EURO SHORT DURATION BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de maintenir un certain niveau de préservation du capital et de liquidité, tout en maximisant le rendement total et le revenu.

Politique d'investissement Le Compartiment vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de créance et des obligations à court terme à taux fixe ou variable émis par des emprunteurs européens souverains et privés et/ou des sociétés non européennes présentes en Europe et notés *investment grade* ou, en l'absence de notation, de qualité comparable. Le Compartiment peut détenir un maximum de 10 % dans des titres de créance à faible notation, à notation *non-investment grade* ou en défaut, ou, en l'absence de notation, de qualité comparable.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* de taux d'intérêt, les *swaps* de devises, les *swaps* sur défaut de crédit et les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés, ainsi que des options sur des instruments de ce type.

Le Compartiment a l'intention d'acheter des titres à taux fixe ou variable avec des obligations libellées en euro et un maximum de 10 % en monnaies autres que l'euro.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- maintenir la liquidité, tout en maximisant le rendement total et le revenu
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque de la dette souveraine

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN EURO SHORT-TERM MONEY MARKET FUND

Les informations contenues dans la présente section relative à ce Compartiment doivent être lues en conjonction avec les dispositions spécifiques applicables aux Compartiments du Marché Monétaire figurant aux sections « Informations générales pour les Investisseurs », « Annexe B » et « Annexe D », ainsi qu'avec les dispositions générales du Prospectus, sauf disposition contraire.

Ce Compartiment est éligible en tant que Compartiment du Marché Monétaire à Court Terme à Valeur Liquidative Variable et a été dûment agréé par la CSSF conformément aux dispositions du règlement de l'UE sur les fonds du marché monétaire (« RFM »). Ce Compartiment n'a pas été noté par des agences de notation de crédit externes.

Classe d'actifs Compartiment du Marché Monétaire

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'assurer un niveau élevé de préservation du capital et de liquidités tout en maximisant les rendements en euro.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant dans un portefeuille d'Instruments du Marché monétaire, titres de créance et liés à des créances de haute qualité libellés en euro.

Le Compartiment investit principalement en Instruments du Marché Monétaire de grande qualité, qui sont principalement des titres de créance à court terme à taux fixe ou variable, des papiers commerciaux, des bons à taux variable et des certificats de dépôt d'établissements de crédit, qui tous doivent respecter le RFM. Le Compartiment peut également, dans une moindre mesure, investir en titrisation et en papiers commerciaux adossés à des actifs (« ABCP ») éligibles ainsi qu'en dépôts et en liquidités libellés en euro.

Ces investissements doivent être libellés en euro et jusqu'à 100 % peuvent être émis ou garantis par des États souverains membres de l'OCDE et/ou des entités liées, des entités supranationales, notamment le plus souvent des instruments émis ou garantis séparément ou conjointement par des membres de l'Union Européenne, les administrations nationales, régionales ou locales des États Membres ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le Mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque des règlements internationaux ou d'autres institutions ou organisations financières internationales pertinentes auxquelles appartiennent un ou plusieurs États Membres. En plus de recevoir une évaluation positive de leur qualité de crédit selon la procédure interne de la Société de Gestion d'évaluation de la qualité de crédit, tous les investissements faits au moment de l'achat doivent avoir une note de crédit à long terme minimale de A ou supérieure par Standard & Poor's Corporation (« S&P ») ou A2 ou supérieure par Moody's Investors Service, Inc. (« Moody's ») ou une note similaire par tout autre organisme de notation statistique reconnu internationalement, correspondant à une note à court terme de A-1 par S&P/P-1 par Moody's ou l'équivalent ou, en l'absence de notation, doivent être déclarés de qualité comparable par le Gestionnaire de Portefeuille.

Le Compartiment maintiendra une Échéance Moyenne Pondérée ne dépassant pas 60 jours et une Durée de Vie Moyenne Pondérée ne dépassant pas 120 jours. Le Compartiment ne détient que des titres qui au moment de leur acquisition ont une échéance initiale ou résiduelle ne dépassant pas 397 jours.

Le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de couvrir les risques de taux d'intérêt ou de change inhérents à d'autres investissements du Compartiment. Le Compartiment peut également investir dans des opérations de prise ou de mise en pension dans les limites décrites ci-dessous, ainsi que moins de 10 % de l'actif net du Compartiment en parts ou actions de tout autre Compartiment du Marché Monétaire.

Exposition aux contrats de mise en pension Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de contrats de mise en pension s'élève à 10 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 10 %.

Exposition aux contrats de prise en pension Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de contrats de prise en pension s'élève à 25 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 35 %. Le montant total des liquidités fournies à la même contrepartie dans le cadre de contrats de prise en pension ne pourra pas dépasser 15 % de l'actif du Compartiment.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des revenus courants et un niveau élevé de protection du capital en investissant dans un portefeuille de titres de créance et liés à des créances de haute qualité libellés en euro, d'Instruments du Marché Monétaire et de liquidités libellés en euro
- investir à court terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque des fonds d'investissement
- Risque de marché
- Risque des opérations de prise et de mise en pension
- Risque des opérations de titrisation

Les actions de Fonds du Marché Monétaire ne sont pas des dépôts ni des obligations d'une banque, ne sont ni garanties ni approuvées par une banque, ni ne sont assurées ou garanties par une agence ou un organisme de réglementation. La valeur des actions détenues dans un Fonds du Marché Monétaire peut fluctuer.

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN EUROPEAN CORPORATE BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, le rendement total par le biais d'une combinaison de revenus d'intérêts et de gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement en titres de créance à taux fixe ou variable bénéficiant de notations *investment grade* émis par des sociétés européennes et/ou des sociétés non européennes ayant une présence commerciale dans la région européenne. Le Compartiment peut également avoir recours à certains instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement.

Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés, ainsi que des options. L'utilisation de ces instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux, une duration ou une devise particulière. Le Compartiment peut en outre investir, conformément aux restrictions d'investissement, en dérivés de crédit ou autres produits structurés (tels que les titres adossés à des créances hypothécaires ou autres actifs adossés à des actifs et les obligations adossées à des garanties) qui tirent leur valeur d'un autre indice, titre ou devise lié(e) à l'Europe. Le Compartiment investit principalement en titres de créance à revenu fixe soit libellés en euro soit, s'ils sont libellés en une autre devise, couverts en euro.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également, à des fins défensives et/ou de manière accessoire, rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de titres, y compris, sans toutefois s'y limiter, les titres de créance d'États, d'entités supranationales organisées ou soutenues par plusieurs États, les titres de créance bénéficiant de notations *non-investment grade*, les obligations convertibles en actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire et les *warrants*.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un rendement total par une combinaison de revenus d'intérêts et de gains en capital
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited et Franklin Templeton Institutional, LLC

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN EUROPEAN DIVIDEND FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de produire une combinaison de revenus courants et de gains en capital à long terme.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant principalement en titres de capital et/ou donnant accès au capital (y compris les *warrants* et les titres convertibles) de sociétés de toute capitalisation boursière constituées ou exerçant leurs principales activités commerciales dans les pays européens. En particulier, le Compartiment cherche à produire des revenus en investissant en actions qui offrent, selon le Gestionnaire de Portefeuille, des rendements sur dividendes attrayants au moment de l'achat et/ou des perspectives de rendements sur dividendes attrayants par la suite.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également, de manière accessoire, rechercher des opportunités d'investissement dans les titres donnant accès au capital des sociétés susmentionnées ainsi que dans des titres de capital et/ou donnant accès au capital de sociétés ne remplissant pas les conditions prévues ci-dessus.

Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des contrats à terme et des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés, y compris sur indice, ou des options sur de tels contrats, des bons liés à des titres de capital ainsi que des options.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des revenus et des gains en capital en investissant en titres de capital de sociétés situées dans tout pays européen
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie

- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN EUROPEAN GROWTH FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant principalement en titres de capital et/ou donnant accès au capital (y compris les *warrants* et les titres convertibles) de sociétés de toute capitalisation boursière. Dans la sélection des titres de capital, le Gestionnaire de Portefeuille a recours à un processus de recherche fondamentale actif et ascendant (*bottom-up*) afin de rechercher des titres qui, selon lui, possèdent des caractéristiques de risque-rendement supérieures.

Le Compartiment investit principalement son actif net en titres d'émetteurs constitués ou exerçant leurs activités principales dans les pays européens.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de valeurs mobilières ne remplissant pas les conditions prévues ci-dessus.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital de sociétés situées dans tout pays européen
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque des valeurs *growth*
- Risque de liquidité

- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN EUROPEAN INCOME FUND

Classe d'actifs Compartiment Diversifié

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif du Compartiment est de maximiser les revenus tout en conservant des perspectives de gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherchera à maximiser les revenus mais également à générer une croissance du capital. Il sera géré en adoptant une position neutre avec une répartition égale entre les actions et les titres à revenu fixe, mais jouera sur la répartition entre ces deux classes d'actifs en fonction des évolutions du cycle de marché et des valorisations des actifs. L'allocation minimale du Compartiment aux titres à revenu fixe et aux titres de capital sera de 35 % chacun, avec un plafond d'exposition de 65 %.

Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille composé de titres de capital ou donnant accès au capital (y compris des *warrants*) et de titres de créance à taux fixe et/ou variable émis ou garantis par des États (y compris des administrations et des organismes d'État), des institutions financières ainsi que des sociétés privées domiciliées dans des pays européens ou ayant des activités commerciales significatives dans des pays européens. Les pays européens peuvent inclure les pays européens émergents.

Les titres de créance peuvent comprendre des obligations, des « notes », des billets de trésorerie, des titres privilégiés (y compris des parts de fiducie privilégiées), des titres de capital conditionnel, des obligations hybrides et des obligations convertibles en actions ordinaires, ainsi que des obligations sécurisées. L'exposition du Compartiment à la dette subordonnée, qui peut inclure des obligations hybrides et des titres de capital conditionnel, est limitée au total à 15 % de l'actif net du Compartiment, dans laquelle l'exposition aux obligations hybrides et titres de capital conditionnel ne peut pas dépasser au total 10 % de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des dérivés de crédit, des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options et des options d'achat/vente sur titres de capital couvertes. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des rendements négatifs sur une courbe de taux/durée, une devise ou un crédit spécifiques puisque, entre autres choses, le cours des instruments financiers dérivés dépend du cours de leurs instruments sous-jacents et que ces cours peuvent monter ou descendre.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- maximiser les revenus tout en conservant des perspectives de gains en capital
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque de la dette souveraine
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN EUROPEAN SMALL-MID CAP GROWTH FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant principalement en titres de capital et/ou donnant accès au capital (y compris les warrants et les titres convertibles) de petites et moyennes entreprises européennes. Dans la sélection des titres de capital, le Gestionnaire de Portefeuille a recours à un processus de recherche fondamentale actif et ascendant (*bottom-up*) afin de rechercher des titres qui, selon lui, possèdent des caractéristiques de risque-rendement supérieures.

Le Compartiment investit son actif net principalement en titres d'émetteurs constitués ou exerçant leurs activités principales dans les pays européens et ayant, au moment de l'achat, une capitalisation boursière supérieure à 100 millions d'euros et inférieure à 8 milliards d'euros ou l'équivalent en devises locales au moment de l'achat.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de valeurs mobilières ne remplissant pas les conditions prévues ci-dessus.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital de sociétés de petite ou moyenne capitalisation situées dans tout pays européen
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque des valeurs *growth*
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Institutional, LLC

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN EUROPEAN TOTAL RETURN FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant dans un portefeuille de titres de créance et d'obligations à taux fixe et variable émis par des États, des entités publiques ou des sociétés dont le siège social est situé en Europe.

Le Compartiment peut aussi, conformément aux restrictions d'investissement, investir en titres ou en produits structurés (tels que les obligations adossées à des garanties) dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre ou tire sa valeur d'un autre titre, lié aux actifs ou aux devises de tout pays européen. Plus particulièrement, le Compartiment peut acheter des obligations émises par des États ou des entités supranationales constituées ou soutenues par plusieurs États.

Le Compartiment peut également acheter des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs et des obligations convertibles. Le Compartiment peut également avoir recours à certains instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace de portefeuille. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et comprendre, entre autres, des instruments financiers dérivés basés sur des indices, des *swaps* sur défaut de crédit ou des *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe, des contrats à terme, des contrats à terme standardisés, ou des options sur ces contrats, y compris ceux sur des obligations souveraines européennes. L'actif net du Compartiment sera principalement (p. ex. au moins aux deux tiers, hors actifs liquides accessoires) investi en titres ou en instruments financiers dérivés basés sur les titres d'émetteurs européens.

Le Compartiment peut investir en titres de créance bénéficiant d'une notation *investment grade* ou *non-investment grade*, y compris des titres de créance à haut rendement émis par des sociétés, des placement privés, des obligations mondiales et des devises de pays émergents, et jusqu'à 10 % de l'actif net du Compartiment peut être constitué de titres en défaut.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un niveau élevé de revenus et la protection de leur capital et, dans une moindre mesure, la croissance de leur capital en investissant en titres à revenu fixe et en instruments dérivés d'États ou de sociétés européens
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie

- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN FLEXIBLE ALPHA BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement de ce Compartiment est de rechercher un rendement total grâce à une combinaison de revenus courants et de gains en capital dépassant le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à 90 jours (USD) sur un cycle complet de marché (soit une période couvrant un cycle complet d'activité économique, qui peut inclure des périodes de hausse et de baisse des taux d'intérêt).

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre ses objectifs en générant des rendements attrayants ajustés en fonction du risque sur un cycle complet de marché en répartissant son portefeuille sur un large éventail de titres de créance et de prêts à taux fixe ou variable de toute échéance ou note de crédit (y compris des titres *investment grade*, *non-investment grade*, à faible notation, non notés et/ou en défaut) d'émetteurs privés et/ou souverains à travers le monde.

Dans leur gestion du Compartiment, les Gestionnaires de Portefeuille cherchent à générer des rendements provenant de diverses sources, autres qu'uniquement les taux d'intérêt, en répartissant le portefeuille du Compartiment entre différents risques (tels que les risques de crédit, de change, des municipalités et de duration) et sur un large éventail de titres de créance en termes de pays, de secteur, de qualité, d'échéance et de duration (sans référence à un indice comme pour la plupart des fonds traditionnels de titres à revenu fixe). Le portefeuille du Compartiment peut donc inclure des obligations à haut rendement (« junk »), des titres privilégiés et des produits structurés tels que les titres adossés à des hypothèques (notamment des hypothèques résidentielles ou commerciales ainsi que des prêts garantis par des hypothèques), des titres adossés à des actifs (garantis

par des prêts, des contrats de location ou des créances), des obligations adossées à des garanties (y compris des prêts bancaires garantis) et des titres liés à des crédits ou à des indices (y compris des titres indexés sur l'inflation) qui tirent leur valeur d'un actif ou d'un indice sous-jacent. Le Compartiment peut participer à des opérations dites de *mortgage dollar roll*.

Le Compartiment peut pratiquer un trading actif et fréquent dans le cadre de ses stratégies d'investissement et investir, à tout moment, une part substantielle de son actif dans toute sorte de titres de créance. La duration moyenne pondérée du Compartiment peut aller de -2 à + 5 ans, selon le calcul des Gestionnaires de Portefeuille, en fonction de leurs prévisions en matière de taux d'intérêt et de leur évaluation du risque de marché en général.

Le Compartiment investit régulièrement en devises et en opérations liées aux devises impliquant des instruments financiers dérivés. Le Compartiment conserve des positions importantes en devises et en instruments financiers liés aux devises à titre de technique de couverture ou pour mettre en œuvre une stratégie d'investissement en devises, ce qui est susceptible d'exposer une part importante de son actif net à des obligations découlant de tels instruments.

Le Compartiment a recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit et de taux d'intérêt ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/duration, une devise ou un crédit spécifiques.

Le Compartiment peut prendre des positions longues et/ou courtes synthétiques liées à des titres à revenu fixe ou des devises. Les positions longues bénéficient d'une augmentation du prix du sous-jacent ou de la classe d'actifs, tandis que les positions courtes bénéficient d'une diminution de ce prix. Dans des conditions de marché normales, le Compartiment peut avoir une exposition longue nette directe ou indirecte (par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés) à des titres de créance allant jusqu'à 80 %. L'exposition aux titres de créance est calculée sur une base nette, en tenant compte de la valeur combinée des expositions longues et courtes sur tous les marchés de titres à revenu fixe. L'exposition absolue brute aux titres de créance peut par conséquent dépasser 80 %.

Le Compartiment peut également, temporairement et/ou à titre accessoire, investir dans des titres de créance de sociétés en difficulté (titres de sociétés qui sont, ou sont sur le point d'être, engagées dans des réorganisations, des restructurations financières ou en faillite), dans des titres convertibles ou convertibles conditionnels (les investissements en titres convertibles conditionnels ne dépasseront pas 5 % de l'actif net du Compartiment). Dans des conditions normales de marché, les investissements en titres de créance en défaut ne représentent généralement pas plus de 10 % de l'actif net du Compartiment. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et autres OPC.

Exposition aux *swaps* de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de *swaps* de rendement total (non financés) s'élève à 11 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un revenu et des gains en capital en investissant dans une vaste gamme de titres à revenu fixe et instruments financiers dérivés
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des titres de sociétés en difficulté
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque d'investissement en titres à taux variable d'émetteurs privés
- Risque de change
- Risque des titres indexés sur l'inflation
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des opérations de mortgage dollar roll
- Risque de remboursement anticipé
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de swap

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR absolue).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 200 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc. et Franklin Templeton Institutional, LLC.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions

FRANKLIN GCC BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion prudente des investissements, le rendement total par une combinaison de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change à long terme.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de créance et des obligations à taux fixe ou variable émis par des États, des entités publiques ou des sociétés de pays membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). Le Compartiment peut également acheter des titres de créance et des obligations à taux fixe ou variable émis par des entités établies plus globalement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ainsi que par des entités supranationales constituées par plusieurs États, telles que la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/durée, une devise ou un crédit spécifiques.

Conformément aux restrictions d'investissement, le Compartiment peut investir en titres ou en produits structurés dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre ou tire sa valeur d'un autre titre, ou est lié aux actifs ou aux devises de tout pays. Les produits structurés comprennent les Sukuk, tels que les Ijara, Wakala, Murabaha, Mudharaba, Musharaka ou une combinaison de deux de ces structures (Sukuk hybrides), qui, dans des conditions normales de marché, peuvent représenter 10 % à 30 % de l'actif net du Compartiment. Le Compartiment peut également acheter des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs et des obligations convertibles.

Le Compartiment peut investir en titres de créance bénéficiant de notations *investment grade* ou *non-investment grade* émis par des émetteurs des pays du CCG, y compris en titres en défaut. Il peut acheter des titres à revenu fixe et des obligations libellés en toute devise et détenir des titres de capital dans la mesure où ces titres résultent de la conversion ou de l'échange d'une action à dividende prioritaire ou d'une obligation.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un rendement total constitué de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change en investissant dans des titres de créance d'émetteurs des pays du CCG, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des investissements en Sukuk
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investments (ME) Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN GLOBAL AGGREGATE BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts et de gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement en titres de créance à taux fixe ou variable émis par des États, des émetteurs publics (y compris des organisations supranationales soutenues par plusieurs États) et des sociétés du monde entier. Le Compartiment investit principalement en titres bénéficiant de notations *investment grade*, mais peut investir jusqu'à 10 % en titres bénéficiant de notations *non-investment grade* et il peut également investir en titres de créance des Marchés Émergents. Le Compartiment peut en outre investir, conformément aux restrictions d'investissement, en dérivés de crédit ou autres produits structurés (tels que des titres adossés à des

créances hypothécaires, y compris des obligations adossées à des garanties) qui tirent leur valeur d'un indice, d'un titre ou d'une devise. Le Compartiment peut également participer à des opérations dites de *mortgage dollar roll*. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en Chine continentale par l'intermédiaire de Bond Connect ou directement (également appelé CIBM direct).

Le Compartiment peut également avoir recours à certains instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés, ainsi que des options. Le recours aux instruments financiers dérivés ne dépassera pas 40 % de l'actif net du Compartiment.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de titres, notamment les OPC, les obligations convertibles en actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire et les *warrants*.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des revenus d'intérêts et réaliser des gains en capital en investissant dans un produit à revenu fixe mondial et diversifié
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié au Bond Connect
- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des opérations de *mortgage dollar roll*
- Risque des opérations de titrisation

- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (100 %).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 30 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited et Franklin Templeton Institutional, LLC

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN GLOBAL AGGREGATE INVESTMENT GRADE BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts et de gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement en titres de créance à taux fixe ou variable émis par des États, des émetteurs publics (y compris des organisations supranationales soutenues par plusieurs États) et des sociétés du monde entier. Le Compartiment investit principalement en titres bénéficiant d'une notation *investment grade* et peut également investir en titres de créance des Marchés Émergents bénéficiant d'une notation *investment grade*. Le Compartiment peut, en outre, conformément aux restrictions d'investissement, acheter des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs, y compris des obligations adossées à des garanties. Le Compartiment peut également participer à des opérations dites de *mortgage dollar roll*.

Le Compartiment peut également utiliser certains instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace de portefeuille. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés, ainsi que des options. Le recours aux instruments financiers dérivés ne dépassera pas 40 % de l'actif net du Compartiment.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de

titres, notamment les organismes de placement collectif, les obligations convertibles en actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire et les *warrants*.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des revenus d'intérêts et réaliser des gains en capital en investissant dans un produit à revenu fixe mondial et diversifié bénéficiant d'une notation *investment grade*
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des opérations de *mortgage dollar roll*
- Risque des titrisations
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited et Franklin Templeton Institutional, LLC

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN GLOBAL CONVERTIBLE SECURITIES FUND

Classe d'actifs Compartiment Diversifié

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à maximiser le rendement total, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, en cherchant à optimiser les gains en capital et les revenus courants dans des conditions de marché variables.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre ses objectifs d'investissement en investissant principalement en titres convertibles (y compris en titres à

notation *investment grade*, *non-investment grade*, à faible notation et/ou non notés) de sociétés du monde entier. Le Compartiment peut également investir dans d'autres titres tels que les actions ordinaires ou à dividende prioritaire et les titres de créance non convertibles (y compris en titres à notation *investment grade*, *non-investment grade*, à faible notation et/ou non notés). Le Compartiment peut continuer à détenir des titres après le défaut de l'émetteur. Un titre convertible est généralement un titre de créance ou une action à dividende prioritaire pouvant être converti dans une période spécifique en actions ordinaires du même émetteur ou d'un émetteur différent. En investissant en titres convertibles, le Compartiment cherche à réaliser des gains en capital sur les actions sous-jacentes, tout en bénéficiant des revenus fixes des titres convertibles pour s'assurer des revenus courants et réduire la volatilité des cours. Le Compartiment peut également avoir recours à certains instruments financiers dérivés à des fins de couverture de change, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des contrats à terme et des contrats à terme croisés ainsi que des options. Le Compartiment peut, par le biais d'instruments financiers dérivés, détenir des positions vendeuses couvertes, à condition que les positions acheteuses détenues par le Compartiment soient suffisamment liquides pour couvrir, à tout moment, les obligations découlant de ses positions vendeuses. Le Compartiment peut également investir en titres ou en produits structurés (tels que des titres donnant accès au capital) dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre ou tire sa valeur d'un autre titre, ou est lié aux actifs ou aux devises de tout pays. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en titres en défaut et jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital et des revenus courants en investissant en titres convertibles de sociétés du monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des obligations structurées

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN GLOBAL CORPORATE INVESTMENT GRADE BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser le rendement total par une combinaison de revenus d'intérêts et de gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance à taux fixe et/ou variable émis par des émetteurs privés du monde entier. Dans le cadre du présent Compartiment, les titres de créance peuvent comprendre des obligations, des « notes », des billets de trésorerie, des titres privilégiés (y compris des parts de fiducie privilégiées), des obligations hybrides, des titres de placements privés ainsi que des obligations sécurisées. Le Compartiment investit principalement en titres bénéficiant de notations *investment grade*, mais peut investir jusqu'à 20 % en titres bénéficiant de notations *non-investment grade*.

Le Compartiment peut investir au total jusqu'à 20 % de ses actifs nets en produits structurés, tels que des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et résidentielles, des obligations adossées à des garanties, ainsi que des emprunts bancaires garantis.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit, les *swaps* de taux d'intérêt et/ou les *swaps* de rendement total sur emprunt et/ou les indices liés à des titres à revenu fixe), des contrats de change à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt et des contrats à terme standardisés, ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des rendements négatifs sur une courbe de taux/duration, une devise ou un crédit spécifiques puisque, entre autres choses, le cours des instruments financiers dérivés dépend du cours de leurs instruments sous-jacents et que ces cours peuvent monter ou descendre.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de titres, y compris, les titres de dérivés de crédit, les titres de créance d'émetteurs non privés (notamment des organisations supranationales souveraines soutenues par plusieurs États), les obligations d'État et/ou municipales, les titres convertibles conditionnels, les obligations convertibles en actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire, les actions ordinaires et les autres titres donnant accès au capital. Le Compartiment peut également investir dans des dépôts à terme, des opérations de mise en pension, des

espèces et des Instruments du Marché Monétaire ainsi que jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPC de type ouvert ou fermé (y compris des fonds négociés en bourse).

Le Compartiment peut effectuer des distributions provenant du capital, des plus-values nettes réalisées ou latentes, ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Exposition aux swaps de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de swaps de rendement total (non financés) s'élève à 10 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Exposition aux contrats de mise et/ou de prise en pension

Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de contrats de mise et/ou de prise en pension s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 10 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des revenus d'intérêts et des gains en capital en investissant en titres de créance bénéficiant de notations investment grade de sociétés du monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des opérations de mise et de prise en pension
- Risque des opérations de titrisation
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited et Franklin Templeton Institutional, LLC

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN GLOBAL FUNDAMENTAL STRATEGIES FUND

Classe d'actifs Compartiment Diversifié

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital par le biais d'une approche diversifiée axée sur la valeur. Son objectif secondaire est de chercher à produire des revenus.

Politique d'investissement Le Compartiment investit de manière générale en titres de capital de sociétés de toute capitalisation boursière situées n'importe où dans le monde, y compris sur les Marchés Émergents, ainsi qu'en titres de créance et obligations à taux fixe ou variable émis par des États, des entités publiques et/ou des sociétés du monde entier, ainsi qu'en obligations émises par des entités supranationales constituées ou soutenues par plusieurs États telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou la Banque européenne d'investissement. Le Compartiment peut en outre investir en titres de sociétés engagées dans des fusions, regroupements, liquidations et réorganisations ou faisant l'objet d'offres d'achat ou d'échange, et peut participer à de telles opérations. Il peut également investir en titres de créance à faible notation, à notation *non-investment grade* ou en défaut de divers émetteurs, en titres à taux fixe ou variable, soit directement, soit par le biais de fonds d'investissement réglementés (sous réserve des limites indiquées ci-dessous). Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres de capital et/ou à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/durée, une devise ou un crédit spécifiques. Le Compartiment peut également investir en titres liés aux actifs ou aux devises de tout pays. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC, mais ne peut investir plus de 10 % de son actif net en titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs.

Le Compartiment procède à l'allocation de son actif net suivant trois stratégies d'investissement différentes suivies indépendamment par les groupes de gestion Templeton Global Macro, Templeton Global Equity et Franklin Mutual Series, dans le but de conserver une exposition égale à deux stratégies de titres de capital mondiales « global equity strategies » et une stratégie titres à revenu fixe mondiale « global fixed income », sous réserve du suivi et du rééquilibrage appropriés. Ces stratégies d'investissement sont déjà largement suivies par Franklin Templeton Investments à l'égard de certains de ses fonds enregistrés aux États-Unis et se concentrent respectivement sur des titres de créance à taux fixe ou variables émis par des États, des entités publiques ou des sociétés du monde entier, sur des titres de capital du monde entier offerts à des cours inhabituellement bas par rapport à l'évaluation des Gestionnaires de Portefeuille, ainsi que sur des titres de capital considérés comme sous-valorisés par le Gestionnaire de Portefeuille ou des titres de créance convertibles, y compris les titres de sociétés engagées dans des fusions, regroupements, liquidations ou autres réorganisations.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions A chinoises (via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect) et en actions B chinoises.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital et des revenus courants en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de capital et de créance du monde entier et en bénéficiant des trois stratégies d'investissement
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des opérations de titrisation
- Risque du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc., Franklin Mutual Advisers, LLC et Templeton Global Advisors Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN GLOBAL LISTED INFRASTRUCTURE FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à maximiser le rendement total constitué de revenus et de gains en capital.

Politique d'investissement Le Gestionnaire de Portefeuille cherche à atteindre cet objectif d'investissement en investissant en titres de capital de sociétés d'infrastructures dont l'activité principale consiste en la détention, la gestion, la construction, l'exploitation, l'utilisation ou le financement d'actifs d'infrastructures et qui sont situées dans le monde entier, y compris les Marchés Émergents. Le Compartiment cherche à investir dans des sociétés d'une large gamme de secteurs liés aux infrastructures et de pays.

Le Compartiment peut également avoir recours à certains instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace de portefeuille. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que des *swaps* sur défaut de crédit), des contrats à terme et des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés, y compris sur indice, ou des options sur de tels contrats, des bons liés à des titres de capital ainsi que des options.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des revenus d'intérêts et des gains en capital en investissant dans des sociétés d'une large gamme de secteurs liés aux infrastructures et de pays
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des titres de secteurs liés aux infrastructures
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des petites et moyennes entreprises

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Institutional, LLC

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN GLOBAL MULTI-ASSET INCOME FUND

Classe d'actifs Compartiment Multi-Actifs

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de générer un rendement total constitué de revenus et de gains en capital lui permettant d'assurer une distribution annuelle régulière. Il n'y a aucune garantie que le Compartiment atteindra son objectif.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en gérant activement une exposition directe et indirecte aux titres de capital, aux titres à revenu fixe, à la trésorerie et équivalents de trésorerie et une exposition indirecte aux investissements « alternatifs » (notamment les matières premières et l'immobilier).

Le Compartiment investit directement et indirectement en titres de capital de sociétés de toute capitalisation boursière situées n'importe où dans le monde, y compris sur les Marchés Émergents.

Le Compartiment investit également dans des titres de créance à taux fixe ou variable émis par des États, des entités publiques et/ou des sociétés du monde entier, ainsi que dans des obligations émises par des entités supranationales constituées ou soutenues par plusieurs États.

Le Compartiment peut acheter des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs, y compris des obligations adossées à des garanties. Il peut également investir en titres de créance à faible notation, à notation *non-investment grade*, en défaut ou de sociétés en difficulté de divers émetteurs, à taux fixe ou variable, y compris des titres convertibles ou, jusqu'à 5 % de son actif net en titres convertibles conditionnels, soit directement, soit par le biais de fonds d'investissement réglementés (sous réserve des limites indiquées ci-dessous).

Le Compartiment peut investir en titres de sociétés engagées dans des fusions, regroupements, liquidations et réorganisations ou faisant l'objet d'offres d'achat ou d'échange, et peut participer à de telles opérations.

L'exposition à certaines classes d'actifs, tels que les matières premières et l'immobilier, peut être obtenue par le biais d'instruments financiers dérivés éligibles liés à un indice approprié.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille ainsi que d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, sans s'y limiter, des *swaps* (notamment les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total sur indices liés aux titres de capital, aux titres à revenu fixe, aux devises ou aux matières premières), des contrats à terme, des contrats à terme standardisés (y compris des contrats à terme standardisés sur des indices de titres de capital ou des titres d'État), ainsi que des options, négociées en bourse et/ou de gré à gré (notamment des options d'achat couvertes). Le Compartiment peut également investir en titres ou en produits structurés (tels que des Sukuk, des titres liés à des titres de capital, des obligations adossées à des garanties, y compris des prêts bancaires garantis) dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre, un indice ou sur des devises de tout pays ou en tire sa valeur.

Les organismes de placement collectif dans lesquels le Compartiment peut investir peuvent être ceux gérés par des entités de Franklin Templeton Investments ainsi que ceux gérés par d'autres gestionnaires d'actifs. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC.

Le Compartiment prévoit d'être géré avec une volatilité réduite de moitié par rapport à la volatilité des marchés d'actions mondiaux (sur la base de l'indice MSCI All Country World exprimé dans la devise de référence du Compartiment).

Le Fonds vise une distribution annuelle provenant pour au moins 50 % des revenus générés par son portefeuille. Le Compartiment peut également effectuer des distributions provenant du capital, des plus-values nettes réalisées ou latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Exposition aux *swaps* de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de *swaps* de rendement total (non financés) s'élève à 70 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 120 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital et des revenus en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de capital et de créance du monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque d'exposition liée aux matières premières
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque de gestionnaires multiples
- Risque des titres participatifs sans droit de vote
- Risque des titres immobiliers
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est un indice mixte composé de l'indice Bloomberg Barclays Multiverse EUR Hedged (55 %), de l'indice MSCI All Country World (40 %) et de l'indice Bloomberg Commodity Total Return (5 %).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 300 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton International Services S.à r.l.

Le Compartiment cherche à atteindre ses objectifs d'investissement par la sélection minutieuse par le Gestionnaire de Portefeuille (Franklin Templeton International Services S.à r.l) d'au moins un co-gestionnaires de portefeuille (le(s) « Co-Gestionnaire(s) de Portefeuille »). Ce ou ces Co-Gestionnaires de Portefeuille feront partie de Franklin Templeton Investments. Le Gestionnaire de Portefeuille peut également prendre part à la gestion de l'actif du Compartiment outre la sélection du ou des Co-Gestionnaires de Portefeuille et l'allocation des actifs entre eux.

Le Gestionnaire de Portefeuille est chargé de la sélection et de la nomination d'au moins un Co-Gestionnaire de Portefeuille pour le Compartiment, à qui il délèguera tout ou partie de ses responsabilités de gestion courante de portefeuille et de services de conseil en investissement au titre de tout ou partie de l'actif du Compartiment. Le Gestionnaire de Portefeuille est chargé de suivre les performances d'investissement globales du Compartiment et de rééquilibrer son allocation de portefeuille. Le Gestionnaire de Portefeuille déterminera l'allocation des actifs du Compartiment entre le ou les Co-Gestionnaires de Portefeuille selon ce qu'il estimera approprié, à sa libre appréciation, aux fins de réalisation de l'objectif du Compartiment, cette allocation pouvant évoluer dans le temps.

Le Gestionnaire de Portefeuille suit les performances des Co-Gestionnaires de Portefeuille à l'égard du Compartiment afin d'évaluer, s'il y a lieu, la nécessité de procéder à des modifications/remplacements. Le Gestionnaire de Portefeuille peut décider de nommer ou de remplacer les Co-Gestionnaires de Portefeuille du Compartiment à tout moment, dans le respect de la réglementation ou des préavis applicables.

Le Gestionnaire de Portefeuille est chargé de la sélection des Co-Gestionnaires de Portefeuille, du suivi de leurs performances et du suivi du dispositif de gestion des risques mis en place au niveau de chaque Co-Gestionnaire de Portefeuille. Les Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent être remplacés sans notification préalable aux Actionnaires. La liste des Co-Gestionnaires de Portefeuille ayant agi pour le compte du Compartiment au cours de la période comptable est communiquée dans les rapports semestriel et annuel de la Société. La liste des Co-Gestionnaires de Portefeuille assurant la gestion effective du Compartiment sera mise à disposition sur demande, sans frais, au siège social de la Société.

Les Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent faire appel aux conseils d'autres sociétés de conseil en investissement apparentées à Franklin Templeton Investments. Les Co-Gestionnaires de Portefeuille seront rémunérés par le Gestionnaire de Portefeuille à partir des frais de gestion reçus de la Société de Gestion.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN GLOBAL REAL ESTATE FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à maximiser le rendement total constitué de revenus et de gains en capital.

Politique d'investissement Le Gestionnaire de Portefeuille cherche à atteindre cet objectif d'investissement en investissant dans des fonds de placement immobilier (« FPI ») et d'autres sociétés immobilières ou liées à l'immobilier (y compris de petites et moyennes entreprises) dont l'activité principale consiste à financer, négocier, détenir, développer et gérer des biens immobiliers et situées dans le monde entier, y compris les Marchés Émergents. Les « FPI » sont des sociétés dont les actions sont cotées en Bourse, qui investissent une part importante de leur actif net directement dans l'immobilier et qui bénéficient d'un régime fiscal particulier et favorable. Ces placements du Compartiment posséderont le statut de valeurs mobilières. Le Compartiment cherche à investir dans des sociétés relevant d'une large gamme de secteurs immobiliers et de pays.

Le Compartiment peut également avoir recours à différents instruments financiers dérivés à des fins de couverture de change et/ou de gestion efficace de portefeuille (notamment des contrats de change à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt et des *swaps* ainsi que des options).

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des revenus de dividendes et des gains en capital en investissant dans des sociétés d'une large gamme de secteurs immobiliers et de pays
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des titres immobiliers
- Risque des petites et moyennes entreprises

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Institutional, LLC

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN GLOBAL SMALL-MID CAP GROWTH FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant principalement en titres de capital et/ou donnant accès au capital (y compris les *warrants* et les titres convertibles) de sociétés de petite ou moyenne capitalisation du monde entier. Dans la sélection des titres de capital, le Gestionnaire de Portefeuille a recours à un processus de recherche fondamentale actif et ascendant (*bottom-up*) afin de rechercher des titres qui, selon lui, possèdent des caractéristiques de risque-rendement supérieures.

Le Compartiment investit son actif net principalement en titres d'émetteurs constitués ou exerçant leurs activités principales dans tout pays développé du monde et ayant, au moment de l'achat, une capitalisation boursière supérieure à 100 millions de dollars U.S. et inférieure à 8 milliards de dollars U.S. ou l'équivalent en devises locales. L'exposition du Compartiment à des régions et à des marchés divers varie le cas échéant suivant l'avis du Gestionnaire de Portefeuille sur les conditions et perspectives existant sur les titres de ces marchés.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de valeurs mobilières ne remplissant pas les conditions prévues ci-dessus.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital
- effectuer un placement de type croissance dans les sociétés de petite ou moyenne capitalisation du monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque des valeurs *growth*

- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Institutional, LLC

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN GOLD AND PRECIOUS METALS FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital. Son objectif secondaire est de produire des revenus.

Politique d'investissement Dans des conditions de marché normales, le Compartiment investit principalement son actif net en titres émis par des sociétés du secteur de l'exploitation de gisements d'or et de métaux précieux. Ces sociétés comprennent les sociétés qui extraient, traitent ou négocient l'or ou d'autres métaux précieux tels que l'argent, le platine et le palladium, y compris les sociétés qui financent l'exploration et l'exploitation des gisements, ainsi que les sociétés d'exploitation possédant des mines de longue, moyenne ou courte exploitation.

Le Compartiment investit principalement en titres de capital et/ou donnant accès au capital tels que les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire, les *warrants* et les titres convertibles émis par des sociétés d'exploitation d'or et de métaux précieux situées n'importe où dans le monde (y compris sur les Marchés Émergents) et sur l'ensemble de l'éventail des capitalisations boursières, y compris des sociétés de petite et moyenne capitalisation, ainsi qu'en certificats de dépôt américains, mondiaux ou européens.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de sociétés d'exploitation d'or et de métaux précieux du monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque du secteur de l'or et des métaux précieux
- Risque de liquidité

- Risque de marché
- Risque du secteur des ressources naturelles
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN HIGH YIELD FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de produire un niveau élevé de revenus courants. L'objectif d'investissement secondaire du Compartiment consiste à rechercher des gains en capital, mais uniquement lorsqu'ils sont compatibles avec l'objectif principal.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre ces objectifs en investissant principalement, soit directement, soit par le biais d'instruments financiers dérivés, en titres de créance à taux fixe d'émetteurs américains ou non américains. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe, des contrats à terme, des contrats à terme standardisés, ainsi que des options sur ces contrats négociées sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré. Le Compartiment investit normalement en titres de créance à revenu fixe de tout type de notation de crédit (y compris en titres bénéficiant de notations *non-investment grade*), dans le cas d'émetteurs américains ou, dans le cas d'émetteurs non américains ou de titres non notés, en titres équivalents. Le Gestionnaire de Portefeuille tente d'éviter les risques excessifs en réalisant, de façon indépendante, des analyses de crédit des émetteurs et en diversifiant les placements du Compartiment entre différents émetteurs.

Étant donné que l'objectif d'investissement du Compartiment est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également, à titre provisoire et/ou accessoire, rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de titres tels que les titres émis par des États, les actions à dividende prioritaire, les actions ordinaires et autres titres donnant accès au capital, les *warrants* et les titres et obligations convertibles en actions ordinaires. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en dérivés de crédit, que le Gestionnaire de Portefeuille peut utiliser comme moyen d'investir plus rapidement et efficacement sur certains segments des marchés du haut rendement, des emprunts bancaires et des titres de créance bénéficiant de notations *investment grade*. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en titres en défaut.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un niveau élevé de revenus et, dans une moindre mesure, des gains en capital en investissant en titres à revenu fixe à haut rendement d'émetteurs américains et non américains
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN INCOME FUND

Classe d'actifs Compartiment Diversifié

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser les revenus tout en conservant des perspectives de gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment investit dans un portefeuille diversifié de valeurs mobilières constituées de titres de capital et de titres de créance à long et à court terme. De manière générale, les titres de capital donnent à leur titulaire le droit de participer au résultat d'exploitation générale de la société. Ils comprennent les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire, les titres convertibles et les bons liés à des titres de capital. Les titres de créance représentent une obligation d'un émetteur de rembourser un prêt d'argent et prévoient de manière générale le versement d'intérêts. Les titres de créance comprennent les obligations, les bons et les obligations non garanties.

Dans sa recherche d'opportunités de croissance, le Compartiment investit en actions ordinaires de sociétés d'une large gamme de secteurs d'activité tels que les services publics, le pétrole, le gaz, l'immobilier et les biens de consommation. Le Compartiment recherche des revenus en sélectionnant des placements tels que les obligations de sociétés, les obligations étrangères et les obligations du Trésor américain, ainsi que des actions donnant droit à des rendements sur dividendes attractifs. Le Compartiment peut investir en titres de créance bénéficiant de notations inférieures à *investment grade*. Les titres de créance bénéficiant de notations *investment grade* sont notés dans les quatre catégories supérieures par des agences de notation indépendantes telles que Standard & Poor's Corporation (« S&P ») et Moody's Investors Service, Inc. (« Moody's »). Le Compartiment investit en général en titres bénéficiant de notations égales ou supérieures à CAA de la part de Moody's ou à CCC de la part de S&P ou en titres non notés que le Gestionnaire de Portefeuille estime être de qualité comparable. Les titres bénéficiant de notations inférieures offrent en général des rendements supérieurs aux titres bénéficiant de notations supérieures afin de compenser le risque plus élevé assumé par les investisseurs. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour obtenir des informations complémentaires.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif net investi en titres non américains. Il achète habituellement des titres non américains négociés aux États-Unis ou sous forme de certificats de dépôt américains, lesquels sont des certificats habituellement émis par une banque ou une société fiduciaire et donnant à leurs titulaires le droit de recevoir des titres émis par une société américaine ou non américaine.

Le Gestionnaire de Portefeuille recherche des titres sous-valorisés ou délaissés qui, selon lui, offrent des opportunités de revenus immédiates et une croissance importante à l'avenir. Il réalise, de façon indépendante, des analyses portant sur les titres envisagés pour le portefeuille du Compartiment, plutôt que de s'appuyer principalement sur les notations attribuées par les agences de notation. Dans son analyse, le Gestionnaire de Portefeuille prend en compte une multitude de facteurs, dont :

- l'expérience et la compétence de la direction de la société ;
- la réactivité face aux évolutions des marchés sur lesquelles elle opère ;
- les calendriers des échéances des titres de créance et les conditions d'emprunt ;
- l'évolution de la situation financière de la société et la réaction du marché à cette évolution ; et
- la valeur relative d'un titre en fonction de facteurs tels que les flux de trésorerie prévisionnels, le taux de couverture des intérêts ou du dividende, le taux de couverture des actifs et les perspectives de bénéfices.

Le Compartiment peut, à titre accessoire, avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent notamment inclure des *swaps*, des contrats à termes, des contrats à terme standardisés ainsi que des options. Dans ce contexte, le Compartiment peut rechercher une exposition, entre autres, aux matières premières ou à des ETF en utilisant des instruments financiers dérivés, des produits structurés réglés en espèces ou des titres à revenu fixe dans le cas où le titre est indexé sur un autre actif de référence ou en tire sa valeur.

Le Gestionnaire de Portefeuille peut adopter provisoirement une position défensive lorsqu'il estime que les marchés ou l'économie font l'objet d'une volatilité excessive

ou d'un recul généralisé, ou qu'il existe d'autres conditions défavorables. Le Compartiment peut, dans ces circonstances, être dans l'impossibilité de poursuivre son objectif d'investissement.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un niveau élevé de revenus et des perspectives de gains en capital en ayant accès, dans un compartiment unique, à la fois à des titres de capital et à des titres à revenu fixe
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN INDIA FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de capital, y compris en actions ordinaires, en actions à dividende prioritaire et en titres convertibles, ainsi qu'en warrants, en titres participatifs sans droit de vote et en certificats de dépôt (i) de sociétés constituées en Inde, (ii) de sociétés qui exercent une

part prépondérante de leur activité en Inde et (iii) de sociétés holdings qui détiennent une part prédominante de leurs participations dans des sociétés mentionnées aux sous-paragraphes (i) et (ii), et ce, sur l'ensemble de l'éventail des capitalisations boursières, des sociétés à petite capitalisation aux sociétés à grande capitalisation.

En outre, le Compartiment peut rechercher des opportunités d'investissement dans les titres à revenu fixe de l'une quelconque des entités susmentionnées ainsi que dans les Instruments du Marché Monétaire.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital de sociétés situées en Inde
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des valeurs *growth*
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des titres participatifs sans droit de vote
- Risque afférent à la concentration sur un seul pays
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc. et Templeton Asset Management Ltd.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN JAPAN FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Yen japonais (JPY)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif par une politique consistant à investir principalement en titres de capital d'émetteurs constitués ou exerçant leurs activités principales au Japon.

Le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de titres tels que les actions à dividende prioritaire, les titres convertibles en actions ordinaires, ainsi que les obligations émises par des sociétés et des États libellées ou non en yens japonais.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en privilégiant un style d'investissement de type *growth* axé sur les titres de capital japonais
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des titres de capital
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque afférent à la concentration sur un seul pays

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers Inc.

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité et à ses propres coûts et frais, la gestion courante relative à l'investissement et au réinvestissement de l'actif net du Compartiment à Sumitomo Mitsui Asset Management Company Limited, qui agit en qualité de gestionnaire de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN K2 ALTERNATIVE STRATEGIES FUND

Classe d'actifs Compartiment Alternatif

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir un gain en capital avec une volatilité inférieure à celle des grands marchés boursiers.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en répartissant son actif net entre plusieurs stratégies non traditionnelles ou « alternatives », y compris, mais sans s'y limiter, tout ou partie des stratégies suivantes : longues-courtes sur actions, orientées événements, valeur relative, et macroéconomiques mondiales. Ces stratégies sont décrites ci-dessous :

- *Stratégies longues-courtes sur actions* - les stratégies longues-courtes sur actions cherchent généralement à produire des rendements des investissements dans les marchés boursiers mondiaux en prenant des positions longues et courtes sur des actions et sur des indices d'actions ordinaires. Ces stratégies se concentrent généralement sur les rendements ajustés au risque et s'appuient sur les opinions et les perspectives des Co-Gestionnaires de Portefeuille pour des marchés boursiers, des régions, des secteurs et des titres spécifiques. Les stratégies longues-courtes en actions comprennent notamment (i) les stratégies axées sur la croissance, (ii) les stratégies axées sur la valeur, (iii) les stratégies de marché neutre (par exemple, le maintien d'expositions nettes entre 20 % courtes et 20 % longues), (iv) les stratégies axées sur un secteur (par

exemple, la technologie, la santé, les services financiers) et (v) les stratégies axées sur une région (par exemple, l'Europe, l'Asie).

- **Stratégies de valeur relative** - les stratégies de valeur relative englobent un large éventail de techniques d'investissement qui visent à profiter des anomalies de cours. Ces stratégies impliquent généralement une prise de position sur un instrument financier et en même temps une prise de position opposée sur un instrument lié afin de tenter de tirer profit de changements progressifs de l'écart de prix. Les stratégies de valeur relative sont notamment : (i) les stratégies de crédit long-court ; (ii) l'arbitrage de crédit ; (iii) l'arbitrage de titres convertibles ; et (iv) l'arbitrage de volatilité.
- **Stratégies orientées événements** - les stratégies orientées événements impliquent généralement d'investir dans des titres de sociétés connaissant des événements d'entreprise. Ces stratégies sont généralement axées sur l'analyse de l'impact de l'événement spécifique à l'entreprise ou à l'opération sur la valorisation du titre. Les événements spécifiques à une entreprise ou à une transaction sont notamment les fusions, les acquisitions, les cessions d'actifs, les offres d'achat, les offres d'échange, les recapitalisations, les liquidations, les désinvestissements, les scissions, les restructurations de capital et les réorganisations.
- **Stratégies macroéconomiques mondiales** - les stratégies macroéconomiques mondiales se concentrent généralement sur les opportunités macroéconomiques (phénomènes affectant l'ensemble de l'économie tels que l'évolution du chômage, le revenu national, le taux de croissance, le produit intérieur brut, l'inflation et le niveau des prix) dans de nombreux marchés et investissements. Les investissements peuvent être longs ou courts et sont basés sur la valeur relative ou l'orientation d'un marché, d'une monnaie, d'un taux d'intérêt, d'une matière première ou d'une variable macroéconomique. Les stratégies macroéconomiques mondiales comprennent notamment des stratégies macroéconomiques discrétionnaires (visant à tirer profit d'investissements tactiques entre différentes classes d'actifs, marchés et opportunités d'investissement en combinant l'analyse fondamentale du marché et la modélisation quantitative) et systématiques (visant à tirer profit de l'utilisation de modèles quantitatifs pour identifier les opportunités d'investissement dans différentes classes d'actifs et différents marchés afin de construire un portefeuille d'investissements).

Le Compartiment a l'intention d'investir dans un large éventail de valeurs mobilières, instruments financiers dérivés et autres titres éligibles. Ces titres peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des titres de capital ou donnant accès au capital (notamment des actions ordinaires, des actions à dividende prioritaire, des titres participatifs sans droit de vote, des certificats liés à des titres de capital et des titres convertibles) et des titres de créance (notamment des obligations, des bons, des obligations non garanties, des acceptations bancaires et des billets de trésorerie).

Le Compartiment investit dans des titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés situées dans le monde entier et de toute taille de capitalisation. Les titres de créance qui peuvent être acquis par le Compartiment comprennent toutes les sortes de titres à taux fixe ou variable de toute échéance ou note de crédit (y compris des titres *investment grade*, *non-investment grade*, à faible notation, non notés et/ou en défaut) d'émetteurs privés et/ou souverains à travers le monde, et peuvent inclure, entre autres, des obligations à haut rendement (« *junk* ») et des titres de créance de

sociétés en difficulté (titres de sociétés qui sont, ou sont sur le point d'être, engagées dans des réorganisations, des restructurations financières, ou en faillite). Le Compartiment peut se livrer à des opérations de marché actives et fréquentes dans le cadre de ses stratégies d'investissement.

Le Compartiment a recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, (i) des contrats à terme standardisés, notamment des contrats à terme standardisés basés sur des titres de capital ou des titres à revenu fixe et indices, des contrats à terme standardisés et des option sur taux d'intérêt et sur devises ; (ii) des *swaps*, y compris des *swaps* sur titres de capital, sur devises, sur taux d'intérêt et des *swaps* de rendement total liés à des titres de capital, à des titres à revenu fixe et/ou à des matières premières ainsi que les *swaps* et des options sur défaut de crédit ; (iii) des options, y compris les options d'achat et de vente sur des indices, des titres individuels ou des devises ; et (iv) des contrats de change à terme. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner une exposition négative à une classe d'actifs, courbe de taux/duration ou devise particulière. L'utilisation d'instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt et des *swaps* de rendement total sur indices de matière première peut également contribuer à une augmentation importante du niveau de levier du Compartiment, comme décrit plus en détail à la section « Exposition Globale » ci-dessous.

Le Compartiment peut prendre des positions synthétiques longues et/ou courtes dans un large éventail de classes d'actifs, notamment les titres de capital, les titres à revenu fixe et les devises. Les positions longues bénéficient d'une augmentation du prix du sous-jacent ou de la classe d'actifs, tandis que les positions courtes bénéficient d'une diminution de ce prix. L'exposition à des positions courtes synthétiques sera effectuée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Le Compartiment peut également rechercher une exposition aux matières premières au moyen de produits structurés réglés en espèces ou de bons cotés (tels que des titres participatifs sans droit de vote) sur matières premières ou d'instruments financiers dérivés sur indices de matières premières.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC et jusqu'à 10 % de son actif net en prêts bancaires considérés comme des Instruments du Marché Monétaire.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut, conformément aux restrictions d'investissement, acheter des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs (y compris les obligations adossées à des garanties) et investir en titres ou en produits structurés (tels que des titres adossés à des crédits hypothécaires commerciaux et des obligations garanties par des hypothèques) dans le cas où le titre est indexé sur un autre actif de référence ou en tire sa valeur.

Exposition aux swaps de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de swaps de rendement total (financés et non financés) s'élève à 36 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 205 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un gain en capital en investissant dans un large éventail de titres éligibles et d'instruments financiers dérivés tirant profit de plusieurs stratégies « alternatives »
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque d'exposition liée aux matières premières
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des titres de capital
- Risque d'investissement en titres à taux variable d'émetteurs privés
- Risque de change
- Risque des stratégies de couverture
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque de gestionnaires multiples
- Risque de commission de performance
- Risque de rotation du portefeuille
- Risque de remboursement anticipé
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des opérations de titrisation
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque d'effet de levier important
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR absolue).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment, calculé selon la méthode de la somme des valeurs notionnelles, pourrait s'élever à 450 %, ce qui est dû à l'utilisation d'instruments financiers dérivés ayant des valeurs notionnelles plus élevées. Le niveau de levier résulte principalement du fait que le Compartiment peut à tout moment détenir des positions importantes à court et moyen termes (3 mois, 2 ans et 5 ans) en contrats à terme standardisés sur de la dette souveraine (par exemple, contrats à terme standardisés sur titres du Trésor américain), la volatilité de ces contrats étant considérée comme bien plus faible que celle des contrats à terme standardisés à long terme (10 ans) sur les mêmes titres de dette souveraine (par exemple, un bon du Trésor américain à 10 ans). Par ailleurs,

la méthode de la somme des notionnels ne permet pas de compenser les positions en instruments financiers dérivés qui peuvent inclure des opérations de couverture et d'autres stratégies d'atténuation des risques impliquant l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Par conséquent, les reports de positions en instruments financiers dérivés et les stratégies combinant des positions acheteuses et vendeuses peuvent se traduire par une forte hausse du niveau de levier alors qu'elles ne contribuent pas à accroître, ou seulement dans une mesure limitée, le risque global du Compartiment concerné qui est surveillé et limité conformément à la réglementation OPCVM.

Il ne s'agit là que d'une fourchette haute d'estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille K2/D&S Management Co., L.L.C.

Le Compartiment cherche à atteindre ses objectifs d'investissement par la sélection par le Gestionnaire de Portefeuille (K2/D&S Management Co., L.L.C.) de divers co-gestionnaires de portefeuille (les « Co-Gestionnaires de Portefeuille »). Généralement, ces Co-Gestionnaires de Portefeuille, dont chacun utilise une stratégie d'investissement alternative pour investir sa partie, peuvent ne pas être affiliés à Franklin Templeton Investments. Le Gestionnaire de Portefeuille peut également prendre part à la gestion de l'actif du Compartiment outre la sélection des Co-Gestionnaires de Portefeuille et l'allocation des actifs entre eux. La performance globale du Compartiment sera le résultat de la performance des différentes stratégies en cause et de la partie de l'actif net du Compartiment affectée à ces stratégies.

Le Gestionnaire de Portefeuille est chargé de la sélection et de la nomination des Co-Gestionnaires de Portefeuille pour le Compartiment, à qui il délèguera tout ou partie de ses responsabilités de gestion courante de portefeuille et de services de conseil en investissement au titre de tout ou partie de l'actif du Compartiment. Le Gestionnaire de Portefeuille déterminera l'allocation des actifs du Compartiment entre les Co-Gestionnaires de Portefeuille selon ce qu'il estimera approprié, à sa libre appréciation, aux fins de réalisation de l'objectif du Compartiment.

Le Gestionnaire de Portefeuille sera en outre chargé de la surveillance du dispositif de gestion des risques mis en place au niveau de chaque Co-Gestionnaire de Portefeuille. Le Gestionnaire de Portefeuille suivra également les performances des Co-Gestionnaires de Portefeuille à l'égard du Compartiment afin d'évaluer, s'il y a lieu, la nécessité de procéder à des modifications/remplacements. Le Gestionnaire de Portefeuille peut décider de nommer ou de remplacer les Co-Gestionnaires de Portefeuille du Compartiment à tout moment, dans le respect de la réglementation ou des préavis applicables.

Les Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent être remplacés sans notification préalable aux Actionnaires. La liste des Co-Gestionnaires de Portefeuille ayant agi pour le compte du Compartiment au cours de la période comptable est communiquée dans les rapports semestriel et annuel de la Société. La liste des Co-Gestionnaires de Portefeuille assurant la gestion effective du Compartiment sera mise à disposition sur demande, sans frais, au siège social de la Société.

Les Co-Gestionnaires de Portefeuille seront rémunérés par le Gestionnaire de Portefeuille à partir des frais de gestion reçus de la Société de Gestion.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN K2 GLOBAL MACRO OPPORTUNITIES FUND

Classe d'actifs Compartiment Alternatif

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir un rendement total sur un cycle complet de marché grâce à des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en répartissant son actif net sur des stratégies « alternatives » mondiales orientées macro.

- Les stratégies macroéconomiques mondiales se concentrent généralement sur les opportunités macroéconomiques (phénomènes affectant l'ensemble de l'économie tels que l'évolution du chômage, le revenu national, le taux de croissance, le produit intérieur brut, l'inflation et le niveau des cours) dans de nombreux marchés et investissements. Les investissements peuvent être longs ou courts et sont basés sur la valeur relative ou l'orientation d'un marché, d'une monnaie, d'un taux d'intérêt, d'une matière première ou d'une variable macroéconomique. Les stratégies macroéconomiques mondiales sont notamment les stratégies macroéconomiques discrétionnaires et les stratégies macroéconomiques systématiques (telles que décrites ci-dessous).
- *Stratégies macroéconomiques discrétionnaires* : Les stratégies macroéconomiques discrétionnaires cherchent à tirer profit des mouvements du marché à travers un vaste univers d'opportunités d'investissement en utilisant une combinaison de recherche fondamentale et d'informations sur le marché conjointement avec une modélisation quantitative pour identifier les opportunités existant sur les marchés. Bien que les marchés visés par les investissements puissent être variés (notamment les marchés émergents et/ou les marchés développés), des positions plus concentrées sur un nombre limité de marchés sont possibles. Cette stratégie peut également amener à prendre des positions sur une gamme de différentes classes d'actifs et instruments, comme les titres de capital, les titres à revenu fixe, les matières premières, les contrats à terme standardisés, les options, les *swaps* et les contrats de change.
- *Stratégies macroéconomiques systématiques* : Les stratégies macroéconomiques systématiques utilisent habituellement des modèles informatiques pour identifier des opportunités sur les différents marchés et classes d'actifs. Ces modèles produisent généralement des signaux de trading de manière automatique, qui constituent des positions en contrats de change à terme et en contrats à terme standardisés sur titres de capital, titres à revenu fixe, matières premières et devises. Une vaste gamme de stratégies peut être mise en œuvre dans le cadre des stratégies systématiques, y compris, sans s'y limiter, des modèles fondés sur des tendances, des modèles de dynamique du marché, des modèles de retour à la moyenne et des modèles fondamentaux.

Le Compartiment a l'intention d'investir principalement dans des instruments financiers dérivés qui lui apportent une large exposition, longue ou (sur une base synthétique) courte, à diverses valeurs mobilières et classes d'actifs, y compris les titres de capital, les titres à revenu fixe, les taux d'intérêt, les devises et les matières premières ainsi que directement dans certains titres à revenu fixe, titres de participation et produits structurés tels que des dérivés de crédit. L'exposition aux matières premières peut être obtenue au moyen de bons cotés réglés en espèces (tels que des titres participatifs sans droit de vote) sur matières premières, ou d'instruments financiers dérivés sur indices de matières premières.

Les instruments financiers dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, entre autres, (i) des contrats à terme standardisés, notamment des contrats à terme standardisés basés sur des titres de capital ou des titres à revenu fixe et indices, des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés sur devises et indices de devises et des option sur ceux-ci ; (ii) des *swaps*, y compris des *swaps* sur titres de capital, sur devises, sur taux d'intérêt et des *swaps* de rendement total liés à des titres de capital, à des titres à revenu fixe et/ou à des matières premières ainsi que des *swaps* et des options sur défaut de crédit ; (iii) des options, y compris les options d'achat et de vente sur des indices, des titres individuels ou des devises ; (iv) des contrats de change à terme. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner une exposition négative à une classe d'actifs, courbe de taux/duration, devise ou matière première particulière. L'utilisation d'instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt et des *swaps* de rendement total sur indices de matière première peut également contribuer à une augmentation importante du niveau de levier du Compartiment, comme décrit plus en détail à la section « Exposition Globale » ci-dessous. Comme le Compartiment investira principalement dans des instruments dérivés, il pourra, détenir des quantités importantes de trésorerie ou équivalents de trésorerie.

Le Compartiment peut également détenir diverses valeurs mobilières, notamment des titres de capital et à revenu fixe ainsi que divers instruments de crédit tels que les obligations souveraines, quasi souveraines ou de sociétés. Afin de satisfaire les exigences de marge ou de garantie, le Compartiment peut également investir dans des titres de l'État fédéral américain ou de ses agences. Le Compartiment ne vise pas une durée ou une échéance spécifiques pour les titres de créance dans lesquels il investit.

Le Compartiment peut acheter des OPC à capital variable ou fixe (y compris des fonds négociés en bourse) jusqu'à 10 % de la valeur de son actif net.

Exposition aux *swaps* de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de *swaps* de rendement total (financés) s'élève à 160 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 740 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un gain en capital en investissant dans un large éventail de titres éligibles et d'instruments financiers dérivés en tirant profit de plusieurs stratégies macroéconomiques mondiales « alternatives »
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque d'exposition liée aux matières premières
- Risque de contrepartie

- Risque de crédit
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des stratégies de couverture
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque de gestionnaires multiples
- Risque de rotation du portefeuille
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque d'effet de levier important
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR absolue).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment, calculé selon la méthode de la somme des valeurs notionnelles, devrait s'élever à 1 500 %, ce qui est dû à l'utilisation d'instruments financiers dérivés ayant des valeurs notionnelles plus élevées. Le niveau de levier résulte principalement du fait que le Compartiment peut à tout moment détenir des positions importantes à court et moyen termes (3 mois, 2 ans et 5 ans) en contrats à terme standardisés sur de la dette souveraine (par exemple, contrats à terme standardisés sur titres du Trésor américain), la volatilité de ces contrats étant considérée comme bien plus faible que celle des contrats à terme standardisés à long terme (10 ans) sur les mêmes titres de dette souveraine (par exemple, un bon du Trésor américain à 10 ans). Par ailleurs, la méthode de la somme des notionnels ne permet pas de compenser les positions en instruments financiers dérivés qui peuvent inclure des opérations de couverture et d'autres stratégies d'atténuation des risques impliquant l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Par conséquent, les reports de positions en instruments financiers dérivés et les stratégies combinant des positions acheteuses et vendeuses peuvent se traduire par une forte hausse du niveau de levier alors qu'elles ne contribuent pas à accroître, ou seulement dans une mesure limitée, le risque global du Compartiment concerné qui est surveillé et limité conformément à la réglementation OPCVM.

Le Niveau de Levier Attendu est uniquement une estimation et il peut faire l'objet de niveaux de levier supérieurs en général lorsque les gestionnaires de portefeuille ont une forte préférence pour les stratégies de trading systématique par rapport aux stratégies discrétionnaires. Ces stratégies ont tendance à entraîner un levier plus important dans des environnements de marché pendant lesquels la magnitude, la volatilité et la durée des tendances des instruments généralement moins volatils et avec un levier élevé (notamment les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt) sont plus attractives que les instruments ayant en général une volatilité plus élevée (notamment les actions) qui utilisent un levier plus faible. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille K2/D&S Management Co., L.L.C.

Le Compartiment cherche à atteindre ses objectifs d'investissement par la sélection par le Gestionnaire de Portefeuille (K2/D&S Management Co., L.L.C.) de divers co-gestionnaires de portefeuille (les « Co-Gestionnaires de Portefeuille »). Généralement, ces Co-Gestionnaires de Portefeuille, dont chacun utilise une stratégie d'investissement alternative pour investir sa partie, ne sont pas affiliés à Franklin Templeton Investments. Le Gestionnaire de Portefeuille peut également prendre part à la gestion de l'actif du Compartiment outre la sélection des Co-Gestionnaires de Portefeuille et l'allocation des actifs entre eux. La performance globale du Compartiment sera le résultat de la performance des différentes stratégies en cause et de la partie de l'actif net du Compartiment affectée à ces stratégies.

Le Gestionnaire de Portefeuille est chargé de la sélection et de la nomination des Co-Gestionnaires de Portefeuille pour le Compartiment, à qui il délègue tout ou partie de ses responsabilités de gestion courante de portefeuille et de services de conseil en investissement au titre de tout ou partie de l'actif du Compartiment. Le Gestionnaire de Portefeuille détermine l'allocation de l'actif du Compartiment entre les Co-Gestionnaires de Portefeuille selon ce qu'il estime approprié, à sa libre appréciation, aux fins de la réalisation de l'objectif du Compartiment.

Le Gestionnaire de Portefeuille est en outre chargé de la surveillance du dispositif de gestion des risques mis en place au niveau de chaque Co-Gestionnaire de Portefeuille. Le Gestionnaire de Portefeuille suit également les performances des Co-Gestionnaires de Portefeuille à l'égard du Compartiment afin d'évaluer s'il y a lieu de procéder à des modifications/remplacements. Le Gestionnaire de Portefeuille peut décider de nommer ou de remplacer les Co-Gestionnaires de Portefeuille du Compartiment à tout moment, dans le respect de la réglementation ou des préavis applicables.

Les Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent être remplacés sans notification préalable aux Actionnaires. La liste des Co-Gestionnaires de Portefeuille ayant agi pour le compte du Compartiment au cours de la période comptable est communiquée dans les rapports semestriel et annuel de la Société. La liste des Co-Gestionnaires de Portefeuille assurant la gestion effective du Compartiment sera mise à disposition sur demande, sans frais, au siège social de la Société.

Les Co-Gestionnaires de Portefeuille sont rémunérés par le Gestionnaire de Portefeuille à partir des frais de gestion reçus de la Société de Gestion.

FRANKLIN K2 LONG SHORT CREDIT FUND

Classe d'actifs Compartiment Alternatif

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectif d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir un rendement total sur un cycle complet de marché grâce à une combinaison de revenus courants, de protection du capital et de gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en répartissant son actif net entre plusieurs stratégies non traditionnelles ou « alternatives », y compris, mais sans s'y limiter, tout ou partie des stratégies obligataire et de crédit suivantes : crédit long-court, crédit structuré et stratégie diversifiée de revenu fixe des marchés émergents, leurs descriptions respectives étant les suivantes :

- **Stratégies de crédit longues-courtes** - les stratégies de crédit longues-courtes sont conçues pour tirer profit des anomalies de cours des titres à revenu fixe et des titres connexes. Ces stratégies se concentrent sur le rendement total à travers le revenu courant, la protection du capital et les gains en capital. Les Co-Gestionnaires de Portefeuille prennent des positions longues et/ou courtes sur des titres de créances et autres instruments connexes sur la base d'une analyse fondamentale de la solvabilité d'un émetteur spécifique ou d'un secteur. En utilisant des investissements à la fois longs et courts, les Co-Gestionnaires de Portefeuille cherchent à isoler l'exposition spécifique à un émetteur tout en limitant les risques généraux du marché.
- **Stratégies de crédit structuré** - Les stratégies de crédit structuré sont conçues pour tirer profit du trading de crédits structurés et autres titres connexes. Les investissements comprennent le crédit hypothécaire résidentiel, le crédit hypothécaire commercial, les sociétés de placement immobilier, les prêts garantis, les titres non traditionnels adossés à des actifs et des titres sensibles aux taux d'intérêt, tels que les titres senior *subprime* privés adossés à des crédits hypothécaires résidentiels. Les Co-Gestionnaires de Portefeuille cherchent à tirer profit des anomalies de cours de titres spécifiques sur les marchés primaires et secondaires et peuvent avoir recours à des analyses techniques ou fondamentales pour identifier ces anomalies. Ces stratégies comportent généralement des positions longues sur des titres individuels et des positions courtes sur des produits indicels, qui sont destinées à couvrir une partie du risque général de marché.
- **Stratégies de revenu fixe des marchés émergents** - Les stratégies de revenu fixe des marchés émergents investissent en titres souverains et/ou privés des marchés émergents avec un accent sur les titres à revenu fixe. Les investissements peuvent également inclure des titres sensibles aux taux de change ou d'intérêt tels que les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, les *swaps* et les *swaptions*. Les Co-Gestionnaires de Portefeuille associent une analyse descendante du pays à une analyse financière et juridique pour identifier les actifs mal évalués. Ces stratégies visent à gérer et exploiter la volatilité importante des marchés émergents.

Le Compartiment a l'intention d'investir dans un large éventail de valeurs mobilières liées au crédit, d'instruments financiers dérivés et autres titres éligibles sans allocation d'actifs prédéfinie, celle-ci pouvant changer au fil du temps en fonction des conditions du marché et de l'opinion des Gestionnaires de Portefeuille en matière de stratégie et de tactique d'allocation d'actifs.

Le portefeuille d'investissements du Compartiment peut par conséquent inclure, mais sans s'y limiter, des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et des produits structurés tels que des titres adossés à des hypothèques résidentielles ou commerciales, des obligations garanties par des hypothèques et des prêts et emprunts garantis (principalement des tranches senior et mezzanine), des titres de l'État américain et de ses agences, des titres de créance souverains et supranationaux, des obligations de sociétés, des titres de créance des marchés émergents, des titres privilégiés ainsi que des titres de créance à taux convertibles, ou à taux fixe ou variable et des instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques économiques similaires.

Le Compartiment investit principalement en instruments à taux variable ou fixe, y compris des participations et des acquisitions, de toute durée ou échéance. Le Compartiment peut investir en titres liés à des crédits ayant une notation inférieure à *investment grade* ou considérée comme équivalente (communément appelés « *junk bonds* »).

Le Compartiment a recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, (i) des contrats à terme standardisés, basés notamment sur des titres de capital, des indices actions, des titres à revenu fixe, des contrats à terme standardisés et des option sur taux d'intérêt et sur devises ; (ii) des *swaps*, y compris des *swaps* de devises, d'indices, de taux d'intérêt, de rendement total liés à des titres de capital, à des titres à revenu fixe et/ou à des devises ainsi que des *swaps* et options sur défaut de crédit ; (iii) des options, y compris des options d'achat et de vente sur des indices, des titres individuels ou des devises ; (iv) des contrats de change à terme. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner une exposition négative à une classe d'actifs, courbe de taux/durée ou devise particulière.

Le Compartiment peut prendre des positions longues et/ou synthétiques courtes sur un large éventail de classes d'actifs, y compris des titres de capital, à revenu fixe ou des devises. Les positions longues bénéficient d'une augmentation du prix du sous-jacent ou de la classe d'actifs, tandis que les positions courtes bénéficient d'une diminution de ce prix. L'exposition à des positions courtes synthétiques est effectuée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Le Compartiment peut conclure des contrats de mise en pension, de *dollar roll* et peut prendre des positions sur d'autres instruments similaires. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPC à capital variable ou fixe (y compris des fonds négociés en bourse) et jusqu'à 5 % de son actif net en titres adossés à des créances hypothécaires avec effet de levier ou à des actifs.

Exposition aux swaps de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de swaps de rendement total (financés) s'élève à 6 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 105 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un revenu courant, une protection du capital et des gains en capital en investissant dans un large éventail de valeurs mobilières liées au crédit, d'instruments financiers dérivés et autres titres éligibles bénéficiant de plusieurs stratégies « alternatives »
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes

- Risque des titres de sociétés en difficulté
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque d'investissement en titres à taux variable d'émetteurs privés
- Risque de change
- Risque des titres indexés sur l'inflation
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des opérations de *mortgage dollar roll*
- Risque de gestionnaires multiples
- Risque de commission de performance
- Risque de remboursement anticipé
- Risque des opérations de mise et de prise en pension
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR absolue).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 300 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille K2/D&S Management Co., L.L.C.

Le Compartiment cherche à atteindre ses objectifs d'investissement par la sélection par le Gestionnaire de Portefeuille (K2/D&S Management Co., L.L.C.) de divers co-gestionnaires de portefeuille (les « Co-Gestionnaires de Portefeuille »). Généralement, ces Co-Gestionnaires de Portefeuille, dont chacun utilise une stratégie d'investissement alternative pour investir sa partie, ne sont pas affiliés à Franklin Templeton Investments. Le Gestionnaire de Portefeuille peut également prendre part à la gestion de l'actif du Compartiment outre la sélection des Co-Gestionnaires de Portefeuille et l'allocation des actifs entre eux. La performance globale du Compartiment sera le résultat de la performance des différentes stratégies en cause et de la partie de l'actif net du Compartiment affectée à ces stratégies.

Le Gestionnaire de Portefeuille est chargé de la sélection et de la nomination des Co-Gestionnaires de Portefeuille pour le Compartiment, à qui il délègue tout ou partie de ses responsabilités de gestion courante de portefeuille et de services de conseil en investissement au titre de tout ou partie de l'actif du Compartiment. Le Gestionnaire de Portefeuille détermine l'allocation des actifs du Compartiment entre les Co-Gestionnaires de Portefeuille selon ce qu'il estime approprié, à sa libre appréciation, aux fins de réalisation de l'objectif du Compartiment.

Le Gestionnaire de Portefeuille est en outre chargé de la surveillance du dispositif de gestion des risques mis en place au niveau de chaque Co-Gestionnaire de Portefeuille. Le Gestionnaire de Portefeuille suit également les performances des Co-Gestionnaires de Portefeuille à l'égard du Compartiment afin d'évaluer s'il y a lieu de procéder à des modifications/remplacements. Le Gestionnaire de Portefeuille peut décider de nommer ou de remplacer les Co-Gestionnaires de Portefeuille du Compartiment à tout moment, dans le respect de la réglementation ou des préavis applicables.

Les Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent être remplacés sans notification préalable aux Actionnaires. La liste des Co-Gestionnaires de Portefeuille ayant agi pour le compte du Compartiment au cours de la période comptable est communiquée dans les rapports semestriel et annuel de la Société. La liste des Co-Gestionnaires de Portefeuille assurant la gestion effective du Compartiment sera mise à disposition sur demande, sans frais, au siège social de la Société.

Les Co-Gestionnaires de Portefeuille sont rémunérés par le Gestionnaire de Portefeuille à partir des frais de gestion reçus de la Société de Gestion.

FRANKLIN MENA FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital à long terme.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en valeurs mobilières telles que les titres de capital de sociétés (i) constituées dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (les « pays MENA »), notamment le Royaume d'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Koweït, le Qatar, Bahreïn, Oman, l'Égypte, la Jordanie et le Maroc, et/ou (ii) qui exercent leurs activités principales dans des pays MENA, et ce sur l'ensemble de l'éventail des capitalisations boursières (y compris des petites et moyennes entreprises), ainsi qu'en instruments financiers dérivés. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, entre autres, des contrats à terme et des contrats à terme standardisés sur instruments financiers, ou des options sur ces contrats, des obligations indexées sur des actions (y compris des titres participatifs sans droit de vote) négociées sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré.

En outre, étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut investir en titres participatifs sans droit de vote et autres types de valeurs mobilières, y compris les titres de capital, les titres donnant accès au capital et les titres à revenu fixe d'émetteurs du monde entier. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de sociétés situées dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risque des valeurs *growth*
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risques des marchés non réglementés
- Risque des titres participatifs sans droit de vote
- Risque des marchés régionaux
- Risque des petites et moyennes entreprises

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN MUTUAL EUROPEAN FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital, qui peuvent, à l'occasion, être à court terme. Son objectif secondaire est de produire des revenus.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de capital et en titres de créance convertibles ou susceptibles d'être convertibles en actions ordinaires ou en actions à dividende prioritaire de sociétés constituées ou exerçant leurs activités principales dans les pays européens, et dont le Gestionnaire de Portefeuille estime qu'ils sont offerts à des cours inférieurs à leur valeur réelle, suivant certains critères reconnus ou objectifs (valeur intrinsèque). Ils comprennent les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire et les titres convertibles. Dans des conditions de marché normales, le Compartiment investit son actif net principalement en titres d'émetteurs constitués dans des pays européens ou y exerçant leurs activités principales. Dans le cadre des placements du Compartiment, on entend par pays européens tous les pays membres de l'Union européenne, d'Europe de l'Est et d'Europe de l'Ouest et les régions de la Russie et de l'ex-Union Soviétique considérées comme faisant partie de l'Europe. Le Compartiment a actuellement l'intention d'investir principalement en titres d'émetteurs d'Europe de l'Ouest. Le Compartiment investit normalement dans les titres d'au moins cinq pays différents, bien qu'il puisse à l'occasion investir la totalité de son actif net dans un seul pays. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en titres d'émetteurs non européens.

Le Compartiment peut également chercher à investir en titres de sociétés engagées dans des fusions, regroupements, liquidations et réorganisations ou faisant l'objet d'offres d'achat ou d'échange, et peut participer à de telles opérations. Dans une moindre mesure, le Compartiment peut également acheter des titres de créance, tant garantis que non garantis, de sociétés en cours de réorganisation ou de restructuration financière, y compris les titres bénéficiant d'une faible notation ou d'une notation *non-investment grade*.

Le Gestionnaire de Portefeuille peut adopter provisoirement une position de trésorerie défensive lorsqu'il estime que les marchés financiers ou les économies des pays dans lesquels le Compartiment investit font l'objet d'une volatilité excessive ou d'un recul général prolongé, ou d'autres conditions défavorables.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des contrats à terme standardisés, des options, des contrats financiers sur différences, des contrats à terme sur instruments financiers et des options sur ces contrats, des *swaps* tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *synthetic equity swaps*. Le Compartiment peut, par le biais d'instruments financiers dérivés, détenir des positions vendeuses couvertes, à condition que les positions acheteuses détenues par le Compartiment soient suffisamment liquides pour couvrir, à tout moment, les obligations découlant de ses positions vendeuses.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital, qui peut à l'occasion être à court terme, et, dans une moindre mesure, des revenus, en investissant dans des sociétés sous-valorisées de tout pays européen
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des marchés russe et d'Europe de l'Est
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Mutual Advisers, LLC

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN MUTUAL GLOBAL DISCOVERY FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment poursuit son objectif principalement par le biais de placements en actions ordinaires, en actions à dividende prioritaire et en titres de créance convertibles ou susceptibles d'être convertibles en actions ordinaires ou en actions à dividende prioritaire de sociétés de tout pays, ainsi qu'en titres de créance souverains et en participations dans des titres d'État étrangers dont le Gestionnaire de Portefeuille estime qu'ils sont offerts à des cours inférieurs à leur valeur, suivant certains critères reconnus ou objectifs (valeur intrinsèque). Le Compartiment investit principalement dans des sociétés de moyenne et grande capitalisation dont la capitalisation boursière est d'environ ou supérieure à 1,5 milliard de dollars U.S.

Le Compartiment peut également chercher à investir en titres de sociétés engagées dans des fusions, regroupements, liquidations et réorganisations ou faisant l'objet d'offres d'achat ou d'échange, et peut participer à de telles opérations. Dans une moindre mesure, le Compartiment peut également acheter des titres de créance, tant garantis que non garantis, de sociétés en cours de réorganisation ou de restructuration financière, y compris les titres bénéficiant d'une faible notation ou d'une notation *non-investment grade*.

Le Gestionnaire de Portefeuille peut adopter provisoirement une position de trésorerie défensive temporaire lorsqu'il estime que les marchés financiers ou les économies des pays dans lesquels le Compartiment investit font l'objet d'une volatilité excessive, d'un recul généralisé ou d'autres conditions défavorables.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des contrats à terme standardisés, des options, des contrats financiers sur différences, des contrats à terme sur instruments financiers et des options sur ces contrats, des *swaps* tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *synthetic equity swaps*. Le Compartiment peut, par le biais d'instruments financiers dérivés, détenir des positions vendeuses couvertes, à condition que les positions acheteuses détenues par le Compartiment soient suffisamment liquides pour couvrir, à tout moment, les obligations découlant de ses positions vendeuses.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant dans des sociétés sous-valorisées du monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Mutual Advisers, LLC

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN MUTUAL U.S. VALUE FUND¹

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital. Les revenus constituent un objectif secondaire.

Politique d'investissement Le Compartiment poursuit ses objectifs principalement par le biais de placements en actions ordinaires, en actions à dividende prioritaire et en titres de créance convertibles ou pouvant être convertibles en actions ordinaires ou à dividende prioritaire de sociétés américaines. Le Compartiment investira au minimum 70 % de

¹ Anciennement dénommé Franklin Mutual Beacon Fund.

son actif net en titres d'émetteurs américains. Les décisions du Gestionnaire de Portefeuille sont fondées sur l'analyse et la recherche, et tiennent compte, entre autres facteurs, du rapport entre la valeur comptable (après prise en compte des différences comptables entre les pays) et la valeur de marché, les flux de trésorerie, le multiple de capitalisation de titres comparables, la solvabilité des émetteurs, ainsi que la valeur des sûretés garantissant une obligation, et ce dans le but d'acheter des titres de capital et de créance à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque.

Le Compartiment peut également chercher à investir en titres de sociétés engagées dans des fusions, regroupements, liquidations et réorganisations ou faisant l'objet d'offres d'achat ou d'échange, et peut participer à de telles opérations. Dans une moindre mesure, le Compartiment peut également acheter des titres de créance, tant garantis que non garantis, de sociétés en cours de réorganisation ou de restructuration financière, y compris les titres bénéficiant d'une faible notation ou d'une notation *non-investment grade*.

Le Gestionnaire de Portefeuille peut adopter provisoirement une position de trésorerie défensive lorsqu'il estime que les marchés financiers ou les économies des pays dans lesquels le Compartiment investit font l'objet d'une volatilité excessive ou d'un recul général prolongé, ou d'autres conditions défavorables.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace de portefeuille. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des contrats à terme standardisés, des options, des contrats financiers sur différences, des contrats à terme sur instruments financiers et des options sur ces contrats, des *swaps* tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *synthetic equity swaps*. Le Compartiment peut, par le biais d'instruments financiers dérivés, détenir des positions vendeuses couvertes, à condition que les positions acheteuses détenues par le Compartiment soient suffisamment liquides pour couvrir, à tout moment, les obligations découlant de ses positions vendeuses.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital et, dans une moindre mesure, des revenus, en investissant dans des sociétés sous-valorisées basées principalement aux États-Unis
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés

- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Mutual Advisers, LLC

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN NATURAL RESOURCES FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital et d'obtenir des revenus courants.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de capital et en certificats de dépôt (i) de sociétés qui exercent une part importante de leur activité dans le secteur des ressources naturelles et (ii) de sociétés qui détiennent une part importante de leurs participations dans des sociétés mentionnées au sous-paragraphe (i), y compris des petites et moyennes entreprises. Aux fins des placements du Compartiment, le secteur des ressources naturelles comprend les sociétés qui détiennent, produisent, raffinent, traitent, transportent et commercialisent des ressources naturelles et les sociétés qui offrent des services connexes. Ce secteur peut comprendre, par exemple, les industries suivantes : pétrole intégré, exploration et production pétrolière et gazière, services et technologies énergétiques, sources d'énergie alternatives et services environnementaux, produits forestiers, produits agricoles, produits du papier et produits chimiques. De manière accessoire, le Compartiment peut également investir en titres de capital ou de créance de tout type d'émetteur américain ou non américain. Le Compartiment prévoit d'investir son actif net davantage en titres américains qu'en titres d'un quelconque autre pays (y compris les Marchés Émergents).

Exposition aux opérations de prêt de titres

Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un rendement total élevé en USD en investissant en titres de capital et de créance du secteur des ressources naturelles
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être

conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des valeurs *growth*
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque du secteur des ressources naturelles
- Risque des petites et moyennes entreprises

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN NEXTSTEP BALANCED GROWTH FUND

Classe d'actifs Compartiment Multi-Actifs

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir le plus haut niveau de rendement total à long terme. Le rendement total comprend la croissance du capital et le revenu.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant son actif net principalement en parts d'OPCVM et autres OPC de type ouvert ou fermé (y compris les fonds négociés en bourse), gérés par des entités de Franklin Templeton Investments ainsi que par d'autres gestionnaires d'actifs (les « Fonds Sous-jacents »), offrant une exposition à des titres de capital de toute capitalisation boursière (y compris des petites et moyennes entreprises) ainsi qu'à des titres de créance à taux fixe ou variable (y compris des titres de créance notés *investment grade*, *non-investment grade* ou non notés émis ou garantis par des États ou des sociétés, sous réserve qu'il n'investisse pas plus de 10 % de son actif dans des titres émis et/ou garantis par un seul État ou émetteur lié à un État ayant une notation inférieure à *investment grade* au moment de l'achat) d'émetteurs situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents, avec habituellement 25 à 50 % d'entre eux situés ou exerçant l'essentiel de leurs activités en Asie. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés uniquement à des fins de couverture de change.

Le Compartiment n'a pas de limite prescrite en matière de région, de pays, de secteur ou de capitalisation boursière quant aux investissements de ses Fonds Sous-jacents. Le Compartiment cherchera en général à maintenir une allocation globale de 45 à 65 % en titres de capital ou donnant accès au capital et de 35 à 55 % en titres de créance à taux fixe ou variable. Ces allocations d'actifs peuvent occasionnellement être dépassées en fonction des conditions du marché et de l'opinion des Gestionnaires de Portefeuille en matière d'allocation d'actifs tactique et stratégique.

Le Compartiment peut, à titre accessoire, par le biais de ses investissements dans les Fonds Sous-jacents, être exposé à des titres convertibles, des dérivés de crédit, des titres de créance sur lesquels l'émetteur ne paye pas actuellement

(au moment de l'achat) le principal ou les intérêts (titres de créance en défaut) ainsi qu'à des titres de sociétés qui sont, ou sont sur le point d'être, impliquées dans des réorganisations ou des restructurations financières ou en faillite (sociétés en restructuration).

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs recherchant :

- un niveau élevé de rendement global à long terme compatible avec un niveau de risque modéré
- un investissement à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque des Fonds d'Investissement
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque de la dette souveraine

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investments (Asia) Limited

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses responsabilités en matière de gestion courante des investissements et de services de conseil en investissement pour tout ou partie des actifs du Compartiment à Franklin Advisers, Inc. et Franklin Templeton Investments Corp., qui agissent en qualité de gestionnaires de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

Informations importantes pour les investisseurs Les Actions de ce Compartiment sont offertes exclusivement à des Distributeurs sélectionnés sur invitation seulement sur la base d'un accord spécifique avec la Société de Gestion. Les Actions de ce Compartiment sont mises à la disposition d'Investisseurs qui souscrivent au Compartiment uniquement par l'intermédiaire de ces Distributeurs. Veuillez prendre contact avec la Société ou la Société de Gestion pour de plus amples informations.

FRANKLIN NEXTSTEP CONSERVATIVE FUND

Classe d'actifs Compartiment Multi-Actifs

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir le plus haut niveau de rendement total à long terme. Le rendement total comprend la croissance du capital et le revenu.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant son actif net principalement en parts d'OPCVM et autres OPC de type ouvert ou fermé (y compris les fonds négociés en bourse), gérés par des entités de Franklin Templeton Investments ainsi que par d'autres gestionnaires d'actifs (les « Fonds Sous-jacents »), offrant une exposition à des titres de capital de toute capitalisation boursière (y compris des petites et moyennes entreprises) ainsi qu'à des titres de créance à taux fixe ou variable (y compris des titres de créance notés *investment grade*, *non-investment grade* ou non notés émis ou garantis par des États ou des sociétés, sous réserve qu'il n'investisse pas plus de 10 % de son actif dans des titres émis et/ou garantis par un seul État ou émetteur lié à un État ayant une notation inférieure à *investment grade* au moment de l'achat) d'émetteurs situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés uniquement à des fins de couverture de change.

Le Compartiment n'a pas de limite prescrite en matière de région, de pays, de secteur ou de capitalisation boursière quant aux investissements de ses Fonds Sous-jacents. Le Compartiment cherchera en général à maintenir une allocation globale de 10 à 30 % en titres de capital ou donnant accès au capital et de 70 à 90 % en titres de créance à taux fixe ou variable. Ces allocations d'actifs peuvent occasionnellement être dépassées en fonction des conditions du marché et de l'opinion des Gestionnaires de Portefeuille en matière d'allocation d'actifs tactique et stratégique.

Le Compartiment peut, à titre accessoire, par le biais de ses investissements dans les Fonds Sous-jacents, être exposé à des titres convertibles, des dérivés de crédit, des titres de créance sur lesquels l'émetteur ne paye pas actuellement (au moment de l'achat) le principal ou les intérêts (titres de créance en défaut) ainsi qu'à des titres de sociétés qui sont, ou sont sur le point d'être, impliquées dans des réorganisations ou des restructurations financières ou en faillite (sociétés en restructuration).

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs recherchant :

- un niveau élevé de rendement global à long terme compatible avec un niveau de risque de faible à modéré

- un investissement à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque des Fonds d'Investissement
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque de la dette souveraine

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

Informations importantes pour les investisseurs Les actions de ce Compartiment sont offertes exclusivement à des Distributeurs sélectionnés sur invitation seulement sur la base d'un accord spécifique avec la Société de Gestion. Les actions de ce Compartiment sont mises à la disposition d'Investisseurs qui souscrivent au Compartiment uniquement par l'intermédiaire de ces Distributeurs. Veuillez prendre contact avec la Société ou la Société de Gestion pour de plus amples informations.

FRANKLIN NEXTSTEP DYNAMIC GROWTH FUND

Classe d'actifs Compartiment Multi-Actifs

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir le plus haut niveau de rendement total à long terme. Le rendement total comprend la croissance du capital et le revenu.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant son actif net principalement en parts d'OPCVM et autres OPC de type ouvert ou fermé (y compris les fonds négociés en bourse), gérés par des entités de Franklin Templeton Investments ainsi que par d'autres gestionnaires d'actifs (les « Fonds Sous-jacents »), offrant une exposition à des titres de capital de toute capitalisation boursière (y compris des petites et moyennes entreprises) ainsi qu'à des titres de créance à taux fixe ou variable (y compris des titres de créance notés *investment grade*, *non-investment grade* ou non notés, émis ou garantis par des États ou des sociétés, sous réserve qu'il n'investisse pas plus de 10 % de son actif dans des titres émis et/ou garantis par un seul État ou émetteur lié à un État ayant une notation inférieure à *investment grade* au moment de l'achat) d'émetteurs situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents, avec habituellement 25 à 50 % d'entre eux situés ou exerçant l'essentiel de leurs activités en Asie. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés uniquement à des fins de couverture de change.

Le Compartiment n'a pas de limite prescrite en matière de région, de pays, de secteur ou de capitalisation boursière quant à ses investissements dans des Fonds Sous-jacents. Le Compartiment cherchera en général à maintenir une allocation globale de 60 à 80 % en titres de capital ou donnant accès au capital et de 20 à 40 % en titres de créance à taux fixe ou variable. Ces allocations d'actifs peuvent occasionnellement être dépassées en fonction des conditions du marché et de l'opinion des Gestionnaires de Portefeuille en matière d'allocation d'actifs tactique et stratégique.

Le Compartiment peut, à titre accessoire, par le biais de ses investissements dans les Fonds Sous-jacents, être exposé à des titres convertibles, des dérivés de crédit, des titres de créance sur lesquels l'émetteur ne paie pas actuellement (au moment de l'achat) le principal ou les intérêts (titres de créance en défaut) ainsi qu'à des titres de sociétés qui sont, ou sont sur le point d'être, impliquées dans des réorganisations ou des restructurations financières ou en faillite (sociétés en restructuration).

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs recherchant :

- un niveau élevé de rendement global à long terme compatible avec un niveau de risque plus élevé
- un investissement à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit

- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque des Fonds d'Investissement
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque de la dette souveraine

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investments (Asia) Limited

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses responsabilités en matière de gestion courante des investissements et de services de conseil en investissement pour tout ou partie des actifs du Compartiment à Franklin Advisers, Inc. et Franklin Templeton Investments Corp., qui agissent en qualité de gestionnaires de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

Informations importantes pour les investisseurs Les actions de ce Compartiment sont offertes exclusivement à des Distributeurs sélectionnés sur invitation seulement sur la base d'un accord spécifique avec la Société de Gestion. Les actions de ce Compartiment sont mises à la disposition d'Investisseurs qui souscrivent au Compartiment uniquement par l'intermédiaire de ces Distributeurs. Veuillez prendre contact avec la Société ou la Société de Gestion pour de plus amples informations.

FRANKLIN NEXTSTEP GROWTH FUND

Classe d'actifs Compartiment Multi-Actifs

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir le plus haut niveau de rendement total à long terme. Le rendement total comprend la croissance du capital et le revenu.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant son actif net principalement en parts d'OPCVM et autres OPC de type ouvert ou fermé (y compris les fonds négociés en bourse), gérés par des entités de Franklin Templeton Investments ainsi que par d'autres gestionnaires d'actifs (les « Fonds Sous-jacents »), offrant une exposition à des titres de capital de toute capitalisation boursière (y compris des petites et moyennes entreprises) ainsi qu'à des titres de créance à taux fixe ou variable (y compris des titres de créance notés *investment grade*, *non-investment grade* ou non notés émis

ou garantis par des États ou des sociétés, sous réserve qu'il n'investisse pas plus de 10 % de son actif dans des titres émis et/ou garantis par un seul État ou émetteur lié à un État ayant une notation inférieure à *investment grade* au moment de l'achat) d'émetteurs situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés uniquement à des fins de couverture de change.

Le Compartiment n'a pas de limite prescrite en matière de région, de pays, de secteur ou de capitalisation boursière quant aux investissements de ses Fonds Sous-jacents.

Le Compartiment cherchera en général à maintenir une allocation globale de 60 à 80 % en titres de capital ou donnant accès au capital, de 20 à 40 % en titres de créance à taux fixe ou variable et de 0 à 10 % en stratégies alternatives, y compris les matières premières, l'immobilier ou autres stratégies alternatives incluant, sans s'y limiter, les stratégies longues-courtes en actions, les stratégies de valeur relative, les stratégies orientées événements, les stratégies macroéconomiques mondiales (habituellement par le biais de parts dans d'autres OPC de type ouvert ou fermé, y compris les fonds négociés en bourse). Ces allocations d'actifs peuvent occasionnellement être dépassées en fonction des conditions du marché et de l'opinion des Gestionnaires de Portefeuille en matière d'allocation d'actifs tactique et stratégique.

Le Compartiment peut, à titre accessoire, par le biais de ses investissements dans les Fonds Sous-jacents, être exposé à des titres convertibles, des dérivés de crédit, des titres de créance sur lesquels l'émetteur ne paie pas actuellement (au moment de l'achat) le principal ou les intérêts (titres de créance en défaut) ainsi qu'à des titres de sociétés qui sont, ou sont sur le point d'être, impliquées dans des réorganisations ou des restructurations financières ou en faillite (sociétés en restructuration).

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs recherchant :

- un niveau élevé de rendement global à long terme compatible avec un niveau de risque plus élevé
- à investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque d'exposition liée aux matières premières
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut

- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque des Fonds d'Investissement
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des titres immobiliers
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque de la dette souveraine

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

Informations importantes pour les investisseurs Les actions de ce Compartiment sont offertes exclusivement à des Distributeurs sélectionnés sur invitation seulement sur la base d'un accord spécifique avec la Société de Gestion. Les actions de ce Compartiment sont mises à la disposition d'Investisseurs qui souscrivent au Compartiment uniquement par l'intermédiaire de ces Distributeurs. Veuillez prendre contact avec la Société ou la Société de Gestion pour de plus amples informations.

FRANKLIN NEXTSTEP MODERATE FUND

Classe d'actifs Compartiment Multi-Actifs

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir le plus haut niveau de rendement total à long terme. Le rendement total comprend la croissance du capital et le revenu.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant son actif net principalement en parts d'OPCVM et autres OPC de type ouvert ou fermé (y compris les fonds négociés en bourse), gérés par des entités de Franklin Templeton Investments ainsi que par d'autres gestionnaires d'actifs (les « Fonds Sous-jacents »), offrant une exposition à des titres de capital de toute capitalisation boursière (y compris des petites et moyennes entreprises) ainsi qu'à des titres de créance à taux fixe ou variable (y compris des titres de créance *notés investment grade*, *non-investment grade* ou non notés émis ou garantis par des États ou des sociétés, sous réserve qu'il n'investisse pas plus de 10 % de son actif dans des titres émis et/ou garantis par un seul État ou émetteur lié à un État ayant une notation inférieure à *investment grade* au moment de l'achat) d'émetteurs situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés uniquement à des fins de couverture de change.

Le Compartiment n'a pas de limite prescrite en matière de région, de pays, de secteur ou de capitalisation boursière quant aux investissements de ses Fonds Sous-jacents. Le Compartiment cherchera en général à maintenir une allocation globale de 45 à 65 % en titres de capital ou donnant accès au capital, de 35 à 55 % en titres de créance à taux fixe ou variable et de 0 à 5 % en stratégies alternatives, y compris les matières premières, l'immobilier ou autres stratégies alternatives incluant, sans s'y limiter, les stratégies longues-courtes en actions, les stratégies de valeur relative, les stratégies orientées événements, les stratégies macroéconomiques mondiales (habituellement par le biais de parts dans d'autres OPC de type ouvert ou fermé, y compris les fonds négociés en bourse). Ces allocations d'actifs peuvent occasionnellement être dépassées en fonction des conditions du marché et de l'opinion des Gestionnaires de Portefeuille en matière d'allocation d'actifs tactique et stratégique.

Le Compartiment peut, à titre accessoire, par le biais de ses investissements dans les Fonds Sous-jacents, être exposé à des titres convertibles, des dérivés de crédit, des titres de créance sur lesquels l'émetteur ne paie pas actuellement (au moment de l'achat) le principal ou les intérêts (titres de créance en défaut) ainsi qu'à des titres de sociétés qui sont, ou sont sur le point d'être, impliquées dans des réorganisations ou des restructurations financières ou en faillite (sociétés en restructuration).

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs recherchant :

- un niveau élevé de rendement global à long terme compatible avec un niveau de risque modéré
- un investissement à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque d'exposition liée aux matières premières
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque des Fonds d'Investissement

- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des titres immobiliers
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque de la dette souveraine

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

Informations importantes pour les investisseurs Les Actions de ce Compartiment sont offertes exclusivement à des Distributeurs sélectionnés sur invitation seulement sur la base d'un accord spécifique avec la Société de Gestion. Les Actions de ce Compartiment sont mises à la disposition d'Investisseurs qui souscrivent au Compartiment uniquement par l'intermédiaire de ces Distributeurs. Veuillez prendre contact avec la Société ou la Société de Gestion pour de plus amples informations.

FRANKLIN NEXTSTEP STABLE GROWTH FUND

Classe d'actifs Compartiment Multi-Actifs

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir le plus haut niveau de rendement total à long terme. Le rendement total comprend la croissance du capital et le revenu.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant son actif net principalement en parts d'OPCVM et autres OPC de type ouvert ou fermé (y compris les fonds négociés en bourse), gérés par des entités de Franklin Templeton Investments ainsi que par d'autres gestionnaires d'actifs (les « Fonds Sous-jacents »), offrant une exposition à des titres de capital de toute capitalisation boursière (y compris des petites et moyennes entreprises) ainsi qu'à des titres de créance à taux fixe ou variable (y compris des titres de créance notés *investment grade*, *non-investment grade* ou non notés émis ou garantis par des États ou des sociétés, sous réserve qu'il n'investisse pas plus de 10 % de son actif dans des titres émis et/ou garantis par un seul État ou émetteur lié à un État ayant une notation inférieure à *investment grade* au moment de l'achat) d'émetteurs situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents, avec habituellement 25 à 50 % d'entre eux situés ou exerçant l'essentiel de leurs activités en Asie. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés uniquement à des fins de couverture de change.

Le Compartiment n'a pas de limite prescrite en matière de région, de pays, de secteur ou de capitalisation boursière quant aux investissements de ses Fonds Sous-jacents. Le Compartiment cherchera en général à maintenir une allocation globale de 10 à 30 % en titres de capital ou donnant accès au capital et de 70 à 90 % en titres de créance à taux fixe ou variable. Ces allocations d'actifs peuvent occasionnellement être dépassées en fonction des conditions du marché et de l'opinion des Gestionnaires de Portefeuille en matière d'allocation d'actifs tactique et stratégique.

Le Compartiment peut, à titre accessoire, par le biais de ses investissements dans les Fonds Sous-jacents, être exposé à des titres convertibles, des dérivés de crédit, des titres de créance sur lesquels l'émetteur ne paie pas actuellement (au moment de l'achat) le principal ou les intérêts (titres de créance en défaut) ainsi qu'à des titres de sociétés qui sont, ou sont sur le point d'être, impliqués dans des réorganisations ou des restructurations financières ou en faillite (sociétés en restructuration).

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs recherchant :

- un niveau élevé de rendement global à long terme compatible avec un niveau de risque de faible à modéré
- un investissement à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque d'allocation des actifs
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque des Fonds d'Investissement
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque de la dette souveraine

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investments (Asia) Limited

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses responsabilités en matière de gestion courante des investissements et de services de conseil en investissement pour tout ou partie des actifs du Compartiment à Franklin Advisers, Inc. et Franklin Templeton Investments Corp., qui agissent en qualité de gestionnaires de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

Informations importantes pour les investisseurs Les actions de ce Compartiment sont offertes exclusivement à des Distributeurs sélectionnés sur invitation seulement sur la base d'un accord spécifique avec la Société de Gestion. Les actions de ce Compartiment sont mises à la disposition d'Investisseurs qui souscrivent au Compartiment uniquement par l'intermédiaire de ces Distributeurs. Veuillez prendre contact avec la Société ou la Société de Gestion pour de plus amples informations.

FRANKLIN SELECT U.S. EQUITY FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à investir principalement en titres de capital américains, y compris les actions ordinaires et les actions à dividende prioritaire, ou en titres convertibles en actions ordinaires, ainsi qu'en certificats américains de dépôt et en certificats américains de dépôt d'actions (de sociétés basées hors des États-Unis) cotés sur les principales Bourses américaines. Le Gestionnaire de Portefeuille a recours à un processus de recherche fondamentale actif et ascendant (bottom-up) afin de rechercher des titres dont il estime qu'ils offrent un couple risque-rendement très favorable, compte tenu tant de leur potentiel de croissance future que des considérations de valorisation. Cela inclut en général une évaluation par le Gestionnaire de Portefeuille de l'impact potentiel des facteurs importants de nature environnementale, sociale et de gouvernance sur le profil à long terme du couple risque-rendement d'une société. Le Compartiment cherche de manière générale à conserver un portefeuille composé de titres d'environ 20 à 50 sociétés. Cette stratégie est appliquée d'une manière diversifiée, en permettant au Gestionnaire de Portefeuille d'examiner tous les segments du marché boursier américain, y compris l'ensemble des capitalisations boursières, des secteurs d'activité et des industries. Occasionnellement, le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en titres de capital de sociétés basées hors des États-Unis qui ne sont pas cotées sur une grande bourse américaine. De manière accessoire, le Compartiment peut le cas échéant recourir à des techniques de couverture et détenir des réserves de trésorerie. Afin de se couvrir contre le risque de marché ou le risque de change et/ou aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut effectuer des opérations sur instruments financiers dérivés telles que des contrats à terme et des contrats à terme standardisés, ainsi que des options sur ces contrats.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital grâce à des placements de style blend (c'est-à-dire une gestion mixte value et growth) dans un compartiment diversifié de titres de capital américains
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de concentration
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des titres de capital
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque afférent à la concentration sur un seul pays

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de Portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN STRATEGIC INCOME FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de produire un niveau élevé de revenus courants. Son objectif secondaire est de rechercher à réaliser des gains en capital à long terme.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de créance du monde entier, y compris ceux des Marchés Émergents. Pour ce Compartiment, les titres de créance comprendront tous les types de titres à revenu fixe à taux fixe et variable, y compris les prêts bancaires (par l'intermédiaire de fonds d'investissement réglementés et/ou d'instruments financiers dérivés), les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et autres titres adossés à des actifs (y compris les obligations adossées à des garanties et les opérations dites de *mortgage dollar roll*) ainsi que les titres convertibles. Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif net en titres de créance à faible notation, non notés ou à notation *non-investment grade* d'émetteurs du monde entier et jusqu'à 100 % de son actif net en titres de sociétés qui sont, ou sont sur le point d'être, engagées dans des réorganisations, des restructurations financières, ou en faillite. Afin de chercher à atteindre son objectif, le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement, dans le respect des restrictions d'investissement décrites plus précisément à l'Annexe B. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré

et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés (pouvant les uns et les autres entraîner des expositions de change négatives), des contrats à terme standardisés (y compris sur les titres d'État), ainsi que des options. Des exemples de l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers dérivés à des fins d'investissement, lesquels peuvent ne pas être corrélés à ses actifs sous-jacents, sont notamment la prise de positions actives sur devises (comme des positions longues/courtes) par le biais de contrats à terme ou de contrats à terme croisés, la prise de positions actives sur crédit par le biais de *swaps* sur défaut de crédit et la prise de positions actives sur taux d'intérêt par le biais de *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC, jusqu'à 10 % de son actif net en dérivés de crédit et jusqu'à 10 % de son actif net en titres en défaut. Le Compartiment peut également, à titre provisoire et/ou accessoire, rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de valeurs mobilières telles que les actions à dividende prioritaire, les actions ordinaires et les autres titres donnant accès au capital et les *warrants*.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Exposition aux *swaps* de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de *swaps* de rendement total (non financés) s'élève à 15 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 40 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un niveau élevé de revenus courants et des perspectives de gains en capital en USD en investissant en titres de créance et en instruments financiers dérivés du monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque des titres assortis de taux d'intérêt

- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des opérations de *mortgage dollar roll*
- Risque de remboursement anticipé
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des opérations de titrisation
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est un indicateur mixte comprenant les composantes suivantes de l'indice Bloomberg Barclays Index : US High Yield (10 %), US Mortgage-Backed (10 %), US Government (10 %), US Credit (Corporates) (10 %), US Commercial Mortgage-Backed (5 %), Global Treasury ex-US (10 %), US Dollar Emerging Markets Sovereign (10 %), Emerging Market Local Currency Government (10 %) et Global High Yield (25 %).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 65 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN TECHNOLOGY FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment investit au moins les deux tiers de son actif net en titres de capital de sociétés américaines et non américaines dont il est prévu qu'elles bénéficieront du développement, des avancées et de l'utilisation des services et des infrastructures de technologie et de communication. Ces sociétés peuvent comprendre, par exemple, des sociétés des secteurs d'activité suivants :

- services d'externalisation liés à la communication et à l'informatique ;
- services technologiques, y compris les logiciels, les services de données et les services Internet ;
- technologies électroniques, y compris les ordinateurs, les produits informatiques et les composants électroniques ;
- télécommunications, y compris les services et l'infrastructure des réseaux mobiles et fixes ;
- services de médias et d'information, y compris la distribution d'informations et les fournisseurs de contenus ;
- semi-conducteurs et équipements semi-conducteurs ; et
- instruments de précision.

Le Compartiment investit en titres de grandes sociétés bien établies, américaines ou non américaines, ainsi que de petites et moyennes entreprises, dont le Gestionnaire de Portefeuille estime qu'elles offrent de bonnes opportunités de croissance émergente.

Le Compartiment peut également investir en titres de capital ou de créance émis par tout type d'émetteur étranger ou américain, ainsi qu'en certificats de dépôt américains, européens ou autres.

Le Compartiment a recours à une approche « croissance » qui repose sur une recherche de sociétés fondamentale et ascendante (bottom-up) intensive. Le Gestionnaire de Portefeuille prend également en considération les tendances larges au moment de procéder à la sélection des placements. De manière générale, le Gestionnaire de Portefeuille recherche des sociétés qui, à son avis, comportent ou comporteront, entre autres, les caractéristiques suivantes : une direction de qualité, des perspectives de croissance robustes, un positionnement de marché solide, des marges bénéficiaires élevées ou en hausse et un bon rendement des capitaux investis.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital
- effectuer un placement de type croissance dans le secteur technologique aux États-Unis et dans le monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des secteurs de la biotechnologie, des communications et des technologies
- Risque de contrepartie
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des valeurs *growth*
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des petites et moyennes entreprises

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN U.S. DOLLAR SHORT-TERM MONEY MARKET FUND

Les informations contenues dans la présente section relative au Compartiment doivent être lues en conjonction avec les dispositions spécifiques applicables aux Compartiments du Marché Monétaire figurant aux sections « Informations générales pour les investisseurs », « Annexe B » et « Annexe D », ainsi qu'avec les dispositions générales du Prospectus, sauf disposition contraire.

Ce Compartiment est éligible en tant que Compartiment du Marché Monétaire à Court Terme à Valeur Liquidative Variable et a été dûment agréé par la CSSF conformément aux dispositions du règlement de l'UE sur les fonds du marché monétaire (« RFM »). Ce Compartiment n'a pas été noté par des agences de notation de crédit externes.

Classe d'actifs Compartiment du Marché Monétaire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'assurer un niveau élevé de préservation du capital et des liquidités tout en maximisant les rendements en dollars US.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant dans un portefeuille d'Instruments du Marché Monétaire de haute qualité représentatifs de créances et liés à des créances, et libellés en USD.

Le Compartiment investit principalement en Instruments du Marché Monétaire de grande qualité, qui sont principalement des titres de créance à court terme à taux fixe ou variable, des papiers commerciaux, des bons à taux variable et des certificats de dépôt d'établissements de crédit, qui tous doivent respecter le RFM. Le Compartiment peut également, dans une moindre mesure, investir en titrisation et en papiers commerciaux adossés à des actifs (« ABCP ») éligibles ainsi qu'en dépôts et en liquidités libellés en dollar US.

Ces investissements doivent être libellés en dollar US et peuvent être émis ou garantis jusqu'à 100 % par des États souverains membres de l'OCDE et/ou des entités apparentées, des entités supranationales, le plus souvent des instruments émis ou garantis par le Trésor des États-Unis ou la Réserve fédérale des États-Unis, notamment la Federal National Mortgage Association (FNMA), la Government National Mortgage Association (GNMA) et la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac). En plus de recevoir une évaluation positive de leur qualité de crédit selon la procédure interne de la Société de Gestion d'évaluation de la qualité de crédit, tous les investissements faits au moment de l'achat doivent avoir une note de crédit à long terme minimale de A ou mieux par Standard & Poor's Corporation (« S&P ») ou par Moody's Investors Service, Inc. (« Moody's ») ou une note similaire par tout autre organisme de notation statistique reconnu internationalement, correspondant à une note à court terme de A-1 par S&P/P-1 par Moody's ou équivalent ou, en l'absence de notation, doivent être déclarés de qualité comparable par le Gestionnaire de Portefeuille.

Le Compartiment maintiendra une Échéance Moyenne Pondérée ne dépassant pas 60 jours. Le Compartiment ne détient que des titres qui au moment de leur acquisition ont une échéance initiale ou résiduelle ne dépassant pas 397 jours.

Le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de couvrir les risques de taux d'intérêt ou de change inhérents à d'autres investissements du Compartiment. Le Compartiment peut également investir en opérations de mise et/ou prise en pension de titres dans les limites décrites ci-dessous.

Exposition aux contrats de mise en pension Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de contrats de mise en pension s'élève à 10 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 10 %.

Exposition aux contrats de prise en pension Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de contrats de prise en pension s'élève à 20 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 35 %. Le montant total des liquidités fournies à la même contrepartie dans le cadre de contrats de prise en pension ne pourra pas dépasser 15 % de l'actif du Compartiment.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des revenus courants et un degré élevé de protection du capital en investissant dans un portefeuille de titres de créance et liés à des titres de créance et des Instruments du Marché monétaire de haute qualité ainsi que des liquidités, libellés en dollars U.S.
- investir à court terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de marché
- Risque des opérations de mise et de prise en pension
- Risque des opérations de titrisation
- Risque afférent à la concentration sur un seul pays

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN U.S. GOVERNMENT FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir des revenus et d'assurer la sécurité du principal.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif principalement par une politique consistant à investir en obligations émises ou garanties par l'État fédéral américain et ses agences, y compris l'achat de titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs. Le Compartiment peut investir 100 % de son actif net dans des valeurs mobilières et des Instruments du Marché Monétaire émis ou garantis par l'État fédéral américain, conformément aux exigences de diversification des risques applicables figurant à l'Annexe B « Restrictions d'investissement ».

Le Compartiment peut également effectuer des distributions provenant du capital, des plus-values nettes réalisées ou latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- protéger leur placement initial et obtenir des revenus en investissant en titres de créance de l'État fédéral américain et de ses agences
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque de la politique de dividendes
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque de remboursement anticipé
- Risque des opérations de titrisation
- Risque afférent à la concentration sur un seul pays

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN U.S. LOW DURATION FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de produire le niveau le plus élevé de revenus courants qui soit compatible avec un profil d'investissement prudent, tout en recherchant la préservation du capital des actionnaires.

Politique d'investissement Le Compartiment a recours à une large gamme de placements pour gérer efficacement son portefeuille et contribuer à réduire les frais de transaction et à gérer les risques de portefeuille. Les placements d'une durée moyenne ciblée de moins de trois (3) ans comprennent principalement une grande diversité de valeurs mobilières telles que les titres d'État, les titres de créance de sociétés et les titres de créance convertibles ainsi que les titres adossés à des créances hypothécaires à taux fixe ou révisable (y compris les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et les obligations adossées à des créances hypothécaires) et les titres de créance adossés à des actifs. Le Compartiment peut également participer à des opérations dites de *mortgage dollar roll*. Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés comprennent, entre autres, les contrats à terme et les contrats

à terme standardisés, les options sur ces contrats, y compris ceux sur les titres d'État, les instruments financiers dérivés basés sur des indices et les *swaps* tels que les *swaps* de taux d'intérêt, les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe, les *swaps* sur défaut de crédit, ainsi que les *swaps* sur défaut de crédit mono-entité, négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré.

Le Compartiment investit principalement dans des émetteurs américains mais peut investir jusqu'à 25 % de son actif net (sans qu'il soit tenu compte des actifs liquides accessoires) dans des émetteurs non américains et jusqu'à 20 % de son actif net dans des placements non exposés au dollar U.S. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net en titres de créance à faible notation ou à notation non-investment grade.

Le Compartiment peut investir 100 % de son actif net dans des valeurs mobilières et des Instruments du Marché Monétaire émis ou garantis par l'État fédéral américain, conformément aux exigences de diversification des risques applicables figurant à l'Annexe B « Restrictions d'investissement ».

Exposition aux *swaps* de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de *swaps* de rendement total (non financés) s'élève à 6 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 25 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un niveau élevé de revenus compatible avec la préservation du capital en investissant en titres à revenu fixe d'émetteurs américains assortis d'une durée inférieure à 3 ans
- investir à moyen terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des opérations de *mortgage dollar roll*
- Risque de remboursement anticipé
- Risque des opérations de titrisation
- Risque afférent à la concentration sur un seul pays
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est l'indice Bloomberg Barclays US Government/Credit 1-3Y Index.

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 55 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN U.S. OPPORTUNITIES FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de capital de sociétés américaines manifestant une croissance accélérée, un accroissement de la rentabilité ou une croissance ou un potentiel de croissance supérieurs à la moyenne en comparaison de l'ensemble de l'économie. De manière générale, les titres de capital donnent à leur titulaire le droit de participer au résultat d'exploitation générale de la société. Ils comprennent les actions ordinaires, les titres convertibles et les *warrants* sur titres.

Le Compartiment investit principalement dans des sociétés de petite, moyenne et grande capitalisation dotées d'un solide potentiel de croissance sur un large éventail de secteurs. Dans la sélection des placements en titres de capital, le Gestionnaire de Portefeuille a recours à un processus de recherche fondamentale ascendant (*bottom-up*) qui se concentre sur les sociétés qui, selon lui, possèdent des caractéristiques de croissance durable et remplissent les critères de croissance, de qualité et de valorisation. Le Gestionnaire de Portefeuille se concentre sur les secteurs dotés d'un potentiel de croissance exceptionnel et sur les sociétés innovantes et en croissance rapide de ces secteurs. Le Gestionnaire de Portefeuille tient également compte d'autres facteurs tels qu'une direction compétente et une situation financière saine. Bien que le Gestionnaire de Portefeuille recherche des placements sur un large éventail de secteurs, le Compartiment peut, le cas échéant, détenir des positions importantes sur des secteurs particuliers tels que les technologies (y compris les technologies électroniques, les services technologiques, les biotechnologies et les technologies des soins de santé).

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital (avec concentration dans les titres de capital d'émetteurs américains)
- effectuer un placement de type croissance dans des secteurs dotés d'une croissance ou d'un potentiel de croissance supérieurs à la moyenne en comparaison de l'ensemble de l'économie
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des titres de capital
- Risque des valeurs *growth*
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque afférent à la concentration sur un seul pays
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

FRANKLIN WORLD PERSPECTIVES FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre cet objectif en investissant en titres de capital ou donnant accès au capital (y compris les obligations indexées sur des actions comme les titres participatifs sans droit de vote) du monde entier. Le Gestionnaire de Portefeuille et les Co-Gestionnaires de Portefeuille, qui peuvent être situés dans divers pays du monde, constituent des portefeuilles locaux de titres, dans le but de réaliser une performance supérieure à celle du marché concerné dans chaque région. L'exposition du Compartiment aux divers marchés et régions peut varier le cas échéant selon l'opinion du Gestionnaire de Portefeuille concernant les conditions et les perspectives de ces marchés. Le Compartiment peut également investir en instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace de portefeuille qui peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* tels que les *swaps* sur défaut de crédit, des contrats à terme, des contrats à terme standardisés, ainsi que des options sur ces contrats négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré.

En sélectionnant des placements en titres de capital, le Gestionnaire de Portefeuille se concentre sur le cours de bourse des titres d'une société par rapport à son évaluation du bénéfice à long terme, de la valeur des actifs et des perspectives de flux de trésorerie à long terme de la société.

Le Compartiment investit en titres de capital sur les marchés développés, les Marchés Émergents et les Marchés Frontières sur l'ensemble de l'éventail des capitalisations boursières, et dans des sociétés cotées sur les Bourses de régions/pays pouvant comprendre, mais sans s'y limiter, l'Afrique ; l'Australie ; l'Amérique du Nord : États-Unis et Canada ; l'Amérique Latine : Brésil ; l'Europe ; l'Asie ;

Japon, Corée, Chine, Inde ; et le Moyen-Orient, tous ces placements étant effectués en tirant parti de la connaissance des marchés locaux et selon un style d'investissement axé sur la croissance. Les Marchés Frontières sont des pays émergents plus petits, moins développés et moins accessibles, mais dotés de marchés actions « investissables » et comprennent les marchés définis comme des Marchés Frontières par l'International Finance Corporation, ainsi que les pays repris dans les indices de Marchés Frontières, comme, par exemple, Bahreïn, la Bulgarie, le Kazakhstan, le Nigeria, le Pakistan, le Vietnam, etc. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % au total de son actif net dans des actions A chinoises (via le Shanghai Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect) et en actions B chinoises.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres dans une fourchette de secteurs et de capitalisations boursières capables de surperformer par rapport aux marchés à travers les cycles économiques sur l'ensemble des marchés « investissables » du monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de contrepartie
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risque des valeurs *growth*
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque de gestionnaires multiples
- Risques des marchés non réglementés
- Risque des titres participatifs sans droit de vote
- Risque du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Le Compartiment cherche à atteindre ses objectifs d'investissement par la sélection minutieuse par le Gestionnaire de Portefeuille (Franklin Advisers, Inc.) d'au moins deux co-gestionnaires de portefeuille (les « Co-Gestionnaires de Portefeuille »). Ces Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent faire partie ou non de Franklin Templeton Investments. Le Gestionnaire de Portefeuille peut également prendre part à la gestion de l'actif du Compartiment outre la sélection des Co-Gestionnaires de Portefeuille et l'allocation des actifs entre eux.

Le Gestionnaire de Portefeuille est chargé de la sélection et de la nomination d'au moins deux Co-Gestionnaires de Portefeuille pour le Compartiment, à qui il délèguera tout ou partie de ses responsabilités de gestion courante de portefeuille et de services de conseil en investissement au titre de tout ou partie de l'actif du Compartiment. Le Gestionnaire de Portefeuille déterminera l'allocation des actifs du Compartiment entre les Co-Gestionnaires de Portefeuille selon ce qu'il estimera approprié, à sa libre appréciation, aux fins de réalisation de l'objectif du Compartiment.

Le Gestionnaire de Portefeuille suit les performances des Co-Gestionnaires de Portefeuille à l'égard du Compartiment afin d'évaluer, s'il y a lieu, la nécessité de procéder à des modifications/remplacements. Le Gestionnaire de Portefeuille peut décider de nommer ou de remplacer les Co-Gestionnaires de Portefeuille du Compartiment à tout moment, dans le respect de la réglementation ou des préavis applicables.

Le Gestionnaire de Portefeuille est chargé de la sélection des Co-Gestionnaires de Portefeuille, du suivi de leurs performances et du suivi du dispositif de gestion des risques mis en place au niveau de chaque Co-Gestionnaire de Portefeuille. Les Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent être remplacés sans notification préalable aux Actionnaires. La liste des Co-Gestionnaires de Portefeuille ayant agi pour le compte du Compartiment au cours de la période comptable est communiquée dans les rapports semestriel et annuel de la Société. La liste des Co-Gestionnaires de Portefeuille assurant la gestion effective du Compartiment sera mise à disposition sur demande, sans frais, au siège social de la Société.

Les Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent faire appel aux conseils d'autres sociétés de conseil en investissement apparentées à Franklin Templeton Investments. Les Co-Gestionnaires de Portefeuille seront rémunérés par le Gestionnaire de Portefeuille à partir des frais de gestion reçus de la Société de Gestion.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON AFRICA FUND²

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital à long terme.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de capital et donnant accès au capital de sociétés de l'ensemble de l'éventail des capitalisations boursières qui sont (i) constituées ou cotées dans des pays africains et/ou (ii) cotées ou constituées ailleurs dans le monde mais qui exercent leurs activités principales en Afrique.

² Le Templeton Africa Fund sera fusionné au sein du Templeton Frontier Markets Fund le 15 février 2019.

Les pays africains comprennent, mais sans s'y limiter, les pays suivants: l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Maroc, l'Île Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, l'Ouganda, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, la Sénégal, le Swaziland, la Tanzanie, le Togo, la Tunisie, le Zimbabwe et les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

En raison des contraintes de liquidité et/ou des caractéristiques réglementaires et techniques, certaines des Bourses et/ou certains des marchés locaux situés dans certains des pays africains susnommés peuvent ne pas prétendre au statut de marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public, comme prévu à l'alinéa 1.a) (iii) de l'Annexe B « Restrictions d'investissement ». Les placements en titres cotés ou négociés sur ces marchés sont limités à 10 % de l'actif net du Compartiment (considérés conjointement avec les autres placements du Compartiment visés par l'alinéa 1.b) de l'Annexe B susmentionnée). Au-delà de cette limite et de manière générale, l'exposition aux titres de capital peut être atteinte indirectement par le biais de certificats de dépôt, de titres participatifs sans droit de vote et d'autres droits de participation qui satisfont aux conditions de l'alinéa 1.a) de l'Annexe B susmentionnée.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa Politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également investir en titres participatifs sans droit de vote et dans d'autres types de valeurs mobilières, y compris les titres de capital, les titres donnant accès au capital et les titres à revenu fixe d'émetteurs du monde entier, ainsi que, aux fins de la couverture et/ou de la gestion efficace de portefeuille, en instruments financiers dérivés. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, entre autres, des contrats à terme et des contrats à terme standardisés sur instruments financiers, ou des options sur ces contrats, des obligations indexées sur des actions (equity-linked notes) négociées sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital de sociétés situées dans les pays africains
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des marchés africains
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risque de liquidité

- Risque de marché
- Risques des marchés non réglementés
- Risque des titres participatifs sans droit de vote
- Risque des marchés régionaux
- Risque des obligations structurées
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investments (ME) Limited.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON ASIAN BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille de titres de créance et d'obligations à taux fixe ou variable émis par des États ou des entités publiques et/ou des sociétés situés à travers l'Asie. Le Compartiment peut également acheter des obligations émises par des entités supranationales constituées ou soutenues par plusieurs États telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou la Banque européenne d'investissement. Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/duration, une devise ou un crédit spécifiques. Le Compartiment peut également, conformément aux restrictions d'investissement, investir en titres liés aux actifs ou aux devises de tout pays asiatique ou tirant leur valeur d'un autre titre. Le Compartiment peut également acheter des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs et des obligations convertibles. Le Compartiment peut investir en titres de créance bénéficiant de notations *investment grade* ou *non-investment grade* émis par des émetteurs asiatiques, y compris en titres en défaut. Le Compartiment peut acheter des titres à revenu fixe et des obligations libellés en toute devise et peut détenir des titres de capital dans la mesure où ces titres résultent de la conversion ou de l'échange d'une action à dividende prioritaire ou d'une obligation. Le Compartiment peut également participer à des opérations dites de *mortgage dollar roll*. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en Chine continentale par l'intermédiaire de Bond Connect ou directement (également appelé CIBM direct).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 33 % de son actif net, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, en titres de créance et obligations à taux fixe ou variable émis par des États, des entités publiques ou des sociétés situés hors d'Asie, et qui subissent l'impact de la dynamique économique ou financière de l'Asie. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des titres émis et/ou garantis par un seul émetteur souverain (y compris l'État, un organisme public ou une autorité locale) ayant une note de crédit inférieure à *investment grade* au moment de l'achat.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un rendement total constitué de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change, en investissant dans des titres de créance d'émetteurs situés à travers l'Asie
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié au Bond Connect
- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est l'indice JPMorgan Government Bond Emerging Markets Broad Diversified Asia (100 %).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 200 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses responsabilités en matière de gestion courante des investissements et de services de conseil en investissement pour tout ou partie des actifs du Compartiment à Templeton Asset Management Ltd., qui agit en qualité de gestionnaire de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser à long terme des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment a recours à la méthode d'investissement traditionnelle de Templeton. La méthode de sélection des valeurs est ascendante (*bottom-up*) et axée sur un style d'investissement de type *value* et de long terme, l'accent étant mis principalement sur la constance et la discipline.

Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement en titres de capital cotés en Asie. Le Compartiment peut également investir en titres de capital cotés sur des Bourses reconnues sur les marchés de capitaux de la région Asie (hors Australie, Nouvelle-Zélande et Japon). La région Asie comprend, mais sans s'y limiter, les pays suivants : la Chine continentale, la Corée, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, les Philippines, Singapour, le Sri Lanka, Taïwan et la Thaïlande. Dans des conditions de marché normales, le Compartiment investit principalement en actions ordinaires.³

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de valeurs mobilières, y compris les titres à revenu fixe.

³ À compter du 21 janvier 2019 ou dès que raisonnablement possible par la suite, le deuxième paragraphe de la politique d'investissement du Templeton Asian Growth Fund sera modifié comme suit : « Le Compartiment investit principalement en titres de capital négociables et en certificats de dépôt de sociétés (i) constituées dans la région Asie et/ou (ii) exerçant leurs activités principales dans la région Asie et/ou (iii) cotées sur des Bourses reconnues sur les marchés de capitaux de la région Asie. La région Asie comprend, mais sans s'y limiter, les pays suivants : Hong Kong, Inde, Indonésie, Corée, Malaisie, Chine continentale, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Taïwan et Thaïlande, à l'exclusion de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon. Le Compartiment peut également investir dans des titres de capital de sociétés situées hors de la région Asie qui tirent une part importante de leur chiffre d'affaires ou de leur bénéfice de la région Asie ou dont une part substantielle de l'actif est investie dans la région Asie. Dans des conditions de marché normales, le Compartiment investit principalement en actions ordinaires.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % au total de son actif net dans des actions A chinoises (via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect) et en actions B chinoises.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de sociétés de la région Asie, y compris sur les Marchés Émergents
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Templeton Asset Management Ltd.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON ASIAN SMALLER COMPANIES FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital à long terme.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de capital négociables et en certificats de dépôt de sociétés de petite capitalisation (i) constituées dans la région Asie et/ou (ii) y exerçant leurs activités principales. La région Asie comprend, mais sans s'y limiter, les pays suivants : le Bangladesh, le Cambodge, la Chine continentale, la Corée, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, les Philippines, Singapour, le Sri Lanka, Taïwan, la Thaïlande et le Vietnam. En outre, aux fins de l'objectif d'investissement du Compartiment, les sociétés à petite capitalisation asiatiques sont celles se situant, au moment de l'achat initial, dans la fourchette des capitalisations boursières des sociétés reprises à l'indice MSCI AC Asia ex-Japan

Small Cap Index (l'Indice). Une fois qu'un titre remplit les conditions requises pour faire l'objet d'un achat initial, il continue de remplir les conditions requises pour des achats supplémentaires aussi longtemps qu'il est détenu par le Compartiment.

Cependant, étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa Politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également investir en titres participatifs sans droit de vote et dans d'autres types de valeurs mobilières, y compris les titres de capital et les titres à revenu fixe d'émetteurs du monde entier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % au total de son actif net dans des actions A chinoises (via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect) et en actions B chinoises.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir une appréciation de leur capital en investissant en titres de capital de sociétés à petite capitalisation situées dans la région Asie
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des titres participatifs sans droit de vote
- Risque des marchés régionaux
- Risque du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Templeton Asset Management Ltd.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON BRIC FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de capital de sociétés (i) régies par les lois du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine (y compris Hong Kong et Taïwan) (« BRIC ») ou ayant leur principal bureau dans l'un quelconque de ces pays ou (ii) qui tirent la part la plus importante de leur chiffre d'affaires ou de leur bénéfice des économies BRIC ou qui détiennent la plus importante part de leur actif dans les économies BRIC.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de valeurs mobilières, y compris les titres de créance et les titres à revenu fixe et dans des Instruments du Marché Monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % au total de son actif net dans des actions A chinoises (via le Shanghai Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect) et en actions B chinoises.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de sociétés situées au Brésil, en Russie, en Inde et en Chine y compris à Hong Kong et Taïwan
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risques des marchés non réglementés
- Risque des marchés régionaux
- Risque des marchés russe et d'Europe de l'Est
- Risque du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investments (Asia) Limited

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses responsabilités en matière de gestion courante des investissements et de services de conseil en investissement pour tout ou partie des actifs du Compartiment à Templeton Asset Management Ltd., qui agit en qualité de gestionnaire de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON CHINA FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif par une politique consistant à investir principalement en titres de capital de sociétés (i) régies par les lois de la Chine continentale, de Hong Kong ou de Taïwan ou ayant leur principal bureau dans l'un quelconque de ces pays, ou (ii) qui tirent la part la plus importante de leur chiffre d'affaires de biens et services vendus ou produits en Chine, à Hong Kong ou à Taïwan ou détiennent la part principale de leur actif en Chine, à Hong Kong ou à Taïwan.

Le Compartiment peut également investir en titres de capital de sociétés (i) dont le principal marché de négociation de leurs titres est la Chine, Hong Kong ou Taïwan ou (ii) qui sont liées à des actifs ou devises en Chine, à Hong Kong ou à Taïwan.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa Politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de titres tels que les actions à dividende prioritaire, les titres convertibles en actions ordinaires et les obligations de sociétés et d'États libellées ou non en dollars U.S.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % au total de son actif net dans des actions A chinoises (via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect) et en actions B chinoises.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital de Chine
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des QFII en Chine
- Risque du marché chinois
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect
- Risque afférent à la concentration sur un seul pays
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Templeton Asset Management Ltd.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON EASTERN EUROPE FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement en titres de capital cotés d'émetteurs régis par les lois des pays d'Europe de l'Est et des nouveaux États indépendants (NEI), à savoir les pays d'Europe et d'Asie qui faisaient anciennement partie ou étaient par le passé sous l'influence de l'Union Soviétique (la « Région ») ou exerçant leurs principales activités dans ces pays.

Le Compartiment peut également investir en titres émis par les États des pays susmentionnés et en certificats de privatisation de sociétés situées ou exerçant leurs activités principales dans la Région. L'Europe de l'Est comprend les pays suivants : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Grèce, la Hongrie, Malte, le Monténégro, la Pologne, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la République tchèque, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie. Les nouveaux États indépendants qui faisaient anciennement partie de l'Union Soviétique, à l'exception de la Russie elle-même, comprennent : Les nouveaux États indépendants qui faisaient anciennement partie de l'Union Soviétique, à l'exception de la Russie elle-même, comprennent : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, l'Estonie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Lettonie, la Lituanie, la Moldavie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. Le Gestionnaire de Portefeuille prévoit que le Compartiment investira principalement dans des sociétés (i) dont les titres de capital, s'ils sont cotés, sont principalement négociés dans la Région, ou (ii) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires ou de leur bénéfice de biens produits ou vendus, d'investissements réalisés ou de prestations de service effectuées dans la Région, ou (iii) dont au moins 50 % des actifs sont situés dans la Région. Le Compartiment investit principalement en titres de capital de sociétés cotées. La préférence est accordée aux pays dotés de marchés boursiers opérationnels sur lesquels sont permis les investissements étrangers et où il existe des mécanismes appropriés en matière de conservation.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant dans la région de l'Europe de l'Est, y compris sur les Marchés Émergents
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents

- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risques des marchés non réglementés
- Risque des marchés régionaux
- Risque des marchés russe et d'Europe de l'Est
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investments (Asia) Limited.

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses responsabilités en matière de gestion courante des investissements et de services de conseil en investissement pour tout ou partie des actifs du Compartiment à Templeton Investments (ME) Limited, qui agit en qualité de gestionnaire de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON EMERGING MARKETS BALANCED FUND

Classe d'actifs Compartiment Diversifié

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser les gains en capital et les revenus d'intérêts, dans le respect des règles de gestion de portefeuille prudente.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capital, de titres de créance à taux fixe et variable, y compris les titres de créance à faible notation et à notation *non-investment grade*, et d'obligations émis par des États, des entités publiques ou des sociétés situés, constitués ou exerçant leurs activités principales dans des pays en développement ou émergents. Ces pays comprennent, mais sans s'y limiter, l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, la Corée, l'Égypte, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Maroc, le Mexique, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la République tchèque, la Russie, Taïwan, la Thaïlande et la Turquie. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en Chine continentale par l'intermédiaire de Bond Connect ou directement (également appelé CIBM direct).

Le Compartiment investira habituellement au moins 25 % de son actif net en titres de capital des Marchés Émergents et au moins 25 % de son actif net en titres de créance des Marchés Émergents, mais la part de son actif net affectée à l'une et l'autre de ces catégories peut varier avec le temps selon l'analyse faite par les Gestionnaires de Portefeuille de leur attrait relatif.

Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés dans le but d'obtenir une liquidité supérieure ou des rendements plus élevés ou de mettre en œuvre des stratégies sur les devises et les taux d'intérêt en vue d'obtenir une exposition

économique comme une alternative aux opérations sur les marchés physiques. Le Compartiment n'a pas l'intention d'investir à grande échelle en instruments financiers dérivés. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/durée, une devise ou un crédit spécifiques. Le Compartiment peut également, conformément aux restrictions d'investissement, acheter des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs et investir en titres ou en produits structurés (tels que des titres participatifs sans droit de vote et des obligations indexées sur des actions (equity-linked notes) dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre ou tire sa valeur d'un autre titre, ou est lié aux actifs ou aux devises de tout pays en développement ou émergent. En outre, le Compartiment peut acheter des actions à dividende prioritaire, des actions ordinaires et d'autres titres donnant accès au capital, des *warrants* et des titres de créance échangeables ou convertibles en actions ordinaires et libellés en toute devise. Le Compartiment peut acheter des titres à revenu fixe, des obligations et des titres de capital libellés en toute devise. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC et jusqu'à 10 % de son actif net en titres en défaut.

Le Compartiment peut également investir en titres émis par des États, des entités publiques ou des sociétés situés hors des pays en développement ou émergents, mais qui tirent une part importante de leur chiffre d'affaires ou de leur bénéfice de pays en développement ou émergents, ou possèdent une part importante de leurs actifs dans des pays en développement ou émergents, ou subissent l'impact de la dynamique économique/financière de pays en développement ou émergents. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des titres émis et/ou garantis par un seul émetteur souverain (y compris l'État, un organisme public ou une autorité locale) ayant une note de crédit inférieure à *investment grade* au moment de l'achat.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % au total de son actif net dans des actions A chinoises (via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect) et en actions B chinoises.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- maximiser des gains en capital associés à des revenus d'intérêts en investissant sur les Marchés Émergents
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié au Bond Connect
- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risques des marchés non réglementés
- Risque des titres participatifs sans droit de vote
- Risque des opérations de titrisation
- Risque du Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses responsabilités en matière de gestion courante des investissements et de services de conseil en investissement pour tout ou partie des actifs du Compartiment à Templeton Asset Management Ltd., qui agit en qualité de gestionnaire de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON EMERGING MARKETS BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille de titres de créance (y compris des titres bénéficiant de notations *non-investment grade*) et d'obligations à taux fixe et variable émis par des États ou des entités publiques ou des sociétés situés dans des pays en développement ou émergents. Le Compartiment peut également acheter des obligations émises par des entités supranationales constituées ou soutenues par plusieurs États

telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou la Banque européenne d'investissement. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en Chine continentale par l'intermédiaire de Bond Connect ou directement (également appelé CIBM direct).

Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/duration, une devise ou un crédit spécifiques. Le Compartiment peut également, conformément aux restrictions d'investissement, acheter des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs et investir en titres liés aux actifs ou aux devises de tout pays en développement ou émergent ou tirant leur valeur d'un autre titre. En outre, le Compartiment peut acheter des actions à dividende prioritaire, des actions ordinaires et d'autres titres donnant accès au capital, des *warrants* et des titres de créance échangeables ou convertibles en actions ordinaires et libellés en toute devise. Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en titres en défaut. Le Compartiment peut acheter des titres à revenu fixe, des obligations et des titres de capital libellés en toute devise.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 33 % de son actif net, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, en titres de créance et obligations à taux fixe et variable émis par des États, des entités publiques ou des sociétés situés hors des pays en développement ou émergents, et qui subissent l'impact de la dynamique économique ou financière des pays en développement ou émergents. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des titres émis et/ou garantis par un seul émetteur souverain (y compris l'État, un organisme public ou une autorité locale) ayant une note de crédit inférieure à *investment grade* au moment de l'achat.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des niveaux de revenus, des gains en capital et des gains de change potentiellement supérieurs à la moyenne en investissant en titres à revenu fixe de Marchés Émergents
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié au Bond Connect
- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des titres de sociétés en difficulté
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risques des marchés non réglementés
- Risque des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est un indicateur mixte composé de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index Global (EMBIG) (50 %) et de l'indice J.P. Morgan Government Bond Index-Emerging Markets (GBI-EM) (50 %).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 200 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON EMERGING MARKETS FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif par une politique consistant à investir principalement en titres de capital et, de manière accessoire, en obligations émis par des sociétés constituées ou exerçant leurs principales activités dans des pays en développement ou émergents et par des États de ces pays.

Le Compartiment peut également investir dans des sociétés qui tirent une part importante de leur chiffre d'affaires ou de leur bénéfice d'économies émergentes ou dont une part substantielle de l'actif est investie dans des économies émergentes. Le Compartiment peut également investir en

titres de capital et de créance d'émetteurs liés à des actifs ou à des devises de pays émergents. Le Compartiment investit principalement en actions ordinaires.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa Politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de titres tels que les actions à dividende prioritaire, les titres participatifs sans droit de vote, les titres convertibles en actions ordinaires et les obligations émises par des sociétés et des États.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % au total de son actif net dans des actions A chinoises (via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect) et en actions B chinoises.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant sur les Marchés Émergents
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risques des marchés non réglementés
- Risque des titres participatifs sans droit de vote
- Risque des marchés russe et d'Europe de l'Est
- Risque du Shanghai Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investments (Asia) Limited.

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses responsabilités en matière de gestion courante des investissements et de services de conseil en investissement pour tout ou partie des actifs du Compartiment à Templeton Asset Management Ltd., qui agit en qualité de gestionnaire de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille de titres de créance et d'obligations libellés en monnaie locale, à taux fixe ou variable (y compris, sans s'y limiter, des titres de créance indexés sur un indice ou l'inflation et des titres à coupon zéro), de toute échéance et notation (y compris *investment grade*, *non-investment grade*, à faible notation et/ou non notés), émis par des autorités publiques (y compris municipales, nationales et/ou régionales), des entités publiques (y compris des organisations ou entités supranationales créées ou soutenues par plusieurs États, comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou la Banque européenne d'investissement) et/ou par des émetteurs privés situés dans des pays en voie de développement ou des pays de Marchés Émergents et/ou, s'ils sont situés en dehors de pays de Marché Émergents, qui sont affectés par la dynamique économique et financière de pays en voie de développement ou de pays de Marchés Émergents. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en Chine continentale par l'intermédiaire de Bond Connect ou directement (également appelé CIBM direct).

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent inclure, entre autres, des *swaps*, notamment de devises, de devises croisées, de taux d'intérêt, d'inflation, de variance et de volatilité, des *swaps* de rendement total lié à un revenu fixe ou une devise ainsi que les *swaps* sur défaut de crédit, des contrats à terme, des contrats de change à terme ou des contrats à terme croisés et des contrats à terme standardisés (y compris, sans s'y limiter, ceux sur les taux d'intérêt, les obligations, les devises, les titres de capital, les matières premières et les indices liés à ceux-ci), ainsi que des options sur ces contrats. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/durée, une devise ou un crédit spécifiques.

Le Compartiment peut également investir en Instruments du Marché Monétaire (y compris des obligations d'Agences de l'État américain libellées en USD) ou en produits structurés (tels que des titres adossés à des prêts hypothécaires ou à des actifs) ainsi qu'en dérivés de crédit dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre ou en tire sa valeur, ou est lié aux actifs ou aux devises de tout pays. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPC tels que des OPCVM et des fonds négociés en bourse (« ETF ») ainsi que d'autres OPC. En outre, le Compartiment peut acheter des actions à dividende prioritaire, des actions ordinaires et d'autres titres donnant accès au capital, des *warrants* et des titres de créance échangeables ou convertibles en actions ordinaires et libellés en toute devise. Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en titres en défaut.

Le Gestionnaire de Portefeuille peut chercher à conserver des liquidités s'il estime qu'elles représentent une meilleure valeur relative par rapport à d'autres investissements possibles ou décider de prendre une position défensive temporaire lorsque les marchés ou l'économie des pays dans lesquels le Compartiment investit connaissent une volatilité excessive, un recul général prolongé ou d'autres conditions défavorables. Dans de telles circonstances, le Compartiment est susceptible d'investir une part importante de son actif net dans tout investissement à court terme, de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie libellés en toute devise et peut être dans l'incapacité de poursuivre son objectif d'investissement.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Exposition aux swaps de rendement total Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet de swaps de rendement total (financés) s'élève à 3 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 5 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des niveaux de revenus, des gains en capital et des gains de change potentiellement supérieurs à la moyenne en investissant en titres à revenu fixe de Marchés Émergents
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié au Bond Connect
- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des titres de sociétés en difficulté
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risques des marchés non réglementés
- Risques des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est l'indice JP Morgan Government Bond Index EM Global Diversified Index.

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 200 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON EMERGING MARKETS SMALLER COMPANIES FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser à long terme des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif par une politique consistant à investir principalement en titres de capital et en certificats de dépôt de (i) sociétés à petite capitalisation immatriculées sur les Marchés Émergents, (ii) de sociétés à petite capitalisation exerçant une part importante de leur activité sur les Marchés Émergents et (iii) de sociétés holdings de petite capitalisation qui détiennent une part importante de leurs participations dans des sociétés mentionnées au sous-paragraphe (i). Aux fins de l'objectif d'investissement du Compartiment, les sociétés à petite capitalisation des Marchés Émergents sont normalement celles se situant, au moment de l'achat initial, dans la fourchette des capitalisations boursières des sociétés reprises à l'indice MSCI Emerging Markets Small Cap Index (l'Indice). Une fois qu'un titre remplit les conditions requises pour faire l'objet d'un achat initial, il continue de remplir les conditions requises pour des achats supplémentaires aussi longtemps qu'il est détenu par le Compartiment.

De manière accessoire, le Compartiment peut également investir en titres participatifs sans droit de vote, en titres de créance de pays émergents, qui peuvent être de faible notation ou non notés, et en valeurs mobilières d'émetteurs situés dans les pays développés.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % au total de son actif net dans des actions A chinoises (via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect) et en actions B chinoises.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de petite capitalisation des Marchés Émergents
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des titres participatifs sans droit de vote
- Risque du Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Templeton Asset Management Ltd.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON EUROLAND FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif principalement par une politique consistant à investir en titres de capital et en obligations émis par tout émetteur d'un pays membre de l'Union monétaire européenne (pays de la zone euro), y compris les sociétés ou les États, qu'ils soient libellés en euro ou dans la monnaie nationale concernée, et en actions ou en obligations libellées en euro de tout autre émetteur.

Afin de garantir son éligibilité au Plan d'Épargne en Actions (PEA) français, le Compartiment investit au moins 75 % de son actif net en titres de capital émis par des sociétés qui ont leur siège social dans l'Union européenne.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de valeurs mobilières, telles que les actions à dividende prioritaire et les titres convertibles en actions ordinaires des émetteurs susmentionnés.

Le Compartiment peut également investir, dans une moindre mesure, en obligations structurées telles que des obligations indexées sur des actions ainsi qu'en options sur actions et options sur indice d'actions négociées sur des Marchés Réglementés.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital sous-valorisés émis par les pays membres de l'Union monétaire européenne
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des obligations structurées
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON FRONTIER MARKETS FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital à long terme.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de capital négociables de sociétés (i) constituées dans des pays à Marchés Frontières et/ou (ii) qui y exercent leurs activités principales, et ce sur l'ensemble de l'éventail des capitalisations boursières. Les pays à Marchés Frontières sont des pays émergents plus petits, moins développés et moins accessibles, mais dotés de marchés actions « investissables » et comprennent les marchés définis comme des Marchés Frontières par l'International Finance Corporation, ainsi que les pays repris dans les indices des Marchés Frontières (y compris, mais sans s'y limiter : l'indice MSCI Frontier Emerging Markets Select Countries Capped Index, l'indice Merrill Lynch Frontier Index, l'indice S&P Frontier Broad Market Index), par exemple Bahreïn, la Bulgarie, l'Égypte, le Kazakhstan, le Nigeria, le Pakistan, le Qatar, le Vietnam, etc.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également investir en titres participatifs sans droit de vote et dans d'autres types de valeurs mobilières, y compris les titres de capital, les titres donnant accès au capital et les titres à revenu

fixe d'émetteurs du monde entier, ainsi qu'à des fins de couverture et/ou de gestion efficace de portefeuille, en instruments financiers dérivés. Ces instruments financiers dérivés peuvent comprendre, entre autres, des contrats à terme et des contrats à terme standardisés sur instruments financiers, ou des options sur ces contrats, des obligations indexées sur des actions (equity-linked notes) négociées sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant principalement en titres de capital de sociétés situées dans les pays définis comme des Marchés Frontières
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des titres participatifs sans droit de vote
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investments (Asia) Limited.

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses responsabilités en matière de gestion courante des investissements et de services de conseil en investissement pour tout ou partie des actifs du Compartiment à Templeton Investments (ME) Limited, qui agit en qualité de gestionnaire de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON GLOBAL BALANCED FUND

Classe d'actifs Compartiment Diversifié

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de chercher à réaliser des gains en capital et d'obtenir des revenus courants, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement en titres de capital et en titres d'État émis par des entités du monde entier, y compris les Marchés Émergents.

Le Gestionnaire de Portefeuille prévoit que la majorité du portefeuille du Compartiment sera normalement investie en titres de capital ou donnant accès au capital, y compris des titres de créance ou des actions à dividende prioritaire convertibles ou échangeables en titres de capital, choisis principalement en fonction de leur potentiel de croissance du capital. Le Compartiment recherche des revenus en investissant en titres de créance à taux fixe ou variable (y compris jusqu'à 5 % de l'actif net du Compartiment en titres ayant une notation inférieure à *investment grade*) et en obligations émises par des États, des entités publiques ou des sociétés des pays du monde entier. Le Compartiment peut également acheter des obligations émises par des entités supranationales constituées ou soutenues par plusieurs États telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou la Banque européenne d'investissement. Le Compartiment peut acheter des titres de capital, des titres à taux fixe et des obligations. Nonobstant ce qui précède, le Gestionnaire de Portefeuille n'investira à aucun moment plus de 40 % de l'actif net du Compartiment en titres à taux fixe.

Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace de portefeuille. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés (i) sur des Marchés Réglementés, tels que les contrats à terme standardisés (y compris ceux sur les titres d'État), ainsi que les options ou (ii) de gré à gré, tels que les *swaps* et contrats à terme liés à des devises, des taux de change et des taux d'intérêt.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital et un certain niveau de revenus en ayant accès, par le biais d'un compartiment unique, à la fois à des titres de capital et à des titres de créance
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque de l'Europe et de la zone euro

- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investments Australia Limited et Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON GLOBAL BOND (EURO) FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille de titres de créance (y compris en titres bénéficiant de notations *non-investment grade*) et d'obligations à taux fixe ou variable émis par des États ou des entités publiques du monde entier. Le Compartiment peut également, conformément aux restrictions d'investissement, investir en titres de créance (y compris en titres bénéficiant de notations *non-investment grade*) de sociétés. Le Compartiment peut également acheter des obligations émises par des entités supranationales constituées ou soutenues par plusieurs États telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou la Banque européenne d'investissement. Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/duration, une devise ou un crédit spécifiques. Le Compartiment peut également investir en titres ou en produits structurés (tels que des dérivés de crédit) dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre ou tire sa valeur d'un autre titre, ou est lié aux actifs ou aux devises de tout pays. Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en titres en défaut. Le Compartiment peut acheter des titres et obligations à revenu fixe libellés en toute devise et peut détenir des titres de capital dans la mesure où ces titres résultent de la conversion ou de l'échange d'une action à dividende prioritaire ou d'une obligation. La partie du portefeuille non libellée en Euro peut être couverte en euro. Dans des conditions de marché normales, le Compartiment vise à maintenir une exposition nette d'au moins 85 % à l'euro.

La dénomination du Compartiment souligne le fait que la devise de référence du Compartiment est l'Euro, mais ne signifie pas qu'une proportion particulière de son actif net est libellée en Euro.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- maximiser le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON GLOBAL BOND FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille de titres de créance (y compris en titres bénéficiant de notations *non-investment grade*) et d'obligations à taux fixe ou variable émis par des États ou des entités publiques du monde entier. Le Compartiment peut également, conformément aux restrictions d'investissement, investir en titres de créance (y compris en titres bénéficiant de notations *non-investment grade*) de sociétés. Le Compartiment peut également acheter des obligations émises par des entités

supranationales constituées ou soutenues par plusieurs États telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou la Banque européenne d'investissement. Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/durée, une devise ou un crédit spécifiques. Le Compartiment peut également investir en titres ou en produits structurés (tels que des dérivés de crédit) dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre ou tire sa valeur d'un autre titre, ou est lié aux actifs ou aux devises de tout pays. Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en titres en défaut. Le Compartiment peut acheter des titres et obligations à revenu fixe libellés en toute devise et peut détenir des titres de capital dans la mesure où ces titres résultent de la conversion ou de l'échange d'une action à dividende prioritaire ou d'une obligation.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des titres émis et/ou garantis par un seul émetteur souverain (y compris l'État, un organisme public ou une autorité locale) ayant une note de crédit inférieure à *investment grade* au moment de l'achat.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- maximiser le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est un indicateur mixte composé de l'indice J.P. Morgan Government Bond Index Broad (JGBI Broad) (50 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index Global (EMBIG) (25 %) et de l'indice J.P. Morgan Government Bond Index-Emerging Markets (GBI-EM) (25 %).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 200 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON GLOBAL CLIMATE CHANGE FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif par une politique consistant à investir en titres de capital de sociétés du monde entier, dont les caractéristiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance (ESG) sont favorables. Le Compartiment investit principalement en actions ordinaires de sociétés mondiales qui reconnaissent et s'adaptent aux opportunités et risques financiers à long terme que présentent le changement climatique et l'épuisement des ressources dans tous les secteurs et qui sont, par conséquent, mieux préparées pour une transition vers une économie sobre en carbone.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de titres, tels que les actions à dividende prioritaire, les titres convertibles en actions ordinaires et les titres à revenu fixe. Le Compartiment peut également investir en dépôts à terme, liquidités et Instruments du Marché Monétaire. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts d'organismes de placement collectif tels que des OPCVM, des fonds négociés en bourse (« ETF ») et d'autres OPC.

Le Compartiment peut en outre avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace de portefeuille. Ces instruments financiers dérivés peuvent inclure, entre autres, des *swaps*, des contrats de change à terme, des contrats à terme standardisés, des options sur actions et indices actions, des obligations indexées sur des actions ainsi que des options (y compris des options d'achat couvertes et des warrants).

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant dans des sociétés mondiales mieux préparées pour une transition vers une économie sobre en carbone
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des valeurs value

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de Portefeuille Franklin Templeton Investment Management Limited

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses responsabilités en matière de gestion courante des investissements et de services de conseil en investissement pour tout ou partie des actifs du Compartiment à Franklin Templeton Investments Corp., qui agit en qualité de gestionnaire de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON GLOBAL CURRENCY FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectif d'investissement L'objectif du Compartiment est de maximiser le rendement, tout en appliquant une gestion de portefeuille prudente, principalement par l'intermédiaire de positions longues et courtes sur devises.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant dans un portefeuille de titres et d'instruments exposés aux devises de tout pays, y compris les marchés développés et en développement. Le Compartiment investit principalement en bons du Trésor et en titres de créance du monde entier, fournissant une exposition à des devises, émis par des émetteurs souverains et quasi

souverains de toute échéance et notation de crédit, y compris ceux ayant une notation inférieure à *investment grade* (« *junk* »), ainsi qu'en Instruments du Marché Monétaire et des dépôts de trésorerie. Le Compartiment peut également investir dans une moindre mesure en prêts bancaires garantis (« CLO »), en obligations adossées à des garanties (« CDO »), en obligations structurées telles que les dérivés de crédit et les titres de créance émis par des sociétés. Dans des conditions normales de marché, les investissements en titres convertibles conditionnels et en titres de créance de sociétés en difficulté ne représenteront généralement pas plus de 5 % de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment a recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré. Ils peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit, les *swaps* sur taux d'intérêt ou indice d'inflation ainsi que, dans une moindre mesure, les *swaps* de devises et de rendement total sur titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats de change à terme et des contrats à terme croisés (tous pouvant entraîner une position de change négative) et des contrats à terme standardisés sur devises (y compris des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt et obligations) et des options sur ceux-ci. L'utilisation de ces instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux, une duration ou une devise particulière.

Le portefeuille du Compartiment peut être relativement concentré et comporter par conséquent un nombre limité d'émetteurs.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- investir dans des placements offrant une exposition aux devises du monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est un indicateur mixte composé de l'indice J.P. Morgan 3 Month Global Cash (50 %) et de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Currency (50 %).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 225 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

TEMPLETON GLOBAL EQUITY INCOME FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de produire une combinaison de revenus courants et de gains en capital à long terme.

Politique d'investissement Dans des conditions de marché normales, le Compartiment investit dans un portefeuille diversifié de titres de capital du monde entier. Le Compartiment cherche à produire des revenus en investissant en actions qui, selon le Gestionnaire de Portefeuille, offrent des rendements de dividendes attractifs. Le Gestionnaire de Portefeuille cherche à réaliser des gains en capital en recherchant des titres sous-valorisés ou délaissés offrant des revenus courants et/ou des opportunités de gains en capital futur. Le Compartiment cherche à réaliser des gains en capital en investissant en titres de capital de sociétés d'une large gamme de secteurs d'activité et situées en tout lieu du monde, y compris sur les Marchés Émergents.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de valeurs mobilières, y compris les titres de créance et à revenu fixe.

Le Compartiment peut en outre avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace de portefeuille. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total sur indices de titres de capital), des contrats à terme et des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris ceux sur les titres d'État), ainsi que des options (y compris des options d'achat couvertes). Le Compartiment peut également acquérir des titres participatifs sans droit de vote ou des obligations indexées sur des actions (*equity-linked notes*) dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre ou sur des devises de tout pays ou tire sa valeur d'un autre titre ou des devises de tout pays.

Le Gestionnaire de Portefeuille peut adopter provisoirement une position de trésorerie défensive lorsqu'il estime que les marchés financiers ou les économies des pays dans lesquels le Compartiment investit font l'objet d'une volatilité excessive ou d'un recul général prolongé, ou d'autres conditions défavorables.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital et des revenus courants de leurs placements en titres de capital
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de contrepartie
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des titres participatifs sans droit de vote
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Templeton Investments Australia Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON GLOBAL FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif par une politique consistant à investir en titres de capital de sociétés du monde entier, y compris sur les Marchés Émergents. Le Compartiment investit principalement en actions ordinaires.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de titres tels que les actions à dividende prioritaire, les titres convertibles en actions ordinaires et les titres à revenu fixe libellés ou non en dollars U.S.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres sous-valorisés dans un compartiment Actions bien diversifié et mondial
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille

Templeton Global Advisors Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON GLOBAL HIGH YIELD FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de produire un niveau élevé de revenus courants. L'objectif d'investissement secondaire du Compartiment consiste à rechercher des gains en capital, mais uniquement lorsqu'ils sont compatibles avec l'objectif principal.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de créance (y compris en titres bénéficiant de notations *non-investment grade*) du monde entier, y compris ceux des Marchés Émergents. Dans le cadre du présent Compartiment, les titres de créance comprendront tous les types de titres à revenu fixe à taux fixe et variable (y compris les emprunts bancaires par l'intermédiaire de fonds d'investissement réglementés sous réserve des limites indiquées ci-dessous), les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et autres titres adossés à des actifs (y compris les obligations adossées à des garanties) ainsi que les titres convertibles. Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/durée, une devise ou un crédit spécifiques. En outre, le Compartiment peut investir en titres de capital, en dérivés de crédit et en Instruments du Marché Monétaire et peut rechercher une exposition aux emprunts à taux variable par le biais de fonds d'investissement réglementés. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC et jusqu'à 10 % de son actif net en titres en défaut.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des titres émis et/ou garantis par un seul émetteur souverain (y compris l'État, un organisme public ou une autorité locale) ayant une note de crédit inférieure à *investment grade* au moment de l'achat.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir un niveau élevé de revenus et des perspectives des gains en capital en ayant accès à un portefeuille de titres de créance à haut rendement d'émetteurs du monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents

- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des sociétés en restructuration
- Risque des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est un indicateur mixte composé de l'indice J.P. Morgan Global High Yield (50 %), l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index Global (EMBIG) (25 %) et de l'indice J.P. Morgan Government Bond Index-Emerging Markets (GBI-EM) (25 %).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 120 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON GLOBAL INCOME FUND

Classe d'actifs Compartiment Diversifié

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser le revenu courant tout en conservant des perspectives de gains en capital.

Politique d'investissement Dans des conditions de marché normales, le Compartiment investit dans un portefeuille diversifié de titres de créance et de capital du monde entier. Le Compartiment recherche des revenus en investissant dans un portefeuille de titres de créance et d'obligations à taux fixe ou variable émis par des États, des entités publiques ou des sociétés du monde entier, y compris sur les Marchés Émergents, ainsi que d'actions qui, selon le Gestionnaire du Portefeuille, offrent des rendements de dividendes attractifs. Le Compartiment peut également acheter des obligations émises par des entités supranationales constituées ou soutenues par plusieurs États telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou la Banque européenne d'investissement. Le Compartiment peut investir en titres de créance bénéficiant de notations *investment grade* ou *non-investment grade* émis par des émetteurs américains et non américains, y compris en titres en défaut. Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit ou les *swaps* de rendement total liés à des

titres à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/duration, une devise ou un crédit spécifiques. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC. Le Compartiment peut investir en titres de créance à taux fixe ou variable soit directement, soit par le biais de fonds d'investissement réglementés (sous réserve des limites indiquées ci-dessus). Le Gestionnaire de Portefeuille peut adopter provisoirement une position de trésorerie défensive lorsqu'il estime que les marchés financiers ou les économies des pays dans lesquels le Compartiment investit font l'objet d'une volatilité excessive ou d'un recul général prolongé, ou d'autres conditions défavorables.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des titres émis et/ou garantis par un seul émetteur souverain (y compris l'État, un organisme public ou une autorité locale) ayant une note de crédit inférieure à *investment grade* au moment de l'achat.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir une combinaison de revenus courants et des gains en capital en investissant, par le biais d'un compartiment unique, dans un portefeuille composé à la fois de titres de capital et de titres à revenu fixe
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque de la dette souveraine
- Risque des contrats de *swap*
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est un indicateur mixte composé de l'indice MSCI All Country World Index (50 %), de l'indice Bloomberg Barclays Multiverse Index (25 %), de l'indice Bloomberg Barclays Global High-Yield Index (12,5 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index Global (EMBIG) (6,25 %) et de l'indice J.P. Morgan Government Bond Index-Emerging Markets (GBI-EM) (6,25 %).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 100 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc. et Templeton Global Advisors Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON GLOBAL SMALLER COMPANIES FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif par une politique consistant à investir en titres de capital de sociétés de petite capitalisation du monde entier, y compris sur les Marchés Émergents. Le Compartiment investit principalement en actions ordinaires de telles sociétés. Aux fins de l'objectif d'investissement du Compartiment, les sociétés de petite capitalisation sont normalement celles se situant, au moment de l'achat initial, dans la fourchette des capitalisations boursières des sociétés reprises à l'indice MSCI All Country World Small Cap Index (l'« **Indice** »). Le Compartiment peut continuer de détenir des titres dont la croissance les a amenés à dépasser la fourchette des capitalisations boursières des sociétés reprises à l'Indice. Une fois qu'un titre remplit les conditions requises pour faire l'objet d'un achat initial, il continue de remplir les conditions requises pour des achats supplémentaires aussi longtemps qu'il est détenu par le Compartiment.

Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance de sociétés de petite capitalisation du monde entier, y compris des marchés émergents. Les titres de créance représentent les obligations d'un émetteur de rembourser des prêts dont les conditions de remboursement du principal et des intérêts ainsi que les droits du prêteur sont clairement précisés dans le contrat de prêt. Ces titres comprennent des obligations, des bons et des obligations non garanties.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut rechercher des opportunités d'investissement dans des sociétés dotées d'une capitalisation boursière supérieure, ainsi que dans d'autres types de titres, tels que les actions à dividende prioritaire, les titres convertibles en actions ordinaires et les titres à revenu fixe, libellés ou non en dollars U.S.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital à long terme en investissant en titres de capital sous-valorisés de sociétés à petite capitalisation du monde entier
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque du marché chinois
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des petites et moyennes entreprises
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Templeton Investment Counsel, LLC.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND

Classe d'actifs Compartiment Obligataire

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement Le principal objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser, dans le respect d'une gestion de portefeuille prudente, le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille de titres de créance et d'obligations à taux fixe et/ou variable (y compris des titres bénéficiant de notations *investment grade* ou *non-investment grade*) émis par des États, des entités publiques ou des sociétés du monde entier. Le Compartiment peut également acheter des obligations émises par des entités supranationales constituées ou soutenues par plusieurs États telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou la Banque européenne d'investissement. Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des Marchés Réglementés ou de gré à gré et peuvent comprendre, entre autres, des *swaps* (tels que les *swaps* sur défaut de crédit, les *swaps* de taux d'intérêt ou les *swaps* de rendement total liés à des titres

à revenu fixe), des contrats à terme, des contrats à terme croisés, des contrats à terme standardisés (y compris les contrats à terme sur les titres d'État), ainsi que des options. Le recours à des instruments financiers dérivés peut entraîner des expositions négatives sur une courbe de taux/duration, une devise ou un crédit spécifiques. Le Compartiment peut aussi, conformément aux restrictions d'investissement, investir en titres ou en produits structurés (tels que les dérivés de crédit, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles ou commerciales ainsi que les obligations adossées à des garanties, y compris les prêts bancaires garantis) dans le cas où le titre est indexé sur un autre titre ou tire sa valeur d'un autre titre, ou est lié aux actifs ou aux devises de tout pays. Le Compartiment peut également acheter des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs et des obligations convertibles. Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en titres en défaut. Le Compartiment peut acheter des titres et obligations à revenu fixe libellés en toute devise et peut détenir des titres de capital dans la mesure où ces titres résultent de la conversion ou de l'échange d'une action à dividende prioritaire ou d'une obligation. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et d'autres OPC. Le Compartiment peut également participer à des opérations dites de *mortgage dollar roll*.

Le Compartiment pourra recourir à des contrats à terme standardisés sur titres du Trésor américain afin de contribuer à la gestion des risques découlant des taux d'intérêt et d'autres facteurs de marché, d'accroître la liquidité et de faire en sorte d'investir rapidement et efficacement de nouvelles liquidités sur les marchés financiers ou, s'il est nécessaire d'obtenir des liquidités pour répondre aux demandes de rachat des Actionnaires, de céder des actifs du Compartiment investis sur le marché. De manière accessoire, le Compartiment pourra obtenir une exposition aux indices des marchés de dette en investissant en instruments financiers dérivés sur indices et en *swaps* sur défaut de crédit.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des titres émis et/ou garantis par un seul émetteur souverain (y compris l'État, un organisme public ou une autorité locale) ayant une note de crédit inférieure à *investment grade* au moment de l'achat.

Le Compartiment peut également procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Si cette stratégie peut permettre la distribution de revenus plus élevés, elle peut également avoir pour effet de réduire le capital.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- maximiser le rendement total constitué d'une combinaison de revenus d'intérêts, de gains en capital et de gains de change
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie

- Risque de crédit
- Risque des dérivés de crédit
- Risque des titres de créance en défaut
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque de la politique de dividendes
- Risque des marchés émergents
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risques des titres assortis de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*
- Risque de marché
- Risque des opérations de *mortgage dollar roll*
- Risque des opérations de titrisation
- Risque de la dette souveraine
- Risque des obligations structurées
- Risque des contrats de *swap*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode de la Valeur à Risque (VaR relative).

L'indicateur de référence de la VaR relative est un indicateur mixte composé de l'indice Bloomberg Barclays Multiverse Index (50 %), l'indice Bloomberg Barclays Global High-Yield Index (25 %), l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index Global (EMBIG) (12,5 %) et de l'indice J.P. Morgan Government Bond Index-Emerging Markets (GBI-EM) (12,5 %).

Le Niveau de Levier Attendu pour le Compartiment devrait s'élever à 200 %. Il ne s'agit là que d'une estimation et l'effet de levier peut atteindre des niveaux plus élevés. La méthode utilisée pour calculer l'effet de levier est la Somme des Notionnels. Elle comprend l'exposition notionnelle liée aux instruments financiers dérivés, mais ne comprend pas les investissements sous-jacents du Compartiment qui représentent 100 % du total de l'actif net.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON GROWTH (EURO) FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Euro (EUR)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment investit principalement en titres de capital, y compris en actions ordinaires et en actions à dividende prioritaire de sociétés situées n'importe où dans le monde, y compris sur les Marchés Émergents.

De manière générale, les titres de capital donnent à leur titulaire le droit de participer au résultat d'exploitation générale de la société. Le Compartiment investit également en certificats de dépôt américains, européens ou mondiaux. Il s'agit de certificats habituellement émis par une banque ou une société fiduciaire qui donnent droit à leurs titulaires

de recevoir des titres émis par une société étrangère ou nationale. Les certificats de dépôt n'éliminent pas les risques de change et les risques économiques liés aux actions sous-jacentes d'une société exerçant son activité dans un autre pays.

Dans des conditions de marché ordinaires, le Compartiment peut également investir jusqu'à 25 % de son actif net en titres de créance de sociétés et d'États du monde entier. Les titres de créance représentent l'obligation de l'émetteur de rembourser un prêt d'argent au Compartiment et prévoient généralement le versement d'intérêts. Ils comprennent les obligations, les bons (y compris les obligations indexées sur des actions (equity-linked notes)) et les obligations non garanties.

Le Compartiment peut également investir, dans une moindre mesure, en options sur actions et options sur indice d'actions négociées sur des Marchés Réglementés.

Dans la sélection des placements en titres de capital, le Gestionnaire de Portefeuille se concentre sur le cours des titres d'une société pour son évaluation du bénéfice à long terme, de la valeur des actifs et des perspectives de flux de trésorerie à long terme de la société, ainsi que sur les autres outils de mesure que le Gestionnaire de Portefeuille juge adéquats pour établir la valeur d'une société.

La dénomination du Compartiment illustre le fait que la devise de référence du Compartiment est l'euro, mais ne signifie pas qu'une proportion particulière de son actif net est investie en euro.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions A chinoises (via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect) et en actions B chinoises.

Exposition aux opérations de prêt de titres Le niveau prévu d'exposition pouvant faire l'objet d'opérations de prêt de titres s'élève à 5 % de l'actif net du Compartiment, sous réserve d'un maximum de 50 %.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres sous-valorisés dans un compartiment Actions bien diversifié et mondial ayant pour devise de référence l'euro
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque des QFII en Chine
- Risque du marché chinois
- Risque de contrepartie
- Risque des instruments financiers dérivés
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de l'Europe et de la zone euro
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque de marché

- Risque des opérations de prêt de titres
- Risque du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect
- Risque des obligations structurées
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Templeton Global Advisors Limited

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON LATIN AMERICA FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif, dans des conditions de marché normales, par le biais d'une politique consistant à investir principalement en titres de capital et, de manière accessoire, en titres de créance d'émetteurs constitués ou exerçant leurs activités principales dans la région Amérique latine. La région Amérique latine comprend, mais sans s'y limiter, les pays suivants : l'Argentine, le Belize, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, la Guyane, la Guyane française, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, le Salvador, le Surinam, Trinité-et-Tobago, l'Uruguay et le Venezuela. Le reste de l'actif net du Compartiment peut être investi en titres de capital et en obligations de sociétés et d'émetteurs publics de pays autres que les pays susmentionnés.

Étant donné que l'objectif d'investissement est d'autant plus susceptible d'être atteint que sa politique d'investissement reste flexible, le Compartiment peut également rechercher des opportunités d'investissement dans d'autres types de titres, tels que les actions à dividende prioritaire, les titres convertibles en actions ordinaires et les titres à revenu fixe libellés en devises autres que les devises de la région Amérique latine, telles que le dollar U.S. ou l'euro.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital d'Amérique latine, y compris sur les Marchés Émergents
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de couverture des Catégories d'Actions
- Risque des titres convertibles et hybrides
- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital

- Risque de change
- Risque des marchés frontières
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque des marchés régionaux
- Risque des valeurs *value*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Franklin Advisers, Inc.

Le Gestionnaire de Portefeuille a délégué, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses responsabilités en matière de gestion courante des investissements et de services de conseil en investissement pour tout ou partie des actifs du Compartiment à Franklin Templeton Investmentos (Brasil) Ltda., qui agit en qualité de gestionnaire de portefeuille par délégation.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

TEMPLETON THAILAND FUND

Classe d'actifs Compartiment Actions

Devise de référence Dollar U.S. (USD)

Objectifs d'investissement L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des gains en capital.

Politique d'investissement Le Compartiment cherche à atteindre son objectif par le biais d'une politique consistant à investir principalement en titres de capital d'émetteurs constitués ou exerçant leurs activités principales en Thaïlande.

Le Compartiment peut également investir en titres de capital d'émetteurs possédant des actifs en Thaïlande ou dégagant des profits dans ce pays. Le Compartiment investit en titres de capital et autres titres, y compris en titres émis par l'État thaïlandais et, dans une moindre mesure, en *warrants* d'émetteurs sur le marché boursier thaïlandais.

Profil des investisseurs Compte tenu des objectifs d'investissement énoncés ci-dessus, le Compartiment peut intéresser les Investisseurs cherchant à :

- obtenir des gains en capital en investissant en titres de capital de la Thaïlande
- investir à moyen ou à long terme

Considérations sur les risques Les risques énumérés ci-dessous constituent les principaux risques pouvant affecter le Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que le Compartiment peut occasionnellement être exposé à d'autres risques. Veuillez vous reporter à la section « Considérations sur les risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque des marchés émergents
- Risque des titres de capital
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque afférent à la concentration sur un seul pays
- Risque des valeurs *value*
- Risque des *warrants*

Exposition Globale L'Exposition Globale du Compartiment est calculée selon la Méthode des Engagements.

Gestionnaire(s) de portefeuille Templeton Asset Management Ltd.

Commissions Veuillez vous reporter à l'Annexe E pour une description complète des commissions.

CONSIDÉRATIONS SUR LES RISQUES

Les Investisseurs doivent lire la présente section, « Considérations sur les risques », avant d'investir dans l'un quelconque des Compartiments.

La valeur des Actions augmente lorsque la valeur des titres détenus par un quelconque Compartiment augmente, et elle diminue lorsque la valeur des placements du Compartiment diminue. Ainsi, les Investisseurs participent à toute variation de la valeur des titres détenus par le ou les Compartiments concernés. En plus des facteurs qui influent sur la valeur d'un titre particulier détenu par un Compartiment, la valeur des Actions du Compartiment peut également évoluer en fonction des évolutions des marchés actions et obligataires dans leur ensemble.

Un Compartiment peut détenir des titres de types différents ou relevant de classes d'actifs différentes (titres de capital, obligations, Instruments du Marché Monétaire, instruments financiers dérivés), en fonction de l'objectif d'investissement du Compartiment.

Les risques afférents aux investissements varient en fonction des types de placements. Les Compartiments peuvent être affectés par différents types de risques, selon les titres qu'ils détiennent. La présente section, « Considérations sur les risques », contient des explications sur les divers types de risques pouvant concerner les Compartiments. Veuillez vous reporter à la section « Informations sur les Compartiments, leurs objectifs et leurs politiques d'investissement » du présent Prospectus pour prendre connaissance des détails concernant les principaux risques s'appliquant à chaque Compartiment. Les Investisseurs doivent être conscients que les Compartiments peuvent occasionnellement être exposés à d'autres risques.

Généralités

La présente section explique certains des risques concernant l'ensemble des Compartiments. Elle ne prétend pas constituer une explication exhaustive, et d'autres risques, le cas échéant, peuvent également concerner les Compartiments. En particulier, les performances de la Société peuvent être affectées si les conditions de marché, les conditions économiques et politiques, et le cadre juridique et fiscal évoluent défavorablement. Aucune garantie n'est donnée et aucun engagement n'est pris qui pourraient être interprétés comme promettant que le programme d'investissement sera couronné de succès, et rien ne permet d'assurer que le ou les objectifs d'investissement du ou des Compartiments seront atteints. De plus, les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs, et la valeur des placements peut évoluer à la baisse comme à la hausse. Les évolutions des taux de change entre les devises peuvent entraîner la diminution ou l'augmentation des placements d'un Compartiment.

La Société ou l'un quelconque de ses Compartiments peuvent être exposés à des risques indépendants de leur volonté, par exemple les risques légaux et réglementaires découlant de placement dans des pays dont les lois ne sont pas claires et sont sans cesse en train de changer ou de l'absence de recours établis ou efficaces pour obtenir réparation juridique, ou en raison de l'enregistrement des Compartiments dans des pays ne faisant pas partie de l'UE, les Compartiments peuvent être soumis, sans notification aux actionnaires des Compartiments concernés, à des régimes réglementaires plus restrictifs empêchant, le cas échéant, les Compartiments d'utiliser pleinement leurs capacités d'investissement. Les instances de régulation, les organisations d'autorégulation et les Bourses sont autorisées à prendre des mesures exceptionnelles en cas d'urgence sur les marchés. L'effet sur la Société de toute mesure réglementaire future pourrait être important et défavorable. Les Compartiments peuvent être exposés au risque d'actes terroristes et au risque que des sanctions économiques et diplomatiques soient adoptées ou imposées contre certains États et que des interventions militaires soient menées. L'impact de ces événements est incertain, mais pourrait être important pour les conditions économiques générales et la liquidité des marchés. Il est rappelé aux Investisseurs que, dans certaines circonstances, leur droit d'obtenir le rachat de leurs Actions peut être suspendu comme décrit plus en détail à l'Annexe D.

La Société ou l'un quelconque de ses Compartiments peuvent être exposés à des risques d'exploitation, soit le risque que les processus d'exploitation, notamment ceux concernant la conservation des actifs et le traitement des valorisations et des opérations, puissent être défaillants, entraînant des pertes. Les éventuels dysfonctionnements pourraient être causés par des erreurs humaines, des pannes physiques et de systèmes électroniques et d'autres risques liés à l'exercice d'activités ainsi que par des événements externes.

Risque des marchés africains

Les placements dans les Pays Émergents comportent des risques, lesquels sont indiqués à la section « Risques des Marchés Émergents » ci-dessous. Les placements sur les marchés africains ou dans des sociétés qui génèrent un chiffre d'affaires élevé ou exercent des activités importantes en Afrique, comportent des risques similaires à ceux des placements sur les Marchés Émergents mais, dans une plus large mesure, étant donné que les marchés africains sont généralement plus petits, moins développés et moins accessibles que la plupart des Marchés Émergents. Les marchés africains ont tendance à connaître une instabilité politique, sociale et économique plus importante que les Marchés Émergents et peuvent être dotés d'une transparence inférieure, de pratiques éthiques moins nombreuses et d'une gouvernance d'entreprise plus faible que les Marchés Émergents. Les actions négociées sur les marchés africains peuvent être extrêmement volatiles, souffrir d'un manque de liquidité et de transparence, et être exposées à un risque financier plus élevé. Par ailleurs, de nombreux marchés africains sont particulièrement tributaires de secteurs économiques basés sur les activités extractives et sur l'agriculture, qui peuvent subir l'impact de la volatilité des cours des matières premières minérales ou agricoles.

Risque d'allocation des actifs

Certains Compartiments appliquent une approche active d'allocation des actifs gérés. Ces Compartiments pourraient subir des pertes si le jugement porté par les Gestionnaires de Portefeuille et/ou les Co-Gestionnaires de Portefeuille sur les marchés, la volatilité future, les taux d'intérêt, les industries, les secteurs et les régions ou l'attrait, les valeurs relatives, la liquidité, l'efficacité ou le potentiel d'appréciation d'investissements particuliers faits pour le portefeuille d'un Compartiment s'avère erroné. L'allocation des actifs d'un Compartiment effectuée par un Gestionnaire de Portefeuille entre les différentes classes d'actifs, Co-Gestionnaires de Portefeuille, fonds sous-jacents et investissements directs peut ne pas s'avérer bénéfique à la lumière des événements ultérieurs du marché. Il ne peut y avoir aucune garantie que ces techniques ou que les décisions d'investissement du Gestionnaire de Portefeuille et/ou des Co-Gestionnaires de Portefeuille produiront

les résultats escomptés. En outre, les évolutions législatives, réglementaires ou fiscales peuvent affecter les techniques d'investissement dont disposent le Gestionnaire de Portefeuille et/ou les Co-Gestionnaires de Portefeuille pour gérer le Compartiment et peuvent également nuire à la capacité du Compartiment à atteindre ses objectifs d'investissement.

Le Gestionnaire de Portefeuille et/ou les Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent utiliser des systèmes de modélisation pour mettre en œuvre leurs stratégies d'investissement pour le Compartiment. Rien ne garantit que les systèmes de modélisation sont exhaustifs ou exacts, ou représentatifs des futurs cycles du marché, ni qu'ils bénéficient nécessairement au Compartiment, même s'ils sont exacts. Les résultats générés par ces modèles peuvent différer de ceux obtenus dans le passé, ou par rapport aux attentes. Pour diverses raisons, ils peuvent avoir une incidence négative sur le rendement d'un Compartiment et sur sa capacité à atteindre son objectif d'investissement. Par exemple, le jugement humain joue un rôle dans la construction, l'utilisation, les tests, et les modifications des algorithmes financiers et des formules utilisées dans ces modèles. En outre, il est possible que les données historiques soient imprécises ou deviennent obsolètes en raison de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances que les modèles peuvent ne pas détecter rapidement. La performance du marché peut être affectée par des facteurs non-quantitatifs (par exemple, des dysfonctionnements du marché ou du système de négociation, la crainte des investisseurs ou leur sur-réaction ou d'autres considérations émotionnelles) qui ne sont pas facilement intégrés dans les modèles de risque du Gestionnaire de Portefeuille ou des Co-Gestionnaires de Portefeuille. Il peut aussi y avoir des problèmes techniques pour la construction et la mise en œuvre des modèles quantitatifs (par exemple, des dysfonctionnements des logiciels ou d'autres problèmes technologiques, ou des erreurs de programmation).

Risque des secteurs de la biotechnologie, des communications et des technologies

Les placements dans les secteurs de la biotechnologie, des communications et des technologies peuvent comporter un risque et une volatilité plus élevés que les placements réalisés dans des titres représentant d'autres secteurs économiques. En outre, ces secteurs d'activité peuvent être soumis à un niveau plus élevé de régulation de l'État que d'autres secteurs, et, par conséquent, les évolutions de cette régulation peuvent y avoir un effet défavorable important. La valeur des placements effectués peut donc subir des chutes importantes, en réaction à des contractions du marché, aux changements dans le cadre réglementaire ou aux aléas de la recherche, en plus des effets défavorables découlant de l'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché, des questions de brevets et de l'obsolescence des produits. Dans le secteur de la technologie en particulier, les cycles de production sont courts et les marges bénéficiaires sont décroissantes, ce qui constitue des facteurs supplémentaires à prendre en compte au moment d'investir.

Risque des QFII en Chine

La Société peut investir dans des portefeuilles destinés aux QFII (qualified foreign institutional investors, investisseurs institutionnels étrangers qualifiés) habilités par la Commission de réglementation des valeurs mobilières de la Chine continentale à investir sur les marchés de valeurs mobilières de la Chine continentale (Actions A chinoises). Les lois, les règlements, y compris les dispositions permettant aux QFII d'investir dans des actions A chinoises, la politique gouvernementale ainsi que le climat politique et économique en Chine sont sujets à modification à bref délai ou sans préavis. Le cas échéant, les conditions de marché et les résultats de l'économie chinoise, et, par conséquent, la valeur des titres détenus dans les portefeuilles QFII pourraient s'en trouver affectés.

Un portefeuille QFII peut être fermé aux rachats pendant une période de blocage déterminée ou n'offrir que des possibilités de rachat limitées dans la mesure où le rachat des actions A chinoises peut dépendre, entre autres, des lois et pratiques de la Chine continentale régissant la cession des titres en portefeuille et la remise du produit de cette cession à des investisseurs hors de la Chine continentale. Les restrictions en matière de rapatriement et la non-délivrance, ou la délivrance tardive, des autorisations requises par les autorités chinoises peuvent restreindre la capacité du portefeuille à honorer les demandes de rachat au titre d'un jour donné.

L'attention des Investisseurs dans un Compartiment investissant dans un portefeuille QFII et dans des Actions A chinoises est attirée en particulier sur le fait que la liquidité des titres détenus dans le portefeuille QFII et la capacité du Compartiment à liquider ses positions peuvent être considérablement limitées.

Risque du marché chinois

Les risques associés au Marché Chinois sont similaires aux « Risques des Marchés Émergents » décrits ci-dessous. En raison du contrôle accru du gouvernement sur l'allocation des ressources, les risques qui prévalent naturellement dans ce type de marché sont l'incertitude politique et juridique, les fluctuations et blocages monétaires, l'absence de soutien du gouvernement aux réformes ou la nationalisation ou l'expropriation d'actifs. Ces risques peuvent avoir un impact négatif sur la performance du Compartiment concerné.

Le marché chinois est en pleine réforme économique. Ces réformes de décentralisation sont sans précédent ou expérimentales et sujettes à modification, ce qui peut ne pas toujours avoir un résultat positif sur la performance de l'économie et la valeur des titres du Compartiment concerné.

L'économie chinoise est également axée sur les exportations et fortement tributaire du commerce. Des évolutions défavorables de la conjoncture économique de ses principaux partenaires commerciaux tels que les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud auraient un impact négatif sur l'économie chinoise et les investissements correspondants du Compartiment.

Risque de la règle chinoise du *Short Swing Profit*

En vertu de la réglementation de la Chine continentale sur la divulgation d'intérêts, un Compartiment peut être réputé agir de concert avec d'autres fonds et comptes gérés par la Société de Gestion et/ou le Gestionnaire de Portefeuille ou leurs sociétés affiliées respectives et peut donc être soumis au risque qu'il soit exigé que les participations du Compartiment soient déclarées avec l'ensemble des participations de ces autres fonds et comptes si le total des participations dépasse le

seuil de déclaration prévu par la législation de la Chine continentale, qui est actuellement de 5 % du total des actions émises d'une société cotée. Cette règle peut conduire à ce que les participations du Compartiment soient rendues publiques et est susceptible d'avoir un impact défavorable sur la performance du Compartiment.

En outre, sous réserve de l'interprétation des tribunaux de la Chine continentale et des régulateurs de ce pays, cette règle chinoise du *short swing profit* est susceptible de s'appliquer aux investissements d'un Compartiment de sorte que lorsque les participations de ce Compartiment (éventuellement avec les participations des autres investisseurs réputés agir de concert avec le Compartiment) dépassent 5 % du total des actions émises d'une société cotée en Chine continentale, le Compartiment ne sera pas autorisé à réduire ses participations dans cette société dans les six mois suivant le dernier achat d'actions de cette société. Si le Compartiment ne respecte pas cette règle et vend une de ses participations dans cette société au cours de la période de six mois, la société cotée pourra exiger du Compartiment qu'il lui reverse les bénéfices sur ces opérations. En outre, en vertu des procédures civiles de Chine continentale, les actifs du Compartiment peuvent être gelés à hauteur des réclamations présentées par cette société. L'incapacité de vendre ces actifs et toute obligation de reverser les profits sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur la performance du Compartiment.

Risque lié au Bond Connect

Bond Connect est un système d'accès réciproque au marché qui permet aux investisseurs étrangers de négocier des obligations distribuées sur le China Interbank Bond Market (CIBM) par le biais d'une connexion entre les établissements financiers basés en Chine continentale et à Hong Kong, sans limitations par quotas.

Le lien de négociation vers le Nord (Northbound Trading Link) a débuté le 3 juillet 2017, les transactions étant rendues possibles par le biais d'accords d'accès réciproque en matière de négociation, de garde et de règlement. Les organismes suivants y participent : China Foreign Exchange Trading System, China Central Depository & Clearing Co, Shanghai Clearing House, Hong Kong Exchanges & Clearing et Central Moneymarkets Unit (CMU). Un système de règlement « livraison contre paiement » pour les opérations par l'intermédiaire de Bond Connect a été mis en place en août 2018, réduisant ainsi le risque de règlement.

Les investisseurs étrangers éligibles finaux sont les propriétaires effectifs des obligations CIBM concernées et peuvent exercer leurs droits à l'encontre de l'émetteur, par l'intermédiaire de la CMU, en tant que prête-nom détenteur. Le prête-nom détenteur peut exercer ses droits de créancier et intenter des actions en justice contre des émetteurs d'obligations devant les tribunaux chinois.

Les titres CIBM négociés par l'intermédiaire de Bond Connect peuvent être soumis à des risques comprenant notamment les risques réglementaires, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque fiscal lié à la RPC et le risque de réputation.

Bond Connect englobe des systèmes de négociation élaborés récemment. Rien ne garantit que ces systèmes fonctionneront correctement ou qu'ils ne feront pas l'objet de modifications ou d'une adaptation ultérieures. Les règles et les réglementations pertinentes peuvent faire l'objet de modifications susceptibles d'avoir un effet potentiellement rétroactif. Si les autorités compétentes de Chine continentale suspendent l'ouverture de comptes ou la négociation de titres sur le CIBM, la capacité du Compartiment à investir sur ce marché en sera sérieusement compromise. Le cas échéant, la capacité du Compartiment à atteindre son objectif d'investissement pourrait être compromise.

Les autorités fiscales de Chine continentale n'ont pas publié d'orientations écrites spécifiques concernant le traitement de l'impôt sur le revenu et d'autres catégories d'impôt à payer par les investisseurs institutionnels étrangers éligibles au titre des négociations sur le CIBM par l'intermédiaire du Bond Connect.

Les titres négociés par l'intermédiaire du Bond Connect peuvent être soumis à une série de risques de réputation, tels que ceux supportés par des sociétés faisant l'objet d'abus sur Internet, de préoccupations liées à des sanctions et d'accusations négatives concernant les droits de l'homme et du travail, la dégradation de l'environnement, les liens avec des pays et des entités à haut risque à l'étranger.

Risque de couverture des Catégories d'Actions

La Société peut conclure des opérations de couverture de change à l'égard d'une certaine Catégorie d'Actions (la « Catégorie d'Actions Couverte »). Les opérations de couverture sont conçues pour réduire, autant que possible, le risque de change pour les investisseurs.

Tout instrument financier utilisé pour mettre en œuvre ces stratégies de couverture à l'égard d'une ou de plusieurs Catégories d'un Compartiment fera partie de l'actif et/ou du passif du Compartiment concerné dans son ensemble, mais sera attribué à la ou aux Catégories concernées. En conséquence, les plus-values/moins-values ainsi que les coûts des instruments financiers concernés seront imputés uniquement à la Catégorie concernée. Aucune exposition d'une Catégorie au risque de change ne peut être combinée avec celle d'une autre Catégorie d'un Compartiment, ni compensée par celle d'une autre Catégorie d'un Compartiment. L'exposition au risque de change des actifs imputable à une Catégorie ne peut être imputée à d'autres Catégories. Aucun effet de levier intentionnel ne saurait résulter d'opérations de couverture de change d'une Catégorie bien que la couverture puisse légèrement dépasser 100 % (comme indiqué plus en détail à la sous-section Catégories d'Actions Couvertes) étant donné que dans le cas d'un flux net d'investissements vers ou à partir d'une Catégorie d'Actions Couverte, la couverture peut ne pas être ajustée et reflétée dans la Valeur Liquidative de la Catégorie d'Actions Couverte avant le Jour Ouvré suivant le Jour de Valorisation auquel l'instruction a été acceptée ou un Jour Ouvré postérieur à celui-ci.

Il n'y a aucune garantie que la couverture du risque de change sera réussie et aucune stratégie de couverture ne peut éliminer totalement le risque de change. Si une stratégie de couverture est incomplète ou infructueuse, la valeur de l'actif et du revenu du Compartiment peut demeurer vulnérable aux fluctuations des taux de change.

Dans le cas de flux nets en direction ou en provenance d'une Catégorie d'Actions Couverte, il se peut que la couverture ne soit pas corrigée et reflétée dans la Valeur Liquidative de la Catégorie d'Actions Couverte jusqu'au jour ouvré suivant ou un Jour Ouvré ultérieur au Jour de Valorisation au cours duquel les instructions ont été acceptées.

Les investisseurs doivent être conscients qu'il peut exister des circonstances dans lesquelles une opération de couverture est susceptible de réduire les gains que pourrait sinon enregistrer la valorisation du Compartiment. Les gains/pertes et les coûts de ces opérations de couverture sont attribués uniquement à la Catégorie d'Actions Couverte concernée.

Ce risque pour les porteurs d'une Catégorie d'Actions Couverte peut être réduit en utilisant l'une quelconque des techniques et instruments de la gestion efficace de portefeuille (y compris les contrats d'options de change et les contrats de change à terme, les contrats de change à terme standardisés, les options d'achat vendues et les options de vente achetées sur devises et les *swaps* de devises) dans les conditions et les limites imposées par l'autorité de surveillance financière luxembourgeoise.

Les Investisseurs doivent être conscients que cette stratégie de couverture peut limiter de façon importante la capacité des Investisseurs de la Catégorie d'Actions Couverte concernée à tirer profit d'une hausse éventuelle de la valeur de la Catégorie d'Actions exprimée dans la ou les devises de référence, en cas de repli de la devise de la Catégorie d'Actions Couverte par rapport à la ou aux devises de référence. De plus, les Investisseurs de la Catégorie d'Actions Couverte peuvent être exposés aux fluctuations de la Valeur Liquidative par Action correspondant aux plus-values/moins-values et aux coûts de transaction associés aux instruments financiers utilisés pour mettre en œuvre la stratégie de couverture. Les plus-values/moins-values et les coûts de transaction des instruments financiers concernés sont attribués uniquement à la Catégorie d'Actions Couverte concernée.

En outre, les investisseurs doivent savoir que la stratégie de couverture peut constituer un frein ou une accélération des performances en raison du Différentiel de taux d'intérêt entre la devise de la Catégorie d'Actions Couverte et la ou les devises de référence. En cas de Différentiel de taux d'intérêt positif entre la devise de la Catégorie d'Actions Couverte et la ou les devises de référence, une augmentation de la performance relative de la Catégorie d'Actions Couverte par rapport à la catégorie de la ou des devises de référence peut être observée. Le contraire peut aussi se produire et il convient de noter que si le taux d'intérêt de la devise de référence de la catégorie d'actions couverte est inférieur au taux d'intérêt de la devise de référence du Compartiment, le portage du taux d'intérêt est susceptible d'être négatif et une baisse de la performance relative de la Catégorie d'Actions Couverte peut être observée.

Vous trouverez à l'Annexe D des détails complémentaires concernant les règles d'affectation des actifs et des passifs au niveau des différentes Catégories.

Risque d'exposition liée aux matières premières

L'exposition d'un Compartiment à des investissements dans des instruments liés aux matières premières présente des risques uniques. Investir dans des instruments liés aux matières premières, notamment effectuer des opérations sur des indices de matières premières et des instruments financiers dérivés liés aux matières premières est spéculatif et peut être extrêmement volatil. Les prix du marché des matières premières peuvent fluctuer rapidement en fonction de nombreux facteurs, notamment : les variations de l'offre et de la demande (réelles, perçues, attendues, imprévues ou non réalisées) ; la météo ; l'agriculture ; le commerce ; les événements et programmes politiques et économiques nationaux et étrangers ; les maladies ; les épidémies ; les développements technologiques ; et la politique, l'action ou l'inaction des gouvernements en matière monétaire ou autre. Les prix actuels ou « spot » des matières premières physiques peuvent également affecter, d'une manière volatile et incohérente, les prix des contrats à terme de la matière première concernée. Certaines matières premières sont utilisées principalement dans une industrie, et les fluctuations des niveaux d'activité dans une industrie (ou de la disponibilité de ressources alternatives) peuvent avoir un effet disproportionné sur la demande mondiale pour un produit particulier. En outre, la récente hausse de la production industrielle et du produit intérieur brut a fait de certains pays en développement des utilisateurs disproportionnés de matières premières et a augmenté l'influence de ces marchés sur les prix de certaines matières premières.

Risque de concentration

Certains Compartiments peuvent avoir une politique d'investissement spécifiant l'intention de maintenir un portefeuille constitué de participations dans un nombre relativement limité d'émetteurs (par exemple, les titres de 30 à 40 sociétés) même si la taille du Compartiment augmente, dans le but de maintenir la concentration du Compartiment sur un plus petit nombre d'émetteurs que celui-ci pourrait normalement avoir dans le cadre d'une stratégie plus diversifiée. Il convient de noter que certains Compartiments peuvent avoir des participations dans un nombre relativement limité d'émetteurs en raison de leur relativement petite taille, de sorte que le nombre réduit de participations est simplement dû au fait que la valeur liquidative du Compartiment n'est pas suffisamment importante pour investir efficacement dans plusieurs émetteurs - les obligations en particulier ont tendance à se négocier en lots relativement importants, ce qui rend difficile pour les petits fonds obligataires de détenir un grand nombre de participations. Les Compartiments dont la politique consiste à conserver un petit nombre de participations resteront toutefois moins diversifiés même si leur taille augmente. En outre, certains Compartiments peuvent prendre des positions concentrées sur un nombre limité de marchés en appliquant des stratégies macroéconomiques mondiales qui cherchent à bénéficier d'opportunités ou de thèmes macroéconomiques dans certains domaines, par exemple des variations du revenu national, du taux de croissance, de l'inflation, des niveaux des cours ou des devises. En étant moins diversifié, ces Compartiments peuvent être plus volatils que les Compartiments largement diversifiés, ou peuvent être exposés à un risque plus élevé, la sous-performance d'une ou de quelques positions ayant un impact plus important dans un Compartiment moins diversifié comportant moins de positions puisque chaque position aura tendance à représenter un plus grand pourcentage de l'actif net total. Cette volatilité ou ce risque accru peut affecter négativement les Compartiments concernés.

Risque des titres convertibles et hybrides

Un titre convertible est généralement un titre de créance, une action à dividende prioritaire ou un autre titre qui donne lieu au versement d'intérêts ou de dividendes et qui peut être converti en action ordinaire par son titulaire dans un certain délai et à un prix de conversion spécifié. La valeur des titres convertibles peut augmenter ou diminuer en fonction de la valeur de marché de l'action sous-jacente ou, comme un titre de créance, varier en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'émetteur. Un titre convertible tend à se comporter plutôt comme une action lorsque le prix de l'action sous-jacente est plus élevé que le prix de conversion (parce que la valeur du titre réside davantage dans l'option de conversion) et se comporte plutôt comme un titre de créance lorsque le prix de l'action sous-jacente est inférieur au prix de conversion (parce que l'option de conversion a moins de valeur). Parce que de nombreux facteurs peuvent influencer sur sa valeur, un titre convertible n'est pas aussi sensible aux variations de taux d'intérêt qu'un titre de créance similaire non convertible, et il offre généralement moins de potentiel de profit ou de la perte que l'action sous-jacente.

Les titres hybrides sont des titres qui, comme les titres convertibles décrits ci-dessus, combinent des caractéristiques de titres de créance et de titres de capital. Les titres hybrides peuvent être émis par des sociétés (dénommés titres hybrides de sociétés) ou par des établissements financiers (généralement dénommés obligations convertibles sous conditions ou « CoCos »). Les titres hybrides sont des instruments subordonnés qui se situent généralement dans la structure des fonds propres entre les capitaux propres et la dette subordonnée, c'est-à-dire que ces titres ont le rang le plus bas, juste au-dessus des capitaux propres. Ces titres sont généralement à long terme et peuvent même être des titres perpétuels. Les paiements de coupons peuvent être discrétionnaires et peuvent de ce fait être annulés par l'émetteur à tout moment, pour quelque raison que ce soit et pendant toute période. L'annulation de paiements de coupons peut ne pas être considérée comme un cas de défaut. Les titres hybrides sont rachetables à des niveaux prédéterminés. Il ne peut pas être fait l'hypothèse que les titres hybrides, y compris les titres perpétuels, seront rachetés à la date de rachat. L'investisseur peut ne pas recevoir de remboursement du principal à une date de rachat donnée ou à une quelconque date.

Les titres convertibles conditionnels émis par des établissements financiers (« CoCos »), qui sont devenus populaires à la suite de la crise financière de 2008-2009 comme une façon d'atténuer l'impact des conditions difficiles du marché, ont certaines caractéristiques supplémentaires qui ne sont pas typiques des titres hybrides de sociétés. Pour les CoCos, la conversion est liée à un événement déclencheur spécifié à l'avance, fondé sur la structure des fonds propres de l'établissement financier et/ou lorsque le régulateur estime que la banque n'est plus viable. L'obligation convertible conditionnelle peut être convertie en capitaux propres ou, alternativement, peut être uniquement destinée à absorber des pertes et ne pas être convertie. Les niveaux de déclenchement peuvent différer d'une émission à l'autre et le risque de conversion dépendra de l'écart entre le ratio de fonds propres et le niveau de déclenchement et/ou le point à partir duquel le régulateur estime que l'émetteur n'est plus viable (c'est-à-dire que les obligations sont « *bail-in-able* » au « point de non viabilité » ou PONV), ce qui fait qu'il est difficile pour le Gestionnaire de Portefeuille et/ou les Co-Gestionnaires de Portefeuille du Compartiment concerné d'anticiper les événements déclencheurs qui imposeraient de convertir la dette en capitaux propres ou simplement d'absorber les pertes. Il peut également être difficile pour le Gestionnaire de Portefeuille et/ou les Co-Gestionnaires de Portefeuille d'évaluer le comportement des titres après la conversion. Étant donné que la conversion se produit à la suite d'un événement spécifié, elle peut se produire lorsque le cours de l'action sous-jacente est inférieur à celui qui prévalait au moment de l'émission ou de l'achat de l'obligation. Tandis que les titres convertibles classiques sont convertibles au choix du titulaire des obligations et que celui-ci les convertira généralement lorsque le cours de l'action est plus élevé que le prix d'exercice (c'est-à-dire lorsque l'émetteur se porte bien), les CoCos ont tendance à être convertis quand l'émetteur est en crise et a besoin de capitaux propres supplémentaires ou d'absorber des pertes pour survivre. Il en résulte que le potentiel de perte en capital est plus élevé avec les CoCos qu'avec les titres convertibles classiques. Le déclencheur peut être activé par l'intermédiaire d'une perte en capital significative telle que figurant au numérateur ou d'une augmentation des actifs pondérés en fonction du risque (en raison d'un changement pour des actifs plus risqués) telle que mesurée au dénominateur. Contrairement aux titres hybrides de sociétés, les paiements de coupons annulés ne sont généralement pas cumulés et sont plutôt effacés. Les titulaires de CoCos peuvent voir leurs coupons annulés alors que l'émetteur continue à payer des dividendes sur les actions ordinaires, à la différence des titres hybrides de sociétés qui ont généralement des clauses dites « *dividend pusher/stopper* » qui relient le paiement de coupons sur les titres hybrides aux dividendes sur actions. Les CoCos peuvent subir le risque d'inversion de la structure des fonds propres, puisque les investisseurs dans ces titres peuvent subir une perte en capital alors que les détenteurs d'actions n'en subissent pas dans le cas où le seuil de déclenchement prédéfini est franchi avant que le régulateur n'estime que l'émetteur n'est pas viable (si le régulateur déclare la non-viabilité avant ce franchissement, la hiérarchie normale des créanciers s'applique). La valeur des CoCos peut chuter soudainement si le niveau de déclenchement est atteint. Un Compartiment peut être obligé d'accepter des espèces ou des titres pour une valeur inférieure à son investissement original ou, dans le cas où l'obligation convertible conditionnelle est destinée uniquement à absorber des pertes, le Compartiment peut perdre la totalité de son investissement.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque affectant chaque partie à un contrat de voir l'autre partie ne pas remplir ses obligations contractuelles et/ou ne pas respecter ses engagements en application des conditions de ce contrat, que ce soit en raison d'une insolvabilité, d'une faillite ou d'une autre cause.

Lorsque des contrats de gré à gré ou d'autres contrats bilatéraux sont conclus (entre autres des instruments financiers dérivés de gré à gré, des opérations de pension livrée, des prêts de titres, etc.), la Société peut se voir exposée à des risques résultant de la solvabilité de ses contreparties et de leur incapacité à respecter les conditions de ces contrats.

Risque de crédit

Le risque de crédit est un risque fondamental associé à tous les titres à revenu fixe et aux Instruments du Marché Monétaire. Il tient au risque qu'un émetteur ne verse pas le principal et/ou les intérêts au moment où ils deviennent exigibles. Les émetteurs présentant un risque de crédit plus élevé offrent habituellement des rendements supérieurs en contrepartie de

ce risque supplémentaire. Inversement, les émetteurs présentant un risque de crédit plus faible offrent habituellement des rendements inférieurs. De manière générale, les titres d'État sont considérés comme les plus sûrs en termes de risque de crédit, tandis que les titres de créance émis par les sociétés, particulièrement ceux ayant une notation de crédit inférieure, présentent le risque de crédit le plus élevé. Les évolutions de la situation financière d'un émetteur, de la situation économique et politique en général, ou encore de la situation économique et politique spécifique à un émetteur (notamment un émetteur souverain ou supranational), sont autant de facteurs susceptibles d'avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit d'un émetteur et sur la valeur de ses titres. Le risque de crédit comprend le risque d'une dégradation d'une note de crédit donnée par une agence de notation. Les agences de notation telles que Standard & Poor's, Moody's et Fitch, entre autres, délivrent des notes de crédit pour une large gamme de titres à revenu fixe (de sociétés, souverains ou supranationaux) qui reflètent leur probabilité de remboursement. Les agences peuvent modifier à l'occasion leurs notes de crédit en raison de facteurs financiers, économiques, politiques ou autres, ce qui, en cas de dégradation de la note, peut avoir un impact défavorable sur la valeur des titres touchés.

Risque des dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des titres de créance représentant une participation dans un pool constitué d'une ou de plusieurs obligations de sociétés ou d'un ou de plusieurs *swaps* sur défaut de crédit incorporant des obligations ou des prêts bancaires ou dans un pool garanti par ces différents types d'instruments. Ces instruments peuvent représenter les obligations d'une ou de plusieurs sociétés émettrices. Un Compartiment qui investit dans des dérivés de crédit est en droit de recevoir des versements d'intérêts périodiques de la part de l'émetteur du dérivé de crédit (généralement le vendeur du ou des *swaps* sur défaut de crédit sous-jacents) à un taux d'intérêt convenu, ainsi que le remboursement du principal à la date d'échéance.

Un Compartiment qui investit dans des dérivés de crédit est confronté au risque de perte de son capital et des intérêts lui revenant pendant la durée de son placement dans le dérivé de crédit concerné, au cas où une ou plusieurs des obligations sous-jacentes aux *swaps* sur défaut de crédit seraient elles-mêmes en défaut ou ne produiraient plus les rendements prévus. Si un tel événement de crédit se produit (notamment la faillite, un retard dans le versement des intérêts ou du principal ou une restructuration), le Compartiment concerné déduira généralement du solde du principal du dérivé de crédit connexe les intérêts du Compartiment au prorata du montant nominal de l'obligation sous-jacente en défaut en échange de la valeur réelle de l'obligation en défaut sous-jacente ou de l'obligation sous-jacente en défaut elle-même, ce qui se traduira par la perte d'une partie du placement du Compartiment. Par la suite, les intérêts sur le dérivé de crédit courront sur un solde en principal moins élevé, et un solde en principal moins élevé sera remboursé à l'échéance. Dans la mesure où un dérivé de crédit représente une participation dans les obligations sous-jacentes d'une société émettrice unique ou d'un autre émetteur unique, un événement de crédit concernant cet émetteur présente pour le Compartiment un risque de perte plus important que si le dérivé de crédit représentait une participation dans les obligations sous-jacentes d'émetteurs multiples.

De plus, le Compartiment court le risque de défaillance ou de faillite de l'émetteur du dérivé de crédit. Dans un tel cas, le Compartiment pourrait avoir des difficultés à se faire rembourser ou ne pas se faire rembourser le montant du principal de son placement et le reste des versements d'intérêts périodiques sur le principal.

Un placement en dérivés de crédit dépend également de la capacité de la contrepartie au *swap* sur défaut de crédit conclu avec l'émetteur du dérivé de crédit à effectuer les versements périodiques à l'émetteur aux termes du *swap*. Tout retard ou toute cessation de ces versements peut entraîner dans certains cas des retards ou des réductions des versements effectués au Compartiment en sa qualité d'investisseur dans ces dérivés de crédit. De plus, les dérivés de crédit sont habituellement structurés comme des obligations à recours limité de la part de leur émetteur, de sorte que les titres émis constituent généralement les obligations du seul émetteur et non les obligations ou les responsabilités d'une quelconque autre personne.

La plupart des dérivés de crédit sont structurés comme des titres soumis à la Règle américaine 144A de façon à ce qu'ils puissent être négociés librement par les acheteurs institutionnels. Un Compartiment n'achète généralement que des dérivés de crédit considérés comme liquides par le Gestionnaire de Portefeuille et/ou les Co-Gestionnaires de Portefeuille. Cependant, il se peut que le marché des dérivés de crédit devienne soudainement illiquide. Il est possible que les autres parties à l'opération soient les seuls investisseurs disposant d'une compréhension suffisante des instruments financiers dérivés pour être intéressés à s'en porter acquéreurs. Les évolutions de la liquidité peuvent entraîner des variations importantes, rapides et imprévisibles des cours des dérivés de crédit. Dans certains cas, il se peut que le cours de marché d'un dérivé de crédit ne soit pas disponible ou fiable, et le Compartiment pourrait avoir de la difficulté à céder ce titre à un cours jugé équitable par le Gestionnaire de Portefeuille et/ou les Co-Gestionnaires de Portefeuille.

La valeur d'un dérivé de crédit évolue généralement à la hausse ou à la baisse selon l'évolution de la valeur des obligations sous-jacentes, le cas échéant, détenues par l'émetteur et du *swap* sur défaut de crédit. De plus, dans le cas où le dérivé de crédit est structuré de façon à ce que les versements faits au Compartiment soient basés sur les montants reçus à l'égard ou sur la valeur de la performance de toute obligation sous-jacente spécifiée dans les conditions du *swap* sur défaut de crédit concerné, les fluctuations de la valeur de cette obligation pourraient avoir un impact sur la valeur du dérivé de crédit.

Risque de dépositaire

Les actifs de la Société sont conservés par le dépositaire et les Investisseurs sont exposés au risque que celui-ci, s'il est en faillite, ne soit pas en mesure d'honorer intégralement son obligation de restituer dans un court délai tous les actifs de la Société. Les actifs de la Société seront identifiés dans les livres du dépositaire comme appartenant à la Société. Les valeurs mobilières et les titres de créance (y compris les cessions de prêts et les participations à des prêts) détenus par le dépositaire seront séparés des autres actifs du dépositaire, ce qui atténue mais n'exclut pas le risque de non-restitution en cas de faillite. Toutefois, cette séparation ne s'applique pas à la trésorerie, ce qui augmente le risque de non-restitution en cas de faillite. Le dépositaire ne conserve pas lui-même tous les actifs de la Société, mais il utilise un réseau de sous-dépositaires qui ne font pas partie du même groupe de sociétés que lui. Les Investisseurs sont également exposés au risque de faillite des sous-dépositaires. Un Compartiment peut investir dans des marchés où les systèmes de garde et/ou de règlement ne sont pas pleinement développés.

Risque des titres de créance en défaut

Certains Compartiments peuvent investir en titres de créance pour lesquels l'émetteur n'est plus en mesure de procéder à des versements d'intérêts (titres de créance en défaut). Ces Compartiments peuvent acheter des titres de créance en défaut si, selon le Gestionnaire de Portefeuille et/ou les Co-Gestionnaires de Portefeuille, il semble probable que l'émetteur puisse reprendre le versement des intérêts ou si d'autres évolutions favorables semblent probables dans un proche avenir. Ces titres peuvent devenir illiquides.

Le risque de perte due à un défaut peut être également beaucoup plus élevé pour des titres de qualité inférieure, car ils ne sont généralement pas garantis et sont même souvent subordonnés aux autres créanciers de l'émetteur. Si l'émetteur d'un titre figurant dans le portefeuille d'un Compartiment se retrouve en défaut, le Compartiment peut enregistrer des moins-values latentes sur le titre concerné, lesquelles peuvent avoir pour effet de réduire la Valeur Liquidative par Action du Compartiment. Les titres en défaut ont tendance à perdre une grande partie de leur valeur avant même d'être en défaut. Par conséquent, la Valeur Liquidative par Action du Compartiment peut être affectée négativement avant même qu'un émetteur ne soit en défaut. De plus, il se peut que le Compartiment soit obligé d'engager des frais supplémentaires afin de tenter de récupérer le principal ou les intérêts dus sur un titre en défaut.

Parmi les émetteurs de titres de créance ou d'obligations dans lesquels la Société peut investir figurent des entités existant dans l'unique but de participer à la restructuration financière de portefeuilles d'obligations ou autres titres. Ces entités peuvent être constituées par des banques d'affaires, qui reçoivent des commissions pour constituer chaque entité et se charger du placement de ses titres.

Risque des instruments financiers dérivés

La performance des instruments financiers dérivés dépend en grande partie de la performance d'une monnaie, d'un titre, d'un indice sous-jacent ou d'un autre actif de référence, et ces instruments présentent souvent des risques similaires à l'instrument sous-jacent, s'ajoutant à d'autres risques. Un Compartiment peut utiliser des options, des contrats à terme standardisés, des options sur contrats à terme standardisés et des contrats à terme sur devises, titres, indices, taux d'intérêt ou autres actifs de référence à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et/ou d'investissement. Les instruments financiers dérivés impliquent des coûts et peuvent créer un effet de levier économique dans le portefeuille du Compartiment, qui peut entraîner une volatilité importante et amener le Compartiment à participer aux pertes (ainsi qu'aux gains) pour un montant qui dépasse largement l'investissement initial du Compartiment. Dans le cas des opérations sur contrats à terme standardisés, le montant de la marge initiale est faible par rapport à la valeur du contrat à terme de sorte que les opérations sont à « effet de levier » ou « effet multiplicateur ». Un mouvement de marché relativement faible aura un impact proportionnellement plus important, ce qui peut être positif ou négatif pour le Compartiment. La passation d'ordres destinés à limiter les pertes à certains montants peut ne pas être efficace parce que les conditions du marché peuvent rendre impossible l'exécution de ces ordres.

Les opérations sur options peuvent également comporter un niveau de risque élevé. La cession (« l'attribution ») d'une option comporte généralement un risque beaucoup plus important que l'achat d'options. Bien que la prime reçue par le Compartiment soit fixe, le Compartiment peut subir une perte nettement supérieure à ce montant. Le Compartiment est également exposé au risque que l'acheteur exerce l'option, et que le Compartiment soit alors tenu de régler l'option en espèces, ou bien d'acquiescer et de livrer le titre sous-jacent. Si l'option est « couverte » par le Compartiment au moyen d'une position correspondante sur le titre sous-jacent ou d'un contrat à terme standardisé sur une autre option, ce risque peut être réduit. Le risque de perte pour un Compartiment au titre d'une opération de *swap* sur une base nette varie selon la partie qui est tenue de verser le montant net à l'autre partie. Si la contrepartie est tenue de verser le montant net au Compartiment, le risque de perte pour le Compartiment correspond à la perte du montant total que le Compartiment est en droit de recevoir ; si c'est en revanche le Compartiment qui est tenu de verser le montant net, le risque de perte pour le Compartiment est limité au montant net qui est dû (veuillez vous reporter à la section « Risque des contrats de *swap* »).

Certains dérivés ont un effet de levier potentiel élevé quelle que soit la taille de l'investissement initial. L'utilisation d'un effet de levier peut amener un Compartiment à liquider les positions de son portefeuille afin d'honorer ses obligations ou de satisfaire aux exigences de séparation des actifs quand il peut ne pas être avantageux de le faire. Les autres risques sont notamment l'absence de liquidité, l'évaluation erronée ou inexacte de l'instrument financier dérivé et la corrélation imparfaite entre la valeur de l'instrument financier dérivé et celle de l'instrument sous-jacent de sorte que le Compartiment peut ne pas réaliser les profits prévus. Leur utilisation réussie dépend souvent de la capacité du Gestionnaire de Portefeuille et/ou des Co-gestionnaires de Portefeuille à prévoir avec précision les mouvements du marché relatifs à l'instrument sous-jacent. Si un ou plusieurs marchés, ou si les prix de certaines catégories d'investissements, évoluent de manière inattendue, en particulier dans des conditions de marché inhabituelles ou extrêmes, un Compartiment peut ne pas réaliser les bénéfices escomptés de l'opération, et il peut enregistrer des pertes, qui pourraient être importantes. Si le Gestionnaire de Portefeuille et/ou le Co-Gestionnaire de Portefeuille n'utilisent pas ces instruments dérivés avec succès, la performance d'un Compartiment peut être pire que si le Gestionnaire de Portefeuille et/ou le Co-Gestionnaire de Portefeuille n'avaient pas utilisé ces instruments financiers dérivés. Si un Compartiment utilise ces instruments à des fins de couverture, il y a le risque d'une corrélation imparfaite entre les mouvements de la valeur de l'instrument dérivé et la valeur de l'investissement sous-jacent ou des autres actifs couverts. Il y a également le risque, en particulier dans des conditions de marché extrêmes, qu'un instrument qui devrait normalement fonctionner comme une couverture ne procure aucun avantage de couverture.

Un Compartiment peut effectuer des opérations portant sur des instruments dérivés négociés sur des bourses ou négociés en privé (de gré à gré ou « OTC ») et non sur une bourse. Les dérivés négociés en bourse sont notamment les contrats à terme standardisés, les options, les options sur contrats à terme standardisés et les *warrants*. Les instruments dérivés négociés de gré à gré sont par exemple les contrats de change à terme, les *swaps* de taux d'intérêt, les *swaps* sur défaut de crédit, les *swaps* de rendement total ou les contrats pour différences. L'utilisation de ces instruments de gré à gré peut entraîner une perte si la contrepartie à l'opération (en ce qui concerne les contrats de change à terme et autres produits dérivés de gré à

gré) ne respecte pas ses obligations, notamment en raison de sa faillite ou de son insolvabilité. Ce risque peut être accru dans des conditions de marché volatiles. De nombreuses transactions sur dérivés négociées de gré à gré utilisent des garanties - elles doivent être nanties en faveur de la contrepartie si le Compartiment subit une perte nette sur une opération donnée et un Compartiment peut détenir des garanties nanties par la contrepartie en faveur du Compartiment si celui-ci tire un bénéfice net d'une opération donnée. Cependant, la valeur de la garantie peut fluctuer et il peut être difficile de la vendre, il n'y a donc aucune garantie que la valeur de la garantie détenue sera suffisante pour couvrir le montant dû à un Compartiment ou ne sera pas absorbée par d'autres obligations existantes de la contrepartie. Les autres risques comprennent l'incapacité de dénouer une position parce que le marché devient illiquide (en particulier les marchés de gré à gré) ou parce qu'il existe peu de contreparties disponibles pendant un certain temps. En outre, la présence de spéculateurs sur un marché particulier pourrait entraîner des distorsions de prix. Si un Compartiment n'est pas en mesure de dénouer une position en raison de l'illiquidité du marché, le Compartiment peut ne pas être en mesure d'empêcher de nouvelles pertes de valeur de ses positions sur dérivés et la liquidité du Compartiment peut être compromise dans la mesure où une partie substantielle de ses actifs liquides est destinée spécifiquement à couvrir ses obligations découlant de ces instruments dérivés. Un Compartiment peut également être amené à prendre ou effectuer la livraison d'un instrument sous-jacent que le Gestionnaire de Portefeuille aurait autrement tenté d'éviter. Certains dérivés peuvent être particulièrement sensibles aux variations des taux d'intérêt ou d'autres prix de marché. Les investisseurs doivent garder à l'esprit que, bien que le Compartiment ait l'intention d'utiliser régulièrement des stratégies dérivées, il n'est pas tenu de participer activement à ces opérations, en général ou pour un type particulier de dérivé, si le Gestionnaire de Portefeuille et/ou les Co-Gestionnaires de Portefeuille choisissent de ne pas le faire en raison de leur disponibilité, de leur coût ou d'autres facteurs.

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés, entre autres objectifs, à des fins de vente à découvert synthétique. Selon la loi du 17 décembre 2010, la vente à découvert de titres ou de tout instrument physique est interdite. Afin de reproduire une exposition courte à des fins d'investissement ou afin de couvrir une position longue sur le même actif ou sur un actif similaire, la vente à découvert synthétique peut être effectuée par le biais de l'utilisation d'instruments dérivés. L'achat de *swaps* sur défaillance de crédit (CDS), par exemple, pour un émetteur donné ne possédant pas un titre de créance de cet émetteur se traduit effectivement par une exposition courte du Compartiment à cet émetteur. Le Compartiment peut également acheter des *swaps* sur défaillance de crédit pour couvrir une position existante sur le même émetteur. L'achat d'une option de vente sur une action, un titre de créance, ou une monnaie sans posséder cette action, ce titre de créance ou cette monnaie constitue également une prise de position courte (une telle opération peut également être conclue dans le but de couvrir une position existante). Le seul investissement à risque dans ces stratégies est la prime payée pour le CDS ou l'option, contrairement au cas d'une prise de position courte sur des actions, des obligations ou des devises réelles où la totalité de l'investissement dans ces actifs est à risque. Une autre stratégie de vente à découvert synthétique est la vente de contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt qui bénéficiera d'une hausse des taux d'intérêt, reproduisant ainsi une position courte sur taux d'intérêt. Si une prime est versée pour ces stratégies de vente à découvert synthétique (par exemple pour des *swaps* sur défaut de crédit ou des options de vente), il est possible de perdre la totalité de l'investissement si aucun événement de crédit ne se produit (dans le cas de *swaps* sur défaut de crédit) ou si l'option expire sans valeur (parce que l'actif sous-jacent ne tombe pas en dessous du prix d'exercice). Lorsqu'un contrat à terme standardisé est conclu (par exemple la vente de contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt), la perte potentielle dépend de la mesure dans laquelle les taux d'intérêt baissent au lieu de monter, du facteur de conversion appliqué vis-à-vis du panier de titres éligibles, du temps restant jusqu'à la livraison, et du montant notionnel associé au contrat. D'autres stratégies similaires à celles-ci peuvent être mises en œuvre avec des conséquences et des risques potentiels similaires. Le risque est atténué grâce à l'ajustement quotidien de la marge de variation et/ou au maintien de garanties éligibles pour la position. Il n'y a aucune garantie que les stratégies de vente à découvert synthétiques décrites ici seront aussi efficaces pour prendre des positions courtes à des fins d'investissement ou de couverture que de véritables stratégies de vente à découvert.

Dans le cadre des réformes financières récentes, certains types de dérivés (c'est-à-dire certains *swaps*) doivent être compensés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale. Il est prévu que cette disposition s'applique à l'avenir à d'autres types de dérivés. Cette compensation centrale vise à réduire le risque de crédit de contrepartie et à accroître la liquidité par rapport aux *swaps* négociés de gré à gré, mais elle n'élimine pas complètement ces risques. Dans le cas des *swaps* compensés, un Compartiment est également exposé à un risque de perte de ses dépôts de marge initiale et de variation en cas de faillite du FCM avec lequel le Compartiment détient une position ouverte dans un contrat de *swap*. Si un FCM ne fournit pas de rapports précis, le Compartiment supporte également le risque que le FCM utilise les actifs du Compartiment pour honorer ses obligations financières ou les obligations de paiement d'un autre client envers la contrepartie centrale. Dans le cas des *swaps* compensés, un Compartiment peut ne pas être en mesure d'obtenir des conditions aussi favorables que celles qu'il pourrait négocier pour un *swap* bilatéral non compensé. En outre, un FCM peut modifier unilatéralement les termes de son accord avec le Compartiment, qui peuvent comprendre l'imposition de limites de position ou d'exigences de marge supplémentaires par rapport à l'investissement du Compartiment dans certains types de *swaps*. Les contreparties centrales et les FCM peuvent généralement demander à tout moment la résiliation des opérations existantes de *swap* compensées, et peuvent également exiger des augmentations de la marge au-delà de la marge requise lors de l'accord de *swap* initial.

La réglementation des *swaps* compensés et non compensés, ainsi que des autres produits dérivés, est un domaine juridique qui évolue rapidement et qui peut changer en fonction des mesures gouvernementales et des décisions de justice. En outre, les régulateurs et les bourses dans de nombreux pays sont autorisés à prendre des mesures exceptionnelles en cas de situation d'urgence sur le marché, notamment la mise en œuvre ou l'abaissement des limitations des positions spéculatives, la mise en œuvre d'exigences de marge plus élevées, la mise en place de limites quotidiennes de prix et la suspension de la négociation. Il n'est pas possible de prévoir pleinement les effets de la réglementation actuelle ou future. De nouvelles exigences, même si elles ne s'appliquent pas directement à un Compartiment, peuvent augmenter le coût des investissements d'un Compartiment et le coût de ses activités, ce qui pourrait affecter négativement les investisseurs.

L'utilisation de stratégies sur instruments dérivés peut également avoir un impact fiscal sur un Compartiment. Le calendrier et le caractère de revenu, de plus-value ou de moins-value découlant de ces stratégies pourraient nuire à la capacité du Gestionnaire de Portefeuille et/ou du Co-Gestionnaire de Portefeuille à utiliser des instruments dérivés quand il le souhaite.

Risque de dilution et de Swing Pricing

Le coût réel de l'achat ou de la vente des placements sous-jacents d'un Compartiment peut être différent de la valeur comptable de ces placements dans la valorisation du Compartiment. Cette différence peut découler des coûts de transaction et des autres coûts (comme les impôts) et/ou de l'éventuel écart entre les cours acheteur et vendeur des placements sous-jacents.

Ces coûts de dilution peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur globale d'un Compartiment et par conséquent la Valeur Liquidative par Action pourra être ajustée afin d'éviter de désavantager la valeur des placements pour les Actionnaires existants. L'importance de l'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume de transactions, les prix d'achat ou de vente des placements sous-jacents et la méthode de valorisation adoptée pour calculer la valeur de ces placements sous-jacents du Compartiment.

Risque des titres de sociétés en difficulté

L'investissement en titres de sociétés en difficulté (c'est-à-dire dont la notation à long terme par Standard & Poor's est inférieure à CCC ou l'équivalent) peut présenter des risques supplémentaires pour un Compartiment. Ces titres sont considérés comme éminemment spéculatifs du point de vue de la capacité de l'émetteur à payer les intérêts ou le principal ou à respecter d'autres conditions des documents d'offre sur une longue période. Ils sont généralement non garantis et peuvent être subordonnés à d'autres titres en circulations ou à d'autres créanciers de l'émetteur. Bien que ces émissions présentent certaines caractéristiques de qualité et de protection, celles-ci sont contrebalancées par de grandes incertitudes ou une exposition importante à des conditions économiques défavorables. Par conséquent, un Compartiment peut perdre la totalité de son investissement ou être obligé d'accepter des espèces ou des titres ayant une valeur inférieure à son investissement initial et/ou d'accepter d'être payé sur une longue période. Le recouvrement des intérêts et du principal peut impliquer des coûts supplémentaires pour le Compartiment concerné. Dans de telles circonstances, les rendements générés par les investissements du Compartiment concerné peuvent ne pas compenser de manière adéquate les risques assumés par les actionnaires du Compartiment.

Risque de distribution

La distribution d'éventuels dividendes n'est pas garantie. Seuls les actionnaires dont les noms sont inscrits à la date d'arrêté des positions concernée auront droit à la distribution déclarée à l'égard de la période comptable trimestrielle, intermédiaire ou annuelle, selon le cas. La valeur liquidative du Compartiment concerné sera réduite du montant du dividende versé.

Risque des titres de capital assortis du versement de dividendes

Il ne peut y avoir aucune garantie que les sociétés dans lesquelles un Compartiment investit et qui ont par le passé versé des dividendes continueront à en verser ou en verseront à l'avenir aux taux actuels. La réduction ou l'arrêt des versements de dividendes peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des placements du Compartiment et, par conséquent, le Compartiment/les investisseurs peuvent être défavorablement affectés.

Risque de la politique de dividendes

Certains Compartiments, en particulier ceux qui poursuivent des stratégies d'investissement visant à générer des revenus, peuvent avoir une politique de dividendes qui autorise le versement de dividendes à partir du capital ainsi que des revenus et des plus-values nettes réalisées et latentes. Un tel versement, s'il peut permettre la distribution de revenus plus élevés, correspond à un remboursement ou un retrait d'une partie de l'investissement initial de l'investisseur ou des plus-values attribuables à cet investissement initial. Cela a pour effet de réduire le capital et son potentiel de croissance à long terme et d'amplifier les moins-values éventuelles. Cela peut se produire notamment :

- si les marchés de valeurs mobilières dans lesquels le Compartiment investit se replient de telle sorte que le Compartiment enregistre des moins-values nettes ;
- si les dividendes sont versés bruts de commissions et frais de sorte que les commissions et frais sont dans ce cas prélevés sur les plus-values nettes réalisées et latentes ou sur le capital initialement souscrit.

Toute distribution de dividendes prélevés en partie ou en totalité sur le capital du Compartiment peut réduire la croissance du capital et entraîner une réduction immédiate de la valeur liquidative par action. Voir également la section « Fiscalité de la Société » ci-dessous.

Risque des marchés émergents

Tous les placements des Compartiments en titres émis par des sociétés, des États et des entités publiques de différents pays et libellés en des devises différentes comportent certains risques. Ces risques sont habituellement plus élevés dans les pays en développement et sur les Marchés Émergents. Ces risques, qui peuvent avoir un effet défavorable sur les titres en portefeuille, peuvent tenir : (i) aux restrictions d'investissement et de rapatriement ; (ii) aux fluctuations de change ; (iii) à la possibilité d'une volatilité de marché inhabituelle par rapport aux pays plus industrialisés ; (iv) à l'intervention de l'État dans le secteur privé ; (v) à la communication d'informations limitées aux investisseurs et des exigences moins rigoureuses en matière de communication d'informations aux investisseurs ; (vi) à des marchés financiers petits et beaucoup moins liquides que ceux des pays plus industrialisés, ce qui signifie qu'un Compartiment pourrait, à l'occasion, être incapable de céder certains titres aux cours qu'il souhaiterait ; (vii) à certaines considérations relatives au droit fiscal local ; (viii) à l'insuffisante régulation des marchés financiers ; (ix) aux évolutions politiques et économiques internationales et régionales ; (x) à l'imposition éventuelle de contrôles de change ou d'autres lois ou restrictions émanant des États locaux ; (xi) au risque accru d'effets défavorables résultant de la déflation et de l'inflation ; (xii) à l'insuffisance des voies de recours en justice pour le Compartiment ; et (xiii) au fait que les systèmes de dépôt et/ou de règlements ne soient pas complètement développés.

Les Investisseurs dans les Compartiments investissant sur les Marchés Émergents doivent être particulièrement conscients que la liquidité des titres y étant émis par des sociétés du secteur privé et des entités publiques peut être sensiblement inférieure à celle de titres comparables dans les pays industrialisés.

En particulier, en ce qui concerne les pays à marché émergent à haut risque, la Valeur Liquidative, la négociabilité et les rendements issus des investissements d'un Compartiment particulier peuvent pâtir de certaines incertitudes, notamment les développements politiques ou diplomatiques, l'instabilité sociale et religieuse, l'évolution de politiques gouvernementales, de régimes fiscaux ou de taux d'intérêt, la conversion et le rapatriement de devises, d'autres développements politiques et économiques, des lois ou réglementations de marchés émergents, et, en particulier, les risques d'expropriation, de nationalisation et de confiscation d'actifs et les changements législatifs relatifs aux participations étrangères. Tous ces différents événements peuvent peser sur le climat général d'investissement et, en particulier, réduire les opportunités d'investissement du Compartiment concerné. La dénomination « marchés émergents » couvre un large éventail de pays ayant des situations économiques et politiques différentes. Un certain degré de concentration du portefeuille dans les pays à marché émergent à haut risque entraînera une plus grande exposition aux risques décrits ci-dessus pour un portefeuille donné

Risque des titres de capital

La valeur de l'ensemble des Compartiments qui investissent en titres de capital et donnant accès au capital connaît des fluctuations quotidiennes. Les cours de titres de capital peuvent être influencés et affectés par de nombreux facteurs macro-économiques et micro-économiques, tels que les évolutions économiques, politiques ou liées aux marchés et les évolutions propres aux émetteurs. Ces évolutions peuvent avoir un impact défavorable sur la valeur des titres de capital, qui peut évoluer à la hausse et à la baisse, indépendamment des performances des sociétés elles-mêmes. De plus, chaque secteur d'activité, chaque marché financier et chaque titre est susceptible de réagir de manière différente à ces évolutions. En outre, ces fluctuations de la valeur du Compartiment sont souvent exacerbées à court terme. Le risque que les titres d'une ou de plusieurs sociétés composant le portefeuille d'un Compartiment fléchissent ou ne progressent pas peut avoir un effet défavorable sur la performance globale du portefeuille sur une période donnée, et un Compartiment qui investit en titres de capital pourrait alors subir des pertes importantes.

Risque de l'Europe et de la zone euro

Certains Compartiments peuvent investir en Europe et dans la zone euro. Le poids croissant de la dette souveraine (tout émetteur souverain de la zone euro en situation de défaillance peut se voir contraint de restructurer sa dette et être confronté à des difficultés pour obtenir des crédits ou se refinancer) et le ralentissement de la croissance économique dans les pays européens, combinés aux incertitudes sur les marchés financiers de la région, y compris les faillites redoutées ou avérées au sein du système bancaire, la possibilité qu'un ou plusieurs pays se retirent de l'Union européenne, notamment le Royaume-Uni qui est un marché important de l'économie mondiale, et la menace d'un éclatement de la zone euro et de la disparition de l'euro, peuvent avoir un impact négatif sur les taux d'intérêt et les cours des titres à revenu fixe et de capital à l'échelle européenne, voire sur d'autres marchés. Il peut s'ensuivre une hausse des risques de volatilité, de liquidité et de change affectant les investissements en Europe. Les difficultés économiques et financières susmentionnées peuvent se propager à l'ensemble de l'Europe, ce qui pourrait conduire un ou plusieurs pays européens à quitter la zone euro ou entraîner une défaillance d'un émetteur souverain au sein de celle-ci. En cas d'éclatement de la zone euro ou d'abandon de l'euro, les Compartiments concernés pourraient être exposés à des risques accrus au plan opérationnel ou en termes de performance.

Bien que les gouvernements européens, la Banque centrale européenne et d'autres autorités s'attachent à résoudre les problèmes budgétaires actuels (notamment au moyen de réformes économiques et de mesures d'austérité), il est possible que les solutions mises en œuvre ne produisent pas l'effet escompté, de sorte que la stabilité et la croissance future de l'Europe sont incertaines. Les Compartiments concernés pourraient voir leur performance baisser et se déprécier en cas de développements négatifs (p. ex. abaissement de la note de crédit ou défaillance, voire faillite, de pays de la zone euro).

Risque d'investissement en titres à taux variable d'émetteurs privés

Les prêts aux entreprises et les titres de créance d'émetteurs privés dans lesquels le Compartiment investit sont souvent émis dans le cadre d'opérations à fort levier financier. Ces opérations sont notamment des prêts de rachat avec effet de levier (leveraged buyout loans), des prêts de recapitalisation à effet de levier, et d'autres types de financement d'acquisition. Les prêts de rachat à effet de levier sont assujettis à des risques de crédit plus élevés que les autres investissements, notamment une plus grande possibilité de défaut ou de faillite de l'emprunteur. Certains de ces prêts peuvent être des prêts « covenant lite » qui n'incluent pas de conditions permettant au prêteur de contrôler et de suivre la performance de l'emprunteur et de déclarer un défaut si certains critères ne sont pas respectés.

Risque de change

Étant donné que la Société valorise les placements en portefeuille de chacun de ses Compartiments en dollars U.S., en yens japonais ou en euros, les évolutions des taux de change défavorables à ces devises peuvent avoir un impact sur la valeur de ces placements et ainsi, sur le rendement de chaque Compartiment à l'égard de ces placements.

Étant donné que les titres, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, détenus par un Compartiment peuvent être libellés en devises différentes de sa devise de référence, le Compartiment peut être affecté favorablement ou défavorablement par les réglementations sur le contrôle des changes ou par les variations des taux de change les affectant. Les évolutions des taux de change peuvent influencer sur la valeur des Actions d'un Compartiment, sur les dividendes et intérêts qu'il reçoit, ainsi que sur les plus-values et moins-values qu'il réalise. Si la devise dans laquelle un titre est libellé s'apprécie par rapport à la devise de référence, le cours du titre peut augmenter. Inversement, une baisse du taux de change de la devise peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.

Le fait qu'un Compartiment ou une quelconque Catégorie d'Actions soit en droit de mettre en place des stratégies ou des instruments pour se couvrir ou pour se protéger contre le risque de change ne signifie pas pour autant que la couverture ou la protection sera effectivement mise en place. Sauf disposition contraire de la politique d'investissement d'un quelconque Compartiment, aucun Compartiment n'est tenu de chercher à se couvrir ou à se protéger contre le risque de change dans le cadre d'une quelconque opération.

Les stratégies de gestion des devises peuvent modifier substantiellement l'exposition d'un Compartiment aux taux de change, ce qui peut entraîner pour ce Compartiment des pertes si les devises ne réalisent pas les performances prévues par le Gestionnaire de Portefeuille. En outre, les stratégies de gestion des devises, dans la mesure où elles réduisent l'exposition du Compartiment au risque de change, peuvent également réduire sa capacité à bénéficier de l'évolution favorable des taux de change. Rien ne garantit que l'utilisation par le Gestionnaire de Portefeuille de stratégies de gestion des devises bénéficiera au Compartiment ou qu'elles seront, ou pourront être, utilisées à des moments appropriés. En outre, il peut ne pas y avoir une corrélation parfaite entre le montant de l'exposition à une devise particulière et le montant des titres en portefeuille libellés dans cette devise. Investir dans des monnaies étrangères dans le but de tirer profit de l'évolution prévue des taux de change, par opposition à chercher à couvrir des risques de change concernant les actifs du Compartiment, augmente encore l'exposition du Compartiment à des pertes sur ses investissements étrangers.

Les Investisseurs doivent être en particulier conscients que le Yuan renminbi chinois (RMB) est soumis à un taux de change flottant, basé sur l'offre et la demande du marché et prenant comme référence un panier de devises. Actuellement, le RMB est négocié sur deux marchés : l'un en Chine continentale et l'autre hors de Chine continentale (principalement à Hong Kong). Le RMB négocié en Chine continentale n'est pas librement convertible et est soumis aux contrôles de change et à certaines exigences de l'État de Chine continentale. Par ailleurs, le RMB négocié hors de Chine continentale est librement négociable. Alors que le RMB est négocié librement en dehors de la Chine continentale, le cours au comptant du RMB, les contrats de change à terme étrangers et les instruments liés traduisent les complexités structurelles de ce marché en évolution. Par conséquent, les Catégories en Devise Alternative libellées en RMB peuvent être exposées à des risques de change plus élevés

Risque des marchés frontières

Les placements sur les Marchés Émergents comportent des risques, lesquels sont indiqués à la section « Risques des Marchés Émergents » ci-dessus. Les placements sur les Marchés Frontières comportent des risques similaires à ceux des Marchés Émergents, mais plus importants encore, étant donné que les Marchés Frontières sont plus petits, moins développés et moins accessibles que les Marchés Émergents. Les Marchés Frontières peuvent également connaître une plus grande instabilité politique et économique, être moins transparents, avoir des pratiques moins éthiques et une gouvernance d'entreprise plus faible par rapport aux autres Marchés Émergents et les Compartiments/Investisseurs concernés peuvent s'en trouver négativement affectés. Ces marchés sont également plus enclins à avoir des restrictions en matière d'investissement et de rapatriement, un contrôle des changes et des systèmes de garde et de règlement moins développés que d'autres Marchés Émergents. Les pays considérés comme des Marchés Frontières comprennent les pays moins développés situés en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, en Europe de l'Est et en Amérique latine. En conséquence, les Compartiments/Investisseurs concernés peuvent en être négativement affectés.

Risque du secteur de l'or et des métaux précieux

Les placements de certains Compartiments peuvent être concentrés sur les sociétés d'exploitation d'or et autres métaux précieux (et particulièrement le platine et le palladium). En se concentrant sur les industries d'un secteur unique, ces Compartiments sont soumis à un risque d'évolutions défavorables très supérieur à celui d'un compartiment qui investirait dans des sociétés relevant d'un grand nombre de secteurs. En outre, il existe actuellement un nombre limité de sociétés d'exploitation de platine et de palladium, ce qui limite la capacité de ces Compartiments à diversifier leurs placements dans ces métaux.

Les cours des sociétés d'exploitation d'or et autres métaux précieux sont largement tributaires du prix de l'or et des autres métaux précieux tels que le platine, le palladium et l'argent. Ces cours peuvent subir des fluctuations importantes sur de courtes périodes, de sorte que le cours des Actions peut être plus volatil que les cours d'autres placement.

Les cours de l'or et des autres métaux précieux sont influencés par des facteurs tels que : (1) le niveau de concentration de l'offre mondiale entre les mains de détenteurs importants tels que les organismes d'État et les banques centrales ; par exemple, si la Russie ou un autre détenteur décidait de céder une partie de ses réserves d'or ou d'autres métaux précieux, l'offre augmenterait et, de manière générale, le cours fléchirait ; (2) le caractère imprévisible des politiques monétaires et des conditions économiques et politiques, et ce dans tous les pays ; et (3) la demande du lingot d'or en tant que placement, notamment l'or en barre et les actifs sous-jacents recherchés par les fonds d'investissement.

Les cours des sociétés d'exploitation d'or et d'autres métaux précieux sont également affectés par (1) les coûts environnementaux, les coûts de main d'œuvre et par les autres coûts de la production minière ; (2) les conflits du travail ; (3) les problèmes et défaillances opérationnels de toute nature, tels que l'endommagement des mines suite à des accidents ; (4) l'accès à des sources d'énergie fiables ; et (5) les évolutions réglementaires affectant le secteur minier. Étant donné que le Franklin Gold and Precious Metals Fund peut investir son actif net en titres de compagnies minières, les Investisseurs sont priés de noter que la durée de vie des exploitations minières peut varier. Les titres des compagnies minières qui possèdent des mines dont la durée de vie prévue est courte peuvent subir une volatilité de leur cours plus importante que celle des titres des compagnies dont les mines ont une durée de vie prévue plus longue.

En période d'inflation élevée et de grande incertitude économique, les placements traditionnels tels que les obligations et les actions peuvent ne pas réaliser de bonnes performances. Historiquement, l'or et les autres métaux précieux conservent, durant ces périodes, leur valeur en tant qu'actifs physiques et surperforment souvent par rapport aux placements traditionnels. Cependant, en période de croissance économique stable, les placements traditionnels en titres de capital et de créance offrent un potentiel d'appréciation supérieur, et la valeur de l'or et autres métaux précieux peut alors être affectée négativement, ce qui pourrait en retour avoir un impact sur les rendements du Compartiment.

Risque des valeurs *growth*

Les Compartiments investissant en valeurs de croissance peuvent être plus volatils et peuvent réagir différemment de l'ensemble du marché aux évolutions économiques et politiques, aux évolutions des marchés ainsi qu'aux évolutions spécifiques à chaque émetteur. Historiquement, les cours des valeurs de croissance ont été plus volatils que ceux d'autres titres, particulièrement sur de courtes périodes. Les valeurs de croissance peuvent également être plus coûteuses, par rapport à leurs bénéficiaires, que d'autres valeurs boursières en général. Les valeurs de croissance peuvent ainsi être soumises à une volatilité supérieure en réaction aux variations de la croissance des bénéficiaires.

Risque des stratégies de couverture

Pour le Compartiment Franklin K2 Alternative Strategies Fund, le Gestionnaire de Portefeuille emploiera un certain nombre de Co-Gestionnaires de Portefeuille pour mettre en œuvre diverses stratégies non traditionnelles ou « alternatives », y compris les stratégies qualifiées de « longues-courtes sur actions » (Long Short Equity), « orientées événements » (Event Driven), « macroéconomiques mondiales » (Global Macro), « marché neutre » (Market Neutral) ou « valeur relative » (Relative Value), qui impliquent des activités de « couverture » ou d'« arbitrage », et qui sont conçues pour capturer de la valeur dans un marché non directionnel. Il ne faut aucunement considérer que les investissements du Compartiments utilisés dans ces stratégies seront exempts de risque. Des pertes importantes peuvent être subies même sur des positions de « couverture » ou d'« arbitrage », et un manque de liquidité ou un défaut sur un volet d'une position peut en fait amener cette position à ne pas être la « couverture » prévue et entraîner des pertes potentielles pour le Compartiment. Ces stratégies impliquent une exposition à certains risques de marché de second ordre, comme la volatilité implicite des obligations convertibles ou des *warrants*, l'écart de rendement entre des obligations d'État d'échéance similaire, ou l'écart de prix entre les différentes catégories d'actions de la même entreprise sous-jacente. En outre, beaucoup de Co-Gestionnaires de Portefeuille « marché neutre » peuvent recourir à des stratégies directionnelles limitées qui exposent les actifs qu'ils gèrent à certains risques de marché.

Risque des titres indexés sur l'inflation

Les titres indexés sur l'inflation ont tendance à réagir aux évolutions des taux d'intérêt réels. Les taux d'intérêt réels représentent les taux d'intérêt nominaux (tels que convenus) minorés de l'effet anticipé de l'inflation. De manière générale, le cours d'un titre indexé sur l'inflation peut diminuer lorsque les taux d'intérêt réels augmentent et peut augmenter lorsque les taux d'intérêt réels diminuent. Les versements d'intérêts sur les titres indexés sur l'inflation fluctuent en fonction des révisions du principal et/ou des intérêts selon l'inflation et peuvent être imprévisibles ; par conséquent, les distributions de revenus du Compartiment peuvent fluctuer davantage que les distributions de revenus d'un compartiment obligataire ordinaire. Il ne peut être garanti que l'indice des prix à la consommation ou une quelconque autre mesure utilisée pour réviser le principal des titres de créance des Compartiments correspondra exactement au taux d'inflation s'appliquant à un investisseur particulier. Toute augmentation du principal d'un titre de créance protégé contre l'inflation sera considérée comme un revenu ordinaire imposable, même si les investisseurs et donc le Compartiment ne reçoivent pas leur principal avant l'échéance.

Risque des titres de secteurs liés aux infrastructures

Certains Compartiments concentrent leurs investissements sur des titres de sociétés du secteur des infrastructures à l'échelle mondiale, c'est-à-dire des entreprises dont les activités principales relèvent du domaine des activités liées aux infrastructures, notamment la conception, la construction, l'exploitation ou l'entretien de ports, d'aéroports, de chemins de fer, de routes, de pipelines, d'installations de production d'énergie (charbon, pétrole, nucléaire, hydraulique ou solaire), le transport de l'électricité, les usines de traitement de l'eau, ou les activités connexes. Ces sociétés peuvent connaître une certaine volatilité en raison de problèmes tels que l'obtention des permis nécessaires, l'obtention des autorisations environnementales, le respect des normes, obligations ou directives réglementaires, ou être affectées par le niveau de l'activité économique, les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, les actions gouvernementales, les troubles civils, ou les actes de terrorisme. Du fait de sa concentration sur ce seul secteur, le ou les Compartiments concernés peuvent connaître une plus grande volatilité par rapport à des compartiments qui suivent une politique d'investissement plus diversifiée.

Risque des introductions en Bourse

Certains Compartiments peuvent investir dans des introductions en Bourse. Le risque des introductions en Bourse tient au risque que la valeur de marché de l'action introduite en Bourse soit soumise à une volatilité élevée en raison de facteurs tels que l'absence de marché dans la période antérieure, le manque d'expérience dans la négociation de l'action, le nombre limité d'actions disponibles et le nombre limité d'informations à propos de l'émetteur. En outre, un Compartiment peut détenir des actions à la suite d'une introduction en Bourse sur une période très courte, ce qui peut accroître les frais du Compartiment. Certains placements dans les introductions en Bourse peuvent avoir un impact immédiat et significatif sur la performance d'un Compartiment.

Risques des titres assortis de taux d'intérêt

Tous les Compartiments qui investissent en titres de créance ou en Instruments du Marché Monétaire sont soumis à un risque de taux d'intérêt. En général, la valeur d'un titre à revenu fixe augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent et diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. Le risque de taux d'intérêt tient à la possibilité que les variations de taux d'intérêt affectent négativement la valeur du titre ou, dans le cas d'un Compartiment, sa Valeur Liquidative. Les titres à revenu fixe à échéance plus longue ont tendance à être plus sensibles aux variations de taux d'intérêt que les titres à échéance plus courte. En conséquence, les titres à plus longue échéance ont tendance à offrir des rendements plus élevés en contrepartie de ce risque supplémentaire. Les variations de taux d'intérêt pouvant avoir un effet sur les revenus d'intérêts d'un Compartiment, elles peuvent avoir chaque jour un effet positif ou négatif sur la Valeur Liquidative des Actions du Compartiment.

Les titres à taux variable (qui comprennent les titres de créance à taux variable) sont généralement moins sensibles aux variations des taux d'intérêt que les titres de créance à taux fixe. Toutefois, la valeur de marché des titres de créance à taux variable peut diminuer lorsque les taux d'intérêt augmentent, si leur taux d'intérêt n'augmente pas autant, ou aussi rapidement, que les taux d'intérêt en général. Inversement, la valeur de marché des titres à taux variables n'augmentera généralement pas si les taux d'intérêt baissent. Toutefois, si les taux d'intérêt baissent, les paiements d'intérêts reçus par un Compartiment de ses titres à taux variable diminueront. Des titres à taux variable peuvent avoir une notation inférieure à *investment grade* (ces titres sont communément appelés « *junk bonds* »). Des clauses limitant l'augmentation globale du taux d'intérêt d'un titre à taux variable sur sa durée de vie ou pendant une période d'ajustement peuvent définitivement empêcher d'ajuster le taux d'intérêt aux taux du marché en vigueur.

Risque des Fonds d'Investissement

La performance d'un Compartiment est directement affectée par la performance des Fonds d'Investissement qu'il détient. La capacité d'un Compartiment à atteindre son objectif d'investissement est directement liée, en partie, à la capacité des Fonds d'Investissement à atteindre leurs objectifs d'investissement.

Investir dans d'autres Fonds d'Investissement peut être plus coûteux pour un Compartiment que s'il avait investi directement dans les titres sous-jacents. Les Actionnaires du Compartiment supporteront indirectement les commissions et frais (notamment les frais de gestion et de conseil et autres coûts) des Fonds d'Investissement sous-jacents. Les frais supportés par le Compartiment peuvent augmenter ou diminuer en fonction des changements apportés de temps à autre aux allocations du Compartiment entre les Fonds d'Investissement ou aux ratios de frais des fonds sous-jacents. En outre, la détermination de la Valeur Liquidative des Actions d'un Fonds d'Investissement particulier détenu par un Compartiment peut être suspendue dans certaines conditions, comme indiqué à l'Annexe D (« Suspension du calcul de la Valeur Liquidative »). Dans un tel cas, la capacité d'un Compartiment à satisfaire à une demande de rachat pourrait être affectée.

Les investissements d'un Compartiment dans des Fonds d'Investissement peuvent exposer ce Compartiment à des risques supplémentaires par rapport à ceux auxquels il aurait été exposé s'il avait investi directement dans les titres sous-jacents des Fonds d'Investissement. Ces risques comprennent notamment la possibilité qu'un fonds non enregistré ou un ETF souffre d'un manque de liquidité pouvant entraîner une plus grande volatilité que les titres sous-jacents. En outre, un ETF peut se négocier avec une prime ou une décote par rapport à sa valeur liquidative, les actions d'un ETF étant achetées et vendues sur la base des échanges en valeurs de marché et non sur la base de la valeur liquidative de l'ETF.

Un autre risque d'investir dans des Fonds d'Investissement est la possibilité qu'un Fonds d'Investissement achète les mêmes titres que ceux vendus par un autre Fonds d'Investissement. Dans un tel cas, un investisseur dans le Fonds affecté supportera indirectement les coûts de ces opérations sans pour autant atteindre l'objectif d'investissement prévu. En outre, les Compartiments ou les Fonds d'Investissement peuvent détenir en portefeuille des titres identiques, réduisant ainsi les avantages de la diversification pour le Compartiment.

Risque juridique et réglementaire

Les Compartiments sont soumis à un certain nombre de contraintes juridiques, et notamment aux règles de droit boursier et de droit financier des différents pays où ils opèrent, en particulier le Grand-Duché de Luxembourg.

L'interprétation et l'application des textes législatifs et réglementaires sont souvent contradictoires, ce qui peut influencer sur l'applicabilité des différents accords conclus par les Compartiments et des garanties dont ils peuvent bénéficier. Des lois peuvent être appliquées rétroactivement ou prendre la forme de règlements internes qui ne sont généralement pas mis à la disposition du public. En matière fiscale notamment, l'interprétation et l'application des lois et des règlements sont souvent contradictoires et imprécises.

Il est possible que les tribunaux ne respectent pas les obligations nées de la législation et du contrat concerné, et il ne saurait être garanti qu'une ordonnance ou un jugement délivré par un tribunal étranger sera appliqué dans certains pays où sont situés les actifs liés aux titres détenus par les Compartiments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité prend deux formes : le risque de liquidité lié aux actifs et le risque de liquidité lié aux avoirs liquides disponibles. Le risque de liquidité lié aux actifs désigne l'incapacité d'un Compartiment à vendre un titre ou une position à son cours coté ou à sa valeur de marché en raison de facteurs tels qu'une variation soudaine de la valeur ou de la solvabilité, telle que perçue, de la position ou en raison de conditions de marché défavorables de manière générale. Le risque de liquidité lié aux avoirs liquides disponibles désigne l'incapacité d'un Compartiment à satisfaire à une demande de rachat, en raison de son incapacité à vendre des titres ou liquider des positions afin de réunir les sommes nécessaires pour satisfaire à la demande de rachat. Les marchés sur lesquels les titres du Compartiment sont négociés pourraient également être touchés par des conditions défavorables qui pourraient amener des Bourses à suspendre leurs activités de négociation. La réduction des liquidités qui s'ensuivrait pourrait avoir un impact défavorable sur la Valeur Liquidative du Compartiment et, comme indiqué, sur la capacité du Compartiment à satisfaire aux demandes de rachat à bonne date.

Certains titres sont non liquides en raison d'un marché de négociation limité, de la faiblesse financière de l'émetteur, de restrictions légales ou contractuelles à la revente ou au transfert, ou ils sont non liquides dans le sens où ils ne peuvent pas être vendus dans les sept jours au prix approximatif auquel le Compartiment les évalue. Des titres non liquides comportent un risque plus élevé que les titres bénéficiant de marchés plus liquides. Les cours de marché de ces titres peuvent être volatils et/ou soumis à des écarts importants entre les cours acheteur et vendeur. Le manque de liquidité peut avoir un impact négatif sur le prix du marché et sur la capacité du Compartiment à vendre des titres particuliers lorsque cela est nécessaire pour satisfaire ses besoins de liquidités ou en réponse à un événement économique spécifique.

Risque des titres à faible notation ou à notation *non-investment grade*

Certains Compartiments peuvent investir en titres à haut rendement bénéficiant de notations inférieures à *investment grade*. Les titres de créance à haut rendement (y compris les prêts) et les titres non notés de qualité de crédit similaire (les « titres de créance à haut rendement » ou « *junk bonds* ») comportent un risque de perte totale de l'investissement du Compartiment, ou de retards dans le paiement des intérêts et du principal, plus élevé que celui des titres de créance de meilleure qualité. Les émetteurs de titres de créance à haut rendement ne sont pas aussi solides financièrement que ceux émettant des titres bénéficiant d'une meilleure qualité de crédit. Les titres de créance à haut rendement sont en général considérés comme essentiellement spéculatifs par les agences de notation, ces émetteurs étant davantage susceptibles de faire face à des difficultés financières et étant plus vulnérables aux évolutions de l'économie concernée, telles qu'une récession ou une période prolongée de hausse des taux d'intérêt susceptibles d'avoir un impact sur leur capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de principal à leur échéance. Si un émetteur cesse de payer les intérêts et/ou le principal, les paiements sur les titres pourraient ne jamais reprendre. Ces instruments pourraient être sans valeur et le Compartiment pourrait perdre la totalité de son investissement.

Les prix des titres de créance à haut rendement fluctuent davantage que les titres de qualité supérieure. Les prix sont particulièrement sensibles aux événements touchant les activités ou les opérations de l'émetteur et à l'évolution des notes attribuées par les agences de notation. En outre, l'ensemble du marché de la dette à haut rendement peut connaître des variations de prix soudaines et brutales en raison de l'évolution de la conjoncture économique, de l'activité du marché boursier, de dégageants importants et constants de la part de grands investisseurs, d'un nombre élevé de défauts, ou d'autres facteurs. Les prix des titres de créance à haut rendement émis par des sociétés sont souvent étroitement liés au cours des actions de ces sociétés et ils montent et baissent généralement en fonction de facteurs qui influent sur le cours des actions.

Les titres de créance à haut rendement sont généralement moins liquides que les titres de qualité supérieure. Beaucoup de ces titres ne sont pas enregistrés à la vente auprès des autorités réglementaires compétentes dans le pays concerné et/ou ne sont pas négociés fréquemment. Quand ils sont négociés, leur prix peut être sensiblement plus élevé ou plus faible que prévu. À certains moments, il peut être difficile de vendre ces titres rapidement à un prix acceptable, ce qui peut limiter la capacité du Compartiment de vendre des titres en réponse à des événements économiques spécifiques ou pour satisfaire aux demandes de rachat. En conséquence, les titres de créance à rendement élevé présentent généralement des risques plus élevés de non liquidité et d'évaluation.

L'utilisation des notations de crédit pour évaluer des titres de créance peut comporter certains risques, notamment le risque que la note de crédit ne reflète pas la situation financière actuelle de l'émetteur ou des événements survenus depuis la dernière notation du titre par une agence de notation. Les notes de crédit peuvent être influencées par des conflits d'intérêts ou basées sur des données historiques qui ne s'appliquent plus ou ne sont plus exactes. La réforme législative et réglementaire des agences de notation qui a été récemment proposée pourrait avoir un impact défavorable sur les investissements du Compartiment ou sur son processus d'investissement.

Les titres de créance non notés considérés par le Gestionnaire d'Investissement et/ou les Co-Gestionnaires d'Investissement comme étant de qualité comparable aux titres notés que le Compartiment peut acheter sont susceptibles de payer un taux d'intérêt plus élevé que ces titres de créance notés et de comporter un plus grand risque de non liquidité ou de variation de leur prix. En général, le public dispose de moins d'informations sur les titres ou les émetteurs non notés.

L'exposition à des titres de créance à faible notation ou à haut rendement peut être obtenue par des moyens synthétiques. Par exemple, le CDX est un *swap* sur défaut de crédit sur un panier d'obligations à haut rendement constituant de fait un indice obligataire à haut rendement. En achetant un tel instrument, le Compartiment achète une protection (c'est-à-dire la capacité à obtenir le nominal pour les obligations en cas d'événement de crédit défavorable), lui permettant de couvrir son exposition ou de prendre une position vendeuse sur le secteur du haut rendement. En vendant à découvert un tel instrument et en détenant des liquidités couvrant l'obligation potentielle de l'acheter, le Compartiment vend la protection et en fait prend une position acheteuse sur le secteur du haut rendement de manière plus efficace qu'en achetant des obligations individuelles. Les risques associés à ces instruments synthétiques sont comparables à ceux des titres à haut rendement sous-jacents que les instruments cherchent à reproduire, s'ajoutant au risque que les instruments synthétiques eux-mêmes ne génèrent pas la performance prévue en raison de conditions de marché défavorables.

Risque de marché

Les valeurs de marché des titres détenus par un Compartiment vont monter ou descendre, parfois rapidement ou de façon imprévisible. Les titres peuvent perdre de la valeur en raison de facteurs qui affectent les émetteurs individuels, les marchés des valeurs mobilières en général ou certaines industries ou secteurs au sein des marchés des valeurs mobilières. La valeur d'un titre peut monter ou descendre en raison de conditions générales du marché qui ne sont pas spécifiquement liées à un émetteur donné, comme des conditions économiques réelles ou perçues défavorables, des changements dans les perspectives générales pour les chiffres d'affaires ou les bénéfices des sociétés, des changements des taux d'intérêt ou de change ou un sentiment défavorable des investisseurs en général. Elle peut également monter ou descendre en raison de facteurs qui affectent un émetteur particulier ou une industrie ou un secteur particulier, comme des changements dans les coûts de production et les conditions de la concurrence au sein d'une industrie. Lors d'un ralentissement général des marchés des valeurs mobilières, de multiples classes d'actifs peuvent perdre de la valeur. Lorsque les marchés progressent, il ne peut y avoir aucune assurance que les titres détenus par un Compartiment participeront à cette progression ou en bénéficieront.

Les cours des actions ont tendance à monter et descendre de façon plus importante que ceux des titres de créance. Un environnement économique de ralentissement de la croissance ou de récession pourrait avoir un effet défavorable sur les cours des différentes actions détenues par le Compartiment.

Risque des opérations de *mortgage dollar roll*

Certains Compartiments peuvent conclure des opérations de *mortgage dollar roll*. Dans une opération de *mortgage dollar roll*, un Compartiment vend des titres adossés à des créances hypothécaires pour livraison pendant le mois en cours et conclut simultanément un contrat portant rachat de titres essentiellement similaires à une date future spécifiée (habituellement des titres « to-be-announced » ou TBA pour lesquels les titres réels sous-jacents de l'opération ne sont pas identifiés, mais seuls certains paramètres sont indiqués, par exemple le coupon, l'échéance, l'émetteur, le type d'hypothèque, et le mois de règlement). Pendant la période s'écoulant entre la cession et le rachat (la « *roll period* »), le Compartiment renonce au principal et aux intérêts versés sur les titres adossés à des créances hypothécaires. La rémunération du Compartiment correspond à la différence entre le prix de cession obtenu et le prix à terme pour l'achat futur, par hypothèse plus bas (souvent dénommé « *drop* »), ainsi qu'aux intérêts gagnés sur le produit en espèces de la cession initiale. Le Compartiment pourrait subir une perte si la partie contractante ne dénouait pas l'opération à terme et si le Compartiment était alors incapable de racheter les titres adossés à des créances hypothécaires qu'il a vendus initialement. Les opérations de *mortgage dollar roll* ne sont conclues qu'avec des négociateurs de titres d'État de haute qualité et des banques membres du système de la Réserve Fédérale Américaine.

Les opérations de *mortgage dollar roll* peuvent (en raison de l'assimilation à une position emprunteuse) augmenter l'exposition d'investissement globale du Compartiment et entraîner des pertes. Les opérations de *mortgage dollar roll* sont considérées comme des emprunts dans le cadre des limitations d'emprunt applicables au Compartiment, sauf si celui-ci isole dans ses livres une position en numéraire ou en titres liquides de valeur équivalente.

Risque de gestionnaires multiples

Le Gestionnaire de Portefeuille de certains Compartiments peut chercher à atteindre les objectifs d'investissement de ces Compartiments par la sélection minutieuse d'au moins deux co-gestionnaires de portefeuille (les « Co-Gestionnaires de Portefeuille »). Le Gestionnaire de Portefeuille peut également prendre part à la gestion de l'actif de ces Compartiments outre la sélection des Co-Gestionnaires de Portefeuille et l'allocation des actifs entre eux. Les Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent être des sociétés apparentées au Gestionnaire de Portefeuille ou peuvent être complètement indépendants de celui-ci, mais sont soumis à une due diligence rigoureuse de la part du Gestionnaire de Portefeuille dans le cadre du processus de sélection.

Le Compartiment Franklin K2 Alternative Strategies Fund, notamment, a l'intention d'atteindre son objectif d'investissement en répartissant ses actifs entre plusieurs stratégies non traditionnelles ou « alternatives », notamment, mais sans s'y limiter, longue-courte sur actions, valeur relative, orientée événements et macroéconomique mondiale. Le Compartiment a l'intention de recourir à plusieurs Co-Gestionnaires de Portefeuille pour mettre en œuvre cette stratégie.

Le risque existe qu'un Co-Gestionnaire de Portefeuille sélectionné ne mette pas en œuvre efficacement la stratégie d'investissement prévue pour laquelle il a été choisi. En outre, les Co-Gestionnaires de Portefeuille prennent leurs décisions d'investissement indépendamment les uns des autres, et par conséquent peuvent prendre des décisions qui sont en conflit les unes avec les autres. Par exemple, il est possible qu'un Co-Gestionnaire de Portefeuille achète un titre pour le Compartiment en même temps qu'un autre Co-Gestionnaire de Portefeuille vend le même titre, entraînant ainsi des dépenses plus élevées sans que soit réalisé un résultat net sur investissement ; ou que plusieurs Co-Gestionnaires de Portefeuille achètent le même titre en même temps, sans agréger leurs opérations, entraînant ainsi des dépenses plus élevées. En outre, l'approche multi-gérant du Compartiment peut amener le Compartiment à investir un pourcentage important de son actif dans certains types de titres, ce qui pourrait bénéficier ou nuire à la performance du Compartiment en fonction de la performance de ces titres et de l'environnement général du marché. Les Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent sous-performer le marché en général ou sous-performer les autres gestionnaires de portefeuille qui auraient pu être sélectionnés pour le Compartiment.

Risque du secteur des ressources naturelles

En se focalisant sur le secteur des ressources naturelles, certains Compartiments s'exposent à des risques d'évolutions défavorables beaucoup plus importants qu'un Compartiment qui investit dans une gamme plus large de secteurs. Les titres de sociétés du secteur des ressources naturelles peuvent être soumis à une volatilité des cours plus élevée que les titres de sociétés d'autres secteurs d'activité. Certaines des matières utilisées comme matières premières ou produites par ces sociétés sont soumises à des fluctuations de cours considérables en raison des facteurs liés à l'offre et à la demande de l'ensemble du secteur. Par conséquent, les sociétés du secteur des ressources naturelles ont souvent un pouvoir limité en termes de fixation des prix de leurs fournitures ou des produits qu'elles proposent, ce qui peut avoir un impact sur leur rentabilité.

La concentration en titres de sociétés dont une part importante des actifs est constituée de ressources naturelles expose ces Compartiments aux fluctuations des cours desdites ressources davantage que les fonds communs de placement plus diversifiés. Il existe un risque que ces Compartiments réalisent une médiocre performance en période de ralentissement économique ou de chute de la demande de ressources naturelles.

Risque lié aux Prête-noms

Dans certains marchés, le cadre législatif commence seulement à développer le concept de propriété juridique/formelle et de propriété effective ou bénéficiaire des titres. Par conséquent, il se peut que les tribunaux de ces pays considèrent qu'un prête-nom ou dépositaire inscrit en qualité de détenteur de titres en ait la pleine propriété et que le propriétaire effectif n'ait aucun droit sur ceux-ci.

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait qu'un Investisseur ne peut exercer intégralement ses droits attachés à sa qualité d'actionnaire directement à l'égard de la Société que s'il est inscrit en son propre nom au registre des Actionnaires de la Société. Dans les cas où un investisseur investit dans la Société via un intermédiaire de type Prête-nom investissant dans la Société en son nom propre, mais pour le compte de l'Investisseur, il peut être impossible pour cet investisseur d'exercer

certaines droits des Actionnaires directement vis-à-vis de la Société. Un investisseur investissant via un intermédiaire de type Prête-nom ou un dépositaire doit notamment être conscient qu'en cas d'interruption de l'activité de cet intermédiaire ou dépositaire, qu'elle soit due à son insolvabilité, sa faillite ou à une autre cause, il existe un risque de retard dans la capacité à exercer des droits ou même de perte de droits. Il est recommandé aux Investisseurs de prendre conseil quant à leurs droits.

Risques des marchés non réglementés

Certains Compartiments peuvent investir en titres d'émetteurs situés dans des pays dont les marchés financiers ne peuvent prétendre au statut de Marchés Réglementés du fait de leurs structures économiques, juridiques et réglementaires et, en conséquence, ces Compartiments ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif net dans de tels titres.

Risque des titres participatifs sans droit de vote

Les titres participatifs sans droit de vote, également dénommés P-Notes, sont des instruments financiers pouvant être utilisés par certains Compartiments pour obtenir une exposition à un placement en titres de capital, y compris en actions ordinaires et en *warrants*, sur un marché local où la détention directe n'est pas permise. Un placement en titres participatifs sans droit de vote peut comporter une opération de gré à gré avec un tiers. Les Compartiments qui investissent en titres participatifs sans droit de vote peuvent être exposés non seulement aux variations de cours du titre de capital sous-jacent, mais également au risque de défaillance de la contrepartie, ce qui peut entraîner la perte totale de la valeur de marché du titre de capital concerné.

Risque de commission de performance

La Société de Gestion peut avoir droit à une Commission de performance. Alors que les principaux objectifs de la Commission de performance consistent à renforcer l'alignement des intérêts entre la Société de Gestion et les investisseurs et à récompenser la surperformance, la Commission de performance peut inciter la Société de Gestion et ses délégués à réaliser des investissements et des transactions plus risqués que ceux qu'ils feraient en l'absence d'une Commission de performance.

Pour certains Compartiments, la Société de Gestion peut avoir droit à une Commission de performance fondée sur les plus-values réalisées et latentes. Les investisseurs doivent savoir qu'il existe un risque inhérent que des Commissions de performance soient versées sur des plus-values latentes qui pourraient ne jamais être réalisées.

Risque de rotation du portefeuille

Le Gestionnaire de Portefeuille et/ou les Co-Gestionnaires de Portefeuille peuvent vendre un titre ou conclure ou dénouer une position dérivée quand ils estiment qu'il est approprié de le faire, indépendamment de la durée de détention de l'instrument par le Compartiment. Ces activités augmentent le taux de rotation du portefeuille du Compartiment et peuvent augmenter ses coûts de transactions.

Risque de remboursement anticipé

Les titres de créance sont soumis au risque de remboursement anticipé lorsque l'émetteur peut « appeler » le titre, ou rembourser le principal, en tout ou en partie, avant l'échéance du titre. Lorsqu'un Compartiment réinvestit les remboursements anticipés du principal qu'il reçoit, il se peut qu'il reçoive un taux d'intérêt inférieur au taux du titre existant, réduisant ainsi ses revenus, son rendement et ses distributions aux actionnaires. Les titres soumis à remboursement anticipé peuvent offrir moins de possibilités de gains dans un contexte de baisse des taux d'intérêt et avoir des prix plus volatils. Le risque de remboursement anticipé est plus élevé dans les périodes de baisse des taux d'intérêt.

Risque des titres immobiliers

Certains Compartiments investissent en titres du secteur immobilier, en titres liés à des indices immobiliers ou à un panier de titres du secteur de l'immobilier, ou en sociétés de placement immobilier (« FPI »). La valeur des biens immobiliers évolue à la hausse comme à la baisse en réaction à une variété de facteurs, y compris les conditions économiques locales, régionales et nationales, les taux d'intérêt et les considérations d'ordre fiscal. En période de faible croissance économique, la demande de biens immobiliers diminue et leur prix peut baisser. La valeur des biens immobiliers peut baisser en raison d'une situation de surconstruction, des hausses des taxes foncières et des frais de fonctionnement, des modifications des lois sur l'occupation des sols, de la réglementation. Elle peut aussi baisser du fait des problèmes environnementaux, des pertes résultant de sinistres non assurés, des pertes par suite de condamnations judiciaires, ou en raison d'une baisse générale de la valeur des biens immobiliers environnants.

Les titres indexés sur un indice immobilier ou un panier de titres liés à l'immobilier peuvent prendre la forme d'une obligation structurée dont il est prévu que la valeur évolue dans le même sens que l'indice (ou les indices) ou le panier de titres liés à l'immobilier sous-jacent indiqué dans l'obligation. Ces obligations impliquent d'assumer le risque associé à la contrepartie qui met en place l'obligation. Ces obligations dépendent de la solvabilité de l'émetteur pendant toute leur durée de vie. Il n'y a aucune garantie que la performance de ces obligations suivra celle de l'indice (ou les indices) ou du panier de titres liés à l'immobilier sous-jacent. La liquidité de ces obligations peut également être limitée, celle-ci dépendant de la solvabilité de leur émetteur ainsi que de la nature des indices ou du panier de titres liés à l'immobilier sous-jacents.

Les sociétés de placement immobilier peuvent être affectées par toute évolution de la valeur des biens immobiliers détenus et par d'autres facteurs, et leur cours tend à évoluer à la hausse comme à la baisse. La performance d'une société de placement immobilier est tributaire du type et de l'emplacement des biens immobiliers qu'elle possède et de leur bonne gestion. Une baisse des revenus locatifs peut survenir du fait d'une inoccupation prolongée, de la concurrence accrue d'autres biens immobiliers, du non-paiement de leur loyer par les locataires ou d'une mauvaise gestion. La performance d'une société de placement immobilier est également tributaire de sa capacité à financer les acquisitions et rénovations de biens immobiliers et à bien gérer sa trésorerie. Étant donné que les sociétés de placement immobilier investissent le plus souvent dans un nombre limité de projets ou dans un segment de marché particulier, elles sont davantage sensibles aux évolutions défavorables que les sociétés ayant des investissements plus diversifiés.

Risque des marchés régionaux

Certains Compartiments peuvent investir dans une seule région et, de ce fait, sont soumis à un risque de concentration plus élevé et à une volatilité potentiellement supérieure à celle des Compartiments qui suivent une politique mondialement plus diversifiée. En outre, certaines régions peuvent être dominées par un seul pays ou un petit nombre de pays, de sorte que les investissements du Compartiment peuvent être concentrés dans une large mesure dans un seul pays ou dans un petit nombre de pays, d'où une volatilité potentielle encore plus élevée.

Risque de réinvestissement des garanties

À la suite du réinvestissement de garanties tel que défini à l'Annexe B. 3 du présent Prospectus « Instruments financiers dérivés », toutes les considérations sur les risques exposées dans cette section en ce qui concerne les investissements ordinaires s'appliquent.

Risque des opérations de prise et de mise en pension

La conclusion d'opérations de mise ou de prise en pension, telles que visées à la section 4 de l'Annexe B du présent Prospectus, « Recours à des techniques et instruments liés aux valeurs mobilières et aux Instruments du Marché Monétaire », comporte certains risques, et il ne peut être garanti que l'objectif ainsi recherché sera atteint.

Les Investisseurs doivent notamment être que conscients que (1) en cas de défaillance de la contrepartie auprès de laquelle des liquidités d'un Compartiment ont été placées, il existe un risque que les sûretés reçues aient une valeur inférieure à celle de ces liquidités, que ce soit en raison d'une mauvaise évaluation des sûretés, de fluctuations de marché défavorables, d'une dégradation de la notation de crédit des garants ou de l'illiquidité du marché sur lequel les sûretés sont négociées ; que (2) (i) le fait de bloquer des liquidités dans des opérations de taille et de durée excessives, (ii) les retards dans la récupération des liquidités placées ou (iii) la difficulté à réaliser les sûretés pourraient avoir pour effet de restreindre la capacité du Compartiment à satisfaire aux demandes de rachat et à assurer les achats de titres ou, plus généralement, à réinvestir ; et que (3) les opérations de mise en pension exposent en certains cas un Compartiment à des risques similaires aux risques afférents aux instruments financiers dérivés optionnels ou à terme, lesquels risques sont décrits plus précisément dans d'autres sections du Prospectus.

Les contreparties aux opérations de mise en pension doivent bénéficier, au moment de l'opération, d'une notation de crédit minimum de A- ou supérieure de la part de Standard & Poor's, Moody's ou Fitch. Les sûretés reçues au titre des opérations de mise en pension peuvent être des bons du Trésor américain ou des obligations d'agences de l'État fédéral américain bénéficiant de l'engagement inconditionnel de ce dernier. Tous les revenus supplémentaires obtenus à partir d'opérations de mise en pension seront attribués au Compartiment concerné.

Dans une opération de prise en pension, un Compartiment pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés a diminué par rapport à la valeur des liquidités ou de la marge détenues par le Compartiment concerné.

Risque des sociétés en restructuration

Certains Compartiments peuvent également investir en titres de sociétés impliquées dans des opérations de fusions, regroupements, liquidations ou réorganisations (y compris celles impliquant la faillite) ou faisant l'objet d'offres d'achat ou d'échange, et peuvent participer à de telles opérations ; ils peuvent également acquérir des titres de créance ou des participations dans des titres de créance, tant garantis que non garantis, de sociétés débitrices en cours de réorganisation ou de restructuration financière. Ces placements comportent également des risques de crédit plus élevés. Ces sociétés sont en général dans une situation financière relativement fragile et peuvent également courir le risque que la restructuration perturbe leur activité et leur structure de gestion, ce qui peut accroître les risques auxquels sont exposés les Compartiments.

Risque des marchés russe et d'Europe de l'Est

Les titres d'émetteurs situés en Russie, dans les autres pays d'Europe de l'Est ainsi que dans les nouveaux États indépendants tels que l'Ukraine et les pays qui étaient dans le passé sous l'influence de l'ex-Union Soviétique comportent des risques importants, et des particularités qui ne sont généralement pas présentes dans les placements en titres d'émetteurs situés dans les États membres de l'UE et aux États-Unis. Ces risques spécifiques s'ajoutent aux risques inhérents à ce type d'investissement. Il s'agit de risques de nature politique, économique et juridique, ainsi que des risques de change, d'inflation et de fiscalité. Il existe par exemple un risque de perte dû à l'absence de systèmes adéquats en matière de transferts, de fixation des cours, de comptabilisation, de conservation et de tenue de registres des titres.

En particulier, le marché russe présente un ensemble de risques liés au règlement-livraison et à la conservation des titres. Ces risques tiennent au fait qu'il n'existe pas de titres matérialisés ; en conséquence, la propriété des titres n'est attestée qu'au registre des actionnaires de l'émetteur. Chaque émetteur est responsable de la nomination de son propre teneur de registre. Il en résulte un étalement géographique de plusieurs centaines de teneurs de registre à travers la Russie. La Commission Fédérale des Valeurs Mobilières et des Marchés de Capitaux de Russie (la « Commission ») a défini les responsabilités inhérentes aux activités de teneur de registre, y compris ce qui constitue la preuve de la propriété ainsi que les procédures de transfert. Cependant, les difficultés à faire appliquer les règlements de la Commission signifient qu'il existe un risque de perte ou d'erreur, et il ne peut être assuré que les teneurs de registre agiront conformément aux lois et réglementations applicables. Les bonnes pratiques à adopter dans ce secteur d'activité sont toujours en cours d'élaboration.

Lorsqu'il est procédé à un enregistrement, le teneur de registre produit un extrait du registre des actionnaires à la date de l'enregistrement. La propriété des actions est établie dans les livres du teneur du registre, mais n'est pas attestée par la délivrance d'un extrait du registre des actionnaires. L'extrait permet seulement d'attester que l'enregistrement a eu lieu. Cependant, l'extrait n'est pas négociable et n'a aucune valeur intrinsèque. En outre, un teneur de registre n'accepte généralement pas un extrait comme preuve de la propriété des actions et il n'est pas tenu de donner notification au Dépositaire ou à ses agents locaux en Russie d'une quelconque modification qu'il a apportée au registre des actionnaires. Les titres russes ne font pas l'objet d'un dépôt physique auprès du Dépositaire ou de ses agents locaux en Russie. Des risques similaires s'appliquent au marché ukrainien.

En conséquence, ni le Dépositaire ni ses agents locaux en Russie ou en Ukraine ne peuvent être considérés comme assurant des fonctions de conservation physique ou de dépôt au sens traditionnel. Les teneurs de registre ne sont pas mandataires du Dépositaire ou de ses agents locaux en Russie ou en Ukraine et ne sont responsables ni envers lui ni envers eux. La responsabilité du Dépositaire se limite à sa propre négligence et à ses manquements délibérés ainsi qu'à ceux de ses agents en Russie ou en Ukraine, et ne s'étend pas aux préjudices qui résulteraient de la liquidation, de la faillite, de la négligence ou des manquements délibérés d'un quelconque teneur de registre. Si elle subit de tels préjudices, la Société devra faire valoir ses droits directement à l'encontre de l'émetteur et/ou du teneur du registre nommé par l'émetteur.

Cependant, les titres négociés sur le MICEX RTS de la Bourse de Moscou peuvent être considérés comme des placements en titres négociés sur un marché réglementé.

En avril 2013, la Russie a institué le nouveau dépositaire national de règlement (National Settlement Depository ou « NSD ») en tant que dépositaire central de titres pour la Russie (central securities depository « CSD ») dans le but de refondre son système d'enregistrement des actions. Le NSD est régi par le régulateur russe des valeurs mobilières, le Service fédéral des marchés financiers (Federal Service for Financial Markets ou « FSFM »). Le Dépositaire a confirmé que toutes les positions de titres éligibles de tous les Compartiments ont désormais été transférées au NSD.

La mise en œuvre récente du NSD en tant que CSD russe a permis d'atténuer les préoccupations majeures qui avaient donné naissance aux lettres de garde russes. Tous les transferts et règlements de valeurs mobilières russes doivent désormais être réalisés sur le système CSD qui a des règles spécifiques sur le caractère définitif de ces opérations. Par conséquent, toutes les opérations sur valeurs mobilières sont enregistrées dans un système central et pas seulement dans les livres de divers teneurs de registre privés.

Risque des opérations de prêt de titres

La conclusion d'opérations de prêt de titres, telles que visées à la section 4 de l'Annexe B du présent Prospectus, « Recours à des techniques et instruments liés aux valeurs mobilières et aux Instruments du Marché Monétaire », comporte certains risques, et il ne peut être garanti que l'objectif ainsi recherché sera atteint.

Les Investisseurs doivent notamment être conscients qu'en cas de défaillance, de faillite ou d'insolvabilité de l'emprunteur des titres prêtés par un Compartiment, il existe un risque de récupération tardive (pouvant avoir pour effet de restreindre la capacité d'un Compartiment à remplir ses obligations de livraison au titre des cessions de titres ou ses obligations de paiement résultant des demandes de rachat) ou même de perte des droits sur les sûretés. Ce risque peut être atténué par une analyse prudente de la solvabilité des emprunteurs et du risque de faillite pendant toute la durée de l'opération envisagée. Si l'emprunteur de titres prêtés par un Compartiment ne rend pas ces titres, il existe un risque que la garantie reçue soit réalisée pour une valeur inférieure à celle des titres prêtés, que ce soit en raison d'une mauvaise évaluation, de mouvements défavorables du marché, d'une détérioration de la notation de crédit des émetteurs de la garantie ou de l'absence de liquidité du marché sur lequel la garantie est négociée.

Un Compartiment peut réinvestir la garantie en espèces reçue de l'emprunteur. Il existe un risque que la valeur ou le rendement de la garantie en espèces réinvestie baisse en deçà du montant dû à l'emprunteur, et ces pertes peuvent dépasser le montant gagné par le Compartiment sur le prêt de titres.

Risque des opérations de titrisation

Une titrisation, telle que définie à l'article 2 du règlement (UE) 2017/2402 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 est une transaction ou un schéma dans lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un panier d'expositions est découpé en tranches, ayant toutes les caractéristiques suivantes : (i) les paiements dans la transaction ou le schéma dépendent de la performance de l'exposition ou du panier d'expositions ; (ii) la subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de la transaction ou du schéma ; (iii) la transaction ou le schéma ne créent pas d'expositions possédant toutes les caractéristiques énoncées à l'article 147(8) du règlement (UE) n° 575/2013.

La titrisation couvre une large gamme d'actifs, notamment les « titres adossés des actifs », les « obligations adossées à des garanties » et les « titres adossés à des créances hypothécaires ».

Une titrisation se compose de plusieurs tranches, habituellement réparties en allant de la tranche capitaux propres (risque le plus élevé) à la tranche de premier rang (risque le plus faible). La performance de chaque tranche est déterminée par la performance des actifs sous-jacents ou du « panier de garanties ».

Le panier de garanties peut comprendre des titres de différentes qualités, y compris des titres à haut rendement et des obligations « pourries », et la note de crédit de la tranche ne reflète pas la qualité des actifs sous-jacents.

Les titres adossés à des créances hypothécaires diffèrent des titres de créance conventionnels en ce que le principal est remboursé sur la durée de vie du titre plutôt qu'à l'échéance, les créances hypothécaires sous-jacentes étant soumises à des remboursements anticipés non prévus du principal avant la date d'échéance du titre en raison de remboursements anticipés volontaires, de refinancements ou de saisies immobilières sur les financements hypothécaires sous-jacents. Cela signifie pour le Compartiment une perte du rendement anticipé et d'une partie de son placement en principal représentée par toute prime que le Compartiment peut avoir payée par rapport au pair au moment de l'achat. Les remboursements anticipés de créances hypothécaires augmentent généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent.

Les titres adossés à des créances hypothécaires sont également soumis au risque de prorogation. Une hausse imprévue des taux d'intérêt pourrait réduire le nombre de remboursements anticipés sur les titres adossés à des créances hypothécaires et prolonger leur durée de vie. Cela pourrait avoir pour conséquence que les cours des titres adossés à des créances hypothécaires soient plus sensibles aux évolutions des taux d'intérêt. Il se peut que les émetteurs de titres adossés à des actifs disposent d'une capacité limitée à faire exécuter la sûreté garantissant les actifs sous-jacents et que les rehaussements de crédit prévus pour soutenir les titres, le cas échéant, ne protègent pas adéquatement les investisseurs en cas de défaut.

Les obligations adossées à des créances hypothécaires (CMO) sont des titres adossés à un groupe de titres hypothécaires *pass-through* ou à des prêts hypothécaires réels qui sont structurés en plusieurs tranches ayant des échéances et des rangs différents en termes d'accès aux paiements en principal et en intérêts provenant des actifs sous-jacents. Ces titres auront, selon les tranches, divers degrés de risque de remboursement anticipé et de crédit, en fonction de leur rang dans la structure du capital. Les tranches les plus courtes, de rang supérieur, présenteront généralement moins de risques que les tranches plus longues, de rang inférieur.

Les titres adossés à des créances hypothécaires peuvent être offerts en tant que titres à intérêts seulement (IO) ou à principal seulement (PO), pour lesquels seul l'intérêt ou le principal des créances hypothécaires sous-jacentes du groupe est transmis aux détenteurs de titres. Ces types de titres sont très sensibles aux remboursements anticipés réellement constatés sur les prêts hypothécaires sous-jacents et se comportent de manière opposée face à la même tendance de remboursements anticipés. Pour les titres IO, les remboursements anticipés au sein du groupe se traduiront par des paiements d'intérêts plus faibles que prévu du fait que les prêts hypothécaires auront pris fin, affectant ainsi négativement les détenteurs de titres. Pour les titres PO, les remboursements anticipés au sein du groupe se traduiront par un remboursement du principal plus rapide que prévu, bénéficiant ainsi aux détenteurs de titres. En raison de la nature très sensible de ces titres, la possibilité de fortes baisses de prix est beaucoup plus grande que pour des titres adossés à des créances hypothécaires conventionnels.

Les titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs peuvent être structurés comme des titres synthétiques. Par exemple, le CMBX est un swap sur défaut de crédit sur un panier d'obligations CMBS constituant de fait un indice CMBS. En achetant un tel instrument, le Compartiment achète une protection (c'est-à-dire la capacité à obtenir le nominal pour les obligations en cas d'événement de crédit défavorable), lui permettant de couvrir son exposition ou de prendre une position vendeuse sur le secteur CMBS. En vendant à découvert un tel instrument et en détenant des liquidités couvrant l'obligation potentielle de l'acheter, le Compartiment vend la protection et en fait prend une position acheteuse sur le secteur des CMBS de manière plus efficace qu'en achetant des obligations individuelles. Les risques associés à ces instruments synthétiques sont comparables à ceux des titres ABS ou CMBS sous-jacents que les instruments cherchent à reproduire, en plus du risque que les instruments synthétiques eux-mêmes ne génèrent pas la performance prévue en raison de conditions de marché défavorables.

Les titres adossés à des actifs sont très semblables aux titres adossés à des créances hypothécaires, à la différence que les titres sont garantis par d'autres types d'actifs que des prêts hypothécaires, tels que des créances sur cartes de crédit, des prêts sur la valeur domiciliaire, des prêts automobiles, des prêts étudiants, des contrats de location de matériel, ou des prêts bancaires de premier rang, entre autres. Comme les titres adossés à des créances hypothécaires, les titres adossés à des actifs sont soumis aux risques de remboursement anticipé et de prorogation.

Les prêts/titres de créance adossés à des garanties (CLO/CDO) sont similaires aux titres de type ABS/MBS. La principale différence réside dans la nature du panier de garanties, qui n'est pas constitué de titres de créance ou d'hypothèques mais plutôt par des emprunts à effet de levier émis par des entreprises.

Outre les risques habituels liés aux titres de créance et aux titres adossés à des actifs (par exemple, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de défaut), les CDO et CLO comportent des risques supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter : (i) les distributions provenant des titres donnés en garantie peuvent ne pas être suffisantes pour payer les intérêts ou d'autres paiements ; (ii) la garantie peut perdre de la valeur ou sa qualité diminuer, ou elle peut être en défaut ou déclassée ; (iii) un Compartiment peut investir dans des tranches de CDO ou CLO subordonnées à d'autres classes ; et (iv) la structure complexe du titre peut ne pas être pleinement comprise au moment de l'investissement et générer des différends avec l'émetteur, des difficultés pour évaluer le titre ou des résultats d'investissement inattendus.

Risque du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect

Certains Compartiments peuvent investir et avoir un accès direct à certaines actions A chinoises par l'intermédiaire du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et/ou du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect (ensemble le « Stock Connect »). Le Shanghai-Hong Kong Stock Connect est un programme de négociation de titres et de compensation développé par Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« **HKEx** »), Shanghai Stock Exchange (« **SSE** ») et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited (« **ChinaClear** »). Le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect est un programme de négociation de titres et de compensation développé par HKEx, Shenzhen Stock Exchange (« **SZSE** ») et ChinaClear. Le but du Stock Connect est de créer un accès réciproque au marché boursier entre la Chine continentale et Hong Kong.

Le Stock Connect comprend deux liens de négociation vers le nord (Northbound Trading Links), l'un entre SSE et Stock Exchange of Hong Kong Limited (« **SEHK** ») et l'autre entre SZSE et SEHK. Le Stock Connect permettra aux investisseurs étrangers de passer des ordres afin de négocier des actions A chinoises éligibles cotées sur le SSE (« **Titres SSE** ») ou sur le SZSE (« **Titres SZSE** ») (les Titres SSE et les Titres SZSE étant collectivement dénommés les « **Titres Stock Connect** ») par l'intermédiaire de leurs courtiers de Hong Kong.

Les Titres SSE comprennent tous les titres constitutifs de temps à autre des indices SSE 180 et SSE 380, et toutes les actions A chinoises cotées au SSE qui ne sont pas incluses dans les titres constitutifs des indices pertinents, mais qui ont des actions H correspondantes cotées au SEHK, à l'exception (i) des actions cotées au SSE qui ne sont pas négociées en RMB et (ii) des actions cotées au SSE qui sont incluses dans le « conseil de surveillance du risque ». La liste des titres éligibles peut être modifiée sous réserve de l'examen et de l'approbation par les régulateurs de la RPC concernés en tant que de besoin. Les Titres SZSE comprennent tous les titres constitutifs de temps à autre de l'indice SZSE Component et de l'indice SZSE Small/Mid Cap Innovation dont la capitalisation boursière est d'au moins 6 milliards de RMB, et toutes les actions A chinoises cotées au SZSE qui ne font pas partie des titres constitutifs des indices concernés mais qui ont des actions H correspondantes cotées au SEHK, à l'exception des actions cotées au SZSE (i) qui ne sont pas cotées et négociées en RMB ; (ii) qui sont incluses dans le « conseil de surveillance des risques » ; (iii) qui ont été suspendues de la cote par le SZSE et (iv) qui sont dans la période précédant leur sortie de la cote. La liste des titres éligibles peut être modifiée sous réserve de l'examen et de l'approbation par les régulateurs de la RPC concernés en tant que de besoin.

De plus amples informations sur le Stock Connect sont disponibles en ligne sur le site : http://www.hkex.com.hk/eng/market/sec_tradinfra/chinaclear/Document/Investor_Book_En.pdf

Outre les risques associés au marché chinois et les risques liés aux investissements en RMB, les investissements par le biais du Stock Connect sont soumis à des risques supplémentaires, à savoir les limitations par quotas, le risque de suspension, le risque opérationnel, les restrictions sur la vente imposées par la surveillance frontale, le rappel des titres éligibles, les risques de compensation et de règlement, les arrangements en matière de prête-nom détenant des actions A chinoises et le risque réglementaire.

Limitations par quotas

Les programmes sont soumis à des limitations par quotas quotidiens qui peuvent restreindre la capacité d'un Compartiment à investir en temps opportun en Titres Stock Connect par l'intermédiaire des programmes. En particulier, une fois que le quota quotidien *Northbound* est réduit à zéro ou que le quota quotidien *Northbound* est dépassé au cours de l'ouverture de la session d'appel, les nouveaux ordres d'achat seront rejetés (bien que les investisseurs soient autorisés à vendre leurs titres transfrontaliers indépendamment du solde de quota).

Risque de suspension

Le SEHK, le SZSE et le SSE se réservent tous le droit de suspendre la négociation si nécessaire pour assurer un marché équitable et ordonné et la gestion prudente des risques. En cas de suspension, la capacité du Compartiment à accéder au marché de la Chine continentale sera affectée défavorablement.

Différences de jours de négociation

Le Stock Connect ne fonctionne que les jours où à la fois les marchés de la Chine continentale et ceux de Hong Kong sont ouverts à la négociation et quand les banques dans les deux marchés sont ouvertes le jour de règlement correspondant. En raison des jours de négociation différents entre les marchés de la Chine continentale et ceux de Hong Kong, il peut exister des occasions où un jour est un jour normal de négociation pour le marché de la Chine continentale mais pas à Hong Kong et où, par conséquent le Compartiment ne peut effectuer aucune transaction sur des Titres du Stock Connect. Les Compartiments peuvent par conséquent être soumis à un risque de fluctuation des prix des actions A chinoises pendant les périodes où le Stock Connect n'est pas en fonctionnement.

Restrictions sur la vente imposée par la surveillance frontale

Les règlements de la Chine continentale imposent qu'avant qu'il vende des actions, un investisseur dispose d'un nombre suffisant d'actions en compte ; à défaut le SZSE comme le SSE rejeteront l'ordre de vente concerné. La SEHK procédera à la vérification préalable des ordres de vente d'actions A chinoises de ses participants (c'est-à-dire les courtiers en valeurs mobilières) afin de s'assurer de l'absence de survente.

Risques de compensation-règlement et de garde

Hong Kong Securities Clearing Company Limited, filiale à 100 % de HKEx (« HKSCC ») et ChinaClear établissent les liens de compensation et chacune d'elles est un participant de l'autre afin de faciliter la compensation et le règlement des transactions transfrontalières. En tant que contrepartie centrale nationale du marché des valeurs mobilières de la RPC, ChinaClear exploite un vaste réseau de compensation, de règlement et d'infrastructure de garde de titres. ChinaClear a mis en place un cadre de gestion des risques et des mesures qui sont agréés et contrôlés par la China Securities Regulatory Commission (« CSRC »).

Si un défaut, peu probable, de ChinaClear se produisait et si ChinaClear était déclarée comme défaillante, HKSCC chercherait de bonne foi à recouvrer les titres et les fonds impayés auprès de ChinaClear par les voies légales disponibles ou par la liquidation de ChinaClear. Étant la contrepartie centrale nationale du marché des valeurs mobilières de la RPC, ChinaClear exploite un réseau complet d'infrastructures de compensation, de règlement et de détention de titres. ChinaClear a mis en place un cadre de gestion des risques et des mesures qui sont agréés et contrôlés par la China Securities Regulatory Commission (« CSRC »). La probabilité d'un défaut de ChinaClear est considérée comme faible.

Si un défaut, peu probable, de ChinaClear se produisait et si ChinaClear était déclarée comme défaillante, HKSCC chercherait de bonne foi à recouvrer les titres et les fonds impayés auprès de ChinaClear par les voies légales disponibles ou par la liquidation de ChinaClear. Dans ce cas, le ou les Compartiments concernés pourraient subir un retard dans le processus de recouvrement ou ne pas être en mesure de récupérer pleinement leurs pertes auprès de ChinaClear.

Les actions A chinoises cotées par l'intermédiaire du Stock Connect sont émises sous forme dématérialisée, de telle sorte que les investisseurs, tels que les Compartiments concernés, ne détiendront aucune action A chinoise physique. Les investisseurs de Hong Kong et les investisseurs étrangers, tels que les Compartiments, qui ont acquis des Titres Stock Connect par l'intermédiaire du *Northbound Trading* devraient conserver les Titres Stock Connect sur les comptes titres de leurs courtiers ou dépositaires auprès du système de compensation et de règlement central exploité par HKSCC pour la compensation des titres cotés ou négociés sur le SEHK. De plus amples informations sur le système de garde mis en place pour le Stock Connect sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

Risque opérationnel

Le Stock Connect offre un nouveau canal permettant aux investisseurs de Hong Kong et étrangers, tels que les Compartiments, d'accéder directement au marché boursier chinois. Le Stock Connect est fondé sur le fonctionnement des systèmes opérationnels des acteurs concernés du marché. Les participants au marché peuvent participer à ce programme à condition de répondre à certaines exigences en matière de capacités informatiques, de gestion des risques et à d'autres exigences qui peuvent être spécifiées par la bourse et/ou la chambre de compensation concernées.

Il convient de noter que les régimes des valeurs mobilières et les systèmes juridiques des deux marchés diffèrent de manière significative et que pour assurer le bon fonctionnement du programme d'essai, les participants au marché peuvent devoir résoudre de manière permanente les problèmes découlant des différences.

En outre, la « connectivité » dans le programme Stock Connect nécessite l'acheminement transfrontalier des ordres. Cela nécessite le développement de nouveaux systèmes informatiques de la part des participants au SEHK et à la Bourse (c'est-à-dire un nouveau système d'acheminement des ordres (« China Stock Connect System ») devant être mis en place par le SEHK auquel les participants à la Bourse doivent se connecter). Rien ne garantit que les systèmes du SEHK et des

participants au marché fonctionneront correctement ou continueront d'être adaptés aux changements et développements dans les deux marchés. Dans le cas où les systèmes concernés ne fonctionneraient pas correctement, la négociation dans les deux marchés à travers le programme pourrait être perturbée. La capacité des Compartiments concernés d'accéder au marché des actions A chinoises (et donc de mettre en œuvre leur stratégie d'investissement) en serait négativement affectée.

Arrangements en matière de prête-nom détenant des actions A chinoises

HKSCC est le « prête-nom détenteur » des titres Stock Connect acquis par des investisseurs étrangers (y compris le ou les Compartiments concernés) à travers Stock Connect. Les règles Stock Connect de la CSRC prévoient expressément que les investisseurs tels que les Compartiments jouissent des droits et avantages des titres Stock Connect acquis à travers le Stock Connect conformément aux lois applicables. Cependant, les tribunaux de la Chine continentale pourraient considérer qu'un prête-nom ou dépositaire, en tant que détenteur enregistré des titres Stock Connect, a la pleine propriété de ceux-ci, et que, même si la notion de propriétaire effectif (*beneficial owner*) est reconnue par la loi de la Chine continentale, que ces titres SSE font partie du groupe d'actifs de cette entité disponibles pour distribution aux créanciers de ces entités et/ou qu'un propriétaire effectif peut n'avoir aucun droit à l'égard de ces titres. Par conséquent, le ou les Compartiments concernés et le Dépositaire ne peuvent assurer que la propriété de ces titres est assurée en toutes circonstances.

Selon les règles du système central de compensation et de règlement exploité par HKSCC pour la compensation des titres cotés ou négociés sur le SEHK, HKSCC en tant que prête-nom détenteur n'aura aucune obligation d'intenter une action judiciaire au nom des investisseurs pour faire valoir leurs droits à l'égard des titres Stock Connect en Chine continentale ou ailleurs. Par conséquent, bien que le titre de propriété des Compartiments concernés puisse être finalement reconnu, ces Compartiments pourraient rencontrer des difficultés ou des retards pour faire valoir leurs droits sur des actions A chinoises.

Dans la mesure où HKSCC est censée exercer des fonctions de garde concernant les actifs détenus par son intermédiaire, il convient de noter que le Dépositaire et le ou les Compartiments concernés n'auront aucun lien juridique avec HKSCC et aucun recours judiciaire direct contre HKSCC dans le cas où un Compartiment subirait des pertes résultant de l'exécution ou de l'insolvabilité de HKSCC.

Indemnisation des investisseurs

Les investissements des Compartiments concernés via le Northbound Trading dans le cadre du Stock Connect ne seront pas couverts par le Fonds d'indemnisation des investisseurs de Hong Kong. Le Fonds d'indemnisation des investisseurs de Hong Kong est établi pour indemniser les investisseurs de toute nationalité qui subissent des pertes pécuniaires à la suite du défaut d'un intermédiaire agréé ou d'une institution financière agréée pour les produits négociés à la Bourse de Hong Kong.

Étant donné que les questions de défaut via le Northbound Trading dans le cadre du Stock Connect ne concernent pas les produits cotés ou négociés au SEHK ou au Hong Kong Futures Exchange Limited, elles ne seront pas couvertes par le Fonds d'indemnisation des investisseurs. D'autre part, étant donné que les Compartiments concernés mènent des activités de Northbound Trading par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières à Hong Kong, et non de courtiers en Chine continentale, ils ne sont pas protégés par le China Securities Investor Protection Fund en Chine continentale.

Frais de négociation

En plus du paiement des frais de négociation et droits de timbre liés à la négociation d'actions A chinoises, les Compartiments concernés peuvent être soumis à de nouveaux frais de portefeuille, impôts sur les dividendes et impôts applicables aux recettes provenant de transferts d'actions qui doivent encore être déterminés par les autorités compétentes.

Considérations fiscales concernant la Chine continentale

La Société de Gestion et/ou le Gestionnaire de Portefeuille se réservent le droit de provisionner l'impôt sur les gains du Compartiment concerné qui investit dans des titres de la Chine continentale, ce qui a un impact sur la valorisation du Compartiment concerné. Avec l'incertitude de savoir si et comment certains gains sur les titres de la Chine continentale seront imposés, la possibilité de modification des lois, règlements et pratiques de la Chine continentale, et la possibilité de l'application rétrospective d'impôts, une provision pour impôts constituée par la Société de Gestion et/ou le Gestionnaire de Portefeuille peut être excessive ou insuffisante pour couvrir des passifs d'impôts finaux de la Chine continentale sur les gains provenant de la cession de titres de la Chine continentale. Par conséquent, les investisseurs peuvent être avantagés ou désavantagés en fonction de la manière dont ces gains seront finalement imposés, du niveau de provision et du moment où ils ont acheté et/ou vendu leurs actions du Compartiment concerné.

Le 14 novembre 2014, le ministère des Finances, l'Administration d'État de la fiscalité et la CSRC ont publié conjointement un avis concernant la règle d'imposition sur le Stock Connect en vertu du Caishui 2014 n° 81 (« Avis n° 81 »). En vertu de l'Avis n° 81, l'impôt sur le résultat des sociétés, l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe commerciale ne s'appliqueront temporairement pas aux gains réalisés par les investisseurs de Hong Kong et étrangers (tels que les Compartiments) sur les négociations d'actions A chinoises effectuées via le Stock Connect à compter du 17 novembre 2014. Toutefois, les investisseurs de Hong Kong et étrangers (tels que les Compartiments) sont tenus de payer l'impôt sur les dividendes et/ou les actions gratuites au taux de 10 % qui sera retenu à la source et payé à l'autorité compétente par les sociétés cotées.

Risque réglementaire

Les règles Stock Connect de la CSRC sont des règlements ministériels ayant un effet juridique en Chine continentale. Toutefois, l'application de ces règles n'a pas été testée et il n'y a aucune assurance que les tribunaux de la Chine continentale reconnaîtront ces règles, par exemple dans les procédures de liquidation de sociétés de la Chine continentale.

Le Stock Connect est nouveau et est soumis à des règlements promulgués par les autorités réglementaires et à des règles de mise en œuvre instituées par les bourses de la Chine continentale et de Hong Kong. En outre, de nouveaux règlements peuvent être promulgués de temps à autre par les régulateurs à propos d'opérations, ainsi que l'application juridique transfrontalière concernant des transactions transfrontalières dans le cadre du Stock Connect.

Les règlements n'ont pas été testés à ce jour et il n'y a aucune certitude quant à la façon dont ils seront appliqués. En outre, les réglementations actuelles sont sujettes à changement. Il ne peut y avoir aucune assurance que le Stock Connect ne sera pas aboli. Les Compartiments concernés qui peuvent investir dans les marchés de la Chine continentale par le biais du Stock Connect peuvent être affectés négativement à la suite de ces changements.

Risque afférent à la concentration sur un seul pays

Les Compartiments qui, essentiellement, investissent dans un seul pays, directement ou indirectement, ont une exposition plus élevée aux risques de marché, politiques, juridiques, économiques et sociaux de ce pays qu'un Compartiment qui diversifie ses investissements en direction de plusieurs pays. Il existe un risque qu'un pays particulier puisse imposer un contrôle des changes, une restriction à la convertibilité de sa monnaie ou des réglementations telles que le fonctionnement des marchés dans ce pays soit perturbé. Ces mesures et d'autres comme la confiscation des actifs, pourraient avoir pour conséquence de perturber l'activité normale d'un tel Compartiment, les achats et cessions de titres ainsi que, le cas échéant, sa capacité à satisfaire les rachats. Comme décrit plus en détail à l'Annexe D, les négociations pourraient être suspendues, et les investisseurs pourraient être dans l'impossibilité d'acquérir ou de revendre des parts du Compartiment concerné. Les placements dans un pays unique pourraient avoir pour conséquence une réduction de la liquidité, un accroissement du risque financier et de la volatilité et une limitation de la diversification, ce qui pourrait avoir un impact important sur la capacité d'un Compartiment à acheter ou à vendre un placement et le cas échéant, sur sa capacité à satisfaire les demandes de rachat à bonne date. Dans certains pays et pour certains types de placements, les frais de transaction sont plus élevés et la liquidité est moindre qu'ailleurs.

Risque des petites et moyennes entreprises

Bien que les petites et les moyennes entreprises puissent offrir d'importantes opportunités de croissance du capital, elles comportent également des risques importants et doivent être considérées comme spéculatives. Historiquement, les prix des titres des petites et moyennes entreprises ont été plus volatils que ceux des titres des grandes sociétés, en particulier à court terme. Les raisons de la plus grande volatilité des prix des petites et moyennes entreprises sont notamment la plus grande incertitude concernant leurs perspectives de croissance, le faible degré de liquidité des marchés de ces titres, et la plus grande sensibilité des petites et moyennes entreprises au changement des conditions économiques.

En outre, la gestion des petites et moyennes entreprises peut ne pas être suffisamment approfondie, elles peuvent ne pas être en mesure de générer les fonds nécessaires à leur croissance ou à leur évolution, leurs gammes de produits peuvent être limitées ou elles peuvent développer ou mettre sur le marché de nouveaux produits ou services pour lesquels les marchés ne sont pas encore établis et pourraient ne jamais s'établir. Les petites et moyennes entreprises peuvent être particulièrement affectées par la hausse des taux d'intérêt, étant donné qu'il peut leur être plus difficile d'emprunter des fonds pour poursuivre ou développer leurs activités, ou elles peuvent avoir des difficultés à rembourser des prêts à taux variable.

Ces risques sont d'ordinaire plus marqués encore dans le cas de titres émis par des sociétés de ce type constituées ou exerçant une part importante de leurs activités dans des pays en développement ou sur les Marchés Émergents, étant donné, en particulier, que la liquidité des titres émis par les sociétés des Marchés Émergents peut être largement inférieure à celle de titres comparables émis dans les pays industrialisés.

Risque de la dette souveraine

Les titres de dette souveraine comportent divers risques, en plus de ceux des titres de créance et des titres étrangers en général, notamment, mais sans s'y limiter, le risque qu'un organisme public soit réticent ou incapable d'assurer le service en intérêts et en principal de sa dette souveraine, ou de respecter ses obligations à l'échéance en raison de problèmes de flux de trésorerie, de réserves en devises insuffisantes, de la taille relative de la charge du service de la dette par rapport à l'économie dans son ensemble, de la politique du gouvernement à l'égard des principaux prêteurs internationaux tels que le Fonds monétaire international, ou de considérations politiques auxquelles le gouvernement peut être sensible. Les débiteurs souverains peuvent également être tributaires de versements attendus d'autres États ou d'organismes multinationaux et de l'accès du pays au commerce international ou au solde des échanges. Si un débiteur souverain fait défaut (ou menace de faire défaut) sur ses obligations en matière de dette souveraine, la dette peut être restructurée. Une telle restructuration peut comprendre l'obtention d'un crédit supplémentaire pour financer des obligations en circulation, la réduction et le rééchelonnement des paiements des intérêts et du principal, ou la négociation de contrats de crédit et de garantie nouveaux ou modifiés. Contrairement à la plupart des restructurations de dette des entreprises, les commissions et frais des conseillers financiers et juridiques des créanciers dans le cadre d'une restructuration peuvent devoir être supportés par les porteurs de titres de la dette souveraine au lieu de l'entité souveraine elle-même. Certains débiteurs souverains ont dans le passé été en mesure de restructurer leurs dettes sans l'approbation de certains ou de tous les détenteurs de la dette ou de déclarer un moratoire sur les paiements, et des événements similaires peuvent se produire dans l'avenir.

Dans le cas d'un défaut sur une dette souveraine, un Compartiment peut n'avoir qu'un recours juridique limité contre l'organisme public défaillant. En tant qu'entité souveraine, l'État émetteur peut bénéficier d'une immunité de juridiction en cas de défaut ou de refus de payer les obligations à leur échéance, et les droits qu'un Compartiment peut avoir peuvent être restreints en vertu des dispositions des traités applicables à cette entité souveraine. Si une entité souveraine fait défaut, elle peut demander un délai supplémentaire pour payer ou d'autres prêts. Il peut n'y avoir aucune procédure judiciaire pour recouvrer la dette souveraine qu'un État n'honore pas ou une telle procédure peut être relativement plus onéreuse, et il n'existe aucune procédure de faillite au moyen de laquelle un Compartiment peut recouvrer tout ou partie de la dette émise par une entité souveraine. Dans certains cas, les recours doivent être introduits devant les tribunaux situés dans le pays de l'entité souveraine en défaut elle-même, ce qui peut encore limiter la capacité d'un Compartiment d'exercer un recours.

Les Compartiments peuvent investir dans des Dettes Souveraines émises par des États ou des entités publiques de pays considérés comme des Marchés Émergents ou des Marchés Frontières. Ils sont alors exposés à des risques supplémentaires par rapport à ce qui existe sur les marchés plus développés (incertitudes politiques et économiques, fluctuations de change, restrictions au rapatriement des capitaux, contrôle des changes).

Risque des obligations structurées

Les obligations structurées telles que les *credit-linked notes*, les *equity-linked notes* et les bons similaires sont créées quand une contrepartie crée une obligation dont la valeur évolue en parallèle avec le titre qui lui est sous-jacent. Contrairement à ce qui se produit pour les instruments financiers dérivés, un montant en numéraire est transféré de l'acheteur au vendeur de l'obligation. Les placements dans ces instruments peuvent entraîner une perte si la valeur du titre sous-jacent fléchit. Il existe également un risque que l'émetteur de l'obligation se trouve en défaut. Les risques supplémentaires résultent du fait que la documentation de ces programmes d'obligations a tendance à être extrêmement individualisée. La liquidité d'une obligation structurée peut être inférieure à celle d'un titre sous-jacent, d'une obligation ou d'un titre de créance ordinaires, et cela peut avoir un impact défavorable sur la capacité à vendre la position ou sur le cours auquel une cession peut être conclue.

Risque d'effet de levier important

Tandis que l'emprunt de fonds à des fins d'investissement (effet de levier classique) n'est pas autorisé pour les fonds OPCVM, une certaine exposition à l'effet de levier peut être obtenue en utilisant des instruments financiers dérivés, comme plus amplement décrit à la section « Risque des instruments financiers dérivés ». En raison de la nature de leur stratégie d'investissement, certains Compartiments peuvent avoir recours à un niveau de levier inhabituellement élevé obtenu au moyen d'instruments financiers dérivés, indépendamment de leur utilisation, c'est-à-dire à des fins d'investissement ou de couverture. Par exemple, des instruments financiers dérivés utilisés pour réduire les risques contribuent également à augmenter le niveau de levier d'un Compartiment donné lorsqu'il est exprimé en termes notionnels. Certains instruments financiers dérivés ont un effet de levier potentiel inhabituellement élevé, quelle que soit la taille de l'investissement initial. L'utilisation d'un effet de levier important peut amener un Compartiment à liquider des positions de son portefeuille afin d'honorer ses obligations ou de satisfaire aux exigences de séparation des actifs quand il peut ne pas être avantageux de le faire. Par conséquent, une fluctuation relativement faible du prix d'un contrat d'instrument dérivé, notamment si de tels contrats sont utilisés de manière non négligeable, est susceptible d'entraîner des pertes considérables pour le Compartiment concerné.

Risque des investissements en Sukuk

Les variations de prix des Sukuk sont influencées principalement par l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés financiers, qui à leur tour sont influencés par des facteurs macroéconomiques. Les Sukuk peuvent pâtir des hausses de taux d'intérêt sur les marchés financiers tandis que leur valeur peut augmenter lorsque les taux d'intérêts sur les marchés financiers baissent. Les variations de prix dépendent également du terme ou de la durée restant jusqu'à l'échéance des Sukuk. En général, les Sukuk ayant des échéances plus proches présentent moins de risque de prix que les Sukuk ayant des échéances plus éloignées. Toutefois, ils offrent généralement des rendements moins élevés et, en raison des dates d'échéance plus fréquentes des titres en portefeuille, ils impliquent des coûts plus élevés de réinvestissement.

Les Sukuk souverains (« **Sukuk Souverains** ») sont des Sukuk émis ou garantis par des États ou des entités publiques. Les investissements en Sukuk Souverains émis ou garantis par des États ou leurs organismes et agences (« **entités publiques** ») impliquent un risque plus élevé. Les entités publiques qui contrôlent le remboursement des Sukuk Souverains peuvent ne pas être en mesure ou disposées à rembourser le principal et/ou la rémunération à l'échéance conformément aux conditions de l'emprunt en raison de facteurs spécifiques, notamment (i) leurs réserves de change, (ii) le montant de devises étrangères dont ils disposent à la date de remboursement, (iii) leur incapacité à mettre en œuvre des réformes politiques et (iv) leur politique concernant le Fonds monétaire international.

Les détenteurs de Sukuk Souverains peuvent aussi être affectés par des contraintes supplémentaires liées aux émetteurs souverains, notamment : (i) le rééchelonnement unilatéral de cette dette par l'émetteur et (ii) les recours juridiques limités disponibles contre l'émetteur (en cas de défaut ou de retard de remboursement).

Les fonds investissant en Sukuk Souverains émis par des États ou des organismes publics de pays désignés comme des marchés émergents ou frontières comportent des risques supplémentaires liés aux spécificités de ces pays (par exemple les fluctuations des taux de change, les incertitudes économiques ou politiques, les restrictions en matière de rapatriement, etc.).

Risque des contrats de swap

La conclusion de contrats de *swap* de taux d'intérêt, d'indices et de taux de change permet de tenter d'obtenir le rendement souhaité à un coût moindre que celui d'un investissement effectué directement dans un instrument donnant ce rendement. Les contrats de *swap* sont des contrats bilatéraux, conclus principalement par des investisseurs institutionnels, pour des durées allant de quelques jours à plus d'un an. Dans une opération de « *swap* » standard, deux parties s'engagent à échanger les rendements (ou les différentiels de taux de rendement) obtenus ou réalisés sur des placements ou des instruments particuliers prédéterminés. Les rendements bruts échangés entre les parties sont calculés par rapport à un « montant notionnel », c'est-à-dire le rendement ou la plus-value sur un montant donné en dollars U.S. investi à un taux d'intérêt donné, dans une devise étrangère donnée ou dans un « panier » de titres représentant un indice donné. Le « montant notionnel » du contrat de *swap* n'est qu'un montant fictif utilisé pour calculer les obligations que les parties au contrat de *swap* se sont engagées à échanger. Les obligations (ou droits) de la Société aux termes d'un contrat de *swap* ne correspondent généralement qu'au montant net à payer ou à recevoir, aux termes du contrat, en fonction des valeurs relatives des positions détenues par chaque partie au contrat (le « montant net »).

La question de savoir si le recours à des contrats de *swap* permet bien d'atteindre l'objectif d'investissement dépend de la capacité des Gestionnaires de Portefeuille et/ou des Co-Gestionnaires de Portefeuille à prédire correctement si certains types de placements sont susceptibles de produire des rendements supérieurs à d'autres. Étant donné que les contrats de *swap* sont des contrats bilatéraux pouvant avoir des durées supérieures à sept (7) jours civils, ils peuvent être considérés comme illiquides. En outre, ils peuvent donner lieu à la perte du montant attendu de la contrepartie du contrat de *swap* en cas de défaillance ou de faillite de celle-ci. Les Gestionnaires de Portefeuille et/ou Co-Gestionnaires de Portefeuille veillent à ce que soient conclus des *swaps* conformes aux directives de l'Annexe B. Le principal facteur qui détermine la performance d'un contrat de *swap*

est l'évolution du prix de l'investissement sous-jacent, des taux d'intérêts spécifiques, des taux de change et des autres facteurs utilisés pour calculer le paiement dû par et à la contrepartie. Si un contrat de *swap* requiert un paiement par le Compartiment, celui-ci doit à tout moment être en mesure d'honorer ledit paiement. En outre, si la contrepartie perd sa solvabilité, la valeur du contrat de *swap* conclu avec cette contrepartie chutera probablement, entraînant une perte potentielle pour le Compartiment.

Risque des valeurs *value*

Certains Compartiments peuvent sélectionner des valeurs au moyen d'une méthode ascendante (*bottom-up*), orientée sur le long terme et la valeur. Ce type de placements peut, du fait des évolutions de marché, sous-performer par rapport à d'autres méthodes de sélection des valeurs.

Risque des *warrants*

Les placements en *warrants* et la détention de *warrants* peuvent entraîner une volatilité accrue de la Valeur Liquidative des Compartiments y ayant recours. Il en résulte un niveau de risque plus élevé.

Les Investisseurs doivent comprendre que tous les placements comportent un risque, et il ne peut y avoir aucune garantie contre la perte résultant d'un placement dans un quelconque Compartiment, pas plus qu'il ne peut être assuré que l'objectif d'investissement d'un quelconque Compartiment sera atteint. Ni la Société, la Société de Gestion, les Gestionnaires de Portefeuille ni aucune de leurs sociétés affiliées dans le monde ne garantissent les performances ou un quelconque rendement futur de la Société ou de l'un quelconque de ses Compartiments.

SOCIÉTÉ DE GESTION

Le Conseil d'Administration a nommé Franklin Templeton International Services S.à r.l. en qualité de Société de Gestion aux termes d'un contrat de prestation de services de société de gestion en date du 15 janvier 2014 pour prendre en charge au quotidien, sous la supervision du Conseil d'Administration, les services d'administration, de commercialisation, de gestion de portefeuille et de conseil pour tous les Compartiments. La Société de Gestion peut déléguer l'ensemble ou une partie des services de gestion de portefeuille aux Gestionnaires de Portefeuille.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a nommé Denise Voss, A. Craig Blair et Mike Sommer en qualité de dirigeants, responsables de la gestion au jour le jour de la Société de Gestion conformément à l'article 102 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010.

La Société de Gestion a été constituée le 17 mai 1991 en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et ses statuts sont déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. La Société de Gestion est agréée en tant que société de gestion régie par le chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010. La Société de Gestion fait partie de Franklin Templeton Investments.

Le capital social de la Société de Gestion s'élève à 4 042 178,82 EUR et la Société de Gestion se conformera à tout moment à l'article 102 de la Loi du 17 décembre 2010.

La Société de Gestion peut également être nommée à l'effet d'agir en qualité de société de gestion pour d'autres fonds d'investissements dont la liste sera disponible, sur demande, au siège social de la Société ou de la Société de Gestion.

La Société de Gestion s'assurera du respect par la Société des restrictions en matière de placement et supervisera la mise en œuvre des stratégies et des politiques d'investissement de la Société.

La Société de Gestion recevra des rapports périodiques des Gestionnaires de Portefeuille détaillant la performance des Compartiments et analysant leurs investissements. La Société de Gestion recevra des rapports similaires des autres prestataires de services concernant leurs services.

Franklin Templeton International Services S.à r.l. interviendra également en qualité de teneur de registre et d'agent de transfert, d'agent de la société, d'agent domiciliataire et d'agent administratif, et à ce titre est chargée du traitement de l'achat, de la vente et de l'échange d'Actions, de la tenue de livres comptables et de toutes les autres fonctions administratives, comme l'exigent les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société de Gestion présentera trimestriellement un compte rendu au Conseil d'Administration de la Société et l'informerá de tout cas de non-respect des restrictions d'investissement par la Société.

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE

Les Gestionnaires de Portefeuille mentionnés à la section « Informations administratives » ont été nommés par la Société de Gestion à l'effet d'agir en qualité de gestionnaires de portefeuille des Compartiments de la Société, comme peuvent le faire d'autres sociétés de conseil en investissement apparentées à Franklin Templeton Investments, et pour assurer la gestion courante de l'investissement et du réinvestissement de l'actif net des Compartiments.

Ces Gestionnaires de Portefeuille peuvent faire partie ou non de Franklin Templeton Investments.

Les Gestionnaires de Portefeuille remettront à la Société de Gestion des rapports écrits sur la composition de l'actif des Compartiments qu'ils gèrent aussi souvent que la Société de Gestion pourra raisonnablement en faire la demande.

Les Gestionnaires de Portefeuille et leurs sociétés apparentées agissent en qualité de conseillers d'une grande variété d'organismes de placement collectif ouverts au public et de clients privés dans de nombreux pays. Franklin Templeton Investments investit dans le monde entier depuis plus de 60 ans, et propose des services de gestion de portefeuille ainsi que des services de conseil à une clientèle mondiale, soit plus de 24 millions d'actionnaires. Les Gestionnaires de Portefeuille de Franklin Templeton sont des filiales indirectes détenues à 100 % de FRI. À travers ses filiales, FRI exerce son activité dans divers domaines du secteur des services financiers. Vous pouvez obtenir des détails concernant la valeur des actifs actuellement gérés par Franklin Templeton Investments sur <http://www.franklintempleton.lu>.

DÉPOSITAIRE

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. a été nommée Dépositaire chargé de fournir des services de dépositaire, de conservation, de règlement et d'autres services connexes à la Société.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. a été constituée sous la forme juridique d'une société anonyme et a son siège social dans l'European Bank & Business Centre, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg depuis sa constitution.

En outre, le Dépositaire :

- a) veillera à ce que les émissions, les rachats et les annulations d'Actions effectués par la Société ou pour son compte soient conformes à la Loi du 17 décembre 2010 et aux Statuts ;
- b) veillera à ce que la valeur par Action de la Société soit calculée conformément aux dispositions de la Loi du 17 décembre 2010 et aux Statuts ;
- c) exécutera ou, le cas échéant, veillera à ce que tout sous-dépositaire ou délégué à la conservation exécute, les instructions de la Société ou du ou des Gestionnaires de Portefeuille concernés à moins qu'elles soient en conflit avec la Loi du 17 décembre 2010 ou les Statuts ;
- d) veillera à ce que, dans le cadre des opérations portant sur les actifs de la Société, toute contrepartie soit versée dans les délais habituels et
- e) à ce que les revenus de la Société soient affectés conformément aux Statuts.

Le Dépositaire peut confier tout ou partie des actifs de la Société qu'il détient à la garde de sous-dépositaires qu'il peut choisir autant que de besoin. Sauf disposition légale, la responsabilité du Dépositaire n'est pas affectée par le fait qu'il a confié à un tiers tout ou partie des actifs dont il a la charge.

Le Dépositaire doit assumer ses fonctions et responsabilités conformément à la législation applicable, comme plus amplement expliqué dans le contrat de dépositaire conclu entre le Dépositaire, la Société et la Société de Gestion.

Le Contrat de Dépositaire

La Société a nommé le Dépositaire en qualité de dépositaire en vertu d'un contrat de dépositaire en date du 31 août 1994, modifié et reformulé par un avenant en date du 18 mars 2016, également conclu par la Société de Gestion (le « Contrat de Dépositaire »).

Le Dépositaire est tenu d'assumer toutes les fonctions et obligations d'un dépositaire en vertu de la directive OPCVM comme indiqué dans le Contrat de Dépositaire.

Le Contrat de Dépositaire peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis écrit de 90 jours. Sous réserve de la législation applicable, le Contrat de Dépositaire peut également être résilié par le Dépositaire moyennant un préavis écrit de 30 jours (i) s'il est dans l'incapacité d'assurer le niveau de protection des investissements de la Société requis par la législation applicable en raison des décisions d'investissement de la Société de Gestion et/ou de la Société ou (ii) si la Société ou la Société de Gestion au nom de la Société souhaite investir ou continuer à investir dans un pays nonobstant le fait que (a) cet investissement peut exposer la Société ou ses actifs à un risque pays important ou (b) le Dépositaire n'est pas en mesure d'obtenir un avis juridique confirmant, entre autres, qu'en cas d'insolvabilité d'un sous-dépositaire ou autre entité dans ce pays, les actifs de la Société conservés localement ne seront pas disponibles pour être répartis ou réalisés au profit des créanciers de ce sous-dépositaire ou autre entité concernée.

Avant l'expiration du préavis, la Société de Gestion doit proposer un nouveau dépositaire satisfaisant aux exigences de la Directive OPCVM auquel les actifs de la Société seront transférés et qui reprendra les fonctions du Dépositaire en tant que dépositaire des actifs de la Société. La Société et la Société de Gestion feront tout leur possible pour trouver un dépositaire remplaçant convenable et, jusqu'à ce que ce remplaçant soit nommé, le Dépositaire devra continuer de fournir ses services en vertu du Contrat de Dépositaire.

Le Dépositaire est responsable de la conservation des actifs de la Société et de la vérification de leur appartenance, du suivi et de la surveillance des flux de trésorerie conformément à la Directive OPCVM. Dans l'accomplissement de son rôle de dépositaire, le Dépositaire doit agir indépendamment de la Société et de la Société de Gestion et uniquement dans l'intérêt de la Société et de ses Investisseurs.

Le Dépositaire est responsable envers la Société ou ses Investisseurs pour la perte d'un instrument financier conservé par lui ou l'un de ses délégués. Néanmoins, le Dépositaire ne sera pas responsable s'il est en mesure de prouver que la perte résulte d'un événement extérieur échappant à son contrôle, dont les conséquences auraient été inévitables malgré tous les efforts raisonnables à l'effet contraire. Le Dépositaire est également responsable envers la Société ou ses Investisseurs pour toutes les autres pertes subies par eux en raison de la négligence ou du manquement intentionnel du Dépositaire à ses obligations en vertu de la législation applicable.

Conflits d'intérêts

Dans l'accomplissement de ses fonctions, le Dépositaire doit agir honnêtement, équitablement, professionnellement, de manière indépendante et uniquement dans l'intérêt des Actionnaires.

Dans le cadre du cours normal des activités de conservation mondiale, le Dépositaire peut de temps à autre conclure des accords avec d'autres clients, fonds ou tiers pour la fourniture de services de conservation et de services connexes. Au sein d'un groupe bancaire multiservices comme JPMorgan Chase Group, des conflits peuvent survenir entre le Dépositaire et ses délégués à la conservation, par exemple lorsqu'un délégué nommé est une société affiliée à un groupe qui fournit un produit ou un service à un fonds et a un intérêt financier ou commercial dans ce produit ou service, ou lorsque un délégué

nommé est une société affiliée à un groupe qui reçoit une rémunération pour d'autres produits ou services de garde fournis aux fonds, par exemple des services de change, de prêt de titres, de cotation ou d'évaluation. En cas de conflit d'intérêts ou de conflit d'intérêts potentiel, le Dépositaire prendra en considération ses obligations envers la Société (en vertu de la législation applicable, notamment l'article 25 de la Directive OPCVM) et traitera la Société et les autres fonds pour lesquels il agit de manière équitable de sorte que, dans toute la mesure du possible, tous les contrats avec des prestataires de services soient conclus à des conditions sensiblement aussi favorables pour la Société que si le conflit ou le conflit potentiel n'avait pas existé. Ces conflits d'intérêts potentiels sont identifiés, gérés et surveillés de diverses autres manières, notamment par la séparation hiérarchique et fonctionnelle entre les fonctions de dépositaire du Dépositaire et ses autres tâches potentiellement conflictuelles et par le respect par le Dépositaire de sa propre politique en matière de conflits d'intérêts.

Sous-dépositaires et autres délégués

Lors de la sélection et de la nomination d'un sous-dépositaire ou autre délégué, le Dépositaire doit mettre en œuvre toute la compétence, tout le soin et toute la diligence requis par la Directive OPCVM afin de s'assurer qu'il confie les actifs de la Société à un délégué en mesure de fournir un niveau suffisant de protection.

La liste des sous-dépositaires et autres délégués utilisés par le Dépositaire et des sous-délégués ayant reçu une délégation est disponible en ligne sur le site Web : <http://www.franklintempleton.lu>, en sélectionnant les onglets « Literature » « Subcustodians ». Les Investisseurs peuvent également obtenir la dernière version de cette liste en la demandant à la Société.

En outre, les Investisseurs peuvent également obtenir des informations actualisées concernant les fonctions du Dépositaire et les conflits d'intérêts susceptibles de se produire ainsi que les fonctions de conservation éventuellement déléguées par le Dépositaire, la liste des délégués tiers et les éventuels conflits d'intérêts résultant d'une telle délégation, sur demande adressée au siège social de la Société.

PUBLICATION DES COURS DES ACTIONS

La Valeur Liquidative par Action de chaque Compartiment et de chaque Catégorie d'Actions est publiée au siège social de la Société et est disponible dans les bureaux de la Société de Gestion. La Société se charge de la publication de la Valeur Liquidative par Action des Compartiments concernés selon les prescriptions des lois applicables et dans les journaux choisis en tant que de besoin par le Conseil d'Administration. Ces informations sont également disponibles sur le site Internet : <http://www.franklintempleton.lu>. La Société et la Société de Gestion ne peuvent accepter d'assumer une quelconque responsabilité en cas d'erreur ou de retard dans la publication des cours ou de non-publication des cours.

INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LES INVESTISSEURS

Considérations préalables

La Société cherche à offrir aux investisseurs un choix de Compartiments investissant dans une large gamme de valeurs mobilières et autres actifs éligibles dans le monde entier et comportant un éventail varié d'objectifs d'investissement, notamment la croissance du capital et la production de revenus. Il est recommandé aux Investisseurs de réfléchir soigneusement à leurs objectifs d'investissement personnels et à l'ensemble des implications locales d'ordre réglementaire ou fiscal applicables à leur situation. Il est recommandé aux Investisseurs d'obtenir des conseils de la part de conseillers financiers et fiscaux appropriés. Des informations complémentaires concernant la fiscalité sont présentées aux sections « Fiscalité de la Société » et « Fiscalité des Investisseurs ».

Les Investisseurs sont priés de noter que le cours des Actions de la Société et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse et il se peut qu'un Investisseur ne récupère pas le montant qu'il a investi. L'attention des Investisseurs est attirée plus particulièrement sur le fait que les placements de la Société peuvent entraîner des risques spécifiques, comme décrit plus précisément à la section « Considérations sur les risques ».

La distribution du présent Prospectus et l'offre des Actions peuvent être soumises à des restrictions dans certains autres pays et pour quelques Compartiments une distribution au public peut ne pas être disponible dans votre pays. Il relève de la responsabilité de toute personne désirant faire une demande de souscription d'Actions conformément au présent Prospectus de prendre connaissance de toutes les lois et réglementations applicables à tout territoire concerné et à les respecter.

En outre, la Société et/ou la Société de Gestion se réservent le droit de demander aux Investisseurs des informations supplémentaires et/ou des documents si leur compte bancaire est situé dans un pays autre que leur pays de résidence, ce qui peut retarder le traitement d'un achat et/ou de toute autre opération jusqu'à ce que des informations et/ou documents supplémentaires pertinents et satisfaisants soient reçus.

Les Investisseurs sont priés de se reporter aux DICI correspondants de la Société, le cas échéant, en ce qui concerne les frais et les graphiques retraçant les performances historiques des Catégories d'Actions des Compartiments concernés.

Informations spécifiques sur les Compartiments du Marché Monétaire

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que :

- les Compartiments du Marché Monétaire ne sont pas un investissement garanti ;
- un investissement dans un Compartiment du Marché Monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts puisque le capital investi dans un Compartiment du Marché Monétaire est susceptible de subir des fluctuations.
- la Société n'a pas recours à un soutien externe pour garantir la liquidité des Compartiments qui sont éligibles en tant que Compartiments du Marché Monétaire ou pour stabiliser la Valeur Liquidative par Action de ces Compartiments ; et
- le risque de perte du capital est supporté par les Actionnaires.

Outre les informations mises à la disposition des Actionnaires conformément à la partie principale du Prospectus, les informations suivantes seront mises à disposition au siège social de la Société et sur le site Internet de la Société de Gestion (www.franklintempleton.lu) sur une base hebdomadaire :

- la répartition par échéance du portefeuille du Compartiment concerné ;
- le profil de crédit du Compartiment concerné ;
- l'Échéance Moyenne Pondérée et la Durée de Vie Moyenne Pondérée du Compartiment concerné ;
- les détails des 10 plus grandes participations du Compartiment, notamment le nom, le pays, l'échéance et le type d'actif, la contrepartie dans le cas des accords de mise ou de prise en pension ;
- la valeur totale du Compartiment concerné ; et
- le rendement net du Compartiment concerné.

Émission d'Actions

Les Actions sont mises à disposition par l'intermédiaire du Distributeur Principal. Le Distributeur Principal conclut le cas échéant des contrats avec divers autres sous-distributeurs, intermédiaires, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels pour la distribution des Actions.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit, si la situation l'exige, d'interrompre, à tout moment et sans préavis, l'émission ou la cession d'Actions conformément au présent Prospectus.

La Société aura le pouvoir d'imposer les restrictions (autres que des restrictions sur le transfert d'actions) qu'elle jugera nécessaires pour garantir qu'aucune des actions de la Société ne soit acquise ou détenue par (a) quiconque en violation de la loi ou d'une exigence d'un pays, d'une autorité gouvernementale ou d'une autorité de régulation (si le Conseil d'Administration a déterminé que l'un des Administrateurs, la Société, la Société de Gestion (telle que définie aux présentes), les gestionnaires de portefeuille ou conseillers en investissement ou toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration, souffrirait d'un désavantage en raison d'une telle violation ou (b) quiconque se trouvant dans une situation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, pourrait entraîner pour la Société une obligation fiscale (y compris des obligations réglementaires ou fiscales qui pourraient découler, entre autres, des exigences de la loi FATCA ou du Common Reporting Standard ou de toute disposition similaire ou de tout manquement à celles-ci) ou subir un désavantage pécuniaire que la Société n'aurait autrement pas encouru ou subi, y compris une obligation de s'inscrire en vertu de toute loi ou obligation similaire en matière de valeurs mobilières ou d'investissement ou d'exigences de toute autorité ou pays ou (c) toute personne dont la concentration en actions pourrait, de l'avis du Conseil d'Administration, compromettre la liquidité de la Société ou de l'un de ses Compartiments.

Plus précisément, la Société peut restreindre ou empêcher la détention d'actions de la Société par toute personne, entreprise ou personne morale, et sans limitation, par tout « ressortissant américain », tel que défini ci-après.

À cet effet, la Société peut :

- 1) refuser d'émettre des Actions et d'enregistrer le transfert d'Actions dès lors que cet enregistrement ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété effective des Actions concernées à une personne à laquelle il est interdit de détenir des Actions de la Société ;
- 2) demander à tout moment à toute personne figurant au registre des Actionnaires ou demandant l'inscription du transfert d'Actions au registre des Actionnaires de fournir à la Société toutes les déclarations, garanties ou informations qu'elle estime nécessaires, appuyées d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si le bénéficiaire effectif des Actions de cet Actionnaire est/sera ou non une personne à laquelle il est interdit de détenir des Actions de la Société ; et
- 3) lorsqu'il apparaît à la Société qu'une personne à laquelle il est interdit de détenir des Actions de la Société, ou dont la Société considère raisonnablement qu'il lui est interdit de détenir des Actions de la Société, seule ou conjointement avec toute autre personne, est le bénéficiaire effectif d'Actions, contrevient à ses déclarations et garanties ou ne fournit pas les déclarations et garanties jugées nécessaires par la Société en temps voulu, la Société peut procéder au rachat obligatoire d'une partie ou de la totalité des Actions détenues par l'Actionnaire concerné selon les modalités plus amplement décrites dans les Statuts ; et
- 4) refuser d'accepter le vote de toute personne à laquelle il est interdit de détenir des Actions de la Société lors d'une assemblée des Actionnaires.

Admission des Actions à la cote

Certaines Catégories d'Actions éligibles sont ou seront admises à la cote à la Bourse concernée de Luxembourg. Le Conseil d'Administration de la Société pourra décider de faire une demande d'admission des Actions de toute Catégorie à la cote de toute autre Bourse.

Forme et devise des Actions

Toutes les Actions sont émises sous forme nominative. Les rompus d'actions nominatives sont arrondis à la troisième décimale. Tout ordre de souscription indiquant un nombre d'Actions comportant plus de trois (3) décimales est arrondi à la troisième décimale, au millième le plus proche.

Aux termes de la loi du 28 juillet 2014 concernant le dépôt et l'immobilisation obligatoires des actions et parts au porteur, toutes les Actions au porteur non déposées d'ici le 18 février 2016 ont été annulées et les fonds résultant de cette annulation ont été déposés le 25 février 2016 auprès de la Caisse de Consignation, jusqu'au moment où un détenteur d'un ou plusieurs certificats représentant des Actions au porteur demande leur remboursement. Les dépôts sont assujettis à une taxe de dépôt et peuvent également être assujettis à des frais de garde spécifiques qui sont comptabilisés quand ils sont encourus.

La Société et/ou la Société de Gestion peuvent offrir plusieurs Catégories d'Actions en Devise Alternative au sein d'un Compartiment, comme décrit à la section « Catégories d'Actions ».

Heures Limites de Réception des Ordres

Les Heures Limites de Réception des Ordres sont précisées à l'Annexe A. La Société et/ou la Société de Gestion peuvent, si elles le jugent approprié, permettre la fixation d'Heures Limites de Réception des Ordres différentes, en accord avec les distributeurs locaux ou pour les besoins de la distribution dans les pays où un fuseau horaire différent le justifie. Dans de telles circonstances, l'Heure Limite de Réception des Ordres applicable et appliquée doit toujours précéder l'heure à laquelle la Valeur Liquidative applicable est calculée et publiée. Ces Heures Limites de Réception des Ordres telles que modifiées seront communiquées dans le supplément local au présent Prospectus, dans les contrats conclus avec les distributeurs locaux ou dans tout document commercial utilisé dans les pays concernés.

Calcul des cours des Actions / de la Valeur Liquidative

Les cours auxquels les Actions des Catégories concernées peuvent être souscrites, rachetées ou échangées dans chaque Catégorie d'Actions sont calculés chaque Jour de Valorisation, par référence à la Valeur Liquidative par Action de la Catégorie concernée, et sont disponibles le Jour Ouvré suivant.

Les jours fériés, dans certains pays, font obstacle à ce que soient enregistrés ou exécutés les opérations des Investisseurs. Les précisions sur ce point figurent dans la version localement approuvée du présent Prospectus.

Les détails du calcul de la Valeur Liquidative sont indiqués à l'Annexe D. Les instructions reçues par écrit par la Société de Gestion au Luxembourg ou par un distributeur dûment autorisé, avant l'Heure Limite de Réception des Ordres un quelconque Jour de Négociation, sont traitées à la Valeur Liquidative par Action concernée déterminée pour ce Jour de Valorisation.

Toutes les instructions relatives à l'opération seront traitées suivant une Valeur Liquidative inconnue avant la détermination de la Valeur Liquidative par Action pour ce Jour de Valorisation.

Suspension des négociations et des cours des Actions / de la Valeur Liquidative

Le calcul de la Valeur Liquidative (et donc des achats, rachats et échanges) de toute Action de tout Compartiment peut être suspendu par la Société conformément au pouvoir qui lui est réservé par ses Statuts et comme décrit à l'Annexe D. Les instructions données ou en instance durant cette suspension peuvent être retirées moyennant notification écrite reçue par la Société de Gestion avant la fin de cette suspension. À moins d'être retirées, les instructions seront considérées comme ayant été reçues le premier Jour de Valorisation suivant la fin de la suspension.

Liquidations de Compartiments

Si l'actif net d'un Compartiment est à un moment quelconque inférieur à 50 millions d'USD ou l'équivalent dans la devise du Compartiment concerné, ou si un changement de la situation politique ou économique relative au Compartiment concerné justifie une telle liquidation ou si les intérêts des Actionnaires du Compartiment concerné le requièrent, le Conseil d'Administration peut décider de liquider ce Compartiment et de racheter toutes les Actions en circulation. Notification de cette liquidation sera donnée aux Investisseurs nominatifs. Le prix de rachat des Actions sera égal à la Valeur Liquidative par Action de ce Compartiment, déterminée lors de la réalisation de la totalité des actifs attribuables à ce Compartiment. Vous trouverez des précisions supplémentaires sur ce point à l'Annexe C.

Pré-clôture de Compartiment

Un Compartiment ou une Catégorie d'Actions peuvent être fermés aux nouveaux investisseurs ou à toutes les nouvelles souscriptions ou aux conversions entrantes (mais pas aux rachats, aux conversions sortantes ou aux transferts) si la Société de Gestion estime que la fermeture est nécessaire pour protéger les intérêts des Actionnaires existants. Sans limiter les circonstances dans lesquelles la fermeture peut être appropriée, une telle circonstance serait lorsque le Compartiment a atteint une taille telle que la capacité du marché et/ou la capacité du Gestionnaire de Portefeuille a été atteinte, et où permettre d'autres apports serait préjudiciable à la performance du Compartiment. Tout Compartiment ou Catégorie d'Actions peut être fermé aux nouveaux investisseurs ou à de nouvelles souscriptions ou aux conversions entrantes sans préavis aux Actionnaires.

Nonobstant ce qui précède, la Société de Gestion peut permettre, à sa discrétion, la poursuite des souscriptions des plans d'épargne à versements réguliers au motif que ces types de flux ne présentent aucun enjeu en matière de capacité. Une fois fermé, un Compartiment ou une Catégorie d'Actions ne seront pas rouverts avant que, de l'avis de la Société de Gestion, les circonstances qui ont nécessité sa fermeture cessent d'exister. Les Actionnaires et investisseurs potentiels doivent obtenir confirmation auprès de la Société, de la Société de Gestion ou du ou des Distributeurs ou consulter le site Internet pour connaître l'état actuel des Compartiments ou des Catégories d'Actions.

Investissement minimum

L'investissement initial minimum pour les Actions de chaque Compartiment est de 5 000 USD (ou de 2 500 USD dans le cas d'échanges) et de 5 000 000 USD pour les Actions de Catégorie I (à l'exception des Actions de Catégorie I du Franklin U.S. Government Fund pour lequel l'investissement initial minimum est de 1 000 000 USD) et de 500 000 USD pour les Actions

de Catégorie W, ou l'équivalent dans toute autre devise librement convertible), sauf en cas d'investissement effectué par un Prête-nom professionnel. Il peut être renoncé en tout ou en partie à ces montants d'investissement minimum par le Conseil d'Administration ou par la Société de Gestion. Les actuels titulaires d'Actions de tout Compartiment peuvent augmenter leur placement dans ce Compartiment, sous réserve que l'augmentation minimum pour tout achat soit de 1 000 USD ou l'équivalent dans toute autre devise librement convertible.

Tout investissement initial minimum spécifique appliqué dans d'autres pays sera communiqué dans la version locale du présent Prospectus.

La Société et la Société de Gestion se réservent le droit de rejeter toute demande qui ne satisfait pas aux exigences d'investissement minimum. La Société et/ou la Société de Gestion peuvent, à tout moment, décider de racheter toutes les Actions de tout Actionnaire dont la participation est inférieure au montant minimum de participation stipulé ci-dessus ou au moment de la demande, ou qui ne satisfait pas à toutes les autres exigences d'admissibilité applicables énoncées dans le Prospectus.

Prête-nom

La documentation d'offre locale peut prévoir la possibilité pour les Investisseurs d'avoir recours à des intermédiaires, courtiers/négociateurs et/ou agents payeurs locaux de type Prête-noms. Le nom du Prête-nom apparaît au registre des Actionnaires de la Société et le Prête-nom peut effectuer des achats, des échanges et des cessions d'Actions pour le compte des Investisseurs.

Le Prête-nom tient ses propres livres et communique aux Investisseurs des informations individualisées concernant leurs Placements. Sous réserve de dispositions contraires du droit local, tout Investisseur investissant par l'intermédiaire d'un Prête-nom est en droit de revendiquer à tout moment la propriété directe des Actions achetées pour son compte par ledit Prête-nom.

Pour éviter toute ambiguïté, il est précisé que les Investisseurs souscrivant par l'intermédiaire de Prête-noms (ou par l'intermédiaire de sous-distributeurs, d'intermédiaires, de courtiers/négociateurs et/ou d'investisseurs professionnels nommés par ces autres parties) ne se verront pas facturer de frais et commissions supplémentaires par la Société.

Versements Tiers

Les Investisseurs sont informés que la politique de la Société ne permet pas de faire des versements à une partie autre que l'Actionnaire nominatif ou d'accepter des versements d'une partie autre que l'Actionnaire nominatif.

Les Investisseurs sont priés de noter que si leur instruction de rachat est accompagnée d'une demande de verser le produit de la vente sur un compte bancaire situé dans un pays différent du pays de résidence de l'Investisseur, la Société et/ou la Société de Gestion se réservent le droit de retarder l'exécution de l'opération ou le versement du produit jusqu'à ce que des informations ou des documents supplémentaires apportant une protection additionnelle pour l'Investisseur soient reçus de manière satisfaisante pour la Société et/ou la Société de Gestion.

Enregistrements téléphoniques

La Société de Gestion peut avoir recours à des procédures d'enregistrement téléphonique pour enregistrer toute conversation. Les Investisseurs sont réputés consentir à l'enregistrement de leurs conversations avec la Société de Gestion et à l'utilisation de ces enregistrements par la Société de Gestion et/ou la Société, à leur discrétion, dans le cadre de procédures judiciaires ou à tous autres égards. En outre, certains bureaux de Franklin Templeton Investments peuvent avoir besoin d'enregistrer les conversations téléphoniques et les communications électroniques à des fins de formation, de surveillance et/ou pour confirmer les instructions des Investisseurs. Les enregistrements seront fournis sur demande (auquel cas des frais pourront être facturés) pendant une durée de cinq ans à compter de la date de l'enregistrement ou de sept ans si les autorités de réglementation le requièrent.

Portefeuille d'Investisseur

Chaque Investisseur se voit attribuer au moins un Numéro de Portefeuille d'Investisseur personnel. Ce Numéro de Portefeuille d'Investisseur personnel doit être utilisé dans toutes les correspondances avec la Société ou la Société de Gestion. Dans le cas où plusieurs Numéros de Portefeuille d'Investisseur personnels seraient attribués au même Investisseur, tous ces Numéros de Portefeuille d'Investisseur personnels devront être indiqués dans toute demande portant sur les Portefeuilles détenus par l'Investisseur.

Avis aux Actionnaires

Tout avis ou autre communication pertinente aux Actionnaires concernant leur investissement dans le Compartiment (y compris les Avis d'Opéré) peut être communiqué à un Actionnaire par un moyen de communication électronique conformément aux règles luxembourgeoises en vigueur, lorsque l'Actionnaire a donné son consentement et a fourni une adresse électronique et/ou les coordonnées électroniques pertinentes de la Société de Gestion à ces fins. En outre, et lorsque la législation luxembourgeoise ou le régulateur luxembourgeois l'exige, les Actionnaires seront également informés par écrit ou de toute autre manière prescrite par la législation luxembourgeoise. Les Actionnaires doivent notamment se reporter à la section « Assemblées et rapports ».

Dans le cadre des communications et des interactions électroniques, Franklin Templeton déploiera des efforts raisonnables pour préserver et protéger la confidentialité des données communiquées. Les destinataires de communications électroniques doivent savoir que l'intégrité et la confidentialité des communications électroniques en ligne transitant par Internet ne peuvent être garanties en raison de multiples facteurs, notamment de la vulnérabilité du matériel, des logiciels, du système d'exploitation ou de la plate-forme électronique utilisés par ces destinataires dans leurs interactions avec Franklin Templeton.

Avis d'Opéré

Après l'exécution d'une opération, un Avis d'Opéré est envoyé à l'Investisseur normalement sous quatorze (14) Jours Ouvrés. Il est recommandé aux Investisseurs de vérifier sans délai ces Avis d'Opéré pour s'assurer que chaque opération a été comptabilisée correctement dans le Portefeuille concerné. Les Investisseurs doivent signaler sans délai toute anomalie par écrit à la Société de Gestion ou à leur bureau Franklin Templeton Investments local. Si une anomalie n'est pas signalée dans les quinze (15) Jours Ouvrés suivant la date de l'Avis d'Opéré, l'opération sera réputée conforme et l'Investisseur sera lié par les termes de l'Avis d'Opéré.

Vol d'effets personnels

Toute correspondance émanant de la Société ou de la Société de Gestion est privée et confidentielle. Les Investisseurs doivent informer sans délai leur bureau Franklin Templeton Investments local en cas de perte ou de vol de toute correspondance avec la Société ou la Société de Gestion (ou de leurs pièces d'identité/de leur passeport).

Protection des données

Toutes les données personnelles des Investisseurs (« Données personnelles ») contenues dans le formulaire de souscription et toutes autres données personnelles recueillies dans le cadre de la relation commerciale avec la Société et/ou la Société de Gestion peuvent, sous réserve des lois et réglementations locales en vigueur, être recueillies, enregistrées, stockées, adaptées, transférées ou autrement traitées et utilisées (« traitées ») par la Société, la Société de Gestion et d'autres sociétés de Franklin Templeton Investments, y compris Franklin Resources, Inc. et/ou ses filiales et sociétés affiliées, le Dépositaire et tout autre tiers qui leur fournit des services, qui pourraient être établies hors du Luxembourg et/ou de l'Union européenne, y compris aux États-Unis et en Inde. Ces Données personnelles seront traitées dans le cadre de l'administration des comptes, du développement des relations commerciales, de l'identification en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de l'identification fiscale, le cas échéant, en application de la directive européenne sur l'Épargne ou dans le cadre du respect du FATCA ou des lois et règlements similaires (par exemple au niveau de l'OCDE). La Société et/ou la Société de Gestion peuvent, dans le cadre du respect des dispositions du FATCA, ou toute autre disposition légale, être tenues de communiquer aux autorités luxembourgeoises qui peuvent les communiquer à l'Internal Revenue Service aux États-Unis les Données personnelles relatives aux Ressortissants Américains et/ou aux EFE non participants. La Société et les membres du groupe Franklin Templeton Investments peuvent également utiliser les Données à caractère personnel à d'autres fins exposées dans l'Avis de confidentialité et d'utilisation des cookies de Franklin Templeton (l'« Avis de Confidentialité »).

La Société demande aux investisseurs de consentir à l'utilisation d'informations concernant leurs opinions politiques, ou leurs croyances religieuses ou philosophiques qui peuvent être révélées par les vérifications de conformité relatives aux personnes politiquement exposées, aux fins décrites ci-dessus. Ce consentement est recueilli dans le formulaire de souscription.

L'Avis de Confidentialité fournit, entre autres, des informations supplémentaires sur l'utilisation des Données à caractère personnel par la Société et Franklin Templeton Investments, le type de Données à caractère personnel utilisées, les autres fins pour lesquelles les Données à caractère personnel sont traitées, la liste des entités participant au traitement des Données à caractère personnel ainsi que les droits des personnes concernées. L'Avis de Confidentialité est disponible sur le site Internet : www.franklintempletonglobal.com/privacy (un exemplaire papier sera mis à disposition sans frais sur demande). Si un Investisseur souhaite exercer ses droits individuels, poser une question, faire part d'une inquiétude ou déposer une réclamation concernant l'Avis de Confidentialité, il peut contacter la Société de Gestion ou le Délégué à la protection des données (adresse e-mail : DataProtectionOfficer@franklintempleton.com) à l'adresse : Franklin Templeton International Services S.à r.l., 8A, rue Albert Borschette, L 1246 Luxembourg.

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que l'Avis de Confidentialité est susceptible d'être modifié à la seule discrétion de la Société de Gestion et/ou de la Société.

Législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En application de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier (telle que modifiée), et de la loi luxembourgeoise du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (telle que modifiée), la loi du 27 octobre 2010 renforçant le cadre juridique de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et le règlement de la CSSF n°12-02 du 14 décembre 2012 mettant en œuvre un renforcement juridiquement contraignant du cadre réglementaire, ainsi que les circulaires de l'autorité de surveillance luxembourgeoise (notamment les circulaires de la CSSF 13/556, 11/529, 11/528, 10/486 et 10/484), la Société s'est vue imposer l'obligation de prendre des mesures pour empêcher l'utilisation de fonds d'investissement à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

En conséquence, la Société de Gestion a établi une procédure visant à identifier tous ses Investisseurs. Afin de satisfaire aux exigences de la Société de Gestion, les Investisseurs doivent présenter tous documents d'identification nécessaires avec le formulaire de souscription. Dans le cas des personnes physiques, les documents requis sont une copie du passeport ou d'une pièce d'identité certifiée conforme par un organe dûment autorisé dans leur pays de résidence. Les personnes morales sont tenues de produire des documents tels qu'une preuve de règlement, d'enregistrement auprès d'une Bourse reconnue ou leurs statuts/leurs règlements ou autres documents constitutifs, selon le cas. La Société de Gestion est également tenue d'identifier tout bénéficiaire effectif du Placement. Les prescriptions s'appliquent tant aux achats effectués directement auprès de la Société qu'aux achats indirects reçus d'un intermédiaire.

La Société de Gestion se réserve le droit de demander à tout moment les informations et la documentation supplémentaires, par exemple la source des fonds et l'origine du patrimoine, qui peuvent être exigées dans des situations à plus haut risque pour se conformer à toute loi et réglementation applicables. En cas de retard ou de manquement à fournir ces informations et/ou documents, la Société de Gestion peut retarder ou rejeter le traitement des instructions d'achat ou de vente, ou de toute autre opération. La Société de Gestion peut également retarder ou suspendre le paiement de dividendes jusqu'à ce que

des informations et/ou des documents pertinents et satisfaisants soient reçus. Ni la Société ni la Société de Gestion ne sont responsables pour le retard ou le non traitement des transactions du fait que l'Investisseur n'a pas fourni d'informations et/ou de documents ou seulement de manière incomplète.

Ces informations communiquées à la Société de Gestion sont recueillies et traitées aux fins du respect de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Politique de négociations

Market timing/opérations à court terme - considérations générales. La Société décourage les opérations à court terme ou les volumes excessifs d'opérations, souvent dénommés « market timing », et entend restreindre ou refuser de telles opérations ou prendre d'autres mesures, décrites ci-dessous, si, de l'avis de la Société ou de la Société de Gestion, de telles opérations pourraient nuire à la gestion efficace du portefeuille d'un quelconque Compartiment, pourraient augmenter de façon importante les frais de transaction, les frais d'administration ou les impôts ou taxes du Compartiment, ou pourraient porter préjudice à la Société et à ses Actionnaires.

Market timing - conséquences. Si des informations concernant l'activité d'un Investisseur dans la Société, dans tout autre fonds de Franklin Templeton Investments ou dans tout autre fonds hors Franklin Templeton Investments sont portées à la connaissance de la Société ou de la Société de Gestion et si, sur la base de ces informations, la Société, la Société de Gestion ou leurs mandataires, à leur entière discrétion, concluent que ces opérations pourraient porter préjudice à la Société, comme décrit dans la présente politique de Market Timing, la Société pourra, de façon provisoire ou permanente, interdire les achats futurs d'un Investisseur dans la Société ou, de façon alternative, limiter le montant, le nombre ou la fréquence de tout achat futur et/ou la méthode à laquelle l'Actionnaire pourra recourir pour faire des demandes de souscription et de rachat (y compris les souscriptions et/ou les rachats effectués dans le cadre d'un échange ou transfert entre la Société et un autre fonds de Franklin Templeton Investments).

Lorsqu'elle examine l'activité d'un Investisseur, la Société peut prendre en compte, entre autres facteurs, l'historique des opérations de l'Investisseur, tant directement que, si l'information est disponible, par le biais d'intermédiaires financiers, dans la Société, dans tout autre fonds de Franklin Templeton Investments, dans des fonds hors Franklin Templeton Investments, ou sur des comptes placés sous contrôle joint ou détenus en copropriété.

Market timing par le biais d'intermédiaires financiers. Les Investisseurs sont soumis à la présente politique, qu'ils soient Actionnaires directs du Compartiment ou qu'ils investissent de façon indirecte dans la Société par le biais d'un intermédiaire financier tel qu'une banque, une compagnie d'assurance, un conseiller en investissement ou tout autre Distributeur agissant en qualité de Prête-nom pour les Investisseurs souscrivant des Actions en son propre nom mais pour le compte de ses clients (les Actions étant détenues dans un « placement omnibus »).

Bien que la Société de Gestion ait l'intention d'encourager les intermédiaires financiers à appliquer la politique de Market Timing de la Société à leurs clients qui investissent indirectement dans la Société, la capacité de la Société de Gestion à surveiller l'activité de négociation des clients des intermédiaires financiers ou à les contraindre de respecter sa politique de Market Timing est limitée. À titre d'exemple, il se peut que la Société de Gestion ne puisse détecter les opérations de Market Timing pouvant être facilitées par les intermédiaires financiers ou difficiles à identifier sur les participations omnibus / comptes de Prête-nom utilisés par ces intermédiaires pour les achats, échanges et rachats groupés effectués pour le compte de l'ensemble de leurs clients. Plus particulièrement, à moins que les intermédiaires financiers aient la capacité d'appliquer la politique de Market Timing de la Société à leurs clients par le biais de méthodes telles que la mise en place de limitations ou de restrictions sur les opérations à court terme, la surveillance de l'activité de négociation visant à détecter le Market Timing, il se peut que la Société de Gestion soit dans l'impossibilité de déterminer si les opérations des clients des intermédiaires financiers sont contraires à sa politique de Market Timing.

Risques induits par les personnes se livrant au market timing. Suivant différents facteurs, dont la taille du Compartiment, la part de l'actif détenue en trésorerie ou en équivalents de trésorerie par le Gestionnaire de Portefeuille et le montant en euros, en yens japonais ou en dollars U.S., ainsi que le nombre et la fréquence des opérations, les opérations à court terme ou les volumes excessifs d'opérations peuvent nuire à la gestion efficace du portefeuille du Compartiment, augmenter les frais de transaction, les frais d'administration et les impôts et taxes du Compartiment et/ou affecter sa performance.

En outre, si la nature des positions du portefeuille du Compartiment l'expose à des Investisseurs pratiquant le market timing dans l'objectif de tirer parti des retards éventuels entre la variation de la valeur des positions du portefeuille d'un Compartiment et la prise en compte de cette variation dans la Valeur Liquidative des Actions du Compartiment (pratique parfois dénommée « arbitrage market timing »), il est possible que de telles opérations diluent, dans certaines circonstances, la valeur des Actions du Compartiment si les Investisseurs demandant le rachat de leurs Actions reçoivent un produit (et si les Investisseurs souscrivant des Actions reçoivent des Actions) basé sur une Valeur Liquidative qui ne correspond pas à la juste valeur des cours. Les personnes se livrant à l'arbitrage market timing pourraient chercher à tirer parti des retards éventuels entre la variation de la valeur des positions du portefeuille d'un Compartiment et la Valeur Liquidative des Actions du Compartiment dans le cas de Compartiments qui détiennent des placement importants en valeurs étrangères, car certains marchés étrangers clôturent plusieurs heures avant les marchés américains, ou dans le cas de Compartiments qui détiennent des placement importants en valeurs de petite capitalisation, en obligations à haut rendement (« junk bonds ») et en autres types de placement qui ne font pas l'objet de négociations fréquentes.

La Société et la Société de Gestion ont recours actuellement à plusieurs méthodes afin de diminuer le risque de market timing. Ces méthodes comprennent :

- l'examen de l'activité des Investisseurs afin de détecter d'éventuels volumes excessifs d'opérations ; et
- l'affectation de personnel chargé d'examiner, de façon sélective et permanente, les opérations récentes, afin de détecter les opérations qui pourraient s'avérer contraires à la présente politique de Market Timing.

Bien que ces méthodes reposent sur des jugements nécessairement subjectifs et que leur mise en application nécessite une certaine sélectivité, la Société cherche à porter des jugements et à mettre en application sa politique dans le respect des intérêts des Investisseurs de la Société. Il ne peut y avoir aucune assurance que la Société ou ses agents pourront avoir accès à tout ou partie des informations nécessaires pour détecter les opérations de market timing sur les placements omnibus. Si la Société a l'intention de prendre des mesures (directement et avec l'aide des intermédiaires financiers) destinées à détecter les opérations de market timing, elle ne peut non plus garantir que ces opérations pourront être complètement supprimées.

Révocation des opérations de market timing. Les opérations effectuées en violation de la politique de Market Timing de la Société ne sont pas forcément réputées être acceptées par la Société et peuvent être annulées ou révoquées par la Société ou la Société de Gestion les Jours de Valorisation suivant leur réception par la Société de Gestion.

Plans d'Épargne en Actions à Versements Réguliers et Plans de Retraits Réguliers

Les Plans d'Épargne en Actions à Versements Réguliers et les Plans de Retraits Réguliers sont disponibles à l'intention des Investisseurs dans divers pays. Si un Plan d'Épargne en Actions à Versements Réguliers est résilié avant la date finale convenue, le montant des droits d'entrée payables par les Investisseurs concernés peut être supérieur à ce qu'il aurait été en cas d'achat standard, comme détaillé à la section « Droits d'entrée et frais de vente différés éventuels ». Pour plus d'informations, veuillez contacter la Société de Gestion ou votre bureau Franklin Templeton Investments local.

Il est renoncé à l'exigence de Placement minimum (2 500 USD ou l'équivalent dans une autre devise) à l'égard des Plans d'Épargne en Actions à Versements Réguliers et des Plans de Retraits Réguliers.

Traitement préférentiel

Des lettres d'accompagnement peuvent être négociées avec certains Investisseurs lorsque (i) la taille de l'investissement dépasse un certain seuil, auquel cas des conditions financières spécifiques différentes de celles figurant dans le Prospectus en vigueur peuvent être convenues ; et/ou (ii) l'Investisseur est tenu d'effectuer des analyses de portefeuille, notamment à des fins d'analyse des risques ou d'allocation d'actifs ou s'il est tenu de divulguer par avance des informations non publiques afin de se conformer à une demande réglementaire ou d'audit. La nature et la portée des lettres d'accompagnement peuvent être différentes selon les Investisseurs, mais ces accords consistent principalement (i) en des traitements particuliers des frais dans le cadre d'investissements spécifiques importants ; ou (ii) en la divulgation anticipée d'informations non publiques sur le portefeuille par le biais d'accord de non-divulgaration.

Coordonnées

Vous pouvez trouver les coordonnées de la Société de Gestion dans la section « Informations administratives », sur le formulaire de souscription, sur l'Avis d'Opéré ou sur le site Internet <http://www.franklintempleton.lu>.

CATÉGORIES D' ACTIONS

Catégories d'Actions disponibles

Les Catégories d'Actions suivantes sont ou seront émises sur décision du Conseil d'Administration.

Catégories d'actions	Capitalisation	Distribution
Catégorie A	(Acc)	(Mdis) (Mdirc) (Qdis) (Bdis) (Ydis)
Catégorie AS		
Catégorie AX		
Catégorie B ⁴		
Catégorie C		
Catégorie F		
Catégorie G		
Catégorie I		
Catégorie N		
Catégorie S		
Catégorie W		
Catégorie X		
Catégorie Y		
Catégorie Z		

Sauf indication contraire dans le Prospectus, les mêmes conditions s'appliquent aux différents types d'Actions d'une même Catégorie d'Actions, c'est-à-dire de capitalisation (acc), à distribution mensuelle (Mdis), à Différentiel de Taux d'Intérêt et à distribution mensuelle (Mdirc), à distribution trimestrielle (Qdis), à distribution semestrielle (Bdis) et à distribution annuelle (Ydis).

La différence entre les diverses Catégories d'Actions tient à la structure de frais et/ou à la politique de dividendes qui s'applique à chacune d'entre elles. Les Actions peuvent être soit des Actions de Distribution, soit des Actions de Capitalisation. Le Conseil d'Administration a l'intention de distribuer tous les revenus imputables aux Actions de Distribution. Aucune distribution de dividendes n'est effectuée pour les Actions de Capitalisation, mais les revenus nets

⁴ Les actions de catégorie B ne sont plus émises.

attribuables participent à l'augmentation de la valeur de ces Actions. Les dividendes peuvent être versés mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Vous trouverez des précisions sur ce point dans les sections suivantes, ainsi qu'à la section « Politique de dividendes ».

Certaines Catégories d'Actions peuvent être assorties d'une Commission de performance, comme décrit plus en détail à la section « Commissions de performance ». Les Catégories d'Actions concernées seront désignées par l'inclusion de « PF » dans leurs noms.

Le produit de l'achat des diverses Catégories d'Actions d'un Compartiment est investi dans un portefeuille de placements commun, mais la Valeur Liquidative de chaque Catégorie d'Actions est différente en raison des différences entre leur prix d'émission, leur structure de frais et leur politique de dividendes.

Les Actions de Catégorie A ne sont plus proposées aux Investisseurs privés directs au Royaume-Uni. Elles restent disponibles dans le cadre d'opérations discrétionnaires non intermédiées sur la base d'une exécution simple au Royaume-Uni et continuent de pouvoir être souscrites de façon régulière par les Investisseurs existants.

Les Actions de Catégorie AS ne peuvent être offertes à la distribution à Singapour qu'aux investisseurs CPF par le biais de distributeurs, plateformes, Courtiers/Négociateurs, investisseurs professionnels, et dans certaines circonstances limitées aux autres investisseurs à la discrétion du Distributeur Principal. Dans ce contexte, les Actions de Catégorie AS peuvent être offertes par le biais de produits d'assurance liés à l'investissement dans le cadre du Régime d'Investissement CPF de Singapour.

Le Conseil d'Administration a décidé qu'à compter du 1er avril 2016 aucune nouvelle **Action de Catégorie B** ne sera émise.

Les Actions de Catégorie F et **les Actions de Catégorie G** ne peuvent être offertes à la distribution que dans certains pays et uniquement à des distributeurs et/ou Courtiers/Négociateurs sélectionnés sur invitation.

Les Actions de Catégorie I ne sont offertes qu'aux Investisseurs Institutionnels tels qu'ils sont définis le cas échéant par les directives ou recommandations de l'autorité de surveillance financière luxembourgeoise compétente (veuillez vous reporter à la liste des Investisseurs Institutionnels éligibles ci-dessous).

Les Actions de Catégorie N peuvent être offertes à la distribution dans certains pays et/ou par l'intermédiaire de certains sous-distributeurs, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels, et ce à la discrétion du Distributeur Principal, auquel cas tout supplément local au présent Prospectus ou tout document commercial, y compris ceux utilisés par les intermédiaires concernés, mentionneront la possibilité de souscrire des Actions de Catégorie N et les conditions d'une telle souscription.

Les Actions de Catégorie S ne peuvent être offertes, dans certaines circonstances limitées, qu'à des intermédiaires et/ou Courtiers/Négociateurs sélectionnés considérés comme des professionnels en ce qu'ils effectuent un volume important d'opérations, et sous réserve de conclure un accord distinct de distribution dans certains pays et qui sont liés par des accords de commissions distincts avec leurs clients pour la fourniture de services d'investissement. De surcroît, des actions de catégorie S peuvent être proposées à des investisseurs professionnels et/ou à d'autres investisseurs, à la discrétion du Distributeur Principal.

Les Actions de Catégorie W sont destinées à être offertes par l'intermédiaire de distributeurs, de plateformes et/ou de Courtiers/Négociateurs qui,

- ne peuvent recevoir et conserver aucuns frais de suivi, commission, rabais ou autre montant similaire (des incitations) en raison d'une interdiction légale et/ou réglementaire locale (dans l'UE, ces interdictions s'appliquent au minimum à la gestion discrétionnaire de portefeuille et/ou à la fourniture de conseils indépendants en vertu de la Directive MiFID), ou
- ont des accords sur les frais séparés avec leurs clients pour le paiement de services de conseil non indépendants en vertu desquels ils ne reçoivent et ne conservent aucune incitation, ou
- exercent des activités de distribution en dehors de l'UE sur la base d'accords sur les frais séparés avec leurs clients pour la fourniture de conseils en investissement. Des exigences relatives à des accords distincts en matière de frais peuvent être supprimés pour les intermédiaires en Asie, à la discrétion de la Société de Gestion.

Les Actions de Catégorie X ne peuvent être offertes qu'aux Investisseurs Institutionnels tels qu'ils sont définis le cas échéant par les directives ou recommandations de l'autorité de surveillance financière luxembourgeoise compétente (veuillez vous reporter à la liste des Investisseurs Institutionnels éligibles), dans certaines circonstances limitées, à la discrétion de la Société de gestion ou du Gestionnaire de Portefeuille et de ses sociétés apparentées.

Les Actions de Catégorie X sont, entre autres, conçues pour intégrer une structure de frais alternative selon laquelle une commission couvrant la gestion du portefeuille, comme le prévoit la section « Commission de la Société de Gestion », est prélevée et perçue par la Société de Gestion directement auprès des Investisseurs qui sont des clients de Franklin Templeton Investments et qui concluent un accord spécifique avec la Société de Gestion. Ces frais ne seront donc pas prélevés sur l'actif net du Compartiment concerné attribuable aux Actions de Catégorie X.

Les Actions de Catégorie X supporteront toutefois leur quote-part de tous les autres frais applicables tels que les frais d'agent teneur de registre, d'agent de transfert, d'agent de la société, d'agent domiciliataire, d'agent administratif, de dépositaire, d'audit et les frais réglementaires ainsi que les impôts applicables et autres frais et charges tels que décrits plus amplement dans les sections « Rémunération de la Société de Gestion » et « Autres Frais et Charges de la Société ».

Les Actions de Catégorie Y ne peuvent être offertes qu'aux Investisseurs Institutionnels tels qu'ils sont définis le cas échéant par les directives ou recommandations de l'autorité de surveillance financière luxembourgeoise compétente (veuillez vous reporter à la liste des Investisseurs Institutionnels éligibles), dans certaines circonstances limitées, à la discrétion de la Société de gestion ou du Gestionnaire de Portefeuille et de ses sociétés apparentées.

Les Actions de Catégorie Y sont, notamment, conçues pour s'adapter à une structure tarifaire alternative, selon laquelle une commission destinée à couvrir les frais de gestion, de teneur de registre, d'agent de transfert, d'agent de l'entreprise, d'agent domiciliataire et d'agent administratif, comme prévu dans les sections « Rémunération de la Société de Gestion » et « Frais

de gestion » est prélevée et collectée par la Société de Gestion directement auprès des Investisseurs qui sont clients de Franklin Templeton Investments et qui ont conclu un accord spécifique avec la Société de Gestion. Ces frais ne seront donc pas prélevés sur l'actif net du Compartiment concerné attribuable aux Actions de Catégorie Y

Les Actions de Catégorie Y supporteront toutefois leur quote-part de tous les autres frais applicables tels que les frais de dépositaire, d'audit et les frais réglementaires ainsi que les impôts applicables et autres frais et charges tels que décrits plus amplement dans la section « Autres Frais et Charges de la Société ».

Les Actions de Catégorie Z sont destinées à être offertes par l'intermédiaire de distributeurs, de plateformes et/ou de Courtiers/Négociateurs qui,

- ne peuvent recevoir et conserver aucuns frais de suivi, commission, rabais ou autre montant similaire (des incitations) en raison d'une interdiction légale et/ou réglementaire locale (dans l'UE, ces interdictions s'appliquent au minimum à la gestion discrétionnaire de portefeuille et/ou à la fourniture de conseils indépendants en vertu de la Directive MiFID), ou
- ont des accords sur les frais séparés avec leurs clients pour le paiement de services de conseil non indépendants en vertu desquels ils ne reçoivent et ne conservent aucune incitation, ou
- exercent des activités de distribution en dehors de l'UE

La Société et la Société de Gestion n'émettront pas, n'effectueront pas d'échange et n'effectueront pas de transfert d'Actions à un Investisseur qui est considéré comme ne satisfaisant pas aux exigences d'éligibilité ci-dessus. S'il est établi à un quelconque moment qu'un titulaire d'Actions d'une ou plusieurs des Catégories d'Actions ci-dessus ne remplit pas ou ne remplit plus les conditions requises, la Société ou la Société de Gestion pourra à tout moment décider de racheter lesdites Actions conformément aux conditions et procédures prévues dans les Statuts.

Vous pouvez obtenir une liste complète des Catégories d'Actions disponibles sur le site Internet de Franklin Templeton Investments, <http://www.franklintempleton.lu>, ou sur demande auprès du siège social de la Société ou de la Société de Gestion.

Liste des Investisseurs Institutionnels Éligibles

- Investisseurs Institutionnels au sens strict, tels que les banques et autres professionnels réglementés du secteur financier, les compagnies d'assurance et de réassurance, les établissements de sécurité sociale et caisses de retraite, les institutions caritatives, les sociétés de groupes industriels, commerciaux et financiers, souscrivant tous pour leur propre compte, et les structures que ces Investisseurs Institutionnels mettent sur pied pour gérer leurs propres actifs.
- Établissements de crédit et autres professionnels réglementés du secteur financier qui investissent en leur propre nom mais pour le compte d'Investisseurs Institutionnels tels que ceux-ci sont définis ci-dessus.
- Établissements de crédit et autres professionnels réglementés du secteur financier établis au Luxembourg ou à l'étranger, et qui investissent en leur propre nom mais pour le compte de leurs clients non institutionnels suivant un mandat de gestion discrétionnaire.
- Organismes de placement collectif établis au Luxembourg ou à l'étranger.
- Sociétés holdings ou entités similaires, basées ou non au Luxembourg, dont les actionnaires sont des Investisseurs Institutionnels comme décrit dans les paragraphes ci-dessus.
- Sociétés holdings ou entités similaires, basées ou non au Luxembourg, dont le ou les actionnaires/propriétaires effectifs sont des personnes physiques qui sont extrêmement riches et peuvent être considérées comme des investisseurs sophistiqués et dont l'objet est de détenir des intérêts financiers/investissements importants pour une personne physique ou une famille.
- Une société holding ou entité similaire, basée ou non au Luxembourg, qui, du fait de sa structure et de son activité, dispose d'une substance véritable et détient des intérêts financiers/investissements importants.

Catégories en Devise Alternative

Les Catégories d'Actions peuvent être offertes dans les devises suivantes :

- Dollar australien (AUD)
- Dollar canadien (CAD)
- Couronne tchèque (CZK)
- Euro (EUR)
- Dollar de Hong Kong (HKD)
- Forint hongrois (HUF)
- Shekel israélien (ILS)
- Yen japonais (JPY)
- Couronne norvégienne (NOK)
- Zloty polonais (PLN)
- Renminbi (RMB)
- Dollar de Singapour (SGD)

- Rand sud-africain (ZAR)
- Couronne suédoise (SEK)
- Franc suisse (CHF)
- Dollar U.S. (USD)
- Livre sterling (GBP)

et dans toute autre devise librement convertible.

Les Catégories d'Actions en Devise Alternative libellées en renminbi (RMB) ne seront proposées qu'aux investisseurs professionnels et aux Investisseurs Institutionnels investissant en RMB, dans les pays où une telle offre est autorisée ou légale. La remise des Actions en RMB est conditionnée à la réception des sommes prévues pour l'achat, y compris tous droits d'entrée applicables, qui doivent être payés dans les quatre (4) Jours Ouvrés à Luxembourg suivant le Jour de Valorisation, à moins que le Conseil d'Administration n'en exige le paiement lors de l'acceptation du formulaire de souscription ou avant celle-ci.

La Valeur Liquidative des Catégories d'Actions en Devise Alternative sera déterminée en fonction du taux du marché du renminbi offshore (CNH) et non du renminbi onshore (CNY). La valeur du CNH peut différer, parfois de façon significative, de celle du CNY en raison d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels figurent les mesures de contrôle des changes et les restrictions en matière de rapatriement appliquées le cas échéant par le gouvernement chinois ainsi que d'autres facteurs étrangers au marché. L'abréviation RMB dans le Prospectus renvoie au renminbi offshore (CNH).

La Valeur Liquidative des Catégories d'Actions en Devise Alternative est calculée et publiée dans la devise alternative concernée et les versements au titre d'achats de ces Actions doivent être réglés par les Investisseurs ; le produit des reventes est versé aux Investisseurs qui revendent leurs Actions, dans cette devise alternative, sauf si le Prospectus permet d'autres modalités. La Société n'a actuellement pas l'intention de couvrir les risques de change auxquels ces Catégories sont exposées, sauf pour les Catégories d'Actions Couvertes.

Les règles s'appliquant aux Catégories d'Actions offertes en devise alternative sont identiques à celles s'appliquant aux Catégories d'Actions correspondantes offertes dans la devise de référence.

Le Conseil d'Administration peut décider d'offrir une Catégorie d'Actions en Devise Alternative dans une autre devise que celles mentionnées ci-dessus, auquel cas le Prospectus sera mis à jour.

Catégories d'Actions Couvertes

S'agissant des Catégories d'Actions Couvertes, soit l'exposition du Compartiment à la devise de référence peut être couverte dans la devise alternative de la Catégorie d'Actions Couverte afin de réduire les fluctuations des taux de change et de réduire les fluctuations du rendement (H1), soit une stratégie de couverture peut être appliquée afin de réduire le risque de fluctuation des taux de change entre la devise de la Catégorie d'Actions Couverte et les autres devises importantes des titres et de la trésorerie détenus par le Compartiment concerné (H2). La dénomination des Catégories d'Actions Couvertes ayant recours à la première méthode comportera l'abréviation H1, tandis que la dénomination des Catégories d'Actions Couvertes recourant à la seconde méthode comportera l'abréviation H2.

Une troisième méthode, comportant l'abréviation H3 peut être appliquée aux Compartiments dont la stratégie d'investissement est fondée sur une devise (« Devise du Rendement ») différente de la devise de référence du Compartiment. Les Catégories d'Actions Couvertes H3 comprennent une stratégie de couverture consistant à tenter, dans la mesure du possible, de réduire l'influence des variations du taux de change entre la devise de référence du Compartiment et la Devise du Rendement.

Lorsque des contrôles de change imposés par l'autorité monétaire d'un pays empêchent la libre circulation de la monnaie (« Devise Restreinte »), une quatrième méthode de couverture, comportant l'abréviation H4, peut être utilisée. La catégorie d'actions sera libellée dans la devise de référence du Compartiment, mais la devise de référence du Compartiment sera couverte par rapport à la Devise Restreinte de la Catégorie d'Actions Couverte du Compartiment pour les investisseurs dans cette Devise Restreinte.

Les Actions de la Catégorie Couverte H4 sont conçues pour offrir une solution de couverture de change aux investisseurs sous-jacents de fonds nourriciers brésiliens qui, en raison des restrictions en matière de négociation du réal brésilien (« BRL »), ne peuvent pas obtenir une couverture via une Catégorie d'Actions couverte traditionnelle qui serait libellée en BRL.

Alors que la devise de référence de la Catégorie d'Actions Couverte H4 est celle du Compartiment, l'intention est d'introduire systématiquement le risque de change dans la VL de la Catégorie d'Actions au moyen de l'utilisation d'instruments financiers dérivés incluant des contrats à terme non livrables. La VL de la catégorie d'Actions Couverte H4, bien qu'elle soit exprimée dans la Devise de Base du Compartiment, variera donc en fonction de la fluctuation du taux de change entre le BRL et la devise de base du Compartiment. L'effet de ce procédé affectera la performance de la Catégorie d'Actions Couverte H4 qui pourra par conséquent être sensiblement différente de la performance des autres Catégories d'Actions du Compartiment. Tout profit ou perte ainsi que les coûts et frais résultant de ces opérations seront reflétés exclusivement dans la VL de la Catégorie d'Actions Couverte H4.

Les compartiments nourriciers brésiliens chercheront à offrir une solution de couverture du risque de change à leurs investisseurs en combinant les instruments dérivés incluant un investissement en contrats à terme non livrables au sein de la Catégorie d'Actions Couverte avec la conversion au comptant dans le Compartiment Nourricier.

Le Templeton Global Total Return Fundo de Investimento Multimercado Investimento no Exterior et le Franklin K2 Alternative Strategies Fundo de Investimento Multimercado Investimento no Exterior ont été structurés en tant que compartiments nourriciers (les « Brazil Feeder funds ») dans le Templeton Investment Funds – Templeton Global Total Return Fund et le Franklin Templeton Investment Funds – Franklin K2 Alternative Strategies Fund, respectivement. Un compartiment nourricier est un compartiment qui investit tout ou presque tout son actif dans un autre organisme de placement collectif généralement appelé un compartiment cible.

Les Brazil Feeder Funds sont basés au Brésil et sont gérés par des entités appartenant à FTI. Les Catégories d'Actions Couvertes H4 sont réservées aux Investisseurs Institutionnels tels que définis ci-dessus qui sont des organismes de placement collectif établis au Brésil, gérés par des entités appartenant à FTI et approuvés par la Société de Gestion pour acheter cette Catégorie d'Actions.

Des techniques de couverture de change sont susceptibles d'être utilisées au niveau de la Catégorie d'Actions. Dans ce contexte, le ou les Gestionnaires de Portefeuille limiteront la couverture au risque de change choisi pour la Catégorie d'Actions Couverte concernée. Les positions de couverture excédentaires ne dépasseront pas normalement 105 % de la Valeur Liquidative de la Catégorie d'Actions Couverte concernée et les positions de couverture insuffisantes ne tomberont normalement pas en dessous de 95 % de la partie de la Valeur Liquidative de la Catégorie d'Actions Couverte qui doit être couverte contre le risque de change choisi. Les positions couvertes seront revues sur une base continue par le ou les Gestionnaires de Portefeuille pour s'assurer que les positions de couverture excédentaires ou insuffisantes ne franchissent pas les niveaux autorisés indiqués ci-dessus. Au cas où la couverture relative à une Catégorie d'Actions Couverte franchirait les limites autorisées en raison de mouvements du marché ou de Souscriptions/Rachats d'Actions, le ou les Gestionnaires de Portefeuille ajusteront la couverture en conséquence.

Les Actionnaires sont également invités à noter qu'il n'y a généralement pas de séparation des actifs et passifs entre Catégories d'Actions et que par conséquent, une contrepartie à un instrument dérivé complémentaire contracté pour une Catégorie d'Actions Couverte peut disposer d'un recours sur les actifs du Compartiment concerné attribuables à d'autres Catégories d'Actions de ce Compartiment s'il n'y a pas suffisamment d'actifs attribuables à la Catégorie d'Actions couverte pour honorer ses passifs. Bien que la Société ait pris des mesures pour s'assurer que le risque de contagion entre Catégories d'Actions soit atténué afin de veiller à ce que le risque additionnel créé pour le Compartiment par l'utilisation d'un instrument dérivé complémentaire soit uniquement supporté par les Actionnaires de la Catégorie d'Actions concernée, ce risque ne peut pas être complètement éliminé.

Une liste à jour des Catégories d'Actions utilisant une couverture de change complémentaire est disponible sur demande au siège social de la Société.

Les règles s'appliquant aux Catégories d'Actions Couvertes sont les mêmes que celles s'appliquant aux Catégories d'Actions correspondantes offertes dans la devise de référence, la seule différence étant la couverture de la Catégorie d'Actions Couverte dans la devise de référence du Compartiment.

Droits d'entrée et Frais de Vente Différés Éventuels Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie AX

- Droits d'entrée

Le prix auquel les Actions de Catégorie A et de Catégorie AX sont offertes est égal à la Valeur Liquidative par Action majorée de droits d'entrée basés sur le montant total investi, selon la classe d'actifs concernés, soit :

- Compartiments Actions, Compartiments Alternatifs, Compartiments Diversifiés et Compartiments Multi-Actifs⁵ : jusqu'à 5,75 %
- Compartiments Obligataires : jusqu'à 5,00 %
- Compartiments du Marché Monétaire : jusqu'à 1,50 %

À partir de ces droits, le Distributeur Principal peut faire des versements aux sous-distributeurs, intermédiaires, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels, lesquels peuvent comprendre des sociétés apparentées à Franklin Templeton Investments. Le Distributeur Principal peut renoncer, en tout ou en partie, aux droits d'entrée dans le cas d'Investisseurs individuels ou de groupes particuliers d'Investisseurs. Le solde du montant investi après déduction de tous droits d'entrée applicables est ensuite affecté à l'achat d'Actions du Compartiment concerné.

Si, dans tout pays où les Actions sont offertes, le droit applicable ou les pratiques locales exigent ou autorisent des droits d'entrée moins élevés ou un maximum différent de celui indiqué ci-dessus pour un quelconque ordre d'achat, le Distributeur Principal pourra vendre des Actions de Catégorie A et de Catégorie AX et pourra autoriser les sous-distributeurs, intermédiaires, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels à vendre des Actions de Catégorie A et de Catégorie AX, dans ce pays, à un prix total inférieur au prix applicable indiqué ci-dessus, mais conforme aux montants autorisés par le droit ou les pratiques de ce pays.

- Placements excédant le seuil de 1 million d'USD

S'agissant des Placements excédant le seuil de 1 million d'USD en Actions de Catégorie A et de Catégorie AX, il peut être renoncé aux droits d'entrée. Des Frais de Vente Différés Éventuels (« FVDE ») de 1 % maximum peuvent s'appliquer si l'Investisseur vend des Actions dans les 18 mois suivant un Placement, afin de recouvrer les commissions versées aux sous-distributeurs, intermédiaires, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels. Les FVDE s'élèvent à 1,00 % maximum du coût total de ces Actions (à l'exclusion des distributions de dividendes réinvesties) et sont conservés par le Distributeur Principal. Ces frais sont calculés de la façon décrite plus amplement à la section « Calcul des FVDE ».

⁵ Sauf pour le Franklin Diversified Conservative Fund qui a des frais d'entrée d'un maximum de 5,00 %.

Ces placements sont effectués soit au travers d'un unique règlement, soit par une succession d'ordres émanant de l'Investisseur, de son épouse, de ses enfants et/ou de ses petits-enfants s'ils sont âgés de moins de 18 ans. Dans ce cadre, les placements dans d'autres fonds d'investissement proposés par Franklin Templeton Investments peuvent être cumulés à la demande de l'Investisseur. Vous pouvez obtenir, sur demande, auprès de la Société de Gestion des informations sur les fonds d'investissement avec lesquels les Actions peuvent être cumulées, ainsi que sur les détails de la procédure et les conditions à remplir.

Les Actions soumises à ces FVDE ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des Actions d'autres Catégories.

Actions de Catégorie AS

- Droits d'entrée

Le prix auquel les Actions de Catégorie AS seront offertes correspond à la Valeur Liquidative par Action, majorée de droits d'entrée de 1,50 %⁶ maximum du montant total investi. Ces droits d'entrée s'appliquent à toutes les classes d'actifs. À partir de ces droits, le Distributeur Principal peut faire des versements aux sous-distributeurs, intermédiaires, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels, lesquels peuvent comprendre des sociétés apparentées à Franklin Templeton Investments. Le Distributeur Principal peut renoncer, en tout ou en partie, aux droits d'entrée dans le cas d'Investisseurs individuels ou de groupes particuliers d'Investisseurs. Le solde du montant investi après déduction de tous droits d'entrée applicables est ensuite affecté à l'achat d'Actions du Compartiment concerné.

Actions de Catégorie B

Le Conseil d'Administration a décidé qu'à compter du 1^{er} avril 2016 aucune nouvelle Action de Catégorie B ne sera émise. Les Actions de Catégorie B achetées par des Investisseurs avant le 1^{er} avril 2016 sont soumises à des FVDE de 4 % maximum dans le cas où un tel Investisseur revend ses Actions dans les quatre (4) années suivant leur achat. Ces frais sont calculés de la façon décrite plus amplement à la section « Calcul des FVDE ».

À compter du mois de janvier 2011, les Actions de Catégorie B seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A du même Compartiment, sans frais, à la date de conversion mensuelle prévue et fixée par la Société de Gestion, à compter de l'expiration d'une période de 84 mois courant à compter de la date de leur achat. En conséquence, les règles applicables à ces Actions deviendront celles applicables aux Actions de Catégorie A.

Actions de Catégorie C

Le prix auquel les Actions de Catégorie C sont offertes correspond à la Valeur Liquidative par Action. L'achat d'Actions de Catégorie C n'est pas soumis à des droits d'entrée. Cependant, les Actions de Catégorie C sont soumises à des FVDE de 1,00 % dans le cas où un investisseur revend ses Actions sous un (1) an après leur achat. Ces frais sont calculés de la façon décrite plus amplement à la section « Calcul des FVDE ».

Catégories d'Actions F et G

Le prix auquel les Actions des Catégories F et G sont offertes correspond à la Valeur Liquidative par Action. L'achat d'Actions des Catégories F et G n'est pas soumis à des droits d'entrée. Cependant, les Actions des Catégories F et G sont soumises à des FVDE de 3 % maximum dans le cas où un Investisseur revend ses Actions dans les trois (3) années suivant leur achat. Ces frais sont calculés de la façon décrite plus amplement à la section « Calcul des FVDE ».

Les Actions des Catégorie F et G seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A du même Compartiment, sans frais, à la date de conversion mensuelle prévue et fixée par la Société de Gestion, à compter de l'expiration d'une période de 36 mois courant à compter de la date de leur achat. En conséquence, les règles applicables à ces Actions deviendront celles applicables aux Actions de Catégorie A.

Actions de Catégorie N

- Droits d'entrée

Le prix auquel les Actions de Catégorie N sont offertes correspond à la Valeur Liquidative par Action, majorée de droits d'entrée de 3,00 % maximum du montant total investi. Ces droits d'entrée s'appliquent à toutes les classes d'actifs. À partir de ces droits, le Distributeur Principal peut faire des versements aux sous-distributeurs, intermédiaires, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels, lesquels peuvent comprendre des sociétés apparentées à Franklin Templeton Investments. Le Distributeur Principal peut renoncer, en tout ou en partie, aux droits d'entrée dans le cas d'Investisseurs individuels ou de groupes particuliers d'Investisseurs. Le solde du montant investi après déduction de tous droits d'entrée applicables est ensuite affecté à l'achat d'Actions du Compartiment concerné.

Si, dans tout pays où les Actions sont offertes, le droit ou les pratiques locaux exigent ou autorisent des droits d'entrée moins élevés ou un maximum différent de celui indiqué ci-dessus pour un quelconque ordre d'achat, le Distributeur Principal pourra vendre des Actions de Catégorie N, et pourra autoriser les sous-distributeurs, intermédiaires, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels à vendre des Actions de Catégorie N, dans ce pays, à un prix total inférieur au prix applicable indiqué ci-dessus, mais conforme aux montants autorisés par le droit ou les pratiques de ce pays.

Actions des Catégories I, S, W, X, Y et Z

Le prix auquel les Actions des Catégories I, S, W, X, Y et Z sont offertes correspond à la Valeur Liquidative par Action. L'achat d'actions des Catégories I, S, W, X, Y et Z n'est soumis à aucun droit d'entrée ni FVDE.

⁶ Les droits d'entrée seront entièrement supprimés à compter du 1er octobre 2019.

Calcul des FVDE

Les FVDE applicables aux Actions de Catégories A, AX et G qui y sont soumises sont basés sur la Valeur Liquidative des Actions lors de l'achat. Les FVDE applicables aux Actions de Catégories B, C et F sont basés sur la Valeur Liquidative des Actions revendues ou sur leur Valeur Liquidative lors de l'achat si elle est inférieure. Le calcul est effectué dans la devise des Actions revendues. Aucuns FVDE ne s'appliquent aux Actions acquises par le biais du réinvestissement de fonds. Afin que les FVDE soient le plus bas possible, chaque fois qu'une instruction de vendre des Actions est donnée, les Actions faisant partie du Placement de l'Investisseur qui ne sont pas soumises à des FVDE sont vendues en premier. Si ces Actions ne sont pas en nombre suffisant pour honorer la demande, des Actions supplémentaires sont vendues selon l'ordre dans lequel elles ont été achetées. Les FVDE sont calculés en multipliant les pourcentages indiqués dans le tableau figurant à l'Annexe E par la Valeur Liquidative des Actions revendues ou leur Valeur Liquidative lors de l'achat, selon celle qui est applicable.

La période de détention prise en compte pour l'application de FVDE aux Actions d'un Compartiment donné qui ont été acquises par échange contre des Actions d'un autre Compartiment est calculée à partir de la date à laquelle ces Actions de l'autre Compartiment ont été acquises à l'origine.

Les montants facturés comme FVDE sont versés au Distributeur Principal ou à toute autre partie que la Société peut désigner le cas échéant pour prendre en charge les frais de distribution engagés par le Distributeur Principal ou cette autre partie. Le Distributeur Principal et/ou cette autre partie peuvent, à leur gré, renoncer en tout ou en partie aux FVDE dans le cas d'Investisseurs individuels ou de groupes particuliers d'Investisseurs. La Société s'est engagée à verser au Distributeur Principal ou au tiers concerné les FVDE aux taux prévus à l'Annexe E du présent Prospectus, nets de tous impôts et taxes. Dans le cas où des impôts ou taxes seraient exigibles sur lesdits montants, les FVDE seraient majorés de sorte que les montants convenus, nets de taxes, soient bien versés au Distributeur Principal ou au tiers concerné. À la date du présent Prospectus, le Conseil d'Administration n'a pas de raison de penser qu'un impôt ou une taxe quelconques soient dus sur les FVDE.

Caractéristiques particulières des Catégories d'Actions

Les caractéristiques particulières des catégories d'Actions offertes sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Catégorie d'Investisseur	Détail/Institutionnel			Institutionnel	
	Catégories A, AS, AX, C, F, G, N, Z	Catégorie S	Catégorie W	Catégorie I	Catégories X et Y
Catégorie d'Actions					
Investissement minimum	5 000 USD	Informations disponibles auprès de la Société ou de la Société de Gestion	500 000 USD	5 000 000 USD*	Informations disponibles auprès de la Société ou de la Société de Gestion
Investissement ultérieur	1 000 USD	Informations disponibles auprès de la Société ou de la Société de Gestion	1 000 USD	1 000 USD	Informations disponibles auprès de la Société ou de la Société de Gestion

* à l'exception du Franklin U.S. Government Fund pour lequel l'investissement initial minimum est de 1 000 000 USD ou l'équivalent dans toute autre devise librement convertible.

COMMENT ACHETER DES ACTIONS

Comment souscrire des Actions

Les Investisseurs potentiels doivent remplir un formulaire de souscription et l'envoyer accompagné des documents d'identité requis (tels qu'indiqués en détail sur le formulaire de souscription) à la Société de Gestion afin d'effectuer un premier achat d'Actions. Les souscriptions peuvent également être effectuées par téléphone, télécopie ou courrier électronique sous réserve de l'autorisation expresse de la Société de Gestion. La Société de Gestion peut demander que l'original signé du formulaire de souscription et les documents d'identité soient envoyés par la poste, auquel cas le traitement du formulaire de souscription pourrait être retardé jusqu'à sa réception par l'Agent de Transfert. Les souscriptions seront acceptées à la discrétion du Conseil d'Administration ou de la Société de Gestion.

Le traitement de tous les formulaires de souscription reçus par un Distributeur concerné ne débute qu'après transmission par écrit à la Société de Gestion ou à un Distributeur agréé.

Les Investisseurs doivent fournir les documents exigés aux fins de la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, comme décrit plus précisément à la section « Législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ».

En outre, la Société et/ou la Société de Gestion se réservent le droit de demander aux Investisseurs des informations supplémentaires et/ou des documents si leur compte bancaire est situé dans un pays autre que leur pays de résidence, ce qui peut retarder le traitement d'un achat et/ou de toute autre opération jusqu'à ce que des informations et/ou documents supplémentaires pertinents et satisfaisants soient reçus.

La Société ou la Société de Gestion se réservent le droit d'exiger de l'Investisseur des informations complémentaires et/ou une confirmation dans le cas d'achats importants d'Actions de Catégorie C, ce qui pourrait retarder le traitement du Placement à la réception des informations/de la confirmation exigées. Les établissements agissant comme Prête-nom sont autorisés à acheter des Actions de Catégorie C, F et G en leur propre nom pour le compte d'investisseurs sous réserve qu'ils aient reçu au préalable l'autorisation explicite de la Société de Gestion à cet effet et qu'ils appliquent la procédure convenue pour suivre l'évolution de ces Actions.

En soumettant une demande de souscription d'Actions de Catégorie I, de Catégorie X et/ou de Catégorie Y, les Investisseurs déclarent à la Société et à la Société de Gestion qu'ils remplissent les conditions requises pour être considérés comme l'un ou l'autre des types d'Investisseurs Institutionnels énumérés à la section « Catégories d'Actions », et s'engagent à garantir la Société, la Société de Gestion et/ou toute autre entité de Franklin Templeton Investments contre tout dommage, toute perte, tous coûts ou autres frais qu'ils pourraient encourir en agissant de bonne foi sur la base de cette déclaration.

Chaque Investisseur se voit attribuer un Numéro de Portefeuille d'Investisseur personnel, qu'il doit mentionner, ainsi que les informations relatives aux opérations concernées, le cas échéant, chaque fois qu'il contacte la Société et/ou la Société de Gestion.

Instructions d'achat

Les instructions concernant le premier achat d'Actions sont indiquées sur le formulaire de souscription type. Un Investisseur n'est pas tenu d'utiliser un formulaire de souscription pour les achats ultérieurs d'Actions dans le cadre d'un Portefeuille d'Investisseur existant. Toutefois, les Investisseurs particuliers qui passent des ordres directement auprès de Franklin Templeton Investments sans recourir aux services de Courtiers/Négociateurs doivent remplir et signer un formulaire de souscription type (disponible sur notre site Internet ou sur simple demande). Tout achat ultérieur d'Actions peut également être effectué par téléphone, télécopie ou demande électronique, sous réserve de l'autorisation expresse de la Société de Gestion. La Société de Gestion peut demander une confirmation écrite et dûment signée des instructions d'achat ultérieures, ce qui pourrait retarder le traitement du Placement jusqu'à la réception de la confirmation écrite demandée. Les instructions d'achat ultérieures sont acceptées à la discrétion du Conseil d'Administration ou de la Société de Gestion.

Le DICI pertinent doit être remis aux Investisseurs préalablement à l'achat d'Actions. Cette obligation incombe aux Courtiers/Négociateurs dès lors qu'il est fait appel à leurs services. Prenez soin de toujours contacter votre Courtier/Négociateur avant d'acheter des Actions. Si vous ne faites pas appel à un Courtier/Négociateur, veuillez contacter la Société de Gestion ou votre bureau Franklin Templeton Investments local, qui vous fournira le DICI pertinent sous forme électronique ou papier.

Les instructions d'achat ultérieures doivent être dûment signées et :

- (a) indiquer la dénomination du ou des Compartiments, la Catégorie d'Actions, le code ISIN de la Catégorie d'Actions (disponible sur le site Internet de Franklin Templeton Investments : <http://www.franklintempleton.lu>) et le nombre d'Actions du ou des Compartiments à souscrire (le nombre d'Actions doit être indiqué en chiffres et en lettres) ou le montant (en chiffres et en lettres) à investir (qui doit comprendre le montant de tous droits d'entrée) - les Investisseurs sont informés que les instructions concernant le Franklin Euro Short-Term Money Market Fund ne peuvent qu'indiquer le montant à investir (les ordres basés sur des montants d'Actions ne seront pas acceptés) ;
- (b) indiquer la forme sous laquelle le paiement a été ou sera effectué ; et
- (c) confirmer que le DICI pertinent a été remis.

En cas de divergence entre la dénomination du ou des Compartiments, la Catégorie d'Actions, le code ISIN de la Catégorie d'Actions ou la devise de la Catégorie d'Actions du ou des Compartiments indiqués dans l'instruction, l'ordre est exécuté par référence au code ISIN indiqué.

La Société et/ou la Société de Gestion se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute instruction d'achat en tout ou en partie, et pour quelque raison que ce soit. Si des instructions d'achat ne sont pas acceptées en tout ou en partie, les sommes prévues pour l'achat sont retournées à l'Investisseur à ses frais et risques.

Un Investisseur ne peut retirer sa demande d'achat, sauf en cas de suspension de la valorisation des actifs de la Société (voir Annexe D), auquel cas le retrait des instructions d'achat ne prend effet que si une notification écrite à cet effet est reçue par la Société de Gestion avant l'expiration de la période de suspension. Les sommes remises pour l'achat sont alors retournées à l'Investisseur.

Les Investisseurs sont priés de noter que les Actions des Catégories C, F et G du Franklin U.S. Dollar Short-Term Money Market Fund et du Franklin Euro Short-Term Money Market Fund ne sont émises qu'en échange respectivement d'Actions des Catégories C, F et G d'un autre Compartiment. Les Investisseurs sont priés de se reporter à la section « Comment échanger des Actions » pour les précisions concernant toutes les restrictions s'appliquant à l'échange d'Actions.

Ni la Société, ni la Société de Gestion ne pourront être tenues responsables envers un souscripteur ou un Investisseur d'une quelconque perte résultant de la non-réception d'un formulaire de souscription ou d'instructions d'achat, quel que soit le mode de communication utilisé (y compris du fait de la non-réception de formulaires de souscription envoyés par fax).

Prix d'achat

À la date de lancement, les Actions du Compartiment sont généralement offertes à 10 USD, ou l'équivalent dans une autre devise (majorés des droits d'entrée applicables) du montant total investi. Après la date de lancement et s'agissant des instructions d'achat reçues et acceptées par la Société de Gestion un Jour de Négociation avant l'Heure Limite de Réception des Ordres applicable (comme décrit à l'Annexe A), les Actions sont émises à la Valeur Liquidative par Action concernée déterminée en ce Jour de Négociation (majorée des droits d'entrée applicables). Il peut être exigé que le montant de l'achat parvienne à la Société de Gestion ou au Distributeur concerné en fonds disponibles avant le traitement du formulaire d'instructions. Dans un tel cas, les instructions seront traitées à la Valeur Liquidative par Action déterminée le Jour de Valorisation lorsque ces fonds sont reçus par la Société de Gestion (majorée de tous droits d'entrée applicables).

Sauf stipulation contraire dans la version locale du présent Prospectus, le document d'information local spécifique devant être fourni aux Investisseurs, le formulaire de souscription ou le document de commercialisation, les instructions complètes pour l'achat d'Actions reçues et acceptées par la Société de Gestion ou un Distributeur dûment autorisé un Jour de Négociation après l'Heure Limite de Réception des Ordres seront traitées à la Valeur Liquidative par Action de la Catégorie d'Actions correspondante, déterminée le Jour de Valorisation suivant (majorée de tous droits d'entrée applicables).

La Valeur Liquidative par Action est calculée conformément aux informations figurant à la section « Calcul de la Valeur Liquidative » à l'Annexe D.

La Société et/ou la Société de Gestion informent l'Actionnaire nominatif du prix auquel les Actions ont été émises sur leur Avis d'Opéré (veuillez vous reporter à la section « Avis d'Opéré »).

Modes de paiement

Ni la Société ni la Société de Gestion n'acceptent les paiements en espèces, en chèques de voyage ou en mandats-poste non bancaires. Les paiements doivent normalement être effectués par virement bancaire électronique sur le compte en banque indiqué par le Distributeur Principal (dont les détails figurent sur le formulaire de souscription). Les paiements doivent être réalisés dans la devise de la Catégorie d'Actions. Cependant, un Investisseur peut être, dans certains cas, autorisé par la Société de Gestion à effectuer le paiement dans toute autre devise librement convertible, auquel cas des dispositions seront prises pour procéder à l'opération de change nécessaire pour le compte et aux frais de l'Investisseur. Les Investisseurs sont avisés que les paiements effectués dans toute autre devise librement convertible peuvent être retardés jusqu'au Jour de Valorisation suivant pour permettre la conversion de devises.

Le Conseil d'Administration est autorisé à accepter un règlement en nature pour tout ou partie des achats d'Actions, dans le respect des prescriptions légales du Grand-Duché de Luxembourg. Si l'Investisseur s'avère incapable de prouver son droit de propriété sur les actifs, la Société sera en droit d'intenter une action à son encontre.

La remise des Actions est conditionnée à la réception des sommes prévues pour l'achat, y compris tous droits d'entrée applicables, qui doivent être payés sous trois (3) Jours Ouvrés après le Jour de Valorisation (ou tout autre délai stipulé dans la documentation relative au fonds local ou dans le guide de distribution en vigueur), à moins que le Conseil d'Administration n'exige le règlement des fonds dès l'acceptation du formulaire de souscription ou avant celle-ci. Jusqu'au paiement intégral des sommes dues en règlement, le demandeur d'Actions n'a pas la propriété juridique de ces Actions. Si un demandeur d'Actions ne paie pas les sommes dues en règlement de la souscription ou ne fournit pas un formulaire de souscription (pour une première demande) dûment rempli dans les délais prévus, la Société et/ou la Société de Gestion pourront décider de racheter les Actions concernées, aux frais du demandeur ou de son distributeur. Un demandeur d'Actions peut être tenu d'indemniser la Société ou le Distributeur Principal pour toutes les pertes, coûts et dépenses encourus directement ou indirectement en raison du manquement de ce demandeur à payer les Actions demandées ou à remettre les documents requis dans les délais prévus.

Dans le cas où les paiements sont effectués par virement électronique ou virement bancaire, la Société de Gestion ne pourra être tenue pour responsable en cas de problèmes de transmission ou si des instructions de virement sont incomplètes ou erronées. Les frais bancaires afférents au virement électronique peuvent être déduits du montant du virement par la banque, les correspondants, agents ou sous-agents effectuant le versement.

COMMENT VENDRE DES ACTIONS

Instructions de cession

Les Actions de toute Catégorie de tout Compartiment peuvent être vendues durant tout Jour de Négociation. Les instructions de vente des Actions doivent être remises à la Société de Gestion par écrit ou, sous réserve d'autorisation expresse, par téléphone, télécopie ou moyens électroniques. Dans le cas de Portefeuilles d'Investisseurs joints, toutes les instructions doivent être signées par tous les Investisseurs, sauf si l'un des Investisseurs est seul investi du pouvoir de signer ou si une procuration a été remise à la Société de Gestion. Si les instructions utiles ou nécessaires n'ont pas été remises par écrit, la Société de Gestion peut demander une confirmation écrite et dûment signée de ces instructions, dont le traitement pourra alors être retardé jusqu'à la réception de la confirmation écrite et dûment signée.

Dans le cas où un certificat a été délivré au nom du ou des Actionnaires, le Conseil d'Administration peut exiger qu'un tel certificat d'Actions, dûment endossé, soit retourné à la Société de Gestion avant que l'opération ne soit effectuée à une quelconque Valeur Liquidative applicable et, par conséquent, avant que le paiement ne soit effectué.

Les instructions doivent contenir les détails du Numéro de Portefeuille d'Investisseur personnel, la dénomination du Compartiment, la ou les Catégories d'Actions y compris le code ISIN (disponible sur le site Internet de Franklin Templeton Investments : <http://www.franklintempleton.lu>), le nombre/la valeur des Actions à vendre, la devise de règlement et les coordonnées bancaires. En cas de divergence entre la dénomination du ou des Compartiments, la Catégorie d'Actions, le code ISIN de la Catégorie d'Actions ou la devise de la Catégorie d'Actions du ou des Compartiments indiqués dans l'instruction, l'ordre est exécuté par référence au code ISIN indiqué.

Les instructions de vente d'Actions ne peuvent pas être exécutées tant qu'une opération précédente portant sur des Actions à vendre n'a pas été finalisée et réglée.

Dans le cas où les instructions entraîneraient un solde de Placement inférieur à 2 500 USD (ou l'équivalent dans une autre devise), la Société et/ou la Société de Gestion peuvent racheter ce solde de Placement et en verser le produit à l'Investisseur.

La Société se réserve le droit de ne pas être tenue d'accepter, durant un même Jour de Valorisation, des ventes ou des échanges totalisant plus de 10 % de la valeur totale des Actions d'un Compartiment. Dans ces cas, la cession d'Actions peut être retardée d'une période maximale de dix (10) Jours Ouvrés à Luxembourg. Ces instructions de cession sont exécutées en priorité avant les instructions ultérieures.

Ni la Société ni la Société de Gestion ne pourront être tenues responsables envers un Investisseur d'une quelconque perte résultant de la non-réception d'instructions de vente, quel que soit le mode de communication utilisé.

Un Investisseur ne peut retirer sa demande de vente d'Actions, sauf en cas de suspension de la valorisation des actifs de la Société (voir Annexe D), auquel cas le retrait des instructions de vente ne prend effet que si une notification écrite à cet effet est reçue par la Société de Gestion avant l'expiration de la période de suspension. Si la demande n'est pas ainsi retirée, il sera procédé à la vente le Jour de Valorisation suivant immédiatement l'expiration de la suspension.

Prix de vente

Les instructions de vente complètes reçues et acceptées par la Société de Gestion ou un Distributeur dûment autorisé durant tout Jour de Négociation avant l'Heure Limite de Réception des Ordres applicable (comme décrit à l'Annexe A) sont traitées à la Valeur Liquidative par Action de la Catégorie d'Actions correspondante, déterminée ce Jour de Négociation (minorée de tous FVDE applicables).

Sauf stipulation contraire dans la version locale du présent Prospectus, le document d'information local spécifique devant être fourni aux Investisseurs, le formulaire de souscription ou le document de commercialisation, les instructions de vente complètes reçues et acceptées par la Société de Gestion ou un Distributeur dûment autorisé pendant un Jour de Négociation après l'Heure Limite de Réception des Ordres applicable (comme décrit à l'Annexe A) sont traitées à la Valeur Liquidative par Action de la Catégorie d'Actions concernée déterminée le Jour de Valorisation suivant (minorée de tous FVDE applicables).

La Valeur Liquidative par Action est calculée conformément aux informations figurant à la section « Calcul de la Valeur Liquidative » à l'Annexe D.

Paiement du produit de la vente

Le paiement des Actions vendues est versé sous trois (3) Jours Ouvrés (ou tout autre délai stipulé dans la documentation relative au fonds local ou dans le guide de distribution en vigueur) une fois que les instructions de vente ont été reçues en bonne et due forme et acceptées par la Société de Gestion et est normalement effectué dans la devise de la Catégorie d'Actions par virement bancaire électronique de fonds, sauf instructions contraires. La Société et/ou la Société de Gestion, après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, ne sont responsables d'aucun retard ou coût subi par la banque ou le système de règlement destinataire, ni ne sont responsables des délais de règlement pouvant intervenir en raison du temps nécessaire pour le traitement local des paiements dans certains pays ou par certaines banques, banques correspondantes locales, agents payeurs ou autres agents. Le paiement peut également être effectué dans une devise librement convertible si la demande en est faite dans les instructions, aux frais et risques de l'Investisseur.

Si, dans les circonstances exceptionnelles décrites à l'Annexe D, la liquidité du Compartiment ne permet pas le paiement du produit de la vente sous trois (3) Jours à compter du Jour de Valorisation concerné (ou tout autre délai stipulé dans la documentation relative au fonds local ou dans le guide de distribution en vigueur), le produit de la vente est payé dès que raisonnablement possible, mais sans intérêts.

Le Conseil d'Administration de la Société est également autorisé à prolonger la période de paiement du produit de la vente pendant une durée maximum de trente (30) Jours Ouvrés à Luxembourg (des périodes plus courtes pouvant cependant s'appliquer dans certains pays), selon ce qui peut être exigé par les contraintes de règlement ou autres prévalant sur les marchés financiers des pays dans lesquels une part importante des actifs attribuables à un quelconque Compartiment sera investie. Cette extension ne peut se décider qu'à l'égard des Compartiments de la Société dont les politiques et objectifs d'investissement prévoient des placement en titres de capital d'émetteurs situés dans des pays en développement, à savoir : le Franklin Brazil Opportunities Fund, le Franklin India Fund, le Franklin MENA Fund, le Templeton Africa Fund, le Templeton Asian Growth Fund, le Templeton Asian Smaller Companies Fund, le Templeton BRIC Fund, le Templeton China Fund, le Templeton Eastern Europe Fund, le Templeton Emerging Markets Fund, le Templeton Emerging Markets Balanced Fund, le Templeton Emerging Markets Smaller Companies Fund, le Templeton Frontier Markets Fund, le Templeton Latin America Fund et le Templeton Thailand Fund.

Tous les paiements sont effectués aux risques de l'Investisseur, sans que puisse être engagée la responsabilité des Distributeurs, des Gestionnaires de Portefeuille, de la Société de Gestion et/ou de la Société.

Commissions et frais de vente

Les paiements d'Actions vendues peuvent être soumis à des FVDE si les Actions sont vendues sous un nombre d'années défini à compter de leur émission. Les détails complets des FVDE sont indiqués à la section « Catégories d'Actions » et à l'Annexe E du présent Prospectus.

Paiement en nature

Moyennant le consentement préalable du ou des Investisseurs concernés et compte tenu du principe de l'égalité de traitement entre les Actionnaires, le Conseil d'Administration peut acquitter le paiement du produit de la vente en tout ou en partie en nature, en attribuant à l'Investisseur ou aux Investisseurs des titres de portefeuille du Compartiment concerné d'une valeur égale à la Valeur Liquidative des Actions cédées.

COMMENT ÉCHANGER DES ACTIONS

Un échange est une opération par laquelle le Placement d'un Investisseur dans une Catégorie d'Actions est converti en une autre Catégorie d'Actions du même Compartiment ou dans la même Catégorie d'Actions ou encore dans une autre Catégorie d'Actions de Compartiments différents. L'opération est réalisée par le biais de la vente d'Actions de la Catégorie d'Actions d'origine puis de l'achat d'Actions de la nouvelle Catégorie d'Actions, sous réserve que le Placement de l'Investisseur satisfasse aux exigences d'éligibilité des anciens et nouveaux Compartiments ou Catégories d'Actions.

Les Investisseurs peuvent, dans certaines circonstances, échanger des Actions de la Société contre des Actions ou parts de certains autres fonds d'investissement de Franklin Templeton Investments qui ont une structure de frais de vente similaire, y compris le même pourcentage de FVDE sur la même période. Des informations sur les fonds d'investissement admettant les échanges d'Actions, ainsi que sur les procédures et conditions d'échange peuvent être obtenues, sur demande, auprès de la Société de Gestion.

Actions de Catégories A et AX

Sans préjudice des restrictions spécifiques à une Catégorie d'Actions prévues dans la présente section, les Actions de Catégorie A et AX peuvent être échangées contre des Actions de tout autre Compartiment ou de toute autre Catégorie d'Actions sous réserve que l'Investisseur satisfasse les critères prévus pour investir dans cette Catégorie d'Actions.

Les Actions de Catégorie A et de Catégorie AX soumises à des FVDE ne peuvent être échangées que contre des Actions de Catégorie A ou de Catégorie AX soumises aux mêmes FVDE. L'ancienneté des Actions est reportée sur la nouvelle Catégorie d'Actions et aucun FVDE n'est exigible au moment de cet échange.

Actions de Catégorie AS

Les Actions de Catégorie AS ne peuvent être échangées que contre des Actions de Catégorie AS d'un autre Compartiment qui continue à émettre des Actions de Catégorie AS de la même devise et soumises aux conditions imposées par le Conseil du CPF.

Actions de Catégorie B

Le Conseil d'Administration a décidé qu'à compter du 1^{er} avril 2016, aucune nouvelle Action de Catégorie B ne sera émise. Les Actions de Catégorie B achetées par des Investisseurs avant le 1^{er} avril 2016 ne peuvent être échangées que contre des Actions de Catégorie B existantes d'un autre Compartiment de la même devise et soumises aux mêmes FVDE. Les Actions de Catégorie B ne peuvent pas être échangées contre des Actions ou des parts d'autres fonds de placement de Franklin Templeton Investments. L'ancienneté des Actions est reportée sur la nouvelle Catégorie d'Actions et aucun FVDE n'est exigible au moment de cet échange. Aucune autre Catégorie d'Actions ne peut faire l'objet d'un échange contre des Actions de Catégorie B.

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que cette restriction peut limiter la possibilité pour eux d'acquérir des Actions d'un autre Compartiment par le biais d'un échange, étant donné que les Actions de Catégorie B ne sont pas offertes par tous les Compartiments.

Actions de Catégorie C

Les Actions de Catégorie C ne peuvent être échangées que contre des Actions de Catégorie C d'un autre Compartiment qui continue à émettre des Actions de Catégorie C de la même devise et soumises aux mêmes FVDE. L'ancienneté des Actions est reportée sur la nouvelle Catégorie d'Actions et aucun FVDE n'est exigible au moment de cet échange. Aucune autre Catégorie d'Actions ne peut faire l'objet d'un échange contre des Actions de Catégorie C.

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que cette restriction peut limiter la possibilité pour eux d'acquérir des Actions d'un autre Compartiment par voie d'échange, étant donné que les Actions de Catégorie C ne sont pas offertes par tous les Compartiments et que l'émission supplémentaire d'Actions de Catégorie C de la même devise d'un quelconque Compartiment peut être suspendue à tout moment par le Conseil d'Administration.

Actions de Catégorie F

Les Actions de Catégorie F ne peuvent être échangées que contre des Actions de Catégorie F d'un autre Compartiment qui continue à émettre des Actions de Catégorie F de la même devise et soumises aux mêmes FVDE. L'ancienneté des Actions est reportée sur la nouvelle Catégorie d'Actions et aucun FVDE n'est exigible au moment de cet échange. Aucune autre Catégorie d'Actions ne peut faire l'objet d'un échange contre des Actions de Catégorie F.

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que cette restriction peut limiter la possibilité pour eux d'acquérir des Actions d'un autre Compartiment par voie d'échange, étant donné que les Actions de Catégorie F ne sont pas offertes par tous les Compartiments et que l'émission supplémentaire d'Actions de Catégorie F de la même devise d'un quelconque Compartiment peut être suspendue à tout moment par le Conseil d'Administration.

Actions de Catégorie G

Les Actions de Catégorie G ne peuvent être échangées que contre des Actions de Catégorie G d'un autre Compartiment qui continue à émettre des Actions de Catégorie G de la même devise et soumises aux mêmes FVDE. L'ancienneté des Actions est reportée sur la nouvelle Catégorie d'Actions et aucun FVDE n'est exigible au moment de cet échange. Aucune autre Catégorie d'Actions ne peut faire l'objet d'un échange contre des Actions de Catégorie G.

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que cette restriction peut limiter la possibilité pour eux d'acquérir des Actions d'un autre Compartiment par voie d'échange, étant donné que les Actions de Catégorie G ne sont pas offertes par tous les Compartiments et que l'émission supplémentaire d'Actions de Catégorie G de la même devise d'un quelconque Compartiment peut être suspendue à tout moment par le Conseil d'Administration.

Actions de Catégorie I

Sans préjudice des restrictions spécifiques à une Catégorie d'Actions prévues dans la présente section, les Actions de Catégorie I peuvent être échangées contre des Actions de tout autre Compartiment ou de toute autre Catégorie d'Actions. Seuls les Investisseurs Institutionnels peuvent échanger leurs Actions contre des Actions de Catégorie I.

Actions de Catégorie N

Sans préjudice des restrictions spécifiques à une Catégorie d'Actions prévues dans la présente section, les Actions de Catégorie N peuvent être échangées contre des Actions de tout autre Compartiment ou de toute autre Catégorie d'Actions sous réserve que l'Investisseur satisfasse les critères prévus pour investir dans cette Catégorie d'Actions.

Actions de Catégorie S

Sans préjudice des restrictions spécifiques à une Catégorie d'Actions prévues dans la présente section, les Actions de Catégorie S peuvent être échangées contre des Actions de tout autre Compartiment ou de toute autre Catégorie d'Actions sous réserve que l'Investisseur remplisse les critères prévus pour investir dans cette Catégorie d'Actions. L'échange d'Actions pour des Actions de Catégorie S n'est permis qu'aux Investisseurs donnant leurs instructions par l'intermédiaire de certains distributeurs, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels remplissant les conditions pour investir en Actions de Catégorie S conformément aux conditions énoncées à la section « Catégories d'Actions ».

Actions de Catégorie W

Sans préjudice des restrictions spécifiques à une Catégorie d'Actions prévues dans la présente section, les Actions de Catégorie W peuvent être échangées contre des Actions de tout autre Compartiment ou de toute autre Catégorie d'Actions sous réserve que l'Investisseur remplisse les conditions prévues pour investir dans cette Catégorie d'Actions. L'échange contre des Actions de Catégorie W n'est permis qu'aux Investisseurs donnant leurs instructions par le biais d'intermédiaires, de distributeurs, plateformes et/ou Courtiers/Négociateurs remplissant les conditions pour investir en Actions de Catégorie W conformément aux conditions énoncées à la section « Catégories d'Actions ».

Actions de Catégorie X

Sans préjudice des restrictions spécifiques à une Catégorie d'Actions prévues dans la présente section, les Actions de Catégorie X peuvent être échangées contre des Actions de tout autre Compartiment ou de toute autre Catégorie d'Actions sous réserve que l'Investisseur satisfasse les critères prévus pour investir dans cette Catégorie d'Actions. Seuls les Investisseurs Institutionnels peuvent échanger leurs Actions contre des Actions de Catégorie X, sous réserve des conditions prévues à la section « Catégories d'Actions ».

Actions de Catégorie Y

Sans préjudice des restrictions spécifiques à une Catégorie d'Actions prévues dans la présente section, les Actions de Catégorie Y peuvent être échangées contre des Actions de tout autre Compartiment ou de toute autre Catégorie d'Actions sous réserve que l'Investisseur remplisse les critères prévus pour investir dans cette Catégorie d'Actions. Seuls les Investisseurs Institutionnels peuvent échanger leurs Actions contre des Actions de Catégorie Y, sous réserve des conditions prévues à la section « Catégories d'Actions ».

Actions de Catégorie Z

Sans préjudice des restrictions spécifiques à une Catégorie d'Actions prévues dans la présente section, les Actions de Catégorie Z peuvent être échangées contre des Actions de tout autre Compartiment ou de toute autre Catégorie d'Actions sous réserve que l'Investisseur remplisse les critères prévus pour investir dans cette Catégorie d'Actions. L'échange contre des Actions de Catégorie Z n'est permis (i) qu'aux Investisseurs donnant des instructions par le biais d'intermédiaires, de distributeurs, plateformes et/ou Courtiers/Négociateurs remplissant les conditions pour investir en Actions de Catégorie Z conformément aux conditions énoncées à la section « Catégories d'Actions ».

Instructions d'échange

Les instructions d'échange d'Actions doivent être remises à la Société de Gestion par écrit ou, sous réserve d'autorisation expresse, par téléphone, télécopie ou tout moyen électronique. Dans le cas de Portefeuilles d'Investisseurs joints, toutes les instructions doivent être signées par tous les Investisseurs, sauf si l'un des Investisseurs est seul investi du pouvoir de signer ou si une procuration a été remise à la Société de Gestion. Si les instructions n'ont pas été remises par écrit, la Société de Gestion peut demander une confirmation écrite et dûment signée de ces instructions, dont le traitement pourra alors être retardé jusqu'à la réception de la confirmation écrite et dûment signée.

L'échange d'Actions ne nécessite pas de remplir un formulaire de souscription. Toutefois, les Investisseurs particuliers qui passent des ordres directement auprès de Franklin Templeton Investments sans recourir aux services de Courtiers devront remplir et signer un formulaire d'échange type (disponible sur notre site Internet ou sur simple demande). Le DICI pertinent doit être remis aux Investisseurs préalablement à l'échange d'Actions. Cette obligation incombe aux Courtiers/Négociateurs dès lors qu'il est fait appel à leurs services. Prenez soin de toujours contacter votre Courtier/Négociateur avant d'échanger des Actions. Si vous ne faites pas appel à un Courtier/Négociateur, veuillez contacter la Société de Gestion ou votre bureau Franklin Templeton Investments local, qui vous fournira le DICI pertinent sous forme électronique ou papier.

Les instructions doivent comporter les détails du Numéro Personnel de Portefeuille d'Investisseur et le numéro/la valeur des Actions à échanger entre les Compartiments et Catégories d'Actions nommés y compris par les codes ISIN (disponibles sur le site Internet de Franklin Templeton Investments : <http://www.franklintempleton.lu>) ainsi que la confirmation de la remise du DICI correspondant. En cas de divergence entre la dénomination du ou des Compartiments, la Catégorie d'Actions, le code ISIN de la Catégorie d'Actions ou la devise de la Catégorie d'Actions du ou des Compartiments indiqués dans l'instruction, l'ordre est exécuté par référence au code ISIN indiqué. Les Investisseurs peuvent échanger leurs Actions pendant tout Jour de Négociation.

L'investissement initial minimum dans le nouveau Compartiment est de 2 500 USD (ou l'équivalent dans une autre devise). Les instructions qui se traduiraient par un solde du Placement inférieur à 2 500 USD (ou l'équivalent dans une autre devise) ne peuvent être exécutées.

Les instructions d'échange d'Actions ne peuvent être exécutées tant qu'une opération précédente portant sur les Actions à échanger n'a pas été finalisée et réglée. Si la vente est réglée avant l'achat, le produit de cette vente reste sur le compte en banque de recouvrement de la Société jusqu'au règlement de l'achat. Aucun intérêt ne court au profit de l'Investisseur.

Les instructions d'échange d'Actions entre des Compartiments libellés dans des devises différentes seront traitées le même Jour de Valorisation. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles, la Société ou la Société de Gestion peuvent, à leur entière discrétion, exiger un (1) Jour Ouvré supplémentaire afin de traiter les opérations d'échange. La Société se réserve le droit de ne pas être tenue de procéder, durant un même Jour de Valorisation, à des échanges concernant plus de 10 % de la valeur des Actions d'un Compartiment. Dans ces cas, l'échange d'Actions peut être retardé d'une période maximale de dix (10) Jours Ouvrés. Ces instructions d'échange sont exécutées en priorité par rapport aux instructions ultérieures.

Dans certaines circonstances, et aux fins de la distribution dans certains pays et/ou par l'intermédiaire de certains sous-distributeurs et/ou investisseurs professionnels, la Société ou la Société de Gestion peuvent exiger un (1) Jour Ouvré supplémentaire afin de traiter les opérations d'échange. Le jour supplémentaire peut être exigé pour des raisons opérationnelles dans le cas où il doit être procédé à une conversion de devises.

Un Investisseur ne peut retirer des instructions d'échange d'Actions, sauf en cas de suspension de la valorisation des actifs de la Société (voir Annexe D), auquel cas le retrait des instructions d'échange ne prend effet que si une notification écrite à cet effet est reçue par la Société de Gestion avant l'expiration de la période de suspension. Si les instructions ne sont pas ainsi retirées, il sera procédé à l'échange le Jour de Valorisation suivant immédiatement l'expiration de la suspension.

Prix de l'échange

Les instructions d'échange complètes reçues et acceptées par la Société de Gestion ou un Distributeur dûment autorisé durant tout Jour de Négociation avant l'Heure Limite de Réception des Ordres applicable (comme décrit à l'Annexe A) sont traitées à la Valeur Liquidative par Action concernée déterminée ce Jour de Négociation.

Les instructions d'échange complètes reçues et acceptées par la Société de Gestion ou un Distributeur dûment autorisé durant tout Jour de Négociation après l'Heure Limite de Réception des Ordres applicable sont traitées à la Valeur Liquidative par Action concernée déterminée le Jour de Valorisation suivant.

Le nombre d'Actions émises est basé sur les Valeurs Liquidatives respectives des deux Compartiments ou Catégories d'Actions concernés durant le ou les Jours de Valorisation concernés.

Commissions et frais d'échange

Des frais d'échange de 1,00 % maximum de la valeur des Actions à échanger peuvent s'appliquer à la distribution dans certains pays et/ou par l'intermédiaire de certains Distributeurs et/ou investisseurs professionnels. Ces frais seront automatiquement déduits lorsque le nombre d'Actions sera calculé et payé par la Société.

Dans certaines circonstances, un échange à partir d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions donnera lieu à une commission équivalente au différentiel entre les deux niveaux de droits d'entrée, à moins que l'Investisseur ait déjà acquitté la différence entre les taux de droits d'entrée à la suite d'échanges antérieurs.

Il est actuellement prévu que tout différentiel de taux de frais d'échange ou de droits d'entrée sera versé au Distributeur Principal qui, à son tour, pourra rétrocéder une partie de chaque différence aux Distributeurs, intermédiaires, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels. Cependant, il peut être renoncé à ce différentiel de taux de droits d'entrée, au choix de la Société et/ou de la Société de Gestion.

COMMENT TRANSFÉRER DES ACTIONS

Un transfert a pour objet de transférer le Placement d'un Investisseur à un autre Investisseur.

Les Actions sont transférées par remise à la Société de Gestion d'instructions de transfert ou d'un formulaire de transfert d'Actions dûment signé accompagné du certificat d'Actions concerné à annuler s'il a été délivré. Les instructions doivent être datées et signées par le ou les cédants et, si la Société et/ou la Société de Gestion le demandent, par le ou les cessionnaires, ou par des personnes habilitées à signer en vertu de procurations valables.

L'acceptation du transfert par la Société de Gestion est subordonnée à la possession par le ou les cessionnaires d'un formulaire de souscription accepté par la Société et au respect par le ou les cessionnaires de l'ensemble des prescriptions d'éligibilité du Compartiment et de la Catégorie d'Actions.

Aucune demande de transfert d'Actions n'est exécutée avant qu'une quelconque opération antérieure portant sur les Actions à transférer ait été finalisée et que le règlement complet de ces Actions ait été reçu.

Dans le cas où les instructions de transfert entraîneraient un solde de Placement inférieur à 2 500 USD (ou l'équivalent dans une autre devise), la Société et/ou la Société de Gestion peuvent racheter ce solde de Placement et en verser le produit à l'Investisseur.

Le transfert des Actions est effectué conformément à la réglementation de la Bourse concernée à Luxembourg sur laquelle les actions sont cotées.

Les Actions sont librement cessibles. Les Statuts prévoient que le Conseil d'Administration est habilité à imposer les restrictions qu'il estime nécessaires afin de s'assurer qu'aucune Action n'est acquise ou détenue par (a) une personne en violation des lois ou réglementations applicables ou par (b) une personne dans des circonstances qui, selon le Conseil d'Administration, pourraient avoir pour effet d'assujettir la Société à l'impôt ou d'entraîner pour la Société un quelconque autre désavantage qu'elle n'aurait pas subi par ailleurs.

Les Actions transférées peuvent être soumises à des règles particulières, y compris à des FVDE. Les Investisseurs doivent s'assurer qu'ils sont informés de toutes les conditions particulières s'appliquant à ces Actions.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

S'agissant de l'ensemble des Compartiments qui émettent des Actions de Distribution, le Conseil d'Administration a l'intention de distribuer la quasi-totalité des revenus attribuables aux Actions de Distribution. Dans le respect des lois et règlements, des dividendes peuvent également être versés par prélèvement sur le capital de ces Compartiments. Dans le respect des lois et règlement également, le Conseil d'Administration se réserve le droit d'introduire de nouvelles Catégories d'Actions qui peuvent conserver et réinvestir leurs revenus nets.

Des dividendes annuels peuvent être déclarés séparément au titre de chaque Compartiment lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

Des acomptes sur dividendes afférents aux Actions peuvent être versés sur décision du Conseil d'Administration et/ou de la Société de Gestion au titre de tout Compartiment.

Dans des circonstances normales, il est prévu que des distributions seront effectuées comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Type d'Actions	Dénomination des Actions	Versements
Actions de Capitalisation	A (acc), AS (acc), AX (acc), B (acc), C (acc), F (acc), G (acc), I (acc), N (acc), S (acc), W (acc), X (acc), Y (acc) et Z (acc)	Aucune distribution de dividendes ne sera effectuée mais les revenus nets imputables viendront majorer la valeur des Actions
Actions de Distribution	A (Mdis), AS (Mdis), AX (Mdis), B (Mdis), C (Mdis), F (Mdis), G (Mdis), I (Mdis), N (Mdis), S (Mdis), W (Mdis), X (Mdis), Y (Mdis) et Z (Mdis)	Dans des circonstances normales, il est prévu qu'une distribution sera effectuée mensuellement (après la fin de chaque mois)
	A (Qdis), AS (Qdis), AX (Qdis), B (Qdis), C (Qdis), F (Qdis), G (Qdis), I (Qdis), N (Qdis), S (Qdis), W (Qdis), X (Qdis), Y (Qdis) et Z (Qdis)	Dans des circonstances normales, il est prévu qu'une distribution sera effectuée trimestriellement (après la fin de chaque trimestre civil)
	A (Bdis), AS (Bdis), AX (Bdis), B (Bdis), C (Bdis), F (Bdis), G (Bdis), I (Bdis), N (Bdis), S (Bdis), W (Bdis), X (Bdis), Y (Bdis) et Z (Bdis)	Dans des circonstances normales, il est prévu qu'une distribution sera effectuée deux fois par an (normalement en juin et en décembre de chaque année)
	A (Ydis), AS (Ydis), AX (Ydis), B (Ydis), C (Ydis), F (Ydis), G (Ydis), I (Ydis), N (Ydis), S (Ydis), W (Ydis), X (Ydis), Y (Ydis) et Z (Ydis)	Dans des circonstances normales, il est prévu qu'une distribution sera effectuée annuellement (normalement en juillet/août de chaque année)
	A (Mdirc), AS (Mdirc), AX (Mdirc), B (Mdirc), C (Mdirc), F (Mdirc), G (Mdirc), I (Mdirc), N (Mdirc), S (Mdirc), W (Mdirc), X (Mdirc), Y (Mdirc) et Z (Mdirc)	Dans des circonstances normales, il est prévu qu'une distribution sera effectuée mensuellement (après la fin de chaque mois)

Afin d'être habilités à recevoir les dividendes des Actions de Distribution, les Investisseurs doivent être inscrits au registre des Actionnaires en tant que titulaires de ces Actions de Distribution le Jour de Valorisation établi par la Société comme étant la date d'arrêté des positions.

Les dividendes sur les Actions de Distribution nominatives sont normalement réinvestis dans l'achat d'Actions de Distribution supplémentaires du Compartiment et de la Catégorie auxquels ces dividendes se rapportent, sauf indication contraire dans le formulaire de souscription. Ces Actions de Distribution supplémentaires sont émises à la date de détachement du coupon. Le prix est calculé de la même manière que pour les autres émissions d'Actions de ce Compartiment le Jour de Valorisation auquel le coupon est détaché du prix des Actions de Distribution de ce Compartiment. Les rompus d'actions nominatives sont arrondis à la troisième décimale. Aucun droit d'entrée ne sera exigible. Les Investisseurs qui ne souhaitent pas se prévaloir de cette facilité de réinvestissement doivent remplir la partie à cet effet du formulaire de souscription. Dans le cas où des dividendes en espèces sont payables, ils sont versés aux titulaires d'Actions de Distribution nominatives qui ont choisi de les recevoir sous cette forme, le versement étant normalement effectué par transfert de fonds. Cependant, le Conseil d'Administration peut décider de réinvestir un dividende inférieur à 50 USD (ou l'équivalent en devises) en Actions supplémentaires de la même Catégorie d'Actions au lieu de le verser directement aux Investisseurs. Les dividendes à verser dans toute autre devise librement convertible sont convertis aux frais de l'Investisseur.

Lorsque des dividendes de 250 USD (ou l'équivalent dans une autre devise) ou moins ne peuvent pas être versés à un Investisseur nominatif en raison de données manquantes ou de l'impossibilité d'effectuer le versement, la Société ou la Société de Gestion se réservent le droit de réinvestir automatiquement ces dividendes ainsi que tous dividendes ultérieurs devant être versés pour la souscription d'Actions de Distribution supplémentaires du Compartiment et de la Catégorie d'Actions auxquels se rapportent ces dividendes et ce, jusqu'à réception en bonne et due forme des instructions de l'Investisseur.

Si un dividende a été déclaré mais non versé pendant une période de cinq (5) ans, la Société, comme elle en a le droit en application des lois du Grand-Duché de Luxembourg, déclare le dividende prescrit et ce dividende impayé revient au Compartiment concerné.

Pour chaque dividende déclaré, le Conseil d'Administration et/ou la Société de Gestion peuvent décider si et dans quelle mesure ce dividende doit être prélevé sur les plus-values de cession réalisées et latentes et, dans le cas des Compartiments distribuant des revenus bruts de frais, sur le capital initialement souscrit, indépendamment des moins-values de cession, majorées ou minorées, selon le cas, de la partie des revenus de Placements et des plus-values de cession imputables aux Actions émises et aux Actions rachetées.

Catégories d'Actions portant le suffixe « dirc »

Les Catégories d'Actions de distribution portant le suffixe « dirc » sont proposées dans le cadre d'une Catégorie d'Actions Couverte en devise.

Lesdites Catégories d'Actions verseront normalement des dividendes mensuellement dans la devise de la Catégorie d'Actions Couverte concernée. Le taux de dividende mensuel par Action sera variable et déterminé sur la base du rendement brut annuel escompté du portefeuille du Compartiment concerné attribuable à cette Catégorie d'Actions, majoré du portage de taux d'intérêt estimé selon que ledit portage est positif.

Le portage de taux d'intérêt se base sur le Différentiel de taux d'Intérêt approximatif entre la devise de la Catégorie d'Actions Couverte et la Devise de référence du Compartiment résultant d'une stratégie de couverture en devise. Le portage de taux d'intérêt est calculé à l'aide d'une moyenne glissante sur 12 mois du différentiel entre le taux de change à terme à 1 mois et le taux de change au comptant des deux devises chaque fin de mois. Le Gestionnaire de Portefeuille peut décider de distribuer moins de 100 %, mais ne cherchera jamais à payer plus de 100 % du Différentiel de taux d'intérêt estimé.

Les investisseurs voudront bien noter que les Catégories d'Actions « dir » donnent la priorité aux dividendes plutôt qu'à la croissance du capital et distribueront généralement un montant supérieur aux revenus perçus par le Compartiment. Les dividendes peuvent dès lors être prélevés sur le capital, donnant lieu à une érosion du capital investi. Les investisseurs sont invités à prendre en compte plus particulièrement le Risque de couverture des Catégories d'Actions et le Risque de la politique de dividendes à la section « Considérations sur les risques ».

Veillez noter que les distributions de dividendes ne sont pas garanties, que les Compartiments de la Société ne versent pas d'intérêts et que le cours des Actions des Compartiments et tous revenus résultant des Actions peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse. Veillez noter également que toute distribution de dividendes minore la valeur des Actions des Compartiments de la Société du montant de la distribution. Les bénéfices futurs et les performances futures des placements peuvent être affectés par de nombreux facteurs, notamment les évolutions des taux de change, que ne maîtrisent pas nécessairement la Société, son Conseil d'Administration, ses dirigeants, la Société de Gestion ou une quelconque autre personne. Aucune garantie quant aux performances futures ou au rendement futur de la Société ne peut être donnée par la Société elle-même, par un Administrateur ou dirigeant de la Société, par la Société de Gestion, par Franklin Templeton Investments, par une de ses sociétés apparentées dans le monde, ni par aucun de leurs administrateurs, dirigeants ou salariés.

Péréquation des revenus

Les Compartiments ont recours à une pratique comptable dénommée péréquation, selon laquelle une partie du produit provenant des émissions et des coûts de rachat des Actions, équivalente au montant des revenus des placements non distribués par Action à la date de l'opération, est créditée ou imputée sur les revenus non distribués. En conséquence, les revenus de placement non distribués par Action ne sont aucunement affectés par les émissions ou les rachats d'Actions. Cependant, le Conseil d'Administration et/ou la Société de Gestion se réservent le droit de ne pas appliquer la péréquation à tout Compartiment n'offrant que des Actions de Capitalisation.

RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Franklin Templeton International Services S.à r.l., en ses qualités de Société de Gestion, de teneur de registre et d'agent de transfert, d'agent de la société, d'agent domiciliaire et d'agent administratif de la Société reçoit à titre de rémunération une commission annuelle maximum de 0,20 % de la Valeur Liquidative de la Catégorie d'Actions concernée, majorée d'un montant supplémentaire (constitué d'un élément fixe et d'un élément variable) par Placement d'Investisseur au niveau de la Catégorie d'Actions concernée sur chaque période d'un (1) an, ainsi qu'un montant fixe annuel afin de couvrir une partie de ses frais d'organisation. Cette rémunération est calculée et comptabilisée quotidiennement et est versée mensuellement à terme échu.

Conformément à l'article 111 bis de la Loi de 2010, la Société de Gestion a mis en place et applique une politique de rémunération qui est cohérente avec une gestion des risques saine et efficace et qui favorise une telle gestion. Ces politiques et pratiques ne doivent pas encourager une prise de risque qui ne serait pas cohérente avec le profil de risque, le prospectus ou les statuts de la Société et ne doivent pas compromettre le respect par la Société de Gestion de son devoir d'agir au mieux des intérêts de la Société.

Les exigences en matière de rémunération s'appliquent à toutes les catégories de personnel, y compris la direction, les preneurs de risque, les fonctions de contrôle et tous les employés qui perçoivent une rémunération les plaçant dans la même fourchette de rémunération que les membres de la direction et les preneurs de risque et dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société de Gestion ou de la Société. La rémunération comprend une partie fixe (essentiellement le salaire de base) et une partie variable (les primes annuelles). Le niveau de financement des primes annuelles (qui peuvent être payées en espèces, en actions ou par une combinaison des deux) dépend de la performance globale de la société FRI, est approuvé par un comité des rémunérations et est accordé en fonction de la performance réelle de la personne concernée. Une part importante de la prime peut être différée pendant au moins trois ans et son paiement est soumis à des clauses de restitution. Les détails de la politique de rémunération mise à jour, y compris, mais sans s'y limiter, l'exposé de la méthode de calcul des rémunérations et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'octroi des rémunérations et des avantages, notamment la composition du comité des rémunérations, sont disponibles sur le site Internet : <http://www.franklintempleton.lu>, en sélectionnant les onglets « Our Company », « Regulatory Information » (un exemplaire papier sera fourni gratuitement sur demande).

FRAIS DE GESTION

La Société de Gestion reçoit de la Société des frais de gestion mensuels équivalents à un certain pourcentage annuel de l'actif net quotidien ajusté de chaque Compartiment au cours de l'année. Les détails des frais de gestion sont indiqués à l'Annexe E. Les Gestionnaires de Portefeuille sont rémunérés par la Société de Gestion à partir de la commission de gestion reçue de la Société.

Dans certains documents et/ou supports électroniques concernant la Société, les frais de gestion susmentionnés ainsi que les frais de fonctionnement et/ou autres frais applicables, le cas échéant, à une Catégorie d'Actions peuvent être combinés et exprimés sous la dénomination « frais de gestion annuels » afin d'en faciliter l'administration/la comparaison.

La Société de Gestion et/ou les Gestionnaires de Portefeuille peuvent, le cas échéant, reverser une partie de leurs frais de gestion à divers sous-distributeurs, intermédiaires, courtiers investisseurs professionnels et/ou entités similaires, qui peuvent faire partie ou non de Franklin Templeton Investments. Ces versements sont destinés à rémunérer ces sous-distributeurs, courtiers ou autres intermédiaires pour les services de distribution ou tout autre service rendu aux Investisseurs, notamment l'amélioration de la communication d'informations courantes aux Investisseurs, le traitement des opérations ou autres services aux Actionnaires et/ou administratifs. Toute demande d'informations complémentaires concernant ces versements doit être adressée par les Investisseurs à leurs intermédiaires concernés.

Afin d'obtenir une exécution au mieux, les commissions de courtage sur les opérations de portefeuille effectuées pour la Société peuvent être versées par les Gestionnaires de Portefeuille aux Courtiers/Négociateurs en rémunération des services de recherche fournis par ces Courtiers/Négociateurs, ainsi que pour les prestations de services effectuées par ces Courtiers/Négociateurs pour l'exécution des ordres. Les recherches en matière d'investissement et les informations et services connexes dont bénéficient les Gestionnaires de Portefeuille complètent leurs propres recherches et analyses et leur permettent de comparer les points de vue et informations d'individus et de personnels de recherche d'autres sociétés. Ces services ne comprennent pas les frais de déplacement, de séjour, de représentation, les frais généraux relatifs aux biens et services, aux équipements de bureau et aux locaux, les cotisations professionnelles, les salaires et débours d'employés, lesquels sont défrayés par les Gestionnaires de Portefeuille.

Les Gestionnaires de Portefeuille peuvent conclure des accords de commissionnement en nature avec des Courtiers/Négociateurs qui sont des personnes morales et non des personnes physiques, mais uniquement s'il existe un bénéfice direct et identifiable pour les clients des Gestionnaires de Portefeuille, dont la Société, et pour autant que les Gestionnaires de Portefeuille se soient assurés que les opérations donnant lieu aux commissions en nature sont réalisées de bonne foi, en stricte conformité avec les prescriptions réglementaires et dans le meilleur intérêt de la Société. Tout accord de ce genre doit être conclu par les Gestionnaires de Portefeuille à des conditions conformes aux meilleures pratiques du marché. Le recours aux commissions en nature sera communiqué dans les rapports périodiques.

AUTRES FRAIS DE LA SOCIÉTÉ

Le Distributeur Principal peut être en droit de recevoir tous droits d'entrée applicables de 5,75 % maximum du montant total investi, comme décrit plus précisément à la section « Catégories d'Actions ». Les droits d'entrée ne dépasseront en aucun cas le maximum autorisé par les lois, réglementations et pratiques de tout pays dans lequel les Actions sont offertes à la vente.

Le Distributeur Principal peut conclure des accords avec des sous-distributeurs, intermédiaires, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels pour la distribution d'Actions hors des États-Unis d'Amérique. Les versements à leur profit d'honoraires ou de commissions peuvent être effectués à partir des frais de fonctionnement et autres frais ou commissions similaires connexes normalement versés au Distributeur Principal, lorsqu'il est prévu que ces versements amélioreront la qualité de la distribution ou des autres prestations de services effectuées pour les Investisseurs (communication d'informations périodiques aux Investisseurs, traitement des opérations, autres services aux actionnaires et/ou services administratifs).

À titre de rémunération des prestations effectuées pour la Société en tant que Dépositaire, J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. perçoit une commission annuelle, suivant la nature des placements des différents Compartiments, se situant dans une fourchette de 0,01 % à 0,14 % des Valeurs Liquidatives des actifs des Compartiments, les commissions de dépositaire annuelles pouvant être supérieures pour les Compartiments de la Société dont les objectifs et politiques d'investissement portent sur des titres de capital d'émetteurs de pays en développement, ainsi que cela est indiqué plus précisément dans le ratio des frais sur encours des Compartiments et dans les rapports financiers de la Société. Cette commission est calculée et comptabilisée quotidiennement ; elle est versée mensuellement à terme échu par la Société au Dépositaire.

Ces commissions ne comprennent ni les frais bancaires courants, ni les commissions de courtage courantes, ni les commissions sur transactions relatives aux actifs et passifs de la Société, ni les débours raisonnables engagés dans le cadre de l'activité de la Société et facturables à la Société, ni les commissions convenues, le cas échéant, pour d'autres prestations de services. Les sommes effectivement payées sont indiquées dans les états financiers de la Société.

La Société supporte ses autres frais opérationnels, notamment les frais d'achat et de cession des titres sous-jacents, les frais des administrations publiques et des autorités de surveillance, les honoraires d'avocats et d'audit, les primes d'assurance, les frais financiers, les frais de reporting et de publication, les frais de port, de téléphone et de télécopie. Tous les frais sont estimés et constatés quotidiennement dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative de chaque Compartiment. La Société peut verser en tant que de besoin à la Société de Gestion certaines commissions pour reversement à divers sous-distributeurs, intermédiaires, Courtiers/Négociateurs et/ou investisseurs professionnels au titre du placement de certains Compartiments sur des plateformes de vente destinées à assurer une distribution plus large des Actions des Compartiments. De tels coûts ne seront répartis qu'entre les Compartiments proposés sur de telles plateformes.

Tous les frais décrits ci-dessus sont nets de taxes sur la valeur ajoutée et autres taxes le cas échéant applicables qui devraient être payées par le Compartiment, selon la loi.

FRAIS DE SERVICE ET DE FONCTIONNEMENT

Frais de service

Des frais de service peuvent s'appliquer en fonction de la Catégorie d'Actions faisant l'objet du Placement. Les frais s'appliquent à la Valeur Liquidative moyenne, et sont payés au Distributeur Principal et/ou à une autre partie pour les rembourser de tous les coûts ou frais de financement encourus par eux dans le cadre de la vente des Actions. Ces frais sont cumulés quotidiennement, et sont déduits et versés mensuellement au Distributeur principal et/ou à l'autre partie.

La Société s'est engagée à verser au Distributeur Principal ou au tiers concerné les frais de service aux taux prévus à l'Annexe E, nets de toutes taxes. Dans le cas où des taxes seraient exigibles sur lesdits montants, le montant des frais de service serait majoré de façon à ce que les montants convenus leur soient versés nets de taxes. À la date du présent Prospectus, le Conseil d'Administration n'a pas de raison de penser qu'une taxe quelconque soit exigible ou perçue sur les frais de services.

Les détails complets des frais de service sont indiqués à l'Annexe E.

Frais de Fonctionnement

Des frais de fonctionnement correspondant à un certain pourcentage annuel de la Valeur Liquidative moyenne applicable sont déduits et versés au Distributeur Principal afin de le rembourser de tous les frais qu'il a engagés dans le cadre des relations avec les Investisseurs, de l'administration des Actions et du traitement des FVDE. Ces frais sont constatés quotidiennement et sont déduits et lui sont versés mensuellement.

Le Distributeur Principal peut verser tout ou partie de ces frais de fonctionnement à divers tiers sous-distributeurs, intermédiaires, Courtiers/Négociateurs, Investisseurs ou groupes d'investisseurs. Il peut également, à sa seule discrétion, verser tout ou partie de ces frais de fonctionnement à des investisseurs institutionnels qui remplissent certaines conditions, notamment les montants d'investissement minimum.

Les détails complets des frais de fonctionnement sont indiqués à l'Annexe E.

COMMISSIONS DE PERFORMANCE

Aux fins du calcul de la Commission de performance :

- Le **High Water Mark** sera calculé en fonction (i) du prix de lancement initial ou (ii) de la VL au dernier Jour de Valorisation constituant la base d'une provision au cours de la Période de performance concernée, pour laquelle une Commission de performance a été payée, le chiffre le plus élevé étant retenu.
- La **VL cible** sera le High Water Mark ajusté du rendement quotidien de l'Indice de référence cible.
- La **Période de performance** correspond normalement à chaque exercice, sauf lorsqu'une Catégorie d'Actions assortie d'une Commission de performance est lancée au cours de l'exercice, auquel cas sa première période de performance commencera à la date de lancement.
- L'**Indice de référence** cible correspond à l'indice de référence applicable tel qu'indiqué à l'Annexe E et sera exprimé dans la devise dans laquelle la Catégorie d'Actions concernée est libellée ou couverte.

La Société de Gestion est en droit de percevoir une commission incitative basée sur la performance annuelle (la « Commission de performance ») et prélevée sur l'actif net attribuable à une Catégorie d'actions. Le cas échéant, cette commission sera calculée et provisionnée chaque jour et payable à la fin de chaque exercice. L'Annexe E contient des informations détaillées sur les Commissions de performance. Il convient de noter que les Catégories d'Actions assorties d'une Commission de performance feront l'objet de frais de gestion annuels inférieurs à ceux des Catégories d'Actions sans commission de performance (comme décrit à l'annexe E).

La Commission de performance est due en cas de surperformance, à savoir, si l'augmentation de la VL durant la Période de performance considérée (après déduction des commissions de souscription et/ou de rachat prélevées) est supérieure (i) à l'augmentation affichée par l'Indice de référence cible au cours de la même période (ii) au High Water Mark applicable.

La Commission de performance est provisionnée chaque Jour de négociation, sur la base de la différence entre la VL du Jour de négociation précédent (avant déduction de toute provision relative à la Commission de performance) et la VL cible, multipliée par le nombre d'Actions alors en circulation. La Commission de performance sera calculée et exprimée dans la devise dans laquelle la Catégorie d'Actions concernée est libellée ou couverte.

Chaque Jour de négociation, la provision comptable constituée le Jour de négociation précédent est ajustée afin de refléter la performance de la Catégorie d'Actions, qu'elle soit positive ou négative, selon la méthode de calcul décrite ci-dessus. Si, un Jour de négociation donné, la VL est inférieure à la VL cible, la provision constituée ce Jour de négociation est ajustée pour la Catégorie d'Actions concernée au sein du Compartiment en question.

Si des Actionnaires présentent tout ou partie de leurs Actions au rachat avant la fin d'une Période de performance, toute Commission de performance provisionnée au titre de ces Actions sera cristallisée ce Jour de négociation et sera alors payable.

Il convient de noter que la Commission de performance est calculée sur la base de la performance de la Catégorie d'Actions du Compartiment concerné, plutôt que sur la base d'un Portefeuille d'Investisseur individuel.

Les exemples ci-dessous illustrent l'éventuelle différence de rendements entre une Catégorie d'Actions qui prélève une Commission de performance et une autre qui n'en prélève pas dans le cadre de différents scénarios au cours d'un exercice. Ils sont fournis à titre illustratif uniquement. Les rendements indiqués sont fournis à titre illustratif uniquement et rien ne garantit qu'un Compartiment générera de tels rendements.

Exemple 1 : un compartiment excède la référence pour la commission de performance sur l'exercice

- Le rendement cumulé des Catégories d'Actions du Compartiment, hors frais et commissions, s'élève à 10,00 %
- Le rendement cumulé de la Référence pour la Commission de performance est de 6,00 %
- Le taux de la Commission de performance est de 20 %
- Le montant annuel total de frais de gestion pour la Catégorie d'Actions qui prélève une Commission de performance s'élève à 1,00 %
- Le montant annuel total de frais de gestion pour la Catégorie d'Actions qui ne prélève pas de Commission de performance s'élève à 1,50 %

	Catégorie d'Actions avec Commission de performance	Catégorie d'Actions sans Commission de performance
Rendement brut cumulé de la Catégorie d'Actions	10 %	10 %
Moins la commission de gestion annuelle	1,00 %	1,50 %
Rendement cumulé de la Catégorie d'Actions après prélèvement de la commission de gestion annuelle	9,0 %	8,5 %
Moins la Commission de performance (soit 20 % de la performance excédentaire) (voir la note 1 ci-dessous)	0,6 %	s.o.
Rendement net cumulé de la Catégorie d'Actions après déduction des Commissions de performance	8,4 %	8,5 %

Note 1 : Commission de performance = 20 % x (Rendement de la Catégorie d'Actions après prélèvement de la commission de gestion annuelle - rendement cumulé de la référence)

Exemple 2 : un compartiment n'atteint pas la référence pour la commission de performance sur l'exercice

- Le rendement cumulé des Catégories d'Actions du Compartiment, hors frais et commissions, s'élève à 5,00 %
- Le rendement cumulé de la Référence pour la Commission de performance est de 6,00 %
- Le taux de la Commission de performance est de 20 %
- Le montant annuel total de frais de gestion pour la Catégorie d'Actions qui prélève une Commission de performance s'élève à 1,00 %
- Le montant annuel total de frais de gestion pour la Catégorie d'Actions qui ne prélève pas de Commission de performance s'élève à 1,50 %

	Catégorie d'Actions avec Commission de performance	Catégorie d'Actions sans Commission de performance
Rendement brut cumulé de la Catégorie d'Actions 5 %	5 %	5 %
Moins la commission de gestion annuelle	1,00 %	1,50 %
Rendement cumulé de la Catégorie d'Actions après prélèvement de la commission de gestion annuelle	4,0 %	3,5 %
Moins la Commission de performance (soit 20 % de la performance excédentaire)	s.o.	s.o.
Rendement net cumulé de la Catégorie d'Actions après déduction des Commissions de performance	4,0 %	3,5 %

Commission de performance = 20 % x (Rendement de la Catégorie d'Actions après prélèvement de la commission de gestion annuelle - rendement cumulé de la référence)

RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE

Règlement sur les indices de référence de l'UE

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement (le « Règlement sur les indices de référence »), les entités surveillées peuvent avoir recours à des indices de référence au sein de l'Union européenne si l'indice de référence est fourni par un administrateur inscrit au registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'Autorité européenne des marchés financiers (« AEMF ») conformément à l'Article 36 du Règlement sur les indices de référence (le « Registre »). Les administrateurs d'indices de référence situés au sein de l'Union européenne et dont les indices sont utilisés par les Compartiments bénéficient des dispositions transitoires prévues par le Règlement sur les indices de référence et, par conséquent, peuvent ne pas figurer à ce stade dans le Registre. Les administrateurs d'indices de référence situés au sein de l'Union européenne doivent demander un agrément ou un enregistrement en tant qu'administrateur en vertu du Règlement sur les indices de référence et être inscrits au Registre au plus tard le 1er janvier 2020. Les administrateurs d'indices de référence situés dans un pays tiers et dont les indices sont utilisés par les Compartiments bénéficient des dispositions transitoires prévues par le Règlement sur les indices de référence et, par conséquent, peuvent ne pas figurer dans le Registre.

Le Règlement sur les indices de référence impose à la Société de Gestion d'établir et de tenir à jour des plans écrits solides décrivant les mesures qu'elle prendrait si un indice de référence (tel que défini par le Règlement sur les indices de référence) subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni. La Société de Gestion tient à jour un plan écrit décrivant les mesures qu'elle prendrait si un indice subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni. Le plan écrit peut être obtenu gratuitement sur simple demande au siège social de la Société de Gestion.

Les indices de référence suivants sont utilisés par les Compartiments aux fins indiquées dans le tableau ci-dessous.

Compartiment	Indice de référence	Administrateur de l'indice de référence	Objectif
Franklin K2 Alternative Strategies Fund	LIBOR	ICE Benchmark Administration Limited	Commission de performance
Franklin K2 Long Short Credit Fund	LIBOR	ICE Benchmark Administration Limited	Commission de performance

FISCALITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les informations qui suivent sont fondées sur les lois, règlements, décisions et pratiques actuellement en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et sont susceptibles d'être modifiées, éventuellement avec effet rétroactif. Ce résumé ne prétend pas être une description exhaustive de toutes les lois fiscales luxembourgeoises et des considérations fiscales luxembourgeoises qui peuvent être pertinentes pour la décision d'investir dans des Actions, d'en être propriétaire, de les détenir ou de les céder et n'a pas pour but de fournir un conseil en matière fiscale à un Investisseur particulier ou à un Investisseur potentiel. Ce résumé ne décrit pas les incidences fiscales découlant des lois de tout État, autorité fiscale locale ou autre autorité fiscale, autre que le Grand-Duché de Luxembourg. Les Investisseurs doivent s'informer et, lorsque cela est approprié, consulter leurs conseillers professionnels concernant les conséquences fiscales possibles résultant de l'achat, de l'acquisition, de la détention ou de la cession d'Actions en application des lois de leur pays de citoyenneté, de résidence, de domicile ou de constitution.

La Société n'est soumise, dans le Grand-Duché de Luxembourg, à aucun impôt sur ses bénéfices ou ses revenus et n'est pas soumise à l'impôt sur la fortune au Grand-Duché de Luxembourg.

Cependant, la Société est soumise, dans le Grand-Duché de Luxembourg, à une taxe de 0,05 % par an de sa Valeur Liquidative, cette taxe étant payable trimestriellement et calculée sur la base de la valeur de l'actif net de la Société à la clôture du trimestre civil concerné. Cette taxe ne s'applique pas à la part de l'actif d'un Compartiment qui est investie dans d'autres organismes de placement collectif déjà soumis à cette taxe. Afin de remplir les conditions requises pour bénéficier de l'actuel taux réduit de 0,01 % (au lieu de la taxe de 0,05 % susmentionnée), le Franklin U.S. Dollar Short-Term Money Market Fund et le Franklin Euro Short-Term Money Market Fund sont investis de manière à ce que la durée de vie résiduelle moyenne pondérée de la totalité des titres et instruments compris dans les portefeuilles des Compartiments respectifs ne dépasse pas douze mois. Aux fins du calcul de la durée de vie résiduelle de chaque titre ou instrument, les instruments financiers s'y rattachant seront pris en compte. S'agissant des titres ou instruments dont les conditions d'émission prévoient une révision de leur taux d'intérêt par référence aux conditions de marché, la durée de vie résiduelle jusqu'à la date de révision du taux sera prise en compte.

Les Actions de Catégorie I, de Catégorie X et de Catégorie Y peuvent également remplir les conditions requises pour bénéficier du taux d'imposition réduit de 0,01 % si l'ensemble des Investisseurs de ces Catégories d'Actions sont des Investisseurs Institutionnels.

Aucun droit de timbre ni aucune autre taxe n'est exigible, dans le Grand-Duché de Luxembourg, au titre de l'émission des Actions de la Société. Un droit d'enregistrement de 75 EUR est dû lors de la constitution et à chaque fois que les statuts de la société sont modifiés.

Selon la législation et les pratiques actuelles, aucun impôt sur les plus-values n'est exigible, dans le Grand-Duché de Luxembourg, sur les plus-values réalisées ou latentes sur les actifs de la Société.

La Société est enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg pour ce qui concerne la Taxe sur la Valeur Ajoutée, et est tenue de comptabiliser la Taxe sur la Valeur Ajoutée conformément aux lois applicables.

Les revenus des placements ou les plus-values de cession réalisées par la Société peuvent être soumis à l'impôt dans les pays d'origine à des taux qui peuvent varier. La Société peut bénéficier, dans certaines circonstances, de conventions de double imposition que le Grand-Duché de Luxembourg a conclues avec d'autres pays.

RETENUE À LA SOURCE

Les distributions effectuées par la Société ne sont pas soumises à retenue à la source au Grand-Duché de Luxembourg.

FISCALITÉ DES INVESTISSEURS

Les Investisseurs sont priés de noter que certaines Catégories d'Actions peuvent procéder à des distributions à partir du capital, des plus-values nettes réalisées et latentes ainsi que des revenus bruts de frais. Il peut en résulter que les Investisseurs reçoivent un dividende plus élevé que celui qu'ils auraient autrement reçu et qu'ils soient soumis, de ce fait, à une charge fiscale plus élevée. De plus, dans certaines circonstances, cela peut signifier que le Compartiment verse ces dividendes sur le capital et non pas sur les revenus du capital. Ces dividendes pourraient quand même être considérés aux fins de la fiscalité comme des distributions de revenus aux Investisseurs, suivant la législation fiscale locale en vigueur. Dans le cas de Catégories d'Actions facturant des Commissions de performance, les investisseurs doivent noter que, selon

la législation fiscale locale en vigueur, lesdites Commissions de performance peuvent ne pas être considérées comme une charge déductible à des fins de fiscalité des investisseurs. Il est recommandé aux Investisseurs de solliciter un professionnel des conseils fiscaux concernant ces questions.

Luxembourg

Les Investisseurs ne sont actuellement soumis à aucun impôt sur les plus-values, impôt sur les revenus, retenue à la source, impôt sur les donations, impôt sur les successions ni à aucun droit de succession ou autre impôt au Grand-Duché de Luxembourg (à l'exception des Investisseurs domiciliés, résidant ou ayant un établissement permanent au Grand-Duché de Luxembourg).

Échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et directive européenne sur l'épargne

Le 29 octobre 2014, le Grand-Duché de Luxembourg a signé l'accord multilatéral entre autorités compétentes (l'« AMAC ») sur la mise en œuvre de la norme mondiale concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. En signant l'AMAC, le Luxembourg a accepté de mettre en œuvre des règlements permettant l'adoption de l'échange automatique de renseignements avec d'autres pays signataires de l'AMAC. Le premier échange de renseignements aura lieu en 2017 en ce qui concerne les comptes détenus au cours de l'année civile 2016.

Le 9 décembre 2014, le Conseil européen a adopté la directive 2014/107/UE relative à la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité directe. La directive 2014/107/UE prévoit l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers entre les États membres de l'Union européenne (les « États membres de l'UE »), la communication de renseignements devant commencer en 2017 pour les comptes détenus au cours de l'année civile 2016. La directive 2014/107/UE a été transposée en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015 concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (la « Loi de 2015 »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Les investisseurs sont avisés par les présentes que la Société peut être tenue par la législation luxembourgeoise de communiquer des renseignements sur des comptes spécifiés de titulaires de comptes résidant dans les États membres de l'UE ou dans des pays signataires de l'AMAC. L'administration fiscale luxembourgeoise peut partager ces données sur les comptes conformément à la directive 2014/107/UE et à l'AMAC avec les administrations fiscales d'autres États membres de l'UE ou de pays signataire de l'AMAC dont le titulaire du compte est un résident fiscal. Les renseignements susceptibles d'être communiqués sont notamment, dans le cas d'une personne physique, le nom de la personne à déclarer, son adresse, son numéro d'identification fiscale, sa date et son lieu de naissance, le solde de son compte et le montant brut total payé ou crédité au compte au cours de la période de déclaration concernée.

En raison de l'adoption de la directive 2014/107/UE, la directive 2003/48/CE sur la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (la « Directive Européenne sur l'Épargne ») a été abrogée. En conséquence, la loi luxembourgeoise transposant la Directive Européenne sur l'Épargne a été abrogée avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Les informations qui précèdent ne constituent qu'un résumé des conséquences de la directive 2014/107/UE, de l'AMAC et de la Loi de 2015. Elles se fondent sur l'interprétation actuelle de ces textes et ne prétendent pas être complètes à tous égards. Ces informations ne constituent pas des conseils en matière d'investissement ou en matière fiscale et il est recommandé aux Investisseurs de consulter leurs conseillers financiers ou fiscaux quant à l'ensemble des conséquences de la directive 2014/107/UE, de l'AMAC et de la Loi de 2015.

FATCA

La loi Foreign Account Tax Compliance (« FATCA »), modifiant le U.S. Internal Revenue Code, a été adoptée aux États-Unis en 2010 et la plupart de ses dispositions opérationnelles est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. En règle générale, le FATCA exige des établissements financiers hors des États-Unis (les « établissements financiers étrangers » ou « EFE ») qu'ils fournissent à l'Internal Revenue Service (« IRS ») des informations sur les comptes financiers détenus directement ou indirectement par certains Ressortissants Américains spécifiés. Une retenue à la source de 30 % est imposée sur certains types de revenus de source américaine versés à un EFE qui ne respecte pas le FATCA. Le 28 mars 2014, le Grand-Duché de Luxembourg a conclu un accord intergouvernemental Modèle 1 (« AIG ») avec les États-Unis d'Amérique et un protocole d'accord à ce titre. La Société est donc tenue de se conformer à cet AIG luxembourgeois tel que transposé en droit luxembourgeois par la loi du 24 juillet 2015 relative au FATCA (la « Loi FATCA ») de manière à respecter les dispositions du FATCA, plutôt que de se conformer directement aux règlements du Trésor des États-Unis mettant en œuvre le FATCA. En vertu de la Loi FATCA et de l'AIG luxembourgeois, la Société sera tenue de recueillir des informations visant à identifier ses actionnaires directs et indirects qui sont des Ressortissants Américains aux fins du FATCA (les « comptes à déclarer »). Toutes les informations sur les comptes à déclarer fournies à la Société seront partagées avec les autorités fiscales luxembourgeoises qui échangeront ces informations sur une base automatique avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique conformément à l'article 28 de la convention entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus et sur la fortune, conclue à Luxembourg, le 3 avril 1996. La Société a l'intention de se conformer aux dispositions de la Loi FATCA et de l'AIG luxembourgeois afin d'être considérée comme respectant le FATCA et ne sera donc pas soumise à la retenue à la source de 30 % sur sa part des paiements attribuables aux investissements américains de la Société, réels ou réputés tels. La Société évaluera en permanence l'incidence des règles que le FATCA et, en particulier, la Loi FATCA lui imposent.

Afin de s'assurer que la Société se conforme au FATCA, à la Loi FATCA et à l'AIG luxembourgeois conformément à ce qui précède, Franklin Templeton International Services S.à r.l., en sa qualité de Société de Gestion de la Société, peut :

- a. demander des informations ou de la documentation, y compris des formulaires fiscaux W-8, un numéro mondial d'identification d'intermédiaire (Global Intermediary Identification Number), le cas échéant, ou toute autre preuve valide de l'inscription FATCA d'un Actionnaire auprès de l'IRS ou une exemption correspondante, afin de s'assurer du statut de l'Actionnaire au regard du FATCA ;
- b. communiquer aux autorités fiscales luxembourgeoises les informations concernant un Actionnaire et son compte auprès de la Société si ce compte est considéré comme un compte américain à déclarer en vertu de la Loi FATCA et de l'AIG luxembourgeois ; et
- c. communiquer des informations aux autorités fiscales luxembourgeoises concernant les paiements aux titulaires de comptes ayant statut FATCA d'établissement financier étranger non participant.

Royaume-Uni

La Société a l'intention de faire en sorte que certaines Catégories d'Actions offertes par la Société remplissent les conditions requises pour obtenir le statut de « déclarant » aux fins de la législation fiscale britannique relative aux fonds offshore. Les rapports annuels adressés aux investisseurs sont mis à disposition sur le site Internet : <http://www.franklintempleton.co.uk>. La liste de ces Catégories d'Actions peut également être disponible sur le site Internet ci-dessus ou peut être obtenue sur demande au siège social de la Société.

ASSEMBLÉES ET RAPPORTS

L'Assemblée Générale Annuelle se tient au siège social de la Société le 30 novembre de chaque année ou, si ce jour n'est pas un Jour Ouvré à Luxembourg, le Jour Ouvré à Luxembourg suivant immédiatement le 30 novembre. Si aucune publication n'est requise par la loi ou imposée par le Conseil d'Administration, les avis aux actionnaires peuvent être communiqués par lettre recommandée, par courrier électronique ou par un autre moyen de communication. Les avis de convocation à toutes les assemblées pour lesquelles une publication est requise seront publiés dans le d'Wort et dans le Recueil Électronique des Sociétés et Associations (ci-après le « RESA ») au moins quinze (15) jours civils avant l'assemblée. Ces avis de convocation peuvent également être mis à disposition sur les sites Internet que le Conseil d'Administration choisira en tant que de besoin. Ils comprennent l'ordre du jour et précisent la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, ainsi que les conditions d'admission, et se réfèrent aux prescriptions des lois du Grand-Duché de Luxembourg concernant le quorum nécessaire et les majorités requises à l'assemblée. Les exigences relatives à la présence, au quorum et aux majorités pour toutes les assemblées générales seront celles prévues aux articles 67 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (telle que modifiée) et aux Statuts de la Société.

Les rapports annuels audités et les rapports semestriels non audités sont disponibles sur le site Internet suivant de Franklin Templeton Investments, ou peuvent être obtenus sur demande au siège social de la Société ou de la Société de Gestion ; ils ne sont distribués aux Actionnaires nominatifs que dans les pays où la réglementation locale l'exige. La version intégrale des rapports annuels audités et des rapports semestriels non audités est mise à disposition au siège social de la Société ou de la Société de Gestion. L'exercice de la Société se clôture le 30 juin de chaque année.

DROITS DE VOTE DES INVESTISSEURS

Lors des assemblées générales de la Société, tout Actionnaire a droit à une voix pour chaque Action (entière) dont il est titulaire, quelles que soient la Catégorie et la Valeur Liquidative par Action au sein de la Catégorie d'Actions concernée.

Tout Actionnaire d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions a droit lors des assemblées générales spécifiques de ce Compartiment ou de cette Catégorie d'Actions à une voix pour chaque Action (entière) de ce Compartiment ou de cette Catégorie d'Actions dont il est titulaire, quelles que soient la Catégorie et la Valeur Liquidative par Action au sein de la Catégorie d'Actions concernée.

Dans le cas d'Actionnaires conjoints, seul l'Actionnaire dont le nom apparaît en premier peut voter, et la Société peut le considérer comme le représentant de tous les Actionnaires conjoints, sauf si un Actionnaire a été expressément nommé par l'ensemble des Actionnaires conjoints ou dans le cas où un pouvoir écrit a été délivré.

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION POUR CONSULTATION

Des exemplaires des Statuts peuvent être obtenus au siège social de la Société ou de la Société de Gestion.

ANNEXE A

HEURES LIMITES NORMALES DE RÉCEPTION DES ORDRES

Sauf disposition contraire figurant dans un supplément local au Prospectus ou dans tout contrat ou document commercial, tout formulaire de souscription ou toute demande de vente ou d'échange d'Actions (les « Opérations ») reçu par l'un des bureaux de Franklin Templeton Investments énumérés ci-dessous un Jour de Négociation avant l'Heure Limite de Réception des Ordres appropriée sera traité ce même jour sur la base de la Valeur Liquidative par Action de la Catégorie d'Actions concernée calculée ce même jour.

Bureau de Luxembourg

Principaux pays couverts	Heure Limite de Réception des Ordres dans les devises de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans d'autres devises acceptables que la devise de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans les Catégories d'Actions Couvertes
Tout pays au sein duquel la Société est immatriculée aux fins de la distribution, à moins qu'elle n'y soit représentée par un autre bureau Franklin Templeton Investments local.	18h00 CET	18h00 CET	18h00 CET

Bureau de Francfort

Principaux pays couverts	Heure Limite de Réception des Ordres dans les devises de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans d'autres devises acceptables que la devise de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans les Catégories d'Actions Couvertes
Autriche Allemagne Suisse	16h00 CET	16h00 CET	16h00 CET
Pays-Bas	18h00 CET	18h00 CET	18h00 CET

Bureau de Hong Kong (région d'Asie du Nord)

Principaux pays couverts	Heure Limite de Réception des Ordres dans les devises de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans d'autres devises acceptables que la devise de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans les Catégories d'Actions Couvertes
Hong Kong Macao Corée du Sud	16h00 HKT	16h00 HKT	16h00 HKT

Bureau de Singapour (Asie du sud-est et Australasie, selon le cas)

Principaux pays couverts	Heure Limite de Réception des Ordres dans les devises de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans d'autres devises acceptables que la devise de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans les Catégories d'Actions Couvertes
Singapour	16h00 SGT	16h00 SGT	16h00 SGT

Bureau américain

Principaux pays couverts	Heure Limite de Réception des Ordres dans les devises de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans d'autres devises acceptables que la devise de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans les Catégories d'Actions Couvertes
Caraïbes Amérique latine	16h00 EST	16h00 EST	12h00 EST (16h00 EST pour H4)

Transactions électroniques (liaison Swift et liaison électronique directe avec Franklin Templeton Investments)

Principaux pays couverts	Heure Limite de Réception des Ordres dans les devises de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans d'autres devises acceptables que la devise de la Catégorie d'Actions concernée	Heure Limite de Réception des Ordres dans les Catégories d'Actions Couvertes
Tout pays dans lequel les Actions de la Société peuvent être distribuées	22h00 CET	22h00 CET	18h00 CET

Les Investisseurs domiciliés dans des pays non énumérés ci-dessus, mais dans lesquels les ordres portant sur les Actions de la Société sont autorisés en application de toutes les lois et réglementations applicables, sont priés de contacter le représentant du service client du bureau Franklin Templeton Investments le plus proche. Ces informations sont également disponibles sur le site Internet : <http://www.franklintempleton.lu>.

Définitions :

CET : Heure d'Europe centrale

EST : Heure de la côte Est des États-Unis

HKT : Heure de Hong Kong

SGT : Heure de Singapour

ANNEXE B

RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil d'Administration a adopté les règles suivantes concernant l'investissement des actifs de la Société et ses activités sauf dispositions contraires à la sous-section 5 « Restrictions d'investissement et règles de portefeuille spécifiques pour les compartiments du marché monétaire » ci-dessous. Ces règles et politiques pourront être modifiées, le cas échéant, par le Conseil d'Administration dans la mesure où il jugera que c'est dans le meilleur intérêt de la Société, auquel cas le présent Prospectus sera mis à jour.

Chaque Compartiment qui n'est pas éligible en tant que Compartiment du Marché Monétaire est tenu de se conformer aux restrictions d'investissement imposées par le droit luxembourgeois.

1. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES ET EN ACTIFS LIQUIDES

a) La Société investira dans un ou plusieurs des types de placements suivants :

- (i) valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaire admis ou négociés sur un marché réglementé ;
- (ii) valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaire négociés sur un autre marché, dans un État membre de l'Espace économique européen (un « État membre ») qui est réglementé, en fonctionnement régulier et reconnu et ouvert au public ;
- (iii) valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaire admis à la cote officielle d'une Bourse dans un État non membre de l'UE ou négociés sur un autre marché, dans un État non membre de l'UE qui est réglementé, en fonctionnement régulier et reconnu et ouvert au public ;
- (iv) valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaire récemment émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent un engagement de présenter une demande d'admission à la cote officielle d'une Bourse ou d'un autre Marché Réglementé, dans les pays des régions mentionnées aux points (i), (ii) et (iii) ci-dessus, qui est en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, et que cette admission soit obtenue dans un délai d'un an à compter de l'achat ;
- (v) parts d'OPCVM et/ou autres OPC, qu'ils soient ou non situés dans un État membre, sous réserve que :
 - ces autres OPC soient agréés en application de la législation de tout État membre de l'UE ou de lois prévoyant qu'ils sont soumis à une surveillance considérée par l'autorité de surveillance luxembourgeoise comme étant équivalente à celle établie par le droit de l'UE et qu'une coopération suffisante entre les autorités soit assurée,
 - le niveau de protection des titulaires de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui accordé aux titulaires de parts d'un OPCVM, notamment que les règles de séparation des actifs, emprunts, prêts et celles portant sur les ventes à découvert de valeurs mobilières et d'Instruments du Marché Monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009,
 - l'activité de ces autres OPC soit communiquée dans les rapports semestriels et annuels afin de permettre l'évaluation de leurs actifs et passifs et de leurs revenus et activités au cours de la période comptable,
 - un maximum de 10 % de l'actif des OPCVM ou des autres OPC dont l'acquisition est envisagée puisse, conformément à leurs documents constitutifs, être investi en parts d'autres OPCVM ou autres OPC ;
- (vi) dépôts auprès d'établissements de crédit qui sont remboursables sur demande ou bénéficient du droit d'être retirés, et arrivent à échéance dans douze (12) mois ou moins, sous réserve que le siège social de l'établissement de crédit soit situé dans un État membre de l'UE ou, dans le cas où son siège social est situé dans un État non membre, sous réserve que cet établissement de crédit soit soumis à des règles prudentielles considérées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise comme équivalentes à celles prévues par le droit de l'UE ;
- (vii) instruments financiers dérivés, y compris les instruments équivalents réglés au comptant, négociés sur un Marché Réglementé mentionné aux sous-paragraphes (i) à (iv) ci-dessus, et/ou en instruments financiers dérivés de gré à gré, à condition que :
 - les titres sous-jacents soient composés d'instruments visés par la présente Annexe au point 1. a), d'indices financiers, de taux d'intérêt, de taux de change ou de devises étrangères, dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à ses objectifs d'investissement,
 - les contreparties des opérations sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements soumis à une surveillance prudentielle et qui appartiennent aux catégories agréées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise,
 - les instruments dérivés de gré à gré fassent quotidiennement l'objet d'une valorisation fiable et vérifiable et puissent être cédés, liquidés ou dénoués par une opération compensatoire à tout moment à leur juste valeur et à l'initiative de la Société,
- (viii) Instruments du Marché Monétaire autres que ceux négociés sur un Marché Réglementé et visés au point 1. a), si l'émission ou l'émetteur de ces instruments sont eux-mêmes réglementés aux fins de la protection des investisseurs et de l'épargne, à condition que ces instruments soient :

- émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement, un État non membre ou, dans le cas d'un État fédéral, par l'un des membres de la fédération, ou par un organisme public international auquel un ou plusieurs États membres appartiennent, ou
 - émis par un organisme dont l'un des titres est négocié sur les Marchés Réglementés susmentionnés, ou
 - émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle conforme aux critères définis par le droit de l'UE, ou par un établissement soumis et agissant selon des règles prudentielles considérées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise comme étant au moins aussi rigoureuses que celles prévues par le droit de l'UE, ou
 - émis par d'autres organismes appartenant aux catégories agréées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise sous réserve que les placements dans ces instruments soient soumis à une protection des investisseurs équivalente à celle prévue dans les premier, deuxième ou troisième alinéas et sous réserve que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent à au moins 10 millions d'euros et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés composé d'une ou de plusieurs sociétés cotées, est affectée au financement du groupe ou une entité qui est affectée au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de liquidité bancaire.
- b) La Société peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net de tout Compartiment en valeurs mobilières et en Instruments du Marché Monétaire autres que ceux mentionnés au point (a) ci-dessus ;
- c) Chaque Compartiment de la Société peut détenir des actifs liquides auxiliaires ;
- d) (i) Aucun Compartiment de la Société ne peut investir plus de 10 % de son actif net en valeurs mobilières et en Instruments du Marché Monétaire émis par le même organisme. Aucun Compartiment de la Société ne peut investir plus de 20 % de son actif net en dépôts effectués auprès du même organisme. L'exposition au risque d'une contrepartie d'un Compartiment dans une opération sur instruments dérivés de gré à gré ne peut dépasser 10 % de son actif lorsque la contrepartie est un établissement de crédit mentionné au point 1. a) (vi) ci-dessus ou 5 % de son actif net dans les autres cas.
- (ii) La valeur totale des valeurs mobilières et des Instruments du Marché Monétaire détenus dans des organismes émetteurs dans lesquels un quelconque Compartiment investit plus de 5 % de son actif net ne doit pas dépasser 40 % de la valeur de son actif. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts et aux opérations sur instruments dérivés de gré à gré effectués auprès d'établissements financiers soumis à une surveillance prudentielle.
- Nonobstant les limites individuelles prévues au point 1. d) (i), un Compartiment ne peut pas combiner :
- des placements en valeurs mobilières ou en Instruments du Marché Monétaire émis par un seul organisme,
 - des dépôts effectués auprès d'un seul organisme, et/ou
 - des expositions résultant d'opérations sur instruments dérivés de gré à gré effectuées auprès d'un seul organisme, représentant plus de 20 % de son actif net.
- (iii) La limite établie dans la première phrase du point 1. d) (i) ci-dessus sera de 35 % lorsque le Compartiment a investi en valeurs mobilières ou en Instruments du Marché Monétaire émis ou garantis par un État membre de l'UE, ses collectivités locales, un État non membre ou des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres sont membres.
- (iv) La limite établie dans la première phrase du point 1. d) (i) ci-dessus sera de 25 % pour les obligations émises par un établissement de crédit dont le siège social est situé dans un État membre de l'UE et est légalement soumis à une surveillance publique particulière destinée à protéger les titulaires d'obligations. En particulier, les sommes provenant de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la loi, en actifs qui, au cours de l'ensemble de la période de validité des obligations, peuvent couvrir les créances rattachées aux obligations et qui, en cas de faillite de l'émetteur, seraient utilisés en priorité pour le remboursement du principal et le paiement des intérêts courus.
- Si un Compartiment investit plus de 5 % de son actif net dans les obligations susmentionnées et émises par un seul émetteur, la valeur totale de ces placement ne pourra pas dépasser 80 % de la valeur de l'actif du Compartiment.
- (v) Les valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaire mentionnés aux points 1. d) (iii) et 1. d) (iv) ci-dessus ne sont pas compris dans le calcul de la limite de 40 % mentionnée au point 1. d) (ii).
- La limite prévue ci-dessus au point 1. d) (i), (ii), (iii) et (iv) ne peut être combinée et, en conséquence, les placements en valeurs mobilières ou en Instruments du Marché Monétaire émis par le même organisme, en dépôts ou en instruments financiers dérivés de ce même organisme effectués conformément au point 1. d) (i), (ii), (iii) et (iv) ne peuvent pas dépasser 35 % de l'actif net du Compartiment.
- Les sociétés faisant partie du même groupe pour les besoins des comptes consolidés, telles que définies conformément à la Directive 83/349/CEE ou conformément aux règles comptables internationales admises, sont considérées comme un seul et même organisme aux fins du calcul des limites prévues au point 1. d). Un Compartiment peut investir au total jusqu'à 20 % de son actif net en valeurs mobilières et en Instruments du Marché Monétaire au sein du même groupe.

- (vi) Sans préjudice des limites prévues au point e), les limites prévues au présent point d) seront égales à 20 % pour les placements en actions et/ou en obligations émises par le même organisme lorsque l'objectif de la politique d'investissement d'un Compartiment est de reproduire la composition d'un certain indice d'actions ou d'obligations reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, sous réserve que :
- la composition de l'indice soit suffisamment diversifiée,
 - l'indice représente un indicateur de référence adéquat du marché auquel il se rapporte,
 - il soit publié de manière appropriée.

La limite prévue au sous-paragraphe ci-dessus est portée à 35 % dans les cas où cela s'avère justifié par des conditions de marché exceptionnelles, notamment sur les Marchés Réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains Instruments du Marché Monétaire sont fortement dominants, sous réserve qu'un Placement d'un maximum de 35 % ne soit permis que pour un seul émetteur.

- (vii) **lorsqu'un Compartiment a investi, conformément au principe régissant la répartition des risques, en valeurs mobilières et en Instruments du Marché Monétaire émis ou garantis par un État membre de l'UE, ses collectivités locales ou des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres, ou par tout autre État de l'OCDE, par Singapour ou par tout État membre du G20, la Société peut investir 100 % de l'actif de tout Compartiment dans ces valeurs mobilières sous réserve que ce Compartiment détienne des valeurs mobilières provenant d'au moins six émissions différentes et que les titres provenant d'une seule émission ne représentent pas plus de 30 % de l'actif net de ce Compartiment.**

- e) La Société ou un Compartiment ne peut investir en actions avec droits de vote de sociétés lui permettant d'exercer une influence significative sur la gestion de l'émetteur. En outre, un Compartiment ne peut acquérir plus de (i) 10 % des actions sans droit de vote d'un même organisme émetteur, (ii) 10 % des titres de créance d'un même organisme émetteur, (iii) 25 % des parts d'un même organisme de Placement collectif, (iv) 10 % des Instruments du Marché Monétaire d'un même organisme émetteur. Cependant, il pourra ne pas être tenu compte des limites prévues aux points (ii), (iii) et (iv) lors de l'acquisition si, lors de celle-ci, le montant brut des obligations ou des Instruments du Marché Monétaire ou le montant net des instruments émis ne peut être calculé.

Les limites prévues au présent point e) ne s'appliqueront pas (i) aux valeurs mobilières ou aux Instruments du Marché Monétaire émis ou garantis par un État membre, ses collectivités locales, des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres sont membres ou par tout autre État, ni (ii) aux actions détenues par la Société dans le capital d'une société constituée dans un État qui n'est pas un État membre et qui investit ses actifs principalement en titres d'organismes émetteurs ayant leur siège social dans cet État, dans le cas où, en application de la législation de cet État, un tel Placement représente la seule manière pour la Société d'investir dans les titres d'organismes émetteurs de cet État, à condition, toutefois, que la Société, dans sa politique d'investissement, respecte les limites prévues aux articles 43 et 46 et aux paragraphes (1) et (2) de l'article 48 de la Loi du 17 décembre 2010.

- f) (i) Sauf disposition contraire de la politique d'investissement d'un Compartiment particulier, aucun Compartiment n'investit plus de 10 % de son actif net en OPCVM et autres OPC.
- (ii) Dans le cas où la restriction f) (i) ci-dessus ne s'applique pas à un Compartiment particulier, comme prévu dans sa politique d'investissement, ce Compartiment peut acquérir des parts d'OPCVM et/ou d'OPC mentionnés au point 1. a) (v), sous réserve que ce Compartiment n'investisse pas plus de 20 % de son actif net en parts d'un même OPCVM ou autre OPC.
- Aux fins de l'application de cette limite d'investissement, chaque compartiment d'un OPCVM et/ou autre OPC à compartiments multiples doit être considéré comme un émetteur distinct sous réserve que le principe de séparation des obligations des divers compartiments vis-à-vis des tiers soit assuré.
- (iii) Les placement en parts d'OPC autres que des OPCVM ne peuvent dépasser au total 30 % de l'actif net d'un Compartiment.
- (iv) Lorsqu'un Compartiment investit en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC liés à la Société par une gestion et un contrôle communs, ou par une participation directe ou indirecte importante, aucun droit d'entrée ni aucun FVDE ne peuvent être facturés à la Société du fait de son placement en parts de ces autres OPCVM et/ou OPC.
- S'agissant des placement d'un Compartiment dans des OPCVM et autres OPC liés à la Société comme décrit au paragraphe précédent, le total des frais de gestion (à l'exclusion des commissions de performance, le cas échéant) facturés à ce Compartiment et à chaque OPCVM ou autre OPC concerné ne dépassera pas 2 % de la valeur des placements concernés. La Société indique dans son rapport annuel le total des frais de gestion facturés tant au Compartiment concerné qu'aux OPCVM et autres OPC dans lesquels ce Compartiment a investi au cours de la période concernée.
- (v) Un Compartiment ne peut pas acquérir plus de 25 % des parts d'un même OPCVM et/ou autre OPC. Il peut être dérogé à cette limite au moment de l'acquisition si la valeur brute des parts ne peut alors être calculée. Dans le cas d'un OPCVM ou autre OPC à compartiments multiples, cette restriction s'applique par référence à toutes les parts émises par l'OPCVM/OPC concerné, tous compartiments confondus.
- (vi) Les placements sous-jacents détenus par les OPCVM ou autres OPC dans lesquels les Compartiments investissent n'ont pas à être considérés dans le cadre des restrictions d'investissement prévues au point 1. d) ci-dessus.

- g) Un Compartiment peut souscrire, acquérir et/ou détenir des Actions à émettre ou émises par un ou plusieurs autres Compartiments sans que le Compartiment soit soumis aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) relatives à la souscription, l'acquisition et/ou la détention par une société de ses propres actions, à condition néanmoins que :
- (i) Le Compartiment cible n'investisse pas à son tour dans le Compartiment ayant investi dans ce Compartiment cible ; et que
 - (ii) 10 % maximum de l'actif du Compartiment cible dont l'acquisition est envisagée soient investis dans des parts d'OPCVM et/ou autres OPC ; et que
 - (iii) Les droits de vote, le cas échéant, attachés aux actions du Compartiment cible soient suspendus tant que celles-ci seront détenues par le Compartiment concerné et sans préjudice du traitement approprié des comptes et des rapports périodiques ; et que
 - (iv) Dans tous les cas, tant que ces actions seront détenues par le Compartiment, leur valeur ne soit pas prise en considération dans le calcul de l'actif net du Compartiment aux fins du seuil minimum de l'actif net imposé par la Loi du 17 décembre 2010 ; et que
 - (v) Il n'y ait aucun dédoublement des frais de gestion/d'entrée ou de cession entre ceux facturés par le Compartiment ayant investi dans le Compartiment cible et le Compartiment cible lui-même.
- h) La Société ne peut (i) acquérir au profit de tout Compartiment des titres partiellement libérés ou non libérés ou qui comportent une dette (éventuelle ou autre), à moins que, selon les conditions d'émission, ces titres soient ou puissent être, au choix du titulaire, libérés de ces dettes dans un délai d'un an suivant cette acquisition ni (ii) garantir ou sous-garantir le placement de titres d'autres émetteurs pour tout Compartiment.
- i) La Société ne peut acheter ou acquérir d'une quelconque autre manière aucun placement dont la responsabilité du titulaire est illimitée.
- j) La Société ne peut acheter des titres ou des titres de créance émis par les Gestionnaires de Portefeuille ou par toute personne liée ou par la Société de Gestion.
- k) La Société ne peut acheter des titres sur marge (cependant la Société peut, dans les limites prévues au point 2. e) ci-dessous, obtenir un crédit à court terme pouvant être nécessaire au règlement d'achats ou de cessions de titres) ni procéder à des ventes à découvert de valeurs mobilières, d'Instruments du Marché Monétaire ou d'autres instruments financiers mentionnés ci-dessus ; toutefois la Société peut effectuer des dépôts de marge initiale et de maintenance au titre de contrats à terme standardisés et de contrats à terme (et au titre des options sur ceux-ci).

2. PLACEMENTS DANS D'AUTRES ACTIFS

- a) La Société ne peut acheter des biens immobiliers ni acquérir des options, des droits ou des participations s'y rapportant, sous réserve que la Société puisse investir pour le compte de tout Compartiment en titres garantis par des biens immobiliers ou des droits s'y rapportant, ou en titres de sociétés qui investissent dans des biens immobiliers.
- b) La Société ne peut investir dans des métaux précieux ni dans des certificats représentatifs de ceux-ci.
- c) La Société ne peut conclure d'opérations concernant des matières premières ou des contrats relatifs à des matières premières, toutefois la Société peut, afin de couvrir des risques, conclure des contrats financiers à terme standardisés sur de telles opérations dans les limites prévues au point 3 ci-dessous.
- d) La Société ne peut consentir de prêts à d'autres personnes ni se porter garante pour le compte de tiers ni assumer, avaliser ou autrement devenir directement ou éventuellement responsable d'une quelconque obligation, dette ou personne, ou eu égard à une quelconque obligation, dette ou personne, au titre de fonds empruntés, sous réserve que, aux fins de la présente restriction :
- i) l'acquisition d'obligations, d'obligations non garanties ou d'autres titres de créance de sociétés ou titres souverains (qu'ils soient intégralement ou partiellement acquittés) et les placement en titres émis ou garantis par un pays membre de l'OCDE ou par toute institution, organisation ou autorité supranationale, en billets de trésorerie à court terme, en certificats de dépôt et en acceptations bancaires d'émetteurs de premier ordre ou dans d'autres instruments de créance négociés ne soient pas considérés comme l'octroi d'un prêt, et que
 - ii) l'achat de devises au moyen d'un prêt adossé ne soit pas considéré comme le fait de consentir un prêt.
- e) La Société ne peut contracter d'emprunts pour le compte d'un Compartiment, autres que pour des montants qui au total ne dépassent pas 10 % de l'actif net du Compartiment, à la valeur de marché, et uniquement comme mesure provisoire. La Société peut cependant acquérir des devises étrangères par le biais d'un prêt adossé.
- f) La Société ne peut hypothéquer, gager, remettre en nantissement ni, de quelque manière que ce soit, transférer à titre de sûreté d'une dette, aucun des titres ou autres actifs d'un quelconque Compartiment, sauf en cas de besoin dans le cadre des emprunts mentionnés au point e) ci-dessus. L'achat ou la vente de titres vendus avant l'émission ou à délivrance différée, et les accords de sûretés au titre de la vente d'options ou de l'achat ou de la vente de contrats à terme ou de contrats à terme standardisés ne sont pas considérés comme un gage d'actifs.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion de portefeuille efficace, au sens des limitations de la Loi du 17 décembre 2010. Le recours à ces instruments et techniques ne peut en aucun cas avoir pour conséquence de faire déroger un Compartiment à sa politique d'investissement.

Chaque Compartiment peut investir en instruments financiers dérivés dans les limites prévues au point 1. a) (vii) sous réserve que l'exposition aux actifs sous-jacents ne dépasse pas au total les limites prévues au point 1. d) (i) à (v). Lorsqu'un Compartiment investit en instruments financiers dérivés indiciels, ces placements n'entrent pas dans le calcul des limites prévues au point 1. d). Lorsqu'une valeur mobilière ou un Instrument du Marché Monétaire incorpore un instrument financier dérivé, ce dernier doit être pris en compte dans le cadre du respect des exigences de la présente restriction.

La Société, pour le compte d'un Compartiment concerné, ne peut choisir que des contreparties de *swap* qui sont des établissements financiers de premier ordre sélectionnés par le Conseil d'Administration, qui sont soumis à une surveillance prudentielle et appartiennent aux catégories agréées par la CSSF aux fins des opérations sur instruments dérivés négociées de gré à gré et qui sont spécialisés dans ces types de transactions.

Le cas échéant, les garanties reçues par chaque Compartiment dans le cadre d'opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré peuvent compenser l'exposition nette par contrepartie si elles respectent les critères définis par la législation, la réglementation et les circulaires applicables publiées par la CSSF de temps à autre, notamment en matière de liquidité, de valorisation, de qualité de crédit de l'émetteur, de corrélation, de risques liés à la gestion de la garantie et de caractère exécutoire tels que plus amplement décrits ci-dessous. Les garanties comprennent principalement des espèces et des titres à revenu fixe souverains bénéficiant d'une notation élevée. La valeur des garanties est réduite d'un pourcentage (une « décote ») qui vise à couvrir les fluctuations à court terme de leur valeur. Les expositions nettes sont calculées quotidiennement par contrepartie et, selon les termes des contrats, notamment un montant de transfert minimum, les niveaux des garanties peuvent fluctuer entre le Compartiment et la contrepartie en fonction de l'évolution de marché de l'exposition.

Les garanties autres qu'en espèces reçues ne sont pas vendues, ni réinvesties ou gagées. Les garanties en espèces peuvent être réinvesties d'une manière compatible les stipulations du Credit Support Annex (« CSA ») de l'Accord-Cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (« Accord-Cadre ISDA ») conclu avec la contrepartie concernée et avec les exigences de diversification des risques décrites à l'Annexe B « Restrictions d'investissement » en (a) actions ou parts émises par des organismes de placement collectif du marché monétaire à court terme tels que définis dans le RFM, (b) dépôts auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social dans un État Membre ou d'un établissement de crédit situé dans un État non membre, à condition qu'il soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par le droit de l'UE, (c) titres à revenu fixe d'État de haute qualité considérés comme des garanties éligibles selon les termes du CSA de l'Accord-Cadre ISDA, et (d) opérations de prise en pension à condition qu'elles soient effectuées avec des établissements de crédit soumis à une surveillance prudentielle et que la Société puisse rappeler à tout moment le montant total des espèces sur une base courue. La Société a mis en place des politiques en matière de réinvestissement des garanties (en particulier, l'interdiction d'utiliser des dérivés ou d'autres instruments susceptibles de contribuer à l'effet de levier) de telle sorte qu'un tel réinvestissement n'ait pas d'incidence sur le calcul de l'Exposition Globale.

Conformément aux critères énoncés dans le paragraphe précédent, un Compartiment peut être intégralement garanti en différentes valeurs mobilières et en Instruments du Marché Monétaire émis ou garantis par un État membre de l'UE, ses collectivités locales ou des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres, ou par tout autre État de l'OCDE, par Singapour ou par tout État membre du G20, sous réserve que ce Compartiment détienne des valeurs mobilières provenant d'au moins six émissions différentes et que les titres provenant d'une émission ne représentent pas plus de 30 % de l'actif net de ce Compartiment.

L'Exposition Globale liée aux instruments financiers dérivés est calculée en prenant en compte la valeur courante des actifs sous-jacents, le risque de contrepartie, les mouvements de marché prévisibles et la période disponible pour la liquidation des positions.

La Société s'assurera que l'Exposition Globale de chaque Compartiment aux instruments financiers dérivés ne dépassera pas le total de l'actif net du Compartiment concerné. En conséquence, le risque d'exposition globale du Compartiment ne dépassera pas 200 % du total de son actif net. En outre, cette exposition globale au risque ne pourra être augmentée de plus de 10 % par le biais d'emprunts temporaires (tels que mentionnés au point 2. e) ci-dessus) afin qu'elle ne dépasse en aucun cas 210 % du total de l'actif net d'un Compartiment.

Les Compartiments appliquent soit la Méthode de la Valeur à Risque (VaR) soit la Méthode des Engagements pour calculer leur Exposition Globale, selon celle qui est appropriée.

Lorsque l'objectif d'investissement d'un Compartiment désigne un indicateur de référence auquel la performance peut être comparée, la méthode utilisée pour calculer l'Exposition Globale peut prendre en compte un indicateur de référence différent de celui mentionné à des fins de performance ou de volatilité dans l'objectif d'investissement dudit Compartiment.

Couverture de change

La Société peut, à l'égard de chaque Compartiment, dans le but de couvrir les risques de change, avoir des engagements en cours en vertu de contrats de change à terme, de contrats à terme standardisés sur devises, d'options d'achat vendues et d'options de vente achetées sur devises et de *swaps* de devises, cotés en Bourse ou négociés sur un Marché Réglementé ou conclus avec des établissements financiers de premier ordre.

Sous réserve de la mise en œuvre des techniques de couverture de change ci-dessous, les engagements dans une devise ne peuvent dépasser la valeur totale des valeurs mobilières et autres actifs détenus par le Compartiment concerné libellés dans cette devise (ou d'autres devises qui varient de manière sensiblement similaire à cette devise).

Dans ce contexte, la Société peut, à l'égard de chaque Compartiment, avoir recours aux techniques de couverture de change suivantes :

- couverture par substitution, c'est à dire une technique par laquelle un Compartiment met en place une couverture de la devise de référence du Compartiment (ou de l'indice de référence ou de l'exposition en devise des actifs du Fonds) vis-à-vis de l'exposition à une devise en effectuant pour s'y substituer une vente (ou un achat) d'une autre devise

qui lui est étroitement liée, à condition toutefois que ces devises soient effectivement susceptibles de fluctuer de la même manière. Les règles suivies pour déterminer qu'une devise fluctue d'une manière sensiblement similaire à une autre devise sont les suivantes : i) il est prouvé sur une période de temps significative que la corrélation entre les deux devises est supérieure à 85 % ; ii) il est prévu, par une décision politique explicite, que les deux devises participeront à l'Union monétaire européenne (pays de la zone euro) à une date future fixée (ce qui inclurait l'utilisation de l'euro lui-même comme un substitut pour couvrir des positions obligataires libellées dans d'autres devises devant faire partie de l'euro à une date future fixée), et iii) la devise utilisée comme instrument de couverture contre l'autre devise fait partie d'un panier de devises contre lequel la banque centrale pour cette autre devise gère explicitement sa devise au sein d'une fourchette ou d'un couloir stable ou évoluant à un taux prédéterminé.

- couverture croisée, c'est-à-dire une technique par laquelle un Compartiment vend une devise à laquelle il est exposé et achète davantage d'une autre devise à laquelle le Compartiment peut également être exposé, le niveau de la devise de référence restant inchangé, à condition toutefois que toutes ces devises soient des monnaies des pays qui sont à ce moment inclus dans l'indice de référence du Compartiment ou dans sa politique d'investissement et que la technique soit utilisée comme une méthode efficace pour obtenir l'exposition souhaitée en termes de devise et d'actifs.
- couverture par anticipation, c'est-à-dire une technique dans laquelle la décision de prendre une position sur une devise donnée et la décision de détenir dans le portefeuille d'un Compartiment des titres libellés dans cette devise sont des décisions distinctes, à condition toutefois que la devise achetée en prévision d'un achat ultérieur des titres sous-jacents en portefeuille est une devise associée aux pays qui sont inclus dans l'indice de référence du Compartiment ou dans sa politique d'investissement.

Opérations de *swaps* de rendement total

Un Compartiment que sa politique d'investissement autorise à investir dans des *swaps* de rendement total mais qui n'effectue pas ce genre d'opérations à la date du présent Prospectus peut néanmoins conclure des *swaps* de rendement total à condition que la proportion maximum de l'actif net de ce Compartiment pouvant faire l'objet de ce type d'opérations ne dépasse pas 30 % et que la section pertinente se rapportant à ce Compartiment individuel soit mise à jour en conséquence à la prochaine occasion. Dans de tels cas, la contrepartie à l'opération sera une contrepartie approuvée et surveillée par la Société de Gestion ou le Gestionnaire de Portefeuille. À aucun moment une contrepartie dans une opération n'aura de pouvoir discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissements d'un Compartiment ou sur le sous-jacent du *swap* de rendement total. Bien qu'aucun statut juridique ni critère géographique préétabli ne s'applique à la sélection des contreparties, ces éléments sont généralement pris en compte dans le processus de sélection.

Les types d'actifs suivants peuvent faire l'objet de *swaps* de rendement total : actions, devises et/ou indices de matière première (notamment, sans s'y limiter, les indices Morgan Stanley Balanced Ex Energy, Morgan Stanley Balanced Ex Grains, Morgan Stanley Balanced Ex Industrial Metals, Morgan Stanley Balanced Ex Precious Metals ou Morgan Stanley Balanced Ex Softs), *swaps* de variation de la volatilité ainsi que titres à revenu fixe, en particulier les expositions liées à des titres de sociétés à haut rendement et à des prêts bancaires.

Le risque de défaut de la contrepartie et l'effet sur le rendement pour les investisseurs sont plus amplement décrits à la section « Considérations sur les risques ».

Lorsqu'un Compartiment effectue des opérations de *swap* de rendement total à la date du présent Prospectus, la proportion attendue de l'actif net de ce Compartiment pouvant faire l'objet d'opérations de *swaps* de rendement total doit être calculée comme la somme des notionnels des dérivés utilisés et est indiquée dans la section « Informations sur les Compartiments, leurs objectifs et leurs politiques d'investissement » du Compartiment concerné. Si et quand un Compartiment effectue des opérations de *swaps* de rendement total, c'est en vue de générer une plus-value ou un revenu supplémentaires et/ou de réduire les coûts ou les risques.

Tous les revenus générés par les opérations de *swaps* de rendement total reviendront au Compartiment concerné, et la Société de Gestion ne percevra aucune commission ou frais sur ces revenus en sus des frais de gestion pour le Compartiment concerné comme indiqué à la section « Frais de gestion ».

4. RECOURS À DES TECHNIQUES ET INSTRUMENTS LIÉS AUX VALEURS MOBILIÈRES ET AUX INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

a) Opérations de mise et de prise en pension et de prêt de titres

(i) Types et objet

Dans la mesure de ce qui est autorisé et dans les limites prévues par la Loi du 17 décembre 2010 ainsi que par toute loi, tout règlement d'application ou toute circulaire luxembourgeoise connexes, présents ou futurs, ou par les directives de l'autorité de surveillance luxembourgeoise (la « Réglementation ») et plus particulièrement les dispositions (i) de l'article 11 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 relatif à certaines définitions de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et de (ii) des Circulaires CSSF 08/356 et 14/592, chaque Compartiment peut, dans le but de produire des capitaux ou des revenus supplémentaires ou encore de réduire les coûts ou les risques, (A) conclure des opérations de prise en pension ou de mise en pension avec ou sans option et (B) conclure des opérations de prêt de titres.

Selon le cas, les garanties reçues par chaque Compartiment au titre de l'une quelconque de ces opérations peuvent compenser l'exposition nette par contrepartie si elles respectent les critères définis par la législation, la réglementation et les circulaires applicables publiées par la CSSF de temps à autre, notamment en matière de liquidité, de valorisation de qualité de crédit de l'émetteur, de corrélation, de risques liés à la gestion de la garantie et de caractère exécutoire tels que plus amplement décrits ci-dessous.

La forme et la nature de la garantie consistera principalement en espèces et titres à revenus fixes souverains bénéficiant d'une notation élevée qui respectent des critères de notation particuliers et dont la valeur sera égale ou supérieure à la valeur des titres prêtés. Les garanties éligibles aux opérations de prêt sont des titres de créance négociables (collectivement des « Obligations Souveraines de Niveau AA- ») émises par des États (par exemple, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suède, la Suisse, les États-Unis, le Royaume-Uni, etc.), notées au moins AA- par S & P et/ou Aa3 par Moody's et libellées dans la monnaie officielle du pays concerné et émises sur le marché domestique concerné (mais à l'exclusion des dérivés d'autres titres et des titres indexés sur l'inflation). Les sûretés reçues par la Société au titre des opérations de pension livrée peuvent être des bons du Trésor américain ou des obligations d'agences de l'État fédéral américain bénéficiant de l'engagement inconditionnel de ce dernier et/ou des obligations souveraines du noyau de la zone euro notées AA- ou mieux. Les garanties tripartites acceptables au titre de l'accord de garde dans le cadre de la convention cadre visant les accords de pension sont notamment les bons du Trésor américain (billets, bons et obligations) et les organismes publics suivants : La Federal National Mortgage Association (FNMA), la Federal Home Loan Bank (FHLB), la Federal Home Loan Mortgage Corp (FHLMC), et le Federal Farm Credit System (FFCB).

La garantie doit avoir une échéance finale maximale de 5 ans à compter de la date de conclusion de l'accord de pension.

La valeur des titres doit également être égale ou supérieure à 102 % du montant de l'opération de pension livrée. La valeur des garanties est réduite d'un pourcentage (une « décote ») qui vise à couvrir les fluctuations à court terme de leur valeur, comme plus amplement détaillé dans le tableau ci-dessous à la section (iv) Garanties. Les expositions nettes sont calculées quotidiennement par contrepartie et, selon les termes des contrats, notamment un montant de transfert minimum, les niveaux des garanties peuvent fluctuer entre le Compartiment et la contrepartie en fonction de l'évolution de marché de l'exposition.

Les garanties autres qu'en espèces reçues ne sont pas vendues, ni réinvesties ou gagées.

Les garanties en espèces reçues par chaque Compartiment au titre de l'une quelconque de ces opérations peuvent être réinvesties d'une manière compatible avec les objectifs d'investissement de ce Compartiment et les exigences de diversification des risques décrites à l'Annexe B « Restrictions d'investissement » (a) en actions ou en parts émises par des organismes de placement collectif monétaires tels que définis dans le RFM, (b) en dépôts auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social dans un État Membre ou d'un établissement de crédit situé dans un État non membre, à condition qu'il soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation de l'UE, (c) en titres à revenu fixe d'État de haute qualité, et (d) en opérations de prise en pension à condition qu'elles soient effectuées avec des établissements de crédit soumis à une surveillance prudentielle et que la Société puisse rappeler à tout moment le montant total des espèces sur une base courue. La Société a mis en place des politiques en matière de réinvestissement des garanties (en particulier, l'interdiction d'utiliser des dérivés ou d'autres instruments susceptibles de contribuer à l'effet de levier) de telle sorte qu'un tel réinvestissement n'ait pas d'incidence sur le calcul de l'Exposition Globale.

Conformément aux critères énoncés dans le paragraphe précédent, un Compartiment peut être intégralement garanti en différentes valeurs mobilières et en Instruments du Marché Monétaire émis ou garantis par un État membre de l'UE, ses collectivités locales ou des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres, ou par tout autre État de l'OCDE, par Singapour ou par tout État membre du G20, sous réserve que ce Compartiment détienne des valeurs mobilières provenant d'au moins six émissions différentes et que les titres provenant d'une émission ne représentent pas plus de 30 % de l'actif net de ce Compartiment.

(ii) Limites et conditions

– Opérations de prêt de titres

Sauf stipulation contraire dans la politique d'investissement du Compartiment concerné, un Compartiment peut utiliser jusqu'à 50 % de son actif pour des opérations de prêt de titres. Le volume des opérations de prêt de titres de chaque Compartiment sera maintenu à un niveau approprié, étant précisé que chaque Compartiment sera en droit de demander le retour des titres prêtés d'une manière qui lui permette de remplir à tout moment ses obligations de rachat et que ces opérations ne mettent pas en péril la gestion de l'actif de chaque Compartiment conformément à sa politique d'investissement. Les contreparties aux opérations de prêt de titres doivent bénéficier, au moment de l'opération, d'une notation de crédit minimum de A- ou supérieure de la part de Standard & Poor's, Moody's ou Fitch. Bien qu'aucun statut juridique ni critère géographique préétabli ne s'applique à la sélection des contreparties, ces éléments sont généralement pris en compte dans le processus de sélection.

Lorsqu'il effectue des opérations de prêt de titres, un Compartiment doit également se conformer aux exigences suivantes :

- (i) L'emprunteur dans une opération de prêt de titres doit être soumis à des règles de surveillance prudentielle considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prescrites par le droit de l'UE ;
- (ii) Un Compartiment peut seulement prêter directement des titres à une contrepartie (A) lui-même ou (B) par le biais d'un système standardisé de prêt organisé par un établissement de compensation reconnu ou par l'intermédiaire d'un établissement financier de premier ordre soumis à des règles de surveillance prudentielle considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prescrites par le droit communautaire et spécialisé dans ce type de transactions. Goldman Sachs International Bank et JPMorgan Chase Bank, N.A., succursale de Londres, agiront en qualité d'agents de prêt pour les prêts de titres au nom d'un Compartiment ;
- (iii) Un Compartiment peut conclure des opérations de prêt de titres uniquement si les conditions contractuelles lui permettent à tout moment de demander la restitution des titres prêtés ou de résilier l'accord ;

À la date du présent Prospectus, les titres de capital sont les seuls titres faisant l'objet d'opérations de prêt de titres.

Lorsqu'un Compartiment effectue des opérations de prêt de titres à la date du présent Prospectus, la proportion attendue de l'actif net de ce Compartiment pouvant faire l'objet d'opérations de prêts de titres est indiquée dans la section « Informations sur les Compartiments, leurs objectifs et leurs politiques d'investissement » du Compartiment concerné.

Un Compartiment qui n'effectue pas d'opérations de prêt de titres à la date du présent Prospectus obtient donc un taux d'utilisation escompté de 0 % dans ces opérations. Il est en outre précisé que le Compartiment concerné peut toutefois effectuer des opérations de prêt de titres à condition que la proportion maximum de l'actif net de ce Compartiment pouvant faire l'objet de ce type d'opérations ne dépasse pas 50 % et que la section pertinente relative à ce Compartiment individuel soit mise à jour en conséquence à la prochaine occasion.

Les risques liés à l'utilisation d'opérations de prêt de titres et l'effet sur le rendement pour les investisseurs sont plus amplement décrits à la section « Considérations sur les risques ».

Afin d'éviter toute ambiguïté, les Compartiments éligibles en tant que Compartiments du Marché Monétaire ne réaliseront pas d'opérations de prêt de titres.

– Opérations de mise et de prise en pension

Sauf stipulation contraire dans la politique d'investissement du Compartiment concerné, un Compartiment peut utiliser jusqu'à 50 % de son actif pour des opérations de mise en pension, mais l'exposition d'un Compartiment à une même contrepartie au titre des opérations de mise en pension est limitée à (i) 10 % de son actif dans le cas où la contrepartie est un établissement de crédit ayant son siège social dans un État membre de l'UE ou soumis à des règles prudentielles équivalentes et à (ii) 5 % de son actif dans les autres cas. Les contreparties aux opérations de mise en pension doivent bénéficier, au moment de l'opération, d'une notation de crédit minimum de A- ou supérieure de la part de Standard & Poor's, Moody's ou Fitch. Bien qu'aucun statut juridique ni critère géographique préétabli ne s'applique à la sélection des contreparties, ces éléments sont généralement pris en compte dans le processus de sélection. Le volume des opérations de mise en pension de chaque Compartiment sera maintenu à un niveau tel que le Compartiment soit en mesure de remplir en tout temps ses obligations de rachat à l'égard des actionnaires. De plus, chaque Compartiment doit s'assurer qu'à l'échéance des opérations de mise en pension, il possède suffisamment d'actifs pour être en mesure de régler le montant convenu avec la contrepartie en échange de la restitution des titres au Compartiment. Tous les revenus supplémentaires obtenus à partir d'opérations de mise en pension seront attribués au Compartiment concerné.

Les types d'actifs suivants peuvent faire l'objet d'opérations de mise en pension : dette souveraine, obligations de sociétés et d'États, titres privés adossés à des créances hypothécaires résidentielles et titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, possiblement autres titres adossés à des actifs.

Lorsqu'un Compartiment effectue des opérations de mise en pension à la date du présent Prospectus, la proportion attendue de l'actif net de ce Compartiment pouvant faire l'objet d'opérations de mise en pension est indiquée dans la section « Informations sur les Compartiments, leurs objectifs et leurs politiques d'investissement » du Compartiment concerné.

Un Compartiment qui n'effectue pas d'opérations de mise en pension à la date du présent Prospectus obtient donc un taux d'utilisation escompté de 0 % dans ces opérations. Il est en outre précisé que le Compartiment concerné peut toutefois effectuer des opérations de mise en pension à condition que la proportion maximum de l'actif net de ce Compartiment pouvant faire l'objet de ce type d'opérations ne dépasse pas 50 % et que la section pertinente relative à ce Compartiment individuel soit mise à jour en conséquence à la prochaine occasion.

Les types d'actifs suivants peuvent faire l'objet d'accords de prise en pension : dette souveraine, obligations de sociétés et d'États, titres privés adossés à des créances hypothécaires résidentielles et titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, possiblement autres titres adossés à des actifs.

Lorsqu'un Compartiment effectue des opérations de prise en pension à la date du présent Prospectus, la proportion attendue de l'actif net de ce Compartiment pouvant faire l'objet d'opérations de prise en pension est indiquée dans la section « Informations sur les Compartiments, leurs objectifs et leurs politiques d'investissement » du Compartiment concerné.

Un Compartiment qui n'effectue pas d'opérations de prise en pension à la date du présent Prospectus obtient donc un taux d'utilisation escompté de 0 % dans ces opérations. Il est en outre précisé que le Compartiment concerné peut toutefois effectuer des opérations de prise en pension à condition que la proportion maximum de l'actif net de ce Compartiment pouvant faire l'objet de ce type d'opérations ne dépasse pas 50 % et que la section pertinente relative à ce Compartiment individuel soit mise à jour en conséquence à la prochaine occasion.

– Coûts et revenus des opérations de prêt de titres et/ou de mise et/ou prise en pension

Des coûts et frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations de prêt de titres et/ou de mise et/ou prise en pension peuvent être déduits des revenus perçus par le Compartiment concerné. Ces coûts et frais ne comprennent pas les revenus cachés. Tous les revenus découlant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects, seront reversés au Compartiment concerné. Le rapport annuel de la Société fournira des détails sur les revenus provenant des opérations de prêt de titres et/ou de mise et/ou prise en pension pour la totalité de l'exercice concerné ainsi que sur les coûts et frais opérationnels directs et indirects encourus. Les entités auxquelles des coûts et frais directs et indirects peuvent être versés sont notamment des banques, des entreprises d'investissement, des courtiers-négociateurs ou d'autres établissements financiers ou intermédiaires et peuvent être des parties liées à la Société de Gestion et/ou à la Banque Dépositaire.

Tous les revenus générés par les opérations de mise et/ou de prise en pension reviendront au Compartiment concerné, et la Société de Gestion ne percevra aucune commission ou frais sur ces revenus en sus des frais de gestion pour le Compartiment concerné comme indiqué à la section « Frais de gestion ».

L'agent de prêt de titres reçoit pour ses services une commission pouvant aller jusqu'à 10 % du revenu brut généré résultant des titres prêtés, le reste du revenu étant reçu et retenu par le Compartiment prêteur concerné. Tous les revenus supplémentaires obtenus à partir d'opérations de prêt de titres seront attribués au Compartiment concerné.

(iii) Conflits d'intérêts

Il n'y a aucun conflit d'intérêts à noter. Le Gestionnaire de Portefeuille du Compartiment concerné n'a pas l'intention de prêter les titres du Compartiment à ses sociétés liées.

(iv) Garanties

Les garanties reçues par le Compartiment concerné peuvent être utilisées pour réduire son exposition au risque de contrepartie si elles respectent les critères établis par la législation, la réglementation et les circulaires applicables publiées de temps à autre par la CSSF, notamment en termes de liquidité, de valorisation, de qualité de crédit de l'émetteur, de corrélation, de risques liés à la gestion de la garantie et de caractère exécutoire. En particulier, les garanties doivent remplir les conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue autre que du numéraire doit être de haute qualité, très liquide et négociée sur un Marché Réglementé ou sur un système multilatéral de négociation offrant la transparence des prix, afin qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation antérieure à la vente ;
- (b) elle doit être valorisée au moins quotidiennement et les actifs qui présentent une forte volatilité des prix ne doivent pas être acceptés sauf si des décotes suffisamment prudentes sont appliquées ;
- (c) elle doit être délivrée par une entité indépendante de la contrepartie et ne doit pas être susceptible d'afficher une forte corrélation avec la performance de la contrepartie ;
- (d) elle doit être suffisamment diversifiée en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximum totale à un émetteur unique de 20 % de la valeur nette de l'actif du Compartiment, en tenant compte de toutes les garanties reçues. À titre de dérogation, un Compartiment peut être intégralement garanti par différentes valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaires émis ou garantis par un État membre de l'UE, une ou plusieurs de ses collectivités locales, un Pays Tiers, ou un organisme public international auquel appartient un ou plusieurs États membres de l'UE. Dans un tel cas, le Compartiment concerné doit recevoir des titres provenant d'au moins six émissions différentes, mais les titres provenant d'une seule émission ne doivent pas représenter plus de 30 % de la valeur nette de l'actif du Compartiment.
- (e) Elle doit pouvoir être pleinement appliquée par le Compartiment concerné à tout moment sans référence à la contrepartie ou sans son approbation ;
- (f) Lorsqu'il y a transfert de propriété, la garantie reçue sera conservée par le Dépositaire conformément aux devoirs de garde du Dépositaire en vertu du Contrat de Dépositaire. Pour les autres types de contrats de garantie, la garantie peut être détenue par un dépositaire tiers qui est soumis à une surveillance prudentielle et qui n'est pas lié au fournisseur de la garantie.
- (g) La garantie reçue doit être de qualité *investment grade*.

La garantie sera évaluée chaque Jour d'Évaluation sur la base du dernier cours disponible selon les lignes directrices de l'ISDA et en tenant compte des décotes appropriées déterminées pour chaque classe d'actifs sur la base de la politique de décote applicable. La garantie sera évaluée quotidiennement à sa valeur de marché et en fonction de l'exposition de marché courante et du solde de garantie, celle-ci pourra faire l'objet d'une variation de la marge quand et si certains seuils prédéterminés sont franchis.

Les décotes suivantes sont appliquées aux garanties par la Société de Gestion, étant entendu que celle-ci se réserve le droit de modifier ces règles à tout moment :

Garanties admissibles	Décote
Espèces	100 %
Bons du Trésor américain - 1 an ou moins	97 % - 100 %
Bons du Trésor américain - 1 an à 5 ans	95 % - 100 %
Bons du Trésor américain - 5 ans ou plus	95 % - 100 %
Bons du Trésor américain - 5 an à 10 ans	95 % - 100 %
Bons du Trésor américain - 10 ans à 30 ans	90 % - 100 %

Informations détaillées sur les obligations souveraines	Décote
Obligations souveraines - moins d'1 an	99 % - 100 %
Obligations souveraines - 1 à 2 ans	95-100 %
Obligations souveraines - 2 à 5 ans	95-100 %
Obligations souveraines - 5 à 10 ans	90-100 %
Obligations souveraines - 10 à 20 ans	S/O
Obligations souveraines - 20 à 30 ans	85-100 %

Les niveaux de décote sont convenus contrepartie par contrepartie et reflétés dans la CSA aux lignes directrices de l'ISDA. Les niveaux de décote sont suivis et rapprochés en permanence (au moyen de systèmes de gestion des garanties) afin d'identifier toute modification de la politique de décote convenue. L'application d'un niveau de décote différent (non convenu) ayant une incidence sur l'évaluation de la garantie est remontée à la contrepartie concernée. Les niveaux de décote peuvent en outre être modifiés en raison d'un changement de la solvabilité d'une contrepartie donnée.

Afin d'éviter toute ambiguïté, les dispositions de cette section s'appliquent également aux Compartiments du Marché Monétaire à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec les dispositions du RFM.

5. RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT ET RÈGLES DE PORTEFEUILLE SPÉCIFIQUES POUR LES COMPARTIMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Restrictions d'investissement spécifiques

Par dérogation aux points 1 à 3 ci-dessus, le Conseil d'Administration a adopté les restrictions suivantes concernant les investissements des Compartiments éligibles en tant que Compartiments Monétaires à Court Terme à Valeur Liquidative Variable. Ces restrictions et politiques peuvent être modifiées en tant que de besoin par le Conseil d'Administration selon ce qu'il considère être dans l'intérêt de la Société. Dans ce cas, le prospectus sera mis à jour.

I) Chaque Compartiment peut investir exclusivement dans les actifs éligibles suivants :

A) Instruments du Marché Monétaire qui satisfont aux exigences suivantes :

a) Ils tombent dans les catégories suivantes :

- i) Instruments du Marché Monétaire admis ou négociés sur un Marché Réglementé, admis à la cote officielle d'une bourse ; et/ou
- ii) Instruments du Marché Monétaire autres que ceux négociés sur un Marché Réglementé, si l'émission ou l'émetteur de ces instruments sont eux-mêmes réglementés aux fins de protéger les investisseurs et leur épargne, et à conditions que ces instruments soient :

1. émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale ou par une banque centrale d'un État Membre de l'UE, la Banque centrale européenne, l'UE ou la Banque européenne d'investissement, un État non membre de l'UE ou, dans le cas d'un État fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international auquel appartiennent un ou plusieurs États Membres de l'UE ; ou
2. émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les Marchés Réglementés visés au a) i) ci-dessus ; ou
3. émis ou garantis par un établissement soumis à un contrôle prudentiel conformément aux critères définis par le droit de l'UE ou par un établissement soumis et se conformant à des règles prudentielles que la CSSF estime au moins aussi rigoureuses que celles fixées par le droit de l'UE ; ou
4. émis par d'autres organismes appartenant aux catégories approuvées par la CSSF sous réserve que les investissements dans ces instruments soient soumis à des normes de protection des investisseurs équivalentes à celles des points 1 et 3 ci-dessus et que l'émetteur soit une société disposant d'un capital et de réserves d'au moins dix millions d'euros (10 000 000 EUR), présentant et publiant ses comptes annuels conformément à la directive 2013/34/UE, ou une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés qui comprend une ou plusieurs sociétés cotées, est dédiée au financement de ce groupe ou est une entité dédiée au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de crédit bancaire.

b) ils présentent une des caractéristiques alternatives suivantes

1. ils ont une échéance légale à l'émission égale ou inférieure à 397 jours ;
2. ils ont une échéance résiduelle égale ou inférieure à 397 jours ;

c) l'émetteur de l'Instrument du Marché Monétaire et la qualité de l'Instrument du Marché Monétaire ont reçu une évaluation positive en vertu de la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit mise en place par la Société de Gestion ;

Cette exigence ne s'applique pas aux Instruments du Marché Monétaire émis ou garantis par l'UE, une autorité centrale ou une banque centrale d'un État Membre de l'UE, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le mécanisme européen de stabilité ou le Fonds européen de stabilité financière.

d) lorsque le Compartiment investit en titrisation ou en ABCP, il est soumis aux exigences énoncées au B ci-dessous.

- B) 1) Titrisations et ABCP éligibles à condition que la titrisation ou l'ABCP soit suffisamment liquide, ait reçu une évaluation positive en vertu de la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit mise en place par la Société de Gestion, et soit l'un des instruments suivants :
- a) une titrisation visée à l'article 13 du règlement délégué (UE) 2015/61 de la Commission⁷.
 - b) un ABCP émis par un programme d'ABCP :
 1. qui est pleinement garanti par un établissement de crédit réglementé qui couvre tous les risques de liquidité, de crédit et de dilution importante, ainsi que les coûts de transaction courants et les coûts induits par l'ensemble du programme liés à l'ABCP courant, si nécessaire pour garantir à l'investisseur le paiement intégral de tous les montants liés à l'ABCP.
 2. qui n'est pas une retitrisation et où les expositions sous-jacentes à la titrisation au niveau de chaque opération d'ABCP ne comprennent aucune position de titrisation ;
 3. qui ne comprend pas de titrisation synthétique telle que définie à l'article 242 point (11) du règlement (UE) n° 575/2013⁸
 - c) une titrisation ou un ABCP simple, transparent et standardisé (STS) à condition que les critères identifiant ces STS prévu par l'article 11 du MMFR, tel que modifié, soient respectés.
- À compter du 1er janvier 2019, ce paragraphe sera modifié comme suit :
- « une titrisation simple, transparente et standardisée (STS), comme déterminé conformément aux critères et conditions énoncés dans les articles 20, 21 et 22 du règlement (UE) 2017/2402 du Parlement européen et du Conseil, ou un ABCP STS, comme déterminé conformément aux critères et conditions énoncés dans les articles 24, 25 et 26 de ce règlement.
- 2) Le Compartiment peut investir dans des opérations de titrisation ou des ABCP sous réserve qu'une des conditions suivantes soit remplie, selon le cas :
- a) l'échéance légale à l'émission ou l'échéance résiduelle des opérations de titrisation et ABCP visés au paragraphe 1), points a), b) et c) ci-dessus est inférieure ou égale à deux ans et le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt est inférieur ou égal à 397 jours;
 - b) l'échéance légale ou l'échéance résiduelle à l'émission des opérations de titrisation ou ABCP visés au paragraphe 1), points b) et c), est inférieure ou égale à 397 jours ;
 - c) les titrisations visées au paragraphe 1), points a) et c), sont des instruments amortissables et ont une Durée de Vie Moyenne Pondérée inférieure ou égale à deux ans.
- C) Des dépôts auprès d'établissements de crédit sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :
- a) le dépôt est remboursable sur demande ou peut être retiré à tout moment ;
 - b) le dépôt arrive à échéance dans les douze mois maximum ;
 - c) l'établissement de crédit a son siège social dans un État Membre de l'UE ou, s'il a son siège social dans un Pays Tiers, il est soumis à des règles prudentielles considérées équivalentes aux règles édictées dans le droit de l'UE conformément à la procédure visée à l'article 107(4) du règlement (UE) n° 575/2013.
- D) Accords de mise en pension sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :
- a) ils n'ont qu'une durée temporaire, sept jours ouvrables au maximum, et ne sont utilisés qu'à des fins de gestion de liquidité et non à des fins d'investissement autres que celles visées au point c) ;
 - b) la contrepartie recevant des actifs transférés par le Compartiment concerné en tant que collatéral au titre de l'accord de mise en pension ne peut pas céder, investir, engager ou transférer de quelque autre façon ces actifs sans l'accord préalable de la Société ;
 - c) les liquidités reçues par le Compartiment concerné dans le cadre de l'accord de mise en pension peuvent être :
 1. placées en dépôt conformément au C) ci-dessus ; ou
 2. investies dans des valeurs mobilières liquides ou des Instruments du Marché Monétaire autres que ceux visés au I) A) ci-dessus à condition que ces actifs remplissent une des conditions suivantes :
- (i) ils sont émis ou garantis par l'Union, une autorité centrale ou la banque centrale d'un État Membre de l'UE, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le mécanisme européen de stabilité ou le Fonds européen de stabilité financière, à condition qu'ils aient reçu une évaluation positive en vertu de la procédure interne d'évaluation de crédit mise en place par la Société de Gestion ;
 - (ii) ils sont émis ou garantis par une autorité centrale ou la banque centrale d'un État non-membre de l'UE, et ont bénéficié d'une évaluation positive en vertu de la procédure interne d'évaluation de crédit mise en place par la Société de Gestion ;

⁷ Règlement délégué (UE) 2015/61 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'exigence de couverture des besoins de liquidité pour les établissements de crédit.

⁸ Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012

Les liquidités reçues par le Compartiment concerné dans le cadre d'un accord de mise en pension ne doivent pas sinon être investies dans d'autres actifs, transférées ou autrement réutilisées.

- d) Les liquidités reçues par le Compartiment concerné dans le cadre d'accords de mise en pension ne dépassent pas 10 % de ses actifs.
 - e) La Société a le droit de résilier l'accord à tout moment en donnant un préavis inférieur ou égal à deux jours ouvrés.
- E) Accords de prise en pension sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :
- a) Le Compartiment a le droit de résilier l'accord à tout moment en donnant un préavis inférieur ou égal à deux jours ouvrés ;
 - b) les actifs reçus par le Compartiment dans le cadre d'accords de prise en pension doivent :
 1. être des Instruments du Marché Monétaire qui remplissent les conditions exposées au I) A) ci-dessus ;
 2. ne pas inclure de titrisations ni d'ABCP ;
 3. avoir une valeur de marché qui est à tout moment au moins égale à la valeur des liquidités versées ;
 4. ne pas être cédés, réinvestis, engagés ou autrement transférés ;
 5. être suffisamment diversifiés avec une exposition maximum à un émetteur donné de 15 % de la valeur liquidative du Compartiment sauf si ces actifs ont la forme d'Instruments du Marché Monétaire qui remplissent les conditions du III) q) (viii) ci-dessous ;
 6. être émis par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être susceptibles d'afficher une forte corrélation avec la performance de la contrepartie.

À titre de dérogation au (1) ci-dessus, le Compartiment peut recevoir dans le cadre d'un accord de prise en pension des valeurs mobilières liquides ou des Instruments du Marché Monétaire autres que ceux visés au I) A) ci-dessus à condition que ces actifs remplissent une des conditions suivantes :

- (i) ils sont émis ou garantis par l'Union européenne, une autorité centrale ou la banque centrale d'un État Membre de l'UE, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le mécanisme européen de stabilité ou le Fonds européen de stabilité financière, à condition qu'ils aient reçu une évaluation positive en vertu de la procédure interne d'évaluation de crédit mise en place par la Société de Gestion.
- (ii) ils sont émis ou garantis par une autorité centrale ou la banque centrale d'un État non-membre de l'UE, et ont bénéficié d'une évaluation positive en vertu de la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit mise en place par la Société de Gestion ;

Les actifs reçus dans le cadre d'accords de prise en pension conformément aux stipulations ci-dessus doivent satisfaire aux exigences de diversification décrites au III) a) viii).

- c) La Société doit s'assurer qu'elle est en mesure de rappeler à tout moment le montant total des liquidités sur une base prorata temporis ou sur la base de la Valorisation au Prix du Marché. Lorsque les liquidités peuvent être rappelées à tout moment sur la base de la Valorisation au Prix du Marché, la Valorisation au Prix du Marché de l'accord de prise en pension est utilisée aux fins du calcul de la Valeur Liquidative par Action du Compartiment concerné.
- F) Parts ou actions de tout autre Compartiment du Marché Monétaire à court terme (« CMM ciblé ») sous réserve que toutes les conditions suivantes soient remplies :
- a) pas plus de 10 % des actifs du CMM ciblé ne peuvent, conformément à son règlement ou à ses documents constitutifs, être investis globalement dans des actions ou des parts d'autres CMM ciblés ;
 - b) le CMM ciblé ne détient pas de parts ou actions du Compartiment acquéreur ;
 - c) Le CMM ciblé est agréé en vertu du RFM.
- G) Instruments financiers dérivés à condition qu'ils soient négociés sur une bourse ou un Marché Réglementé ou de gré à gré, sous réserve que toutes les conditions suivantes soient remplies :
- (i) Le sous-jacent de l'instrument financier dérivé consiste en taux d'intérêt, taux de change, devises ou indices représentant une de ces catégories ;
 - (ii) l'instrument financier dérivé a uniquement pour but de couvrir les risques de taux d'intérêt ou de change inhérents à d'autres investissements du Compartiment ;
 - (iii) les contreparties des opérations sur instruments dérivés de gré à gré sont des établissements soumis à une surveillance prudentielle et qui appartiennent aux catégories agréées par la CSSF ;
 - (iv) Les instruments dérivés négociés de gré à gré sont soumis à des évaluations fiables et vérifiables quotidiennes et peuvent être cédés, liquidés ou clôturés par une transaction inverse à leur juste valeur à tout moment à l'initiative de la Société.

- II) Le Compartiment peut détenir des actifs liquides accessoires.
- III) a) (i) La Société n'investira pas plus de 5 % des actifs d'un Compartiment dans des Instruments du Marché Monétaire, des opérations de titrisation et des ABCP émis par la même entité.
- (ii) La Société ne peut pas investir plus de 10 % des actifs d'un tel Compartiment dans des dépôts auprès du même établissement de crédit, à moins que la structure du secteur bancaire luxembourgeois soit telle qu'il n'existe pas suffisamment d'établissements de crédit viables pour satisfaire cette exigence de diversification et qu'il ne soit pas économiquement faisable pour le Compartiment d'effectuer des dépôts dans un autre État Membre de l'UE, auquel cas un maximum de 15 % peut être déposé auprès du même établissement de crédit.
- (iii) À titre de dérogation au premier paragraphe du III) a) i) ci-dessus, un Compartiment peut investir un maximum de 10 % de son actif en Instruments du Marché Monétaire, titrisations et ABCP émis par la même entité à condition que la valeur totale de ces Instruments du Marché Monétaire, titrisations et ABCP détenus par le Compartiment concerné dans chacune de ces entités émettrices dans lesquels il investit plus de 5 % de son actif ne dépasse pas 40 % de la valeur de son actif.
- (iv) Le total de toutes les expositions du Compartiment aux titrisations et ABCP ne doit pas dépasser 15 % de son actif. À compter du 1er janvier 2019, le total de toutes les expositions du Compartiment aux titrisations et ABCP ne devra pas dépasser 20 % de son actif, sur lesquels 15 % de l'actif de ce Compartiment peuvent être investis en titrisations et ABCP qui ne satisfont pas aux critères d'identification des opérations de titrisation et ABCP.
- (v) L'exposition totale au risque de la même contrepartie d'un Compartiment provenant des opérations sur dérivés qui remplissent les conditions énoncées au I) G) ci-dessus ne doit pas dépasser 5 % de l'actif du Compartiment concerné.
- (vi) Le montant total des liquidités fournies à la même contrepartie de la Société agissant pour le compte du Compartiment dans le cadre de contrats de prise en pension ne pourra pas dépasser 15 % de l'actif du Compartiment.
- (vii) Nonobstant les limites individuelles stipulées aux paragraphes III) a) i), ii) et iii), la Société ne peut combiner, pour chaque Compartiment, aucun des éléments suivants :
- i) Investissements en Instruments du Marché Monétaire, titrisations et ABCP émis par, et/ou
- ii) dépôts effectués auprès de, et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré entraînant une exposition au risque de contrepartie d'une entité unique dépassant 15 % de l'actif du Compartiment.
- (viii) La limite de 15 % stipulée au III) a) vi) ci-dessus sera relevée à un maximum de 20 % en Instruments du Marché Monétaire, dépôts et instruments financiers dérivés négociés de gré à gré de cette entité unique dans la mesure où le marché financier luxembourgeois serait tel qu'il n'existe pas suffisamment d'établissements financiers viables pour satisfaire cette exigence de diversification et qu'il n'est pas économiquement faisable pour la Société d'utiliser des établissements financiers situés dans d'autres États Membres de l'UE.
- (ix) Nonobstant les dispositions prévues au III) a) i), la Société est autorisée à investir jusqu'à 100 % de l'actif de tout Compartiment, conformément au principe de diversification des risques, en Instruments du Marché Monétaire émis ou garantis séparément ou conjointement par l'UE, les administrations nationales, régionales ou locales des États Membres de l'UE ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, le Fonds d'investissement européen, le mécanisme européen de stabilité monétaire, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou une banque centrale d'un Pays Tiers, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne de reconstruction et de développement et la Banque des règlements internationaux ou tout autre institution ou organisation financière internationale pertinente à laquelle appartiennent un ou plusieurs États Membres de l'UE, sous réserve que ce Compartiment doit détenir des Instruments du Marché Monétaire provenant d'au moins six émissions différentes de l'émetteur et des Instruments du Marché Monétaire provenant de la même émission jusqu'à un maximum de 30 % de l'actif de ce Compartiment.**
- (x) La limite stipulée au premier paragraphe du III) a) i) peut être un maximum de 10 % pour certaines obligations si elles sont émises par un établissement de crédit unique qui a son siège social dans un État Membre de l'UE et est soumis par la loi à une surveillance publique spéciale destinée à protéger les détenteurs d'obligations. En particulier, les sommes tirées de l'émission de ces obligations doivent être investies conformément à la loi, en actifs qui, pendant toute la période de validité des obligations, peuvent couvrir les créances attachées aux obligations et qui, en cas de défaillance de l'émetteur, seraient utilisés en priorité pour le remboursement du capital et le paiement des intérêts courus.

Si un Compartiment investit plus de 5 % de son actif en obligations visées au paragraphe ci-dessus et émises par un seul émetteur, la valeur totale de ces investissements ne pourra pas dépasser 40 % de la valeur de l'actif du Compartiment.

- (xi) Nonobstant les limites individuelles stipulées au III) a) i), le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de son actif en obligations émises par un établissement de crédit unique lorsque les exigences énoncées au point (f) de l'article 10(1) ou au point (c) de l'article 11(1) du règlement délégué (UE) 2015/61 sont satisfaites, y compris tout investissement possible dans des actifs visés au III) a) ix) ci-dessus.

Lorsqu'un Compartiment investit plus de 5 % de son actif en obligations visées au paragraphe ci-dessus émises par un émetteur unique, la valeur totale de ces investissements ne doit pas dépasser 60 % de la valeur de l'actif du Compartiment concerné, y compris tout investissement possible dans des actifs visés au III) a) ix) ci-dessus, en respectant les limites qui y sont fixées.

Les entreprises faisant partie du même groupe aux fins de l'établissement de comptes consolidés, telles que définies conformément à la directive 2013/34/UE ou conformément aux règles comptables internationales admises, sont considérées comme un seul et même organisme aux fins du calcul des limites prévues à la section III) a).

- IV) a) La Société ne peut pas acquérir au nom d'un Compartiment plus de 10 % des Instruments du Marché Monétaire, titrisations et ABCP émis par une entité unique.
- b) Il est dérogé au paragraphe a) ci-dessus pour ce qui concerne les Instruments du Marché Monétaire émis ou garantis par l'UE, des administrations nationales, régionales ou locales des États Membres de l'UE ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds d'investissement européen, le mécanisme européen de stabilité monétaire, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou une banque centrale d'un Pays Tiers, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne de reconstruction et de développement et la Banque des règlements internationaux ou tout autre institution ou organisation financière internationale pertinente à laquelle appartiennent un ou plusieurs États Membres de l'UE.
- V) a) Un Compartiment peut acquérir des parts ou actions de CMM ciblés tels que définis au paragraphe I) F) à condition que, en principe, un maximum de 10 % du total de l'actif du Compartiment soit investi en parts ou actions de CMM ciblés.
- Un Compartiment spécifique peut être autorisé à investir plus de 10 % de son actif en parts d'autres CMM ciblés auquel cas cela sera explicitement indiqué dans sa politique d'investissement.
- b) Un Compartiment peut acquérir des parts ou actions d'un autre CMM ciblé à condition qu'il ne représente pas plus de 5 % de son actif.
- c) Aucun Compartiment autorisé à déroger au premier paragraphe du point V) a) ci-dessus ne peut investir au total plus de 17,5 % de son actif en parts ou actions d'autres CMM ciblés.
- d) Par dérogation aux b) et c) ci-dessus, un Compartiment peut être soit un Compartiment du Marché Monétaire nourricier investissant au moins 85 % de son actif dans un seul CMM OPCVM ciblé conformément à l'article 58 de la directive, soit investir jusqu'à 20 % de son actif dans d'autres CMM ciblés avec un maximum de 30 % au total de son actif dans les CMM ciblés qui ne sont pas des OPCVM conformément à l'article 55 de la directive, sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :
- le Compartiment concerné est commercialisé uniquement par l'intermédiaire d'un régime d'épargne salariale régi par la loi nationale et qui n'a que des personnes physiques comme investisseurs ;
 - Le régime d'épargne salariale visé ci-dessus permet aux investisseurs de récupérer leur investissement uniquement sous réserve de conditions de rachat restrictives énoncées dans la loi nationale, au titre desquelles les rachats ne peuvent avoir lieu que dans certaines circonstances qui ne sont pas liées à l'évolution du marché.
- e) Lorsque le CMM ciblé est géré, directement ou dans le cadre d'une délégation, par la Société de Gestion ou par une autre société à laquelle la Société de Gestion est liée par une direction ou un contrôle communs, ou par une participation directe ou indirecte importante, il est interdit à la Société de Gestion ou à cette autre société de facturer des commissions de souscription ou de rachat.
- Concernant les investissements d'un Compartiment supérieurs à 10 % de son actif dans le CMM ciblé lié à la Société comme décrit au paragraphe précédent, des frais de gestion (excepté une éventuelle commission de performance) d'un maximum de 2 % peuvent être facturés sur cette portion de l'actif du Compartiment concerné. La Société indiquera dans son rapport annuel le total des frais de gestion facturés tant au Compartiment concerné qu'aux CMM dans lesquels ce Compartiment a investi au cours de la période concernée.
- f) Les investissements sous-jacents détenus par le CMM ciblé dans lequel un Compartiment investit n'ont pas à être considérés aux fins des restrictions d'investissement prévues au III) a) ci-dessus.
- g) Nonobstant ce qui précède, un Compartiment peut souscrire, acquérir et/ou détenir des valeurs mobilières à émettre ou émises par un ou plusieurs autres Compartiments sans que le Compartiment soit soumis aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatives à la souscription, l'acquisition et/ou la détention par une société de ses propres actions, à condition néanmoins que :
- le Compartiment du Marché Monétaire ciblé n'investisse pas à son tour dans le Compartiment concerné ayant investi dans ce fonds monétaire ciblé ; et que
 - 10 % maximum de l'actif du Compartiment du Marché Monétaire ciblé dont l'acquisition est envisagée soient investis dans des parts d'autres Compartiments du Marché Monétaire ; et que
 - les droits de vote, le cas échéant, attachés aux actions du Compartiment du Marché Monétaire ciblé soient suspendus tant que celles-ci seront détenues par le Compartiment concerné et sans préjudice du traitement approprié dans les comptes et des rapports périodiques ; et que

4. dans tous les cas et pour aussi longtemps que ces titres sont détenus par le Compartiment, leur valeur ne soit pas prise en considération pour le calcul de l'actif net du Fonds aux fins de vérifier le seuil minimum de l'actif net imposé par la loi luxembourgeoise.

VI) En outre, la Société :

- a) n'investira pas en actifs autres que ceux visés au I) ci-dessus ;
- b) ne vendra pas à découvert des Instruments du Marché Monétaire, des opérations de titrisation, des ABCP et des parts ou actions d'autres Compartiments du Marché Monétaire ;
- c) ne prendra pas d'exposition directe ou indirecte aux actions ou matières premières, y compris via des dérivés, des certificats les représentant, des indices sur lesquels ils sont basés ni tout autre moyen ou instrument qui procurerait une exposition à celles-ci ;
- d) ne conclura pas d'accords de prêt ou d'emprunt de titres, ni tout autre accord qui grèverait les actifs du Compartiment ;
- e) N'empruntera ni ne prêtera de liquidités.

Chaque Compartiment doit veiller à une répartition adéquate des risques d'investissement avec une diversification suffisante.

VII) La Société se conformera en outre aux autres restrictions qui pourront être requises par les autorités de régulation des pays dans lesquels les Actions sont commercialisées.

VIII) La Société n'est pas tenue de respecter les pourcentages de limitation des investissements lors de l'exercice de droits de souscription attachés à des titres qui font partie de ses actifs.

Si les pourcentages maximaux définis dans les restrictions ci-dessus sont dépassés pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société, ou à la suite de l'exercice de droits de souscription, elle devra adopter comme objectif prioritaire de ses opérations de vente de remédier à cette situation, en prenant dûment en compte les intérêts de ses Actionnaires.

Règles relatives au portefeuille

Les Compartiments Monétaires à Court Terme à Valeur Liquidative Variable doivent également respecter en permanence toutes les exigences suivantes :

- a. leur portefeuille doit à tout moment respecter une Échéance Moyenne Pondérée égale ou inférieure à 60 jours ;
- b. leur portefeuille doit à tout moment avoir une Durée de Vie Moyenne Pondérée égale ou inférieure à 120 jours, sous réserve des dispositions du RFM ;
- c. Son actif doit comprendre au moins 7,5 % d'actifs arrivant à échéance à un jour, d'accords de prise en pension (le cas échéant) qui peuvent être résiliés moyennant un préavis d'un jour ouvré ou de liquidités qui peuvent être retirées moyennant un préavis d'un jour ouvré ; d.
- d. Son actif doit comprendre au moins 15 % d'actifs arrivant à échéance à une semaine, d'accords de prise en pension (le cas échéant) qui peuvent être résiliés moyennant un préavis d'un jour ouvré. Aux fins du calcul mentionné dans la phrase précédente, les Instruments du Marché Monétaire, parts ou actions d'autres fonds monétaires peuvent être inclus dans les actifs arrivant à échéance dans la semaine à hauteur de 7,5 % à condition qu'ils puissent être remboursés ou réglés dans un délai de cinq jours ouvrés.

Si les limites définies ci-dessus sont dépassées pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société, ou à la suite de l'exercice de droits de souscription ou de rachat la Société devra adopter comme objectif prioritaire de remédier à cette situation, en prenant dûment en compte les intérêts de ses Actionnaires.

6. CONTRAINTES LOCALES SUPPLEMENTAIRES

- a) Si et tant qu'un Compartiment de la Société est agréé en tant qu'organisme de placement collectif étrangers en valeurs mobilières par le Financial Sector Conduct Authority d'Afrique du Sud au sens de l'article 65, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - (i) le Compartiment pourra emprunter jusqu'à 10 % de sa Valeur Liquidative mais uniquement de façon temporaire, afin d'honorer les demandes de revente, sous réserve toujours de la limite d'emprunt prévue au point 2. e) ci-dessus ;
 - (ii) pour les Compartiments investissant en titres de capital ou donnant accès au capital, 90 % de ces titres de capital ou donnant accès au capital de ces Compartiments ne seront investis que dans des Bourses qui sont membres à part entière de la World Federation of Exchanges ou dans des Bourses auprès desquelles le gestionnaire a fait une demande d'admission à la cote (et qui ont satisfait aux exigences de), entre autres, les directives de due diligence telles que déterminées par le teneur de registre ;
 - (iii) pour les Compartiments investissant en titres de créance ou autres instruments éligibles, 90 % de ces instruments détenus par ce Compartiment doivent bénéficier d'une notation de crédit *investment grade* de la part de Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings Limited ; toutefois, aucun placement en titres de créance *non-investment grade* ne sera effectué pour les Compartiments suivants :
 - Franklin Biotechnology Discovery Fund ;
 - Franklin U.S. Government Fund ;
 - Franklin U.S. Opportunities Fund ;

- Franklin Technology Fund ;
- Templeton Emerging Markets Fund ;
- Templeton Euroland Fund ;
- Templeton Global Fund ; et
- Templeton Global Smaller Companies Fund.

- (iv) le Compartiment peut détenir des parts d'autres OPCVM ou OPC sous réserve que ces OPCVM ou OPC aient un profil de risque qui ne soit pas beaucoup plus risqué que celui d'autres titres sous-jacents pouvant être détenus par le Compartiment ;
- (v) les instruments dérivés seront utilisés dans les limites prévues ci-dessus. Aucun endettement, aucun effet de levier ni aucun prêt sur marge ne seront permis. Les instruments dérivés ne seront pas utilisés afin de créer un effet de levier pour le portefeuille du Compartiment et seront couverts à tout moment. Aucune position non couverte ne sera permise ;
- (vi) le Compartiment n'investira pas dans un fonds de fonds ou un fonds nourricier ;
- (vii) dans la mesure où la limite de 10 % prévue au point 1. f) (i) ne s'applique pas à un Compartiment particulier, ce Compartiment ne pourra investir plus de 20 % de son actif net en parts d'un même OPCVM ou autre OPC mentionné au point 1. a) (v).
- (viii) aucun emprunt de certificats d'actions ne sera permis ; et
- (ix) le Compartiment peut conclure des contrats de prêt de titres pour autant qu'ils n'excèdent pas 50 % de la valeur de marché totale de son portefeuille.

Si et tant qu'un Compartiment de la Société est agréé par la Financial Sector Conduct Authority d'Afrique du Sud à titre d'organisme de placement collectif étranger dans des fonds de couverture au sens de l'article 65, les restrictions énumérées ci-dessus ne devraient pas s'appliquer.

- b) Si et tant que la Société est agréée par le Securities and Futures Bureau de Taïwan et pour tout Compartiment enregistré auprès de celui-ci, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - (i) la totalité des engagements résultant des instruments financiers dérivés ne peut (sauf en cas d'approbation par le Securities and Futures Bureau) à aucun moment dépasser 40 % de l'actif net du Compartiment concerné et 100 % à des fins de couverture.
 - (ii) le montant total qu'un Compartiment investit dans des titres négociés sur le marché des valeurs mobilières de la Chine continentale ne doit pas dépasser dix pour cent (10 %) de la plus récente Valeur Liquidative du Compartiment, sauf décision contraire du régulateur concerné.
 - (iii) le montant total qu'un Compartiment investit dans des titres négociés sur le marché des valeurs mobilières de Taïwan ne doit pas dépasser cinquante pour cent (50 %) de la Valeur Liquidative du Compartiment, ou tout autre pourcentage fixé par l'autorité de réglementation de Taïwan.
- c) Si et tant qu'un Compartiment de la Société est agréé par le Capital Market Board de Turquie, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - (i) Au moins 80 % du portefeuille du Compartiment devraient être investis en actifs autres que des instruments des marchés de capitaux d'émetteurs résidents en Turquie et en instruments de la dette publique turque ; et
 - (ii) Le Compartiment ne devrait pas détenir plus de 9 % des droits de vote ou du capital investi d'une même société.
- d) Si et tant que la Société est agréée par la Securities and Futures Commission de Hong Kong (la SFC) et pour tout Compartiment agréé par celle-ci, elles sera soumise aux directives de la SFC en ce qui concerne :
 - l'investissement de plus de 10 % de l'actif net d'un Compartiment au total dans des actions A chinoises et dans des actions B chinoises ;
 - l'investissement de plus de 10 % de l'actif net d'un Compartiment concerné dans des titres émis et/ou garantis par un émetteur souverain unique (notamment l'État ou une administration publique ou locale de ce pays) bénéficiant d'une notation de crédit inférieure à investment grade ;
 - l'Exposition Globale (en utilisant la Méthode des Engagements) résultant de l'utilisation de dérivés financiers dépassant 50 % de l'actif net total ; et
 - toute opération de prêt de titres, de prise en pension, de mise en pension ou autre opération similaire négociée de gré à gré.
- e) Si et tant que le Franklin NextStep Balanced Growth Fund, le Franklin NextStep Dynamic Growth Fund et le Franklin NextStep Stable Growth Fund seront agréés par la SFC, ils seront soumis aux directives de la SFC en ce qui concerne :
 - l'investissement de plus de 10 % au total de leur actif net dans des Fonds Sous-jacents qui ne sont pas domiciliés en Irlande, au Luxembourg ou au Royaume-Uni et ne sont pas agréés par la SFC ;
 - l'investissement de plus de 10 % de leur actif net dans des OPC non OPCVM ; et
 - l'investissement important en instruments financiers dérivés à des fins d'investissement ou dans des Fonds Sous-jacents qui utilisent de manière importante des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement.

f) Si et tant que les Compartiments suivants acceptent des placements du Central Provident Fund (CPF), les Directives d'investissement du CPF (CPF Investment Guidelines) émises par le Central Provident Fund Board de Singapour, ces directives pouvant être modifiées autant que de besoin, s'appliquent à ces Compartiments :

- 1) Franklin Biotechnology Discovery Fund
- 2) Franklin India Fund
- 3) Franklin U.S. Opportunities Fund
- 4) Templeton Asian Growth Fund
- 5) Templeton China Fund
- 6) Templeton Emerging Markets Fund
- 7) Templeton Global Fund
- 8) Templeton Global Balanced Fund
- 9) Templeton Global Equity Income Fund
- 10) Templeton Thailand Fund

g) Si et tant que les Compartiments suivants acceptent l'investissement par des compagnies d'assurance soumises aux dispositions de la loi allemande sur la surveillance des entreprises d'assurance (Versicherungsaufsichtsgesetz - VAG), les Compartiments n'investiront pas dans (i) des titres de créance qui sont notés B moins et en dessous par Standard & Poor's Corporation et/ou Fitch Ratings Limited, ou B3 et en dessous par Moody's Investors Service, Inc. (si à tout moment les actifs du Compartiment ne sont plus conformes à ces exigences de notation en raison d'un déclassement, ils doivent être vendus, au mieux des intérêts des investisseurs, dans un délai de six mois), toutefois, si les titres déclassés représentent moins de 3 % de la valeur de l'actif total, le Gestionnaire de Portefeuille peut les tolérer à condition que les intérêts des Investisseurs ne soient pas compromis (s'ils ne sont pas notés, les titres doivent être déclarés comme étant d'une qualité comparable par le Gestionnaire de Portefeuille), (ii) des titres adossés à des actifs ayant une notation inférieure à *investment grade* :

- 1) Franklin Emerging Markets Debt Opportunities Hard Currency Fund
- 2) Franklin Euro Government Bond Fund
- 3) Franklin Euro Short Duration Bond Fund
- 4) Franklin Euro Short-Term Money Market Fund
- 5) Franklin Global Aggregate Bond Fund
- 6) Franklin Global Aggregate Investment Grade Bond Fund

h) Afin d'assurer l'éligibilité des compartiments actions à l'exemption fiscale partielle pour les Investisseurs résidents allemands, les Compartiments suivants investiront au minimum 51 % de leur actif net en titres de capital tels que définis à l'article 2 para. 8 de la loi allemande sur la fiscalité des placements, telle qu'elle résulte de l'application de la loi allemande de réforme de la fiscalité des placements :

- 1) Franklin Biotechnology Discovery Fund
- 2) Franklin European Dividend Fund
- 3) Franklin European Growth Fund
- 4) Franklin European Small-Mid Cap Growth Fund
- 5) Franklin Global Fundamental Strategies Fund
- 6) Franklin Global Listed Infrastructure Fund
- 7) Franklin Global Small-Mid Cap Growth Fund
- 8) Franklin Gold and Precious Metals Fund
- 9) Franklin India Fund
- 10) Franklin Japan Fund
- 11) Franklin MENA Fund
- 12) Franklin Mutual European Fund
- 13) Franklin Mutual Global Discovery Fund
- 14) Franklin Mutual U.S. Value Fund
- 15) Franklin Natural Resources Fund
- 16) Franklin Select U.S. Equity Fund
- 17) Franklin Technology Fund
- 18) Franklin U.S. Opportunities Fund
- 19) Franklin World Perspectives Fund

- 20) Templeton Africa Fund
 - 21) Templeton Asian Growth Fund
 - 22) Templeton Asian Smaller Companies Fund
 - 23) Templeton BRIC Fund
 - 24) Templeton China Fund
 - 25) Templeton Eastern Europe Fund
 - 26) Templeton Emerging Markets Fund
 - 27) Templeton Emerging Markets Smaller Companies Fund
 - 28) Templeton Euroland Fund
 - 29) Templeton Frontier Markets Fund
 - 30) Templeton Global Climate Change Fund
 - 31) Templeton Global Equity Income Fund
 - 32) Templeton Global Fund
 - 33) Templeton Global Smaller Companies Fund
 - 34) Templeton Growth (Euro) Fund
 - 35) Templeton Latin America Fund
 - 36) Templeton Thailand Fund
- i) Afin d'assurer l'éligibilité des compartiments diversifiés à l'exemption fiscale partielle pour les Investisseurs résidents allemands, les Compartiments suivants investiront au minimum 25 % de leur actif net en titres de capital tels que définis à l'article 2 para. 8 de la loi allemande sur la fiscalité des placements, telle qu'elle résulte de l'application de la loi allemande de réforme de la fiscalité des placements :
- 1) Franklin Diversified Balanced Fund
 - 2) Franklin Diversified Dynamic Fund
 - 3) Franklin European Income Fund
 - 4) Templeton Emerging Markets Balanced Fund
 - 5) Templeton Global Balanced Fund
 - 6) Templeton Global Income Fund
- j) Si et tant que le Templeton Global Balanced Fund accepte l'investissement en tant que fonds nourriciers par des fonds de placements malaisiens agréés par la Commission des valeurs mobilières de Malaisie, le Templeton Global Balanced Fund investira habituellement 65 % de son actif net en titres de capital et titres donnant accès au capital et 35 % de son actif net en titres à revenu fixe et en actifs liquides, avec un écart autorisé par rapport à cette allocation pouvant atteindre jusqu'à 5 % de son actif net.
- k) Afin d'assurer l'éligibilité à l'exonération partielle prévue à l'article 150-0 D, 1 ter du Code général des impôts français, tel qu'il résulte de l'application de la Loi de finances française pour 2014, pour les Investisseurs résidant en France, les Compartiments suivants investiront au moins 75 % de leur actif net dans des titres de capital :
- 1) Franklin European Growth Fund
 - 2) Franklin European Small-Mid Cap Growth Fund
 - 3) Franklin U.S. Opportunities Fund
- l) Si et tant que la Société sera agréée par la Monetary Authority of Singapore (MAS) à Singapour et pour tout Compartiment enregistré auprès d'elle, les investissements en OPC non OPCVM ne devront pas dépasser 10 % de l'actif net total du Compartiment.

GESTION DES RISQUES

La Société de Gestion a recours à un processus de gestion des risques qui lui permet de surveiller et de mesurer, à tout moment, le risque des positions de la Société et leur contribution au profil de risque global du portefeuille de chaque Compartiment. La Société de Gestion et les Gestionnaires de Portefeuille ont recours à un processus permettant une évaluation précise et indépendante de la valeur des instruments dérivés de gré à gré.

À la demande d'un investisseur, la Société de Gestion communique des informations complémentaires relatives aux limites quantitatives s'appliquant à la gestion des risques de chaque Compartiment, aux méthodes choisies à cette fin et à l'évolution récente des risques et rendements des principales catégories d'instruments.

PROCÉDURE INTERNE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE CRÉDIT

La Société de Gestion a créé, mis en place et appliqué de manière constante une procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit reposant sur des méthodes prudentes, systématiques et continues de détermination de la qualité de crédit des Compartiments qui sont éligibles en tant que fonds monétaires conformément au Règlement et aux règlements délégués pertinents le complétant.

Un processus efficace a été mis en place par la Société de Gestion pour garantir que les informations pertinentes sur l'émetteur et les caractéristiques de l'instrument soient obtenues et tenues à jour.

La détermination du risque de crédit d'un émetteur ou d'un garant est effectuée sur la base d'une analyse indépendante de la capacité de l'émetteur ou du garant de rembourser ses dettes, qui est effectuée de manière continue par les analystes de crédit au sein de l'équipe de recherche sur les marchés monétaires qui peuvent également s'appuyer sur les analyses de crédit de l'équipe plus large d'analyse des obligations de qualité Investment Grade sous la responsabilité de la Société de Gestion et qui doivent faire des rapports réguliers à la Société de Gestion, au moins une fois par an. La gestion du portefeuille n'est pas impliquée dans ces analyses, afin d'assurer son indépendance. Cette détermination inclut les éléments suivants, le cas échéant :

- a) Situation financière et analyse des derniers états financiers ;
- b) Capacité à réagir à des événements affectant le marché dans son ensemble ou spécifiquement l'émetteur ou le garant, notamment la capacité à rembourser dans des situations très difficiles ;
- c) Force du secteur de l'émetteur ou du garant au sein de l'économie et par rapport aux tendances économiques et à sa position concurrentielle ;
- d) Évaluation du profil de liquidité de l'émetteur y compris les sources de liquidité, la prise en compte des lignes de crédit bancaires et les autres sources de liquidité ainsi que la capacité de l'émetteur de rembourser sa dette à court terme.
- e) Pour les émetteurs liés à des souverains, la force de la politique budgétaire (recettes de l'État comparées aux besoins), la politique monétaire (la masse monétaire et le niveau et la tendance des taux d'intérêt), la balance des paiements (la force du compte de capital, du compte courant et de la balance commerciale du pays), et la taille des réserves en devises avec les effets en résultant pour les perspectives de la monnaie ;

Afin de quantifier le risque de crédit d'un émetteur ou d'un garant et le risque relatif de défaut d'un émetteur ou d'un garant et d'un instrument, les critères quantitatifs suivants sont utilisés dans la méthode d'évaluation de la qualité de crédit :

- a) Tendances relatives au flux de trésorerie, aux recettes, aux dépenses, à la rentabilité, au service de la dette à court et long termes, y compris une comparaison du rapport entre la trésorerie générée par l'exploitation et la dette à court terme et des ratios de rentabilité par rapport aux moyennes du secteur.
- b) Ratio de l'endettement total sur la capitalisation et ratio de la dette à court terme sur le ratio de capitalisation en comparaison avec ces ratios pour des crédits similaires ;
- c) Ratio de l'actif courant sur le passif courant en comparaison avec des crédits similaires ;
- d) Pour les crédits des banques ou des sociétés financières, une comparaison par rapport à d'autres banques et sociétés financières internationales en ce qui concerne : i) le pourcentage de financements à court terme par rapport aux financements à long terme, ii) le ratio de la charge à haut risque par rapport aux capitaux propres et aux réserves et iii) les provisions pour pertes de crédit en pourcentage des actifs non performants.
- e) Pour les crédits des courtiers et des contreparties, une comparaison par rapport à d'autres courtiers internationaux concernant : i) le ratio entre la dette à court terme et le total des financements, ii) le ratio entre la dette à court terme et les capitaux propres, iii) le ratio entre l'actif total et les capitaux propres et iv) le ratio entre les actifs liquides et les lignes de crédit et la dette à court terme ;
- f) Pour les crédits liés à des souverains, une comparaison des indicateurs relatifs à la politique budgétaire (équilibre du budget en pourcentage du produit intérieur brut (« PIB »), la politique monétaire (croissance de la masse monétaire et le niveau et la tendance des taux d'intérêt, le niveau et le profil des échéances de l'endettement existant (notamment le pourcentage de l'encours de la dette par rapport au PIB), la balance des paiements (compte courant et balance commerciale en pourcentage du PIB) et le niveau des réserves en devises.

Les critères spécifiques de l'évaluation qualitative de l'émetteur ou du garant et de l'instrument définis par la Société de Gestion comprennent :

- a) La classe d'actif ou le type d'instrument ou de titre, notamment tout risque opérationnel ou de contrepartie inhérent à la structure de cet instrument ou titre.
- b) L'évaluation du crédit de l'émetteur ou du garant de l'instrument ou du titre, notamment : i) les facteurs macroéconomiques susceptibles d'affecter la qualité actuelle ou future du crédit de l'émetteur ou du garant, ii) la protection de l'actif, iii) la qualité des pratiques comptables et de la gestion de l'émetteur ou du garant, iv) l'effet de tout actionnariat important, v) le degré de souplesse financière de l'émetteur ou du garant pour réagir à des difficultés imprévues et pour tirer parti de possibilités ainsi qu'une évaluation du degré et de la nature des risques, vi) la probabilité d'une variation soudaine de la qualité de crédit provenant de sources externes ou internes, y compris le risque relatif de défaut, vii) pour les titres garantis par des États, si le titre est garanti totalement par le crédit de l'État ou seulement par le crédit de l'agence ou du véhicule émettant le titre, et s'il existe un risque socio-politique, un risque réglementaire, un risque de retenue fiscale à la source ou le risque de nationalisation de l'actif ou de contrôle des changes et viii) pour les titres des collectivités locales, les sources

de remboursement, la démographie de l'émetteur, l'autonomie de l'émetteur en matière d'impôts et de de recettes, la dépendance de l'émetteur à des sources de recettes externes et la force et la stabilité de l'économie sous-jacente.

- c) L'existence et la profondeur du marché secondaire pour l'instrument ou le titre, ainsi que la période restant avant que le capital puisse être récupéré par une demande (c.-à-d. À l'échéance).
- d) Notations de crédit externe :
 - i. Les Compartiments éligibles en tant que fonds monétaires au sens du Règlement chercheront à détenir uniquement des titres notés A1 ou mieux par S&P, P-1 par Moody's ou ayant une notation similaire de la part d'autres agences de notation statistique internationalement reconnues.
 - ii. S'il n'y a pas de notation à court terme, la qualité de crédit peut être considérée comme équivalente à ces notations par la Société de Gestion.
 - iii. Il ne sera pas fait confiance automatiquement de manière exagérée aux notations externes.

Les données qualitatives et quantitatives utilisées par la méthode d'évaluation de la qualité de crédit doivent être fiables et bien documentées. Le résultat final de la méthode d'évaluation de la qualité de crédit sera une liste approuvée de crédits (la « Liste Approuvée ») disponible pour les compartiment du marché monétaire. Lorsqu'un crédit est retiré de la Liste Approuvée en raison d'une évaluation défavorable du crédit, les positions relatives à ce crédit seront réduites ou cédées selon le cas et dès que possible, en fonction des conditions du marché prévalant à ce moment. Les méthodes d'évaluation de la qualité de crédit et la Liste Approuvée sont revues au moins annuellement par la Société de Gestion et plus souvent si nécessaire. Au cas où il y aurait un changement important, au sens du règlement, susceptible d'avoir un impact sur l'évaluation existante d'un instrument ou susceptible d'avoir un impact sur les méthodes d'évaluation de la qualité de crédit, une nouvelle évaluation de la qualité de crédit sera effectuée et/ou les méthodes d'évaluation de la qualité de crédit seront mises à jour.

ANNEXE C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. La Société est une société d'investissement à responsabilité limitée constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois et remplit les conditions requises pour être agréée en tant que société d'investissement à capital variable. La Société a été constituée à Luxembourg le 6 novembre 1990 pour une durée indéterminée. Les Statuts ont été publiés dans le *Mémorial* le 2 janvier 1991. Des modifications apportées aux Statuts ont été publiées dans le *Mémorial* le 25 octobre 1994, le 4 novembre 1996, le 22 mai 2000, le 16 juin 2004 et le 25 mars 2005. La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 35 177. Des exemplaires des Statuts modifiés sont mis à disposition pour consultation au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et au siège social de la Société ou de la Société de Gestion.
2. Le capital minimum de la Société est de 1 250 000 euros ou l'équivalent en dollars U.S.
3. La Société peut être dissoute par décision d'une assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires. Si le capital de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une assemblée générale pour laquelle aucun quorum ne sera requis et dont les décisions seront adoptées à la majorité simple des titulaires d'Actions représentés à l'assemblée. Si le capital de la Société devient inférieur au quart du capital minimum, le Conseil d'Administration devra soumettre la question de la dissolution de la Société à une assemblée générale pour laquelle aucun quorum ne sera requis ; la dissolution pourra être décidée par les Actionnaires détenant un quart des Actions à l'assemblée. En cas de liquidation de la Société, il est procédé à sa liquidation conformément aux dispositions des lois du Grand-Duché de Luxembourg qui prévoient les mesures à prendre pour permettre aux Actionnaires de participer aux distributions du ou des bonis de liquidation et prévoient à ce titre le dépôt sous séquestre, à la Caisse de Consignation, de tous montants qui n'ont pas été réclamés sans délai par un quelconque Actionnaire. Les montants sous séquestre non réclamés dans le délai prescrit sont susceptibles d'être considérés comme ayant été abandonnés, conformément aux dispositions des lois du Grand-Duché de Luxembourg. Tout montant transféré à la Caisse de Consignation est soumis à une « taxe de consignation » et, en conséquence, le montant initial pourrait ne pas être remboursé.
4. Le Conseil d'Administration peut décider de liquider un Compartiment si l'actif net de ce Compartiment devient inférieur à 50 millions d'USD, si un changement dans la situation économique ou politique relative au Compartiment concerné justifie une telle liquidation ou s'il en va de l'intérêt des Actionnaires du Compartiment concerné. Si nécessaire, la décision de liquidation donnera lieu à la publication d'un avis ou d'une notification par la Société avant la liquidation et ledit avis et/ou ladite notification indiqueront les motifs ainsi que les différentes étapes de la procédure de liquidation. Sauf décision contraire du Conseil d'Administration prise dans l'intérêt des Actionnaires ou pour assurer l'égalité de traitement entre eux, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander la cession ou l'échange de leurs Actions. Les actifs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la période de liquidation du Compartiment seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires. Tout montant transféré à la Caisse de Consignation est soumis à une « taxe de consignation » et, en conséquence, le montant initial pourrait ne pas être remboursé.

En toutes autres circonstances ou si le Conseil d'Administration estime que l'approbation des Actionnaires est requise, la décision de liquider un Compartiment peut être prise lors d'une assemblée des Actionnaires du Compartiment concerné. Cette assemblée délibérera sans condition de quorum et la décision de liquidation sera prise à la majorité simple des voix exprimées.

Toute fusion d'un Compartiment sera décidée par le Conseil d'Administration, à moins que celui-ci ne décide de soumettre la question à une assemblée des Actionnaires du Compartiment concerné. Aucun quorum ne sera requis pour cette assemblée, qui statuera à la majorité simple des voix exprimées.

Si, par suite de la fusion d'un ou de plusieurs Compartiments, la Société doit cesser d'exister, la fusion sera décidée par une assemblée des Actionnaires qui ne sera soumise à aucun quorum et se prononcera à la majorité simple des voix exprimées. Les dispositions de la Loi du 17 décembre 2010 et de tout règlement d'application en matière de fusion d'OPCVM (relatives notamment à l'information des actionnaires) s'appliqueront par ailleurs.

Le Conseil d'Administration peut également, dans les circonstances décrites ci-avant au premier paragraphe du point 4., décider de restructurer tout Compartiment en le scindant en deux Compartiments distincts ou plus. Dans la mesure où la législation luxembourgeoise le prévoit, cette décision donnera si nécessaire lieu à la publication d'un avis ou d'une notification, qui contiendront en outre des informations sur les Compartiments issus de cette restructuration.

Le paragraphe précédent s'applique également à une division d'Actions de toute Catégorie d'Actions.

Dans les circonstances décrites au premier paragraphe ci-dessus, le Conseil d'Administration peut également, sous réserve de l'accord des autorités (si nécessaire), décider de regrouper ou de diviser des Catégories d'Actions au sein d'un Compartiment. Dans la mesure où la législation luxembourgeoise le prévoit, cette décision donnera lieu à la publication d'un avis ou d'une notification, lesquels contiendront des informations relatives à la division ou au regroupement envisagés. Le Conseil d'Administration peut également décider de soumettre la question du regroupement ou de la division d'une Catégorie d'Actions à une assemblée des Actionnaires de la Catégorie d'Actions concernée. Aucun quorum ne sera requis pour cette assemblée, qui statuera à la majorité simple des voix exprimées.

5. La Société de Gestion a une politique d'exercice des droits de vote pouvant être associés à ses différents placements en valeurs mobilières. Dans cette mesure, la Société de Gestion a délégué le pouvoir de voter au titre des procurations liées aux titres en portefeuille détenus par la Société au(x) Gestionnaire(s) de Portefeuille du Compartiment concerné et au(x) Gestionnaire(s) de Portefeuille Délégué(s) qui peu(ven)t être ou non des entités de Franklin Templeton Investment. Les dossiers relatifs aux votes par procuration sont disponibles sans frais et sur demande au siège social de la Société et de la Société de Gestion.

ANNEXE D

DÉTERMINATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DES ACTIONS

CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La Valeur Liquidative par Action (« VL ») de chaque Catégorie d'Actions de chaque Compartiment sera exprimée dans la devise du Compartiment concerné ou de la Catégorie concernée sous la forme d'un montant par Action et sera déterminée, au titre d'un quelconque Jour de Valorisation, en divisant l'actif net de la Société correspondant à chaque Catégorie d'Actions de chaque Compartiment, à savoir la valeur de l'actif de la Société correspondant à ce Compartiment, minoré du passif imputable sur ce Compartiment, par le nombre d'Actions du Compartiment alors en circulation, et sera arrondie au chiffre supérieur ou inférieur à la deuxième décimale selon la décision du Conseil d'Administration.

VALORISATION

L'actif de la Société sera réputé comprendre :

- (a) toute la trésorerie et toutes les liquidités en dépôt, y compris tous intérêts courus ;
- (b) tous les effets de commerce, billets à vue et comptes débiteurs (y compris le produit des titres cédés mais non remis) ;
- (c) toutes les obligations et tous les billets à ordre, actions, valeurs, obligations non garanties, droits de souscription, warrants, options et tous autres instruments financiers dérivés, parts ou actions d'organismes de placement collectif et autres placements et titres détenus ou souscrits par la Société ;
- (d) toutes les actions et tous les dividendes, dividendes en espèces et distributions en espèces à recevoir par la Société, dans la mesure où elle en a connaissance (sous réserve que la Société puisse procéder à des ajustements en fonction des fluctuations de la valeur de marché des titres causées par des opérations sur dividendes détachés, droits détachés ou par des pratiques similaires) ;
- (e) tous les intérêts courus sur tous titres portant intérêt détenus par la Société, sauf dans la mesure où ils sont compris ou pris en compte dans le montant en principal du titre concerné ;
- (f) les frais d'établissement de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été passés en frais ; et
- (g) tous les autres actifs de quelque type et de quelque nature que ce soit, y compris les frais payés d'avance.

Le total du passif comprend :

- (a) tous les emprunts, effets et comptes créditeurs ;
- (b) tous les frais administratifs constatés d'avance ou exigibles (y compris les commissions de la Société de Gestion, les frais de gestion et/ou les commissions de conseil en investissement, les commissions de dépositaire et les commissions des agents de la Société) ;
- (c) toutes les dettes connues, actuelles et futures, y compris toutes les obligations contractuelles échues au titre de versements en argent ou en nature, y compris le montant de tous dividendes impayés déclarés par la Société dans le cas où le Jour de Valorisation coïncide avec la date d'arrêt des positions pour la détermination de la personne qui y a droit ou est postérieur à cette date ;
- (d) une provision appropriée pour impôts futurs basée sur le capital et les revenus jusqu'au Jour de Valorisation, telle qu'elle est déterminée par la Société, et d'autres provisions, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration, destinées à couvrir, entre autres, les frais de liquidation ; et
- (e) toutes les autres dettes de la Société de quelque type et de quelque nature que ce soit, à l'exception des dettes représentées par des Actions de la Société. Pour établir le montant de ces dettes, la Société prendra en compte tous les frais pertinents à payer par la Société, y compris les frais d'établissement, les commissions et frais de tenue des comptes, la commission due à la Société de Gestion pour ses diverses prestations de services et pour celles effectuées par les Gestionnaires de Portefeuille et/ou conseillers en investissement, le Dépositaire et les Agents Payeurs locaux et les représentants permanents situés dans les lieux d'enregistrement, et tout autre agent employé par la Société, les honoraires d'avocats et d'audit, les primes d'assurances, les frais d'impression, les frais de reporting et de publication, y compris les frais de publicité et/ou de préparation et d'impression des prospectus, des DICI, des mémoires explicatifs ou des déclarations d'enregistrement, les frais de recherche en matière d'investissement, les taxes ou frais à payer aux administrations publiques ou aux organismes de supervision, tous autres frais d'exploitation, y compris les frais d'achat et de cession d'actifs, les intérêts, les frais bancaires et commissions de courtage, de port, de téléphone, de télex, de messages télécopie et de télécopie (ou autres moyens similaires de communication). La Société peut calculer à l'avance les frais d'administration et autres frais réguliers ou de nature récurrente sur la base d'une estimation pour les périodes annuelles ou autres, et peut les constater d'avance en proportions égales sur toute période annuelle ou autre.

Pour l'évaluation des actifs, les règles suivantes s'appliqueront, sauf dispositions contraires de la section ci-dessous intitulée « Dispositions spécifiques relatives au calcul de la Valeur Liquidative par Action des Compartiments éligibles comme Compartiments du Marché Monétaire » applicable aux Compartiments du Marché Monétaire.

Des opérations de couverture de change peuvent être utilisées pour les Catégories d'Actions Couvertes. En tant que tels, les coûts et dettes et/ou avantages connexes de telles activités de couverture seront imputés sur cette seule catégorie. Par conséquent, de tels coûts et dettes et/ou avantages connexes sont reflétés dans la valeur liquidative par action des actions de toute Catégorie d'Actions Couverte. Les expositions aux devises des actifs du Compartiment concerné ne sont pas imputées sur des catégories distinctes. Les opérations de couverture de change ne seront pas utilisées à des fins spéculatives. Les rapports périodiques de la Société indiquent la manière dont les opérations de couverture ont été utilisées.

Pour établir la VL de la Société, la Société de Gestion évalue la trésorerie et les comptes débiteurs à leur montant réalisable, elle comptabilise les intérêts comme constatés d'avance et les dividendes à la date de détachement du coupon. La Société de Gestion a généralement recours à deux services indépendants d'évaluation des cours pour l'aider à établir la valeur de marché de chaque titre. Si des cotations de marché sont disponibles pour les titres en portefeuille cotés ou négociés en Bourse, la Société de Gestion valorise ces titres à leur dernier cours disponible sur la Bourse concernée (respectivement le dernier cours de cession coté ou le cours de clôture officiel du jour) ou, si aucune cession n'a été enregistrée, dans la fourchette des cours demandés et offerts les plus récents. Les titres négociés sur un marché organisé sont valorisés de la manière la plus proche possible de celle des titres cotés.

La Société de Gestion valorise les titres en portefeuille négociés de gré à gré acquis par un Compartiment particulier, conformément aux restrictions d'investissement prévues à l'Annexe B ci-dessus, dans la fourchette des cours demandés et offerts les plus récents. Si les titres en portefeuille se négocient à la fois sur le marché de gré à gré et en Bourse, la Société de Gestion les valorise conformément au marché le plus large et le plus représentatif, suivant la décision du Conseil d'Administration.

En général, la négociation d'obligations de sociétés, de titres d'État ou d'Instruments du Marché Monétaire est pour l'essentiel finalisée à différents moments de la journée, avant la clôture de la Bourse de New York. La valeur de ces titres utilisée aux fins du calcul de la VL est établie à ces différents moments. Certains événements ayant un impact sur la valeur des titres peuvent se produire entre le moment où cette valeur est établie et la clôture de la Bourse de New York, et ne sont alors pas pris en compte dans le calcul de la VL. La Société de Gestion s'appuie sur des services de cotations tiers pour suivre les événements ayant un impact significatif sur la valeur de ces titres durant cette période. En cas de survenance d'un tel événement, ces services de cotations tiers communiquent les valeurs révisées à la Société de Gestion.

La valeur des titres non cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché organisé et des titres qui sont ainsi cotés ou négociés, mais à l'égard desquels aucun cours n'est disponible ou dont le cours coté n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des titres, sera déterminée par ou sous la direction du Conseil d'Administration. Les titres de créance à court terme et les Instruments du Marché Monétaire non négociés sur un marché réglementé sont habituellement valorisés selon la méthode du coût amorti.

Étant donné que la Société peut investir, sous réserve des restrictions d'investissement prévues à l'Annexe B ci-dessus, dans des titres soumis à restrictions, non cotés, négociés peu fréquemment, dont les volumes d'échanges sont faibles, ou qui sont relativement illiquides, il peut exister une différence entre les derniers cours de marché disponibles pour un ou plusieurs de ces titres et les indications les plus récentes de leur valeur de marché pour ces titres. La Société de Gestion dispose de procédures pour établir la juste valeur de titres et autres actifs dont les cours de marché ne sont pas facilement disponibles (tels que certains titres soumis à restrictions ou non cotés et certains placements privés) ou encore dont le cours ne peut être établi de manière fiable (comme en cas de suspension ou d'interruption des négociations, de limites de variation des cours fixées par certains marchés étrangers, ainsi que les titres dont les volumes d'échange sont faibles, ou qui sont illiquides). Parmi les méthodes de valorisation de ces titres figurent : l'analyse fondamentale (rapport cours-bénéfices, etc.), l'évaluation matricielle, les décotes par rapport aux cours de marché de titres similaires ou les décotes appliquées en raison de la nature et de la durée des restrictions s'appliquant à la cession des titres.

La mise en application de procédures de valorisation à la juste valeur constitue une estimation de bonne foi fondée sur des procédures appliquées de manière spécifique. Il ne peut être assuré que la Société pourrait obtenir la juste valeur attribuée à un titre si elle était en mesure de céder le titre à peu près au moment où la Société de Gestion établit la VL par Action de la Société.

Les négociations de titres sur les Bourses et les marchés de gré à gré étrangers comme ceux d'Europe et d'Asie peuvent habituellement être finalisées bien avant l'heure de clôture de la Bourse de New York, chaque jour où cette Bourse est ouverte. Il se peut qu'il n'y ait pas à chaque Jour de Valorisation de négociations de titres européens ou d'Extrême-Orient en général, ou dans un ou certains pays en particulier. En outre, il se peut qu'il y ait des négociations sur différents marchés étrangers certains jours qui ne sont pas des Jours de Valorisation et pendant lesquels la Valeur Liquidative du Compartiment n'est pas calculée. Ainsi, le calcul de la Valeur Liquidative des Actions ne s'effectue pas parallèlement à la détermination des cours d'un grand nombre des titres en portefeuille utilisés dans le calcul et, si des événements ayant un impact significatif sur la valeur de ces titres étrangers se produisent, les titres sont valorisés à leur juste valeur telle que déterminée et approuvée de bonne foi par ou sous la direction de la Société de Gestion.

Dispositions spécifiques relatives au calcul de la Valeur Liquidative par Action des Compartiments éligibles comme Compartiments du Marché Monétaire

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, pour évaluer les actifs, les principes d'évaluation suivants s'appliqueront aux Compartiments éligibles comme « Compartiments du Marché Monétaire » :

- (1) Les actifs seront évalués selon une Valorisation au Prix du Marché ou une Valorisation par référence à un Modèle lorsque la Valorisation au Prix du Marché n'est pas possible ou que les données de marché ne sont pas de qualité suffisante ;
- (2) La valeur de toutes les liquidités détenues ou en dépôt et des créances à court terme, des charges payées d'avance, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés et courus comme susmentionné et non encore reçus sera présumée égale à leur montant total, sauf, néanmoins, si leur paiement ou leur encaissement en totalité est peu probable, auquel cas leur valeur sera déterminée prudemment en utilisant la Valorisation par référence à un Modèle ;
- (3) Les actions ou parts de Compartiments du Marché Monétaire sont évalués à leur dernière valeur liquidative déclarée par ce Compartiment du Marché Monétaire.
- (4) Les actifs ou passifs libellés dans des devises autres que la Devise de Référence seront convertis en appliquant le taux de change au comptant publié par une banque ou un autre établissement financier reconnu.

CORRECTION LIÉE AU SWING PRICING

Un Compartiment peut subir une baisse de sa Valeur Liquidative par Action en raison des achats, cessions et/ou échanges effectués par les Investisseurs, dans un Compartiment, à un cours qui ne reflète pas les coûts de négociation associés aux opérations de portefeuille de ce Compartiment, telles que réalisées par le Gestionnaire de Portefeuille dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

Afin de réduire l'impact de cette dilution et protéger les intérêts des Actionnaires, un mécanisme de swing pricing peut être adopté par la Société dans le cadre de sa politique de valorisation.

Si, un Jour de Valorisation, le total des opérations nettes des investisseurs sur les Actions d'un Compartiment dépasse un seuil préétabli (pouvant être proche de zéro ou égal à zéro), déterminé le cas échéant par le Conseil d'Administration en pourcentage de l'actif net de ce Compartiment sur la base de critères objectifs, la Valeur Liquidative par Action peut être corrigée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts imputables respectivement aux entrées nettes et aux sorties nettes. Les entrées nettes et les sorties nettes sont déterminées par la Société sur la base des plus récentes informations disponibles au moment du calcul de la Valeur Liquidative.

Les Investisseurs sont informés que la volatilité de la Valeur Liquidative du Compartiment peut ne pas correspondre à la performance véritable du portefeuille en raison de l'application du swing pricing. Habituellement, une telle correction a pour effet d'augmenter la Valeur Liquidative par Action, lorsqu'il y a des entrées dans le Compartiment, et de diminuer la Valeur Liquidative par Action lorsqu'il y a des sorties nettes. La Valeur Liquidative par Action de chaque Catégorie d'Actions d'un Compartiment est calculée séparément mais toute correction a, en pourcentage, un impact identique sur la Valeur Liquidative par Action de chaque Catégorie d'Actions d'un Compartiment.

Étant donné que cette correction est liée aux entrées et sorties de trésorerie au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude si une dilution se produira à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société devra effectuer de telles corrections.

Le mécanisme de swing pricing peut être appliqué à tous les Compartiments de la Société. La portée de la correction des cours est révisée régulièrement par la société pour correspondre à une approximation des coûts de négociation. Cette correction peut varier d'un Compartiment à l'autre, et ne dépasse pas 2 % de la Valeur Liquidative par Action d'origine.

L'ajustement de prix est disponible sur demande auprès de la Société de Gestion à son siège social.

SUSPENSION DU CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

1. La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Liquidative des Actions de tout Compartiment, ainsi que l'achat et la vente d'Actions et l'échange d'Actions de ce Compartiment ou contre des Actions de ce Compartiment :
 - (a) pendant toute période durant laquelle l'une des principales Bourses ou l'un des principaux marchés sur lesquels une part importante des placements de la Société imputables à ce Compartiment est cotée sont fermés ou durant laquelle les négociations y sont limitées ou suspendues ; ou
 - (b) pendant l'existence de toute situation constituant un état d'urgence par suite duquel la cession ou la valorisation des actifs détenus par la Société attribuables à ce Compartiment serait irréalisable ; ou
 - (c) pendant toute panne ou restriction des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du cours ou de la valeur de l'un des placement d'un Compartiment particulier ou du cours ou des valeurs actuels sur toute Bourse ou tout marché ; ou
 - (d) pendant toute période durant laquelle la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds dans le but d'effectuer les paiements dus au titre du rachat des Actions concernées ou toute période durant laquelle le transfert de fonds devant servir à la réalisation ou à l'acquisition de placements ou aux paiements dus au titre du rachat des Actions concernées ne peut, selon le Conseil d'Administration, s'effectuer à des taux de change normaux ; ou
 - (e) pendant toute période durant laquelle la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment quelconque ne peut être déterminée de façon précise ; ou
 - (f) pendant toute période durant laquelle il existe, selon le Conseil d'Administration, des circonstances inhabituelles au regard desquelles il s'avère impossible ou préjudiciable pour les Investisseurs de continuer à négocier les Actions d'un Compartiment, ou des circonstances dans lesquelles, faute de suspension, les Investisseurs ou un Compartiment pourraient être assujettis à un impôt ou subir un autre préjudice pécuniaire ou un autre désavantage qu'ils n'auraient pas subi par ailleurs ; ou
 - (g) si la Société ou un Compartiment est liquidé(e) ou est susceptible de l'être, à la date à laquelle la décision en ce sens est prise par le Conseil d'Administration ou à laquelle les Actionnaires sont convoqués à une assemblée générale appelée à statuer sur la question de la liquidation de la Société ou d'un Compartiment, ou après cette date ; ou
 - (h) en cas de fusion, si le Conseil d'Administration estime cette suspension justifiée afin de protéger les Actionnaires ; ou
 - (i) en cas de suspension du calcul de la valeur liquidative d'un ou de plusieurs fonds de placement sous-jacents dans lesquels un Compartiment a investi une part importante de son actif.
2. Une telle suspension sera publiée par la Société et notifiée aux Actionnaires qui demandent la cession ou l'échange de leurs Actions par la Société lors du dépôt de la demande écrite irrévocable de cession ou d'échange.

AFFECTATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le Conseil d'Administration créera un pool d'actifs pour les Actions de chaque Compartiment de la manière suivante :

1. (a) le produit de l'émission des Actions de chaque Catégorie de chaque Compartiment sera affecté, dans les livres de la Société, au pool d'actifs établi pour ce Compartiment, et l'actif, le passif, les revenus et les frais qui y sont imputables seront affectés à ce pool ;
 - (b) dans le cas où un actif est tiré d'un autre actif, cet actif dérivé sera affecté, dans les livres de la Société, au même pool d'actifs dont il est tiré et, pour chaque revalorisation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur sera affectée au pool concerné ;
 - (c) dans le cas où la Société contracte une obligation qui concerne un quelconque actif d'un pool particulier ou qui concerne toute mesure prise à l'égard d'un actif d'un pool particulier, cette obligation sera imputée sur le pool concerné ;
 - (d) dans le cas où un quelconque actif ou passif de la Société ne peut être considéré comme attribuable à un pool particulier, cet actif ou passif sera réparti à parts égales entre tous les pools ou, dans la mesure où les montants le justifient, sera affecté aux pools au prorata de la valeur liquidative du pool concerné ;
 - (e) à la date d'arrêté des positions pour la détermination de la personne ayant droit à un dividende sur les Actions de chaque Catégorie d'un quelconque Compartiment, la Valeur Liquidative des Actions de ce Compartiment sera minorée du montant de ce dividende déclaré.
2. Si dans un quelconque Compartiment, deux ou plusieurs Catégories d'Actions ont été créées, les règles d'attribution prévues ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis à ces Catégories.
 3. Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative, de la valorisation et de l'affectation prévues ci-dessus, les Actions de la Société à racheter seront considérées comme étant existantes et seront prises en compte jusqu'au moment suivant immédiatement la fermeture des bureaux le Jour de Valorisation, et seront réputées être un passif de la Société, le cas échéant jusqu'à ce que leur prix soit acquitté ; tous les placement, soldes de trésorerie et autres actifs de la Société exprimés dans d'autres devises que celle du Compartiment concerné seront valorisés après prise en compte du ou des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Liquidative des Actions ; et, dans la mesure du possible, tout ordre d'achat ou de cession de titres passé par la Société un quelconque Jour de Valorisation prendra effet en ce Jour de Valorisation.

ANNEXE E

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS

COMMISSIONS, FRAIS ET DÉPENSES

1. DROITS D'ENTRÉE ET FVDE

Droits d'entrée

Catégories d'Actions	Catégories : A AX	Catégorie : C F G	Catégories : AS** N	Catégorie : S W Z	Catégories : I X Y
Catégorie d'Investisseur	Détail et Institutionnel	Détail et Institutionnel	Détail et Institutionnel	Détail et Institutionnel	Institutionnel
Compartiments Actions, Compartiments Diversifiés, Compartiments Alternatifs et Compartiments Multi-Actifs	Jusqu'à 5,75 %*	Voir le tableau des FVDE ci-dessous	Jusqu'à 3,00 %	Néant	Néant
Pour les Compartiments Obligataires	Jusqu'à 5,00 %	Voir le tableau des FVDE ci-dessous	Jusqu'à 3,00 %	Néant	Néant
Pour les Compartiments de Réserves Liquides et Compartiments du Marché Monétaire	Jusqu'à 1,50 %	Voir le tableau des FVDE ci-dessous	Jusqu'à 3,00 %	Néant	Néant

* Sauf pour le Franklin Diversified Conservative Fund qui a des frais d'entrée d'un maximum de 5,00 %.

** Les Actions de Catégorie AS seront soumises à des droits d'entrée de 1,50 % maximum à compter du 1er octobre 2018 et de 0 % à compter du 1er octobre 2019.

FVDE

Les FVDE sont calculés en multipliant les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessous par la Valeur Liquidative des Actions lors de l'achat ou leur Valeur Liquidative lors de la cession, selon le cas.

FVDE pour les Actions de Catégorie A et de Catégorie AX sur les Placements remplissant les conditions requises de 1 million d'USD ou plus		FVDE pour les Actions de Catégorie B		FVDE pour les Actions de Catégorie C		FVDE pour les Actions des Catégories F et G	
Période écoulée depuis l'achat	Pourcentage	Période écoulée depuis l'achat	Pourcentage	Période écoulée depuis l'achat	Pourcentage	Période écoulée depuis l'achat	Pourcentage
Moins de 18 mois	Jusqu'à 1 %	Moins d'un an	4 %	Moins de 12 mois	1 %	Moins d'un an	3 %
		1 an ou plus, mais moins de 2 ans	3 %			1 an ou plus, mais moins de 2 ans	2 %
		2 ans ou plus, mais moins de 3 ans	2 %			2 ans ou plus, mais moins de 3 ans	1 %
18 mois ou plus	0 %	3 ans ou plus, mais moins de 4 ans	1 %	12 mois ou plus	0 %	3 ans ou plus	0 %
		4 ans ou plus	0 %				

2. FRAIS DE GESTION (PAR AN)

Comme les **Actions des Catégories X et Y** sont conçues, entre autres, pour intégrer une structure de frais alternative dans laquelle l'Investisseur est un client de Franklin Templeton Investments auquel les frais de gestion sont facturés directement par Franklin Templeton Investments, aucuns frais de gestion ne sont prélevés sur l'actif net du Compartiment concerné pour les Actions de ces Catégories.

Les frais de gestion suivants s'appliquent aux Actions comme indiqué ci-dessous :

Dénomination du Compartiment	Catégories A, AS, AX, B, C, F, G, N, Z	Catégorie I	Catégorie S	Catégorie W
Franklin Asia Credit Fund	0,75 %	0,55 %	S/O	0,55 %
Franklin Biotechnology Discovery Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin Brazil Opportunities Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin Diversified Balanced Fund	0,85 %	0,55 %	Jusqu'à 0,55 %	0,55 %
Franklin Diversified Conservative Fund	0,80 %	0,50 %	Jusqu'à 0,55 %	0,50 %
Franklin Diversified Dynamic Fund	0,90 %	0,60 %	Jusqu'à 0,55 %	0,60 %
Franklin Emerging Markets Debt Opportunities Hard Currency Fund	S/O	0,70 %	S/O	0,70 %

Dénomination du Compartiment	Catégories A, AS, AX, B, C, F, G, N, Z	Catégorie I	Catégorie S	Catégorie W
Franklin Euro Government Bond Fund	0,35 %	0,30 %	S/O	0,30 %
Franklin Euro High Yield Fund	0,80 %	0,60 %	S/O	0,60 %
Franklin Euro Short Duration Bond Fund	0,30 %	0,25 %	S/O	0,25 %
Franklin Euro Short-Term Money Market Fund	0,25 %	0,20 %	S/O	0,20 %
Franklin European Corporate Bond Fund	0,45 %	0,40 %	S/O	0,40 %
Franklin European Dividend Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin European Growth Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin European Income Fund	0,85 %	0,60 %	S/O	0,60 %
Franklin European Small-Mid Cap Growth Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin European Total Return Fund	0,40 %	0,35 %	S/O	0,35 %
Franklin Flexible Alpha Bond Fund	0,75 %	0,55 %	S/O	0,55 %
Franklin GCC Bond Fund	0,75 %	0,55 %	S/O	0,55 %
Franklin Global Aggregate Bond Fund	0,65 %	0,40 %	S/O	0,40 %
Franklin Global Aggregate Investment Grade Bond Fund	0,65 %	0,40 %	S/O	0,40 %
Franklin Global Convertible Securities Fund	0,75 %	0,60 %	S/O	0,60 %
Franklin Global Corporate Investment Grade Bond Fund	0,65 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %
Franklin Global Fundamental Strategies Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin Global Listed Infrastructure Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin Global Multi-Asset Income Fund	0,85 %	0,60 %	S/O	0,60 %
Franklin Global Real Estate Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin Global Small-Mid Cap Growth Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin Gold and Precious Metals Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin High Yield Fund	0,80 %	0,60 %	S/O	0,60 %
Franklin Income Fund	0,85 %	0,60 %	S/O	0,60 %
Franklin India Fund	1,00 %	0,70 %	Jusqu'à 0,70 %	0,70 %
Franklin Japan Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin K2 Alternative Strategies Fund	2,05 %*	1,75 %*	Jusqu'à 1,70 %	1,75 %*
Franklin K2 Global Macro Opportunities Fund	2,05 %	1,75 %	S/O	1,75 %
Franklin K2 Long Short Credit Fund	2,05 %*	1,75 %*	S/O	1,75 %*
Franklin MENA Fund	1,50 %	1,05 %	S/O	1,05 %
Franklin Mutual European Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin Mutual Global Discovery Fund	1,00 %	0,70 %	S/O 0,70 %	0,70 %
Franklin Mutual U.S. Value Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin Natural Resources Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin NextStep Balanced Growth Fund	0,85 %	S/O	S/O	S/O
Franklin NextStep Conservative Fund	0,80 %	S/O	S/O	0,60 %
Franklin NextStep Dynamic Growth Fund	0,85 %	S/O	S/O	S/O
Franklin NextStep Growth Fund	1,00 %	S/O	S/O	0,70 %
Franklin NextStep Moderate Fund	0,95 %	S/O	S/O	0,65 %
Franklin NextStep Stable Growth Fund	0,80 %	S/O	S/O	S/O
Franklin Select U.S. Equity Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin Strategic Income Fund	0,75 %	0,55 %	S/O	0,55 %
Franklin Technology Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Franklin U.S. Dollar Short-Term Money Market Fund	0,30 %	0,20 %	S/O	0,20 %
Franklin U.S. Government Fund	0,65 %	0,40 %	S/O	0,40 %
Franklin U.S. Low Duration Fund	0,65 %	0,40 %	S/O	0,40 %
Franklin U.S. Opportunities Fund	1,00 %	0,70 %	Jusqu'à 0,60 %	0,70 %
Franklin World Perspectives Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Templeton Africa Fund	1,60 %	1,10 %	S/O	1,10 %
Templeton Asian Bond Fund	0,75 %	0,55 %	Jusqu'à 0,55 %	0,55 %
Templeton Asian Growth Fund	1,35 %	0,90 %	S/O	0,90 %
Templeton Asian Smaller Companies Fund	1,35 %	0,90 %	S/O	0,90 %

Dénomination du Compartiment	Catégories A, AS, AX, B, C, F, G, N, Z	Catégorie I	Catégorie S	Catégorie W
Templeton BRIC Fund	1,60 %	1,10 %	S/O	1,10 %
Templeton China Fund	1,60 %	1,10 %	S/O	1,10 %
Templeton Eastern Europe Fund	1,60 %	1,10 %	S/O	1,10 %
Templeton Emerging Markets Balanced Fund	1,30 %	0,90 %	S/O	0,90 %
Templeton Emerging Markets Bond Fund	1,00 %	0,70 %	Jusqu'à 0,70 %	0,70 %
Templeton Emerging Markets Fund	1,15 %	1,00 %	S/O	1,00 %
Templeton Emerging Markets Local Currency Bond Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Templeton Emerging Markets Smaller Companies Fund	1,60 %	1,10 %	S/O	1,10 %
Templeton Euroland Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Templeton Frontier Markets Fund	1,60 %	1,10 %	S/O	1,10 %
Templeton Global Balanced Fund	0,80 %	0,60 %	S/O	0,60 %
Templeton Global Bond (Euro) Fund	0,75 %	0,55 %	S/O	0,55 %
Templeton Global Bond Fund	0,75 %	0,55 %	Jusqu'à 0,55 %	0,55 %
Templeton Global Climate Change Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Templeton Global Currency Fund	0,75 %	0,55 %	S/O	0,55 %
Templeton Global Equity Income Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Templeton Global Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Templeton Global High Yield Fund	0,85 %	0,60 %	S/O	0,60 %
Templeton Global Income Fund	0,85 %	0,60 %	Jusqu'à 0,60 %	0,60 %
Templeton Global Smaller Companies Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Templeton Global Total Return Fund	0,75 %	0,55 %	Jusqu'à 0,55 %	0,55 %
Templeton Growth (Euro) Fund	1,00 %	0,70 %	S/O	0,70 %
Templeton Latin America Fund	1,40 %	1,00 %	S/O	1,00 %
Templeton Thailand Fund	1,60 %	1,10 %	S/O	1,10 %

* Les frais de gestion suivants s'appliquent aux Actions PF comme indiqué ci-dessous :

Dénomination du Compartiment	Catégorie A PF	Catégorie I PF	Catégorie W PF
Franklin K2 Alternative Strategies Fund	1,30 %	1,20 %	1,20 %
Franklin K2 Long Short Credit Fund	1,30 %	1,20 %	1,20 %

3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement suivants s'appliquent aux Actions de Catégorie A, aux Actions de Catégorie AS, aux Actions de Catégorie AX, aux Actions de Catégorie B, aux Actions de Catégorie C, aux Actions de Catégorie F, aux Actions de Catégorie G et aux Actions de Catégorie N :

Dénomination du Compartiment	Catégorie A*, F*	Catégorie AS*	Catégorie AX*	Catégorie B*	Catégorie C*	Catégorie G*	Catégorie N*
Franklin Asia Credit Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	Jusqu'à 1,25 %
Franklin Biotechnology Discovery Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin Brazil Opportunities Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin Diversified Balanced Fund	0,40 %	0,40 %	S/O	S/O	S/O	0,10 %	Jusqu'à 1,20 %
Franklin Diversified Conservative Fund	0,30 %	0,40 %	S/O	S/O	S/O	0,10 %	Jusqu'à 1,20 %
Franklin Diversified Dynamic Fund	0,50 %	0,40 %	S/O	S/O	S/O	0,10 %	Jusqu'à 1,25 %
Franklin Emerging Markets Debt Opportunities Hard Currency Fund	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Franklin Euro Government Bond Fund	0,20 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	0,75 %
Franklin Euro High Yield Fund	0,40 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin Euro Short Duration Bond Fund	0,20 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	0,75 %
Franklin Euro Short-Term Money Market Fund	0,10 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	0,50 %
Franklin European Corporate Bond Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin European Dividend Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin European Growth Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin European Income Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin European Small-Mid Cap Growth Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %

Dénomination du Compartiment	Catégorie A*, F*	Catégorie AS*	Catégorie AX*	Catégorie B*	Catégorie C*	Catégorie G*	Catégorie N*
Franklin European Total Return Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin Flexible Alpha Bond Fund	0,40 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin GCC Bond Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin Global Aggregate Bond Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin Global Aggregate Investment Grade Bond Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin Global Convertible Securities Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin Global Corporate Investment Grade Bond Fund	0,30 %	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Franklin Global Fundamental Strategies Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin Global Listed Infrastructure Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin Global Multi-Asset Income Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin Global Real Estate Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin Global Small-Mid Cap Growth Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin Gold and Precious Metals Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin High Yield Fund	0,40 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin Income Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin India Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin Japan Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin K2 Alternative Strategies Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin K2 Global Macro Opportunities Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	S/O	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin K2 Long Short Credit Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	S/O	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin MENA Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin Mutual European Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin Mutual Global Discovery Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin Mutual U.S. Value Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin Natural Resources Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin NextStep Balanced Growth Fund	0,40 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,20 %
Franklin NextStep Conservative Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,20 %
Franklin NextStep Dynamic Growth Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin NextStep Growth Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin NextStep Moderate Fund	0,40 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,20 %
Franklin NextStep Stable Growth Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,20 %
Franklin Select U.S. Equity Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin Strategic Income Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin Technology Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Franklin U.S. Dollar Short-Term Money Market Fund	0,10 %	0,40 %	0,50 %	0,10 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin U.S. Government Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,50 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin U.S. Low Duration Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,50 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Franklin U.S. Opportunities Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Templeton World Perspectives Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Templeton Africa Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Asian Bond Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Asian Growth Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Asian Smaller Companies Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton BRIC Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton China Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Eastern Europe Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Emerging Markets Balanced Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Emerging Markets Bond Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Emerging Markets Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Emerging Markets Local Currency Bond Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %

Dénomination du Compartiment	Catégorie A*, F*	Catégorie AS*	Catégorie AX*	Catégorie B*	Catégorie C*	Catégorie G*	Catégorie N*
Templeton Emerging Markets Smaller Companies Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Euroland Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Templeton Frontier Markets Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Global Balanced Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Global Bond (Euro) Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Global Bond Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Global Climate Change Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Templeton Global Currency Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	S/O	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Global Equity Income Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Templeton Global Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Templeton Global High Yield Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Global Income Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Global Smaller Companies Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Templeton Global Total Return Fund	0,30 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Growth (Euro) Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,25 %
Templeton Latin America Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %
Templeton Thailand Fund	0,50 %	0,40 %	0,50 %	0,75 %	1,08 %	0,10 %	1,00 %

* Frais de fonctionnement par an s'appliquant à la Valeur Liquidative moyenne de la Catégorie d'Actions.

4. FRAIS DE SERVICE

Actions de Catégorie B

Des frais de service de **1,06 %** par an s'appliquent à la Valeur Liquidative moyenne des Actions de Catégorie B.

Catégories d'Actions F et G

Des frais de service de **1,00 %** par an s'appliquent à la Valeur Liquidative moyenne des Actions des Catégories F et G.

5. COMMISSIONS DE PERFORMANCE

Les Commissions de performance suivantes s'appliquent aux Actions PF comme indiqué ci-dessous :

Dénomination du Compartiment	Devise des Actions*	Commission de performance	Indice de référence*
Franklin K2 Alternative Strategies Fund	EUR	15 %	ICE LIBOR (EUR) 3Month
	CHF	15 %	ICE LIBOR (CHF) 3Month
	USD	15 %	ICE LIBOR (USD) 3Month
	GBP	15 %	ICE LIBOR (GBP) 3Month
	JPY	15 %	ICE LIBOR (JPY) 3Month
Franklin K2 Long Short Credit Fund	EUR	15 %	ICE LIBOR (EUR) 3Month
	CHF	15 %	ICE LIBOR (CHF) 3Month
	USD	15 %	ICE LIBOR (USD) 3Month
	GBP	15 %	ICE LIBOR (GBP) 3Month
	JPY	15 %	ICE LIBOR (JPY) 3Month

* En ce qui concerne une Catégorie d'Actions Couverte, l'indice de référence concerné utilisé aux fins du calcul de la commission de performance sera l'indice de référence représentatif de la devise dans laquelle la Catégorie d'Actions Couverte est couverte.

ADDENDUM DATÉ D'AVRIL 2019 AU PROSPECTUS DATÉ DU 25 JANVIER 2019

Le Conseil d'Administration a approuvé la modification suivante au Prospectus actuel :

1. Modification de la section « Définitions »

La définition suivante est modifiée pour être désormais rédigée comme suit :

« Jour de Valorisation » ou « Jour de Fixation des Cours »

tout jour au cours duquel la Bourse de New York (« NYSE ») est ouverte ou tout jour entier pendant lequel les banques de Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes (en dehors de toute suspension des négociations normales). En ce qui concerne le Franklin Japan Fund, la Société de Gestion peut également tenir compte de la question de savoir si les bourses et/ou Marchés Réglementés locaux qui sont le principal marché pour une partie significative des investissements attribuables au Franklin Japan Fund sont fermés et peut décider de traiter ces fermetures comme des Jours de non-Valorisation pour ce Compartiment. De plus amples informations sur les Jours de Valorisation sont disponibles sur le site Internet : <http://www.franklintempleton.lu>



Franklin Templeton Investment Funds
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 35 177